



Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux et pour la destruction et la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées

en application des articles L. 411-1 et L.411-2 du Code de l'Environnement

Carrière alluvionnaire des Boires de Ribon

Commune de Port-de-Piles (86)

Juin 2017

Version avec prise en compte des remarques sur la recevabilité du 17 février 2017



La gestion de l'environnement, la reconnaissance du sous-sol et l'application de la réglementation au service de votre projet.



Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux et pour la destruction et la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées

en application des articles L. 411-1 et L.411-2 du Code de l'Environnement

Carrière alluvionnaire des Boires de Ribon

Commune de Port-de-Piles (86)

Juin 2017

Version avec prise en compte des remarques sur la recevabilité du 17 février 2017

Rapport n°R1504602 – DEP.V4



Siège social et Agence Sud	SARL au capital de 120 000 € - RCS : Toulouse 435 114 129 - Code NAF: 7112B	
Agence Centre et Nord	Le Château 31290 GARDOUCH	Tél : 05 34 66 43 42 / Fax : 05 61 81 62 80
Agence Ouest	2 rue Joseph Leber 45530 VITRY AUX LOGES	Tél : 02 38 59 37 19 / Fax : 02 38 59 38 14
Agence Sud-est	5 rue de la Rôme 49123 CHAMPTOCE SUR LOIRE	Tél : 02 41 34 35 82 / Fax : 02 41 34 37 95
Agence Est	1175 route de Margès 26380 PEYRINS	Tél : 04 75 72 80 00 / Fax : 04 75 72 80 05
Antenne PACA	7 rue du Breuil 88200 REMIREMONT	Tél : 03 29 22 12 68 / Fax : 09 70 06 74 23
	Sainte-Anne 84190 GIGONDAS	Tél : 06 88 16 76 78 / Fax : 05 61 81 62 80
	Site Internet : www.geoplusenvironnement.com	

PREAMBULE

La Société d'Exploitation des Etablissements Ragonneau (SEE Ragonneau), filiale de la société Lafarge Granulats France (LGF), elle-même filiale du groupe LafargeHolcim, exploite une carrière alluvionnaire sur le territoire de la commune de Port-de-Piles, dans le département de la Vienne (86).

L'exploitation de cette carrière est actuellement autorisée par l'Arrêté Préfectoral du 14 janvier 2004, jusqu'au 14 janvier 2019, pour un tonnage extrait maximal de 80 000 tonnes par an (50 000 t/an en moyenne) et une superficie de 19 ha 31 a 30 ca. Les matériaux, extraits à la pelle mécanique, sont chargés dans des camions et envoyés pour traitement sur le site des « Varennes » à Dangé-Saint-Romain (86), situé à environ 10 km au Sud.

Afin de pérenniser son activité sur ce site et face à l'épuisement du gisement actuel prévu en fin d'arrêté, la SEE Ragonneau souhaite :

- Étendre son activité d'extraction sur 24 ha 55 a 90 ca supplémentaires (dont 19 ha 68 a 00 ca exploitables) ;
- Renouveler son autorisation d'exploitation sur 2 ha 66 a 96 ca pour une production moyenne de l'ordre de 100 000 t/an ;
- Restituer à leurs propriétaires les terrains déjà exploités et réaménagés de la carrière actuelle, sur une superficie totale de 16 ha 26 a 37 ca ;
- Renouveler son autorisation d'exploitation pour une durée de 15 ans ;

Pour ce faire, la SEE Ragonneau a déposé une **demande de renouvellement partiel et d'extension d'autorisation de la carrière alluvionnaire des Boires de Ribon, au titre des ICPE.**

Lors de la réalisation de **l'étude écologique** pour l'élaboration de ce dossier ICPE, plusieurs espèces animales protégées ont été inventoriées dans l'aire d'étude élargie. Compte tenu des interactions entre le projet et ces espèces et de l'intérêt public du projet, **une demande de dérogation est nécessaire**, afin d'assurer le maintien dans un état de conservation favorable des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle.

La présente demande de dérogation concerne les taxons suivants :

- **Avifaune** : Linotte mélodieuse, Œdicnème criard, Pie grièche à tête rousse, Tarier pâtre, Gobemouche gris, Aigrette garzette, Hirondelle de rivage, Chevalier culblanc, Chevalier guignette, Grande aigrette et Petit gravelot ;
- **Amphibiens** : Crapaud Calamite et Pélodyte ponctué ;
- **Reptiles** : Lézard vert occidental et Couleuvre verte et jaune.

Le présent document a pour objet de présenter la situation des espèces de faune et de flore protégées relevées sur la zone du projet d'aménagement, afin d'éclairer l'autorité environnementale sur la prise en compte de ces espèces dans la conception du projet, et faciliter son jugement en termes de délivrance de dérogation au titre de l'article L.411-2 du Code de l'Environnement.

SOMMAIRE

1. Résumé non technique	7
1.1. PRESENTATION DU DEMANDEUR	7
1.2. LOCALISATION DU PROJET	7
1.3. METHODE D'EXPLOITATION	9
1.4. PHASAGE DE L'EXPLOITATION	10
1.5. PLAN DE REMISE EN ETAT	11
1.6. JUSTIFICATIONS DU PROJET	12
1.7. INVENTAIRES ECOLOGIQUES	14
1.8. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DU SITE	16
1.9. ESPECES CONCERNEES PAR LA DEMANDE DE DEROGATION	18
1.10. IMPACTS POTENTIELS	21
1.11. MESURES « ERC »	23
1.12. SYNTHESE DES IMPACTS RESULTANTS SUR LES ESPECES PROTEGEES ET LES HABITATS D'ESPECES PROTEGEES	24
2. Lettre de demande	25
3. Formulaire CERFA	27
3.1. CERFA N°13614*01	27
3.2. CERFA N°13616*01	30
4. Présentation du demandeur	34
4.1. DENOMINATION DU DEMANDEUR	34
4.2. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SES CAPACITES TECHNIQUES ENVIRONNEMENTALES	35
4.2.1. <i>La SEE Ragonneau et le Groupe Lafarge</i>	35
4.2.2. <i>Politique environnementale</i>	37
5. Cadre et objectifs du document	39
5.1. RAPPEL SUR LA REGLEMENTATION APPLIQUEE AUX ESPECES PROTEGEES ET PROCEDURE DE DEMANDE DE DEROGATION	39
5.1.1. <i>Cadre juridique</i>	39
5.1.2. <i>Les principes à satisfaire pour l'octroi d'une demande de dérogation</i>	39
5.2. PRESENTATION GENERALE DU PROJET	40
5.2.1. <i>Localisation</i>	40
5.2.2. <i>Caractéristiques de l'activité</i>	42
5.3. JUSTIFICATION DU PROJET	49
5.3.1. <i>Justifications et intérêt économique de la poursuite de l'exploitation du site</i>	49
5.3.2. <i>Justifications du choix du site</i>	51
5.3.3. <i>Justifications de l'absence de solutions alternatives</i>	53
6. Etat initial de la zone d'étude	56
6.1. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	56
6.2. METHODOLOGIE D'INVENTAIRE ET D'ANALYSE	57
6.2.1. <i>Périmètre d'étude écologique</i>	57
6.2.2. <i>Ressources bibliographiques et organismes sollicités</i>	57
6.2.3. <i>Equipe de travail et dates de prospection</i>	59
6.2.4. <i>Protocoles pour les inventaires floristiques et d'habitats</i>	59
6.2.5. <i>Protocoles pour les inventaires faunistiques</i>	60
6.2.6. <i>Evaluation patrimoniale et des sensibilités</i>	61
6.3. CONTEXTE ECOLOGIQUE DU SECTEUR D'ETUDE	64
6.3.1. <i>Bilan des zonages réglementaires et patrimoniaux</i>	64
6.3.2. <i>Positionnement du projet dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Poitou-Charentes</i>	67
6.3.3. <i>Les zones humides potentielles</i>	67

6.3.4. Synthèse des enjeux liés aux zonages environnementaux	69
6.4. HABITATS NATURELS, FLORE ET FAUNE	70
6.4.1. Les habitats naturels.....	70
6.4.2. Flore.....	84
6.4.3. Avifaune.....	85
6.4.4. Herpétofaune	92
6.4.5. Mammofaune (hors chiroptères).....	94
6.4.6. Chiroptères	96
6.4.7. Entomofaune	101
6.4.8. Synthèse des sensibilités écologiques	104
6.5. SYNTHÈSE SUR LES ESPÈCES PROTÉGÉES	109
6.5.1. Les espèces protégées recensées	109
6.5.2. Les espèces potentiellement concernées par la demande de dérogation.....	114
6.5.3. Les espèces potentiellement concernées par la demande de dérogation « anticipée » ..	118
7. Impacts du projet sur les milieux naturels	125
7.1. METHODOLOGIE	125
7.2. IMPACTS SUR LES HABITATS NATURELS	125
7.3. IMPACT SUR LES ESPÈCES PROTÉGÉES	128
7.3.1. Destruction d'habitats d'espèces animales protégées dans l'emprise du projet.....	128
7.3.2. Destruction d'individus d'espèces animales protégées dans l'emprise du projet	130
7.3.3. Dérangement d'individus d'espèces animales protégées hors emprise du projet.....	131
7.3.4. Dégradation générale de la qualité des milieux.....	133
7.3.5. Création de nouveaux milieux	133
7.4. SYNTHÈSE DES IMPACTS POTENTIELS DU PROJET	134
8. Mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement prévues et concourant au maintien des espèces protégées	136
8.1. MESURES D'ÉVITEMENT	136
8.1.1. Maintien de l'habitat du Crapaud Calamite (E1)	136
8.2. MESURES DE RÉDUCTION	136
8.2.1. Période adaptée pour le décapage (R1).....	136
8.2.2. Limitation des perturbations en périphérie du site (R2).....	137
8.2.3. Limitation du bruit, des vibrations, des émissions sonores et lumineuses (R3).....	138
8.2.4. Maîtrise du risque de pollution lié aux hydrocarbures (R4)	138
8.2.5. Lutte contre les espèces végétales invasives (R5).....	138
8.3. IMPACTS RESIDUELS	140
8.4. MESURES DE COMPENSATION	141
8.5. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI	142
8.6. ESTIMATION DU COUT DES MESURES.....	144
8.7. SYNTHÈSE DES IMPACTS RESULTANTS	146
9. Synthèse et conclusions	148

TABLEAUX

Tableau 1 : Campagnes des prospections de terrain.....	59
Tableau 2 : Synthèse des textes relatifs aux mesures de protection pour la faune, la flore et les milieux	61
Tableau 3 : Synthèse des ouvrages existants relatifs au statut de rareté des espèces faunistiques et floristiques	62
Tableau 4 : Attribution des niveaux de sensibilités.....	63
Tableau 5 : Récapitulatif des zonages réglementaires et d'inventaire dans un rayon de 5 km autour du projet	64
Tableau 6 : Ensembles d'habitats présents au sein de l'aire d'étude et localisation.....	70

Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées

Tableau 7 :	Descriptif de l'habitat CB 53.213 x 37.715 Magnocariçaie mégaphorbiaie eutrophe	72
Tableau 8 :	Descriptif de l'habitat "CB 53.2 : Communautés à Grandes Laîches"	73
Tableau 9 :	Descriptif de l'habitat "CB 22.1 : Eaux douces"	74
Tableau 10 :	Descriptif de l'habitat "CB 37.217 : Prairies à Jonc diffus"	74
Tableau 11 :	Descriptif de l'habitat "CB 53.213 : Cariçaies à Carex riparia"	75
Tableau 12 :	Descriptif de l'habitat "CB 53.212 : Cariçaies à laîche aigüe et communautés s'y rapprochant"	75
Tableau 13 :	Descriptif de l'habitat "CB 38.2 : Prairies de fauche "	76
Tableau 14 :	Descriptif de l'habitat "CB 87.1 Friches"	77
Tableau 15 :	Descriptif de l'habitat "CB 53.5 x 44.1 : Jonchaies hautes à formations riveraines de Saules"	77
Tableau 16 :	Descriptif de l'habitat "CB 31.8 : Fourrés"	78
Tableau 17 :	Descriptif de l'habitat "CB 31.831 : Ronciers"	79
Tableau 18 :	Descriptif de l'habitat "CB 37.715 : Ourlets riverains mixtes"	79
Tableau 19 :	Descriptif de l'habitat "CB 41.39 : Bois de frênes post-cultureaux"	79
Tableau 20 :	Descriptif de l'habitat "CB 84.3 : Petits bois, bosquets"	80
Tableau 21 :	Descriptif de l'habitat "CB 87.2 Zones rudérales"	81
Tableau 22 :	Descriptif de l'habitat "CB 82.11 : Grandes cultures"	81
Tableau 23 :	Descriptif de l'habitat "CB 83.324 : Plantation de Robiniers"	82
Tableau 24 :	Descriptif de l'habitat "CB 86 : Zones urbanisées"	82
Tableau 25 :	Descriptif de l'habitat "CB 86.41 Carrière"	83
Tableau 26 :	Descriptif de l'habitat "CB 86 : Routes"	83
Tableau 27 :	Descriptif de l'habitat "CB 86 : Voie ferrée"	84
Tableau 28 :	Description écologique de la Grande Aigrette	86
Tableau 29 :	Description écologique du Busard Saint-Martin	86
Tableau 30 :	Description écologique de l'Œdicnème criard	87
Tableau 31 :	Description écologique du Balbuzard pêcheur	87
Tableau 32 :	Description écologique de l'Aigrette garzette	87
Tableau 33 :	Espèces avifaunistiques complémentaires aux données de GéoPlusEnvironnement	90
Tableau 34 :	Espèces avifaunistiques patrimoniales identifiées sur l'aire d'étude élargie	91
Tableau 35 :	Description écologique du Crapaud calamite	92
Tableau 36 :	Statut et sensibilité des espèces d'amphibiens et de reptiles inventoriées	93
Tableau 37 :	Espèces d'amphibiens et de reptiles complémentaires aux données de GéoPlusEnvironnement	94
Tableau 38 :	Statut et sensibilité des espèces de mammifères inventoriées	95
Tableau 39 :	Espèces de mammifères complémentaires aux données de GéoPlusEnvironnement	96
Tableau 40 :	Liste des espèces de chauves-souris remarquables ou patrimoniales observées.	100
Tableau 41 :	Statut et sensibilité de l'entomofaune inventoriées	101
Tableau 42 :	Espèces de léidoptères, d'odonates et d'orthoptères complémentaires aux données de GéoPlusEnvironnement	103
Tableau 43 :	Synthèse des sensibilités écologiques	106
Tableau 44 :	Liste des espèces d'oiseaux protégées recensées sur le site du projet et potentiellement concernées par la demande de dérogation (lignes grisées) et la demande de dérogation « anticipée »	111
Tableau 45 :	Liste des espèces d'amphibiens et de reptiles observées sur le site du projet et potentiellement concernées par la demande de dérogation « anticipée »	114
Tableau 46 :	Liste des espèces de l'avifaune protégées en France, recensées dans le périmètre du projet et potentiellement concernées par la demande de dérogation	115
Tableau 47 :	Liste des espèces de l'avifaune protégées en France, recensées dans l'aire d'étude élargie et potentiellement concernées par la demande de dérogation	118
Tableau 48 :	Liste des espèces d'amphibiens protégées en France, recensées dans l'aire d'étude élargie et potentiellement concernées par la demande de dérogation « anticipée »	122
Tableau 49 :	Liste des espèces de reptiles protégées en France, recensées dans l'aire d'étude élargie et potentiellement concernées par la demande de dérogation « anticipée »	123

Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées

Tableau 50 :	Habitats naturels inventoriés sur le périmètre exploitable du projet	126
Tableau 51 :	Synthèse des impacts du projet de carrière sur les habitats naturels	126
Tableau 52 :	Synthèse des impacts potentiels du projet de renouvellement et d'extension de la carrière sur les espèces protégées et les habitats d'espèces protégées	134
Tableau 53 :	Calendrier des travaux en fonction de la phénologie des groupes faunistiques	137
Tableau 54 :	Milieux visés dans le cadre du réaménagement	141
Tableau 55 :	Estimation des coûts d'investissement pour la remise en état du site	144
Tableau 56 :	Estimation des coûts financiers des mesures ERCAS	145
Tableau 57 :	Synthèse des impacts résultants sur les espèces protégées et les habitats d'espèces protégées	147

FIGURES

Figure 1 :	Localisation du projet, des habitations et activités les plus proches	41
Figure 2 :	Plan de phasage quinquennal.....	43
Figure 3 :	Principe général de la méthode d'exploitation.....	44
Figure 4 :	Plan de réaménagement final du site	46
Figure 5 :	Photographies aériennes de la carrière « les Boires de Ribon »	47
Figure 6 :	Localisation des aires d'étude écologique immédiate et élargie	58
Figure 7 :	Localisation des zonages de connaissance du patrimoine naturel	65
Figure 8 :	Localisation des zonages réglementaires	66
Figure 9 :	Extrait du SRCE de Poitou-Charentes	68
Figure 10 :	Cartographie des habitats naturels	71
Figure 11 :	Localisation des espèces patrimoniales d'avifaune.....	89
Figure 12 :	Localisation des espèces patrimoniales de mammofaune, d'herpétofaune et d'entomofaune.....	105
Figure 13 :	Cartographie des sensibilités écologiques	108
Figure 14 :	Localisation des espèces protégées potentiellement concernées par la demande de dérogation	113
Figure 15 :	Principales mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts du projet sur les milieux naturels.....	143

ANNEXES

Annexe 1 :	Politiques Biodiversité et Environnement de LAFARGE
Annexe 2 :	Plans détaillés des phases quinquennales d'exploitation
Annexe 3 :	Données descriptives des zonages identifiées dans l'aire d'étude éloignée (INPN)
Annexe 4 :	Listes des espèces indiquées dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Poitou-Charentes et du Centre
Annexe 5 :	Données de terrain concernant la flore
Annexe 6 :	Données de terrain concernant la faune
Annexe 7 :	Données et retour d'expérience sur la lutte contre l'Ambroisie à feuilles d'armoise et le Robinier faux-acacia et mesures de gestion

1. RESUME NON TECHNIQUE

1.1. PRESENTATION DU DEMANDEUR



<u>Raison sociale</u>	Société d'Exploitation des Etablissements RAGONNEAU, filiale de Lafarge Granulats France (LGF)
<u>Statut social</u>	Société par Actions Simplifiées au capital de 335 552 €
<u>Adresse Siège social</u>	SEE RAGONNEAU Le Villiers 86220 DANGE-SAINT-ROMAIN <u>Tél</u> : 05 49 86 80 90 <u>Fax</u> : 05 49 86 60 81
<u>Numéro SIRET</u>	327 080 149 R.C.S. POITIERS
<u>Numéro de gestion</u>	1970 B 00014
<u>Code APE</u>	0812Z
<u>Signataire du Dossier</u>	Jean-Yves MERCIER Directeur Général
<u>Interlocuteur – Suivi du dossier</u>	Amélie PROMELLE et Alice MOREAUX Responsables foncier environnement <u>Tél</u> : 05 49 86 80 90 <u>Fax</u> : 05 49 86 60 81
<u>Aide à la rédaction de ce dossier :</u>	GéoPlusEnvironnement, Agence Ouest Auriane LEYMARIE et Mathieu GIZARD (écologue) 5, rue de la Rôme 49123 Champtocé-sur-Loire <u>Tél</u> : 02 41 34 35 82 <u>Fax</u> : 02 41 34 37 95

1.2. LOCALISATION DU PROJET

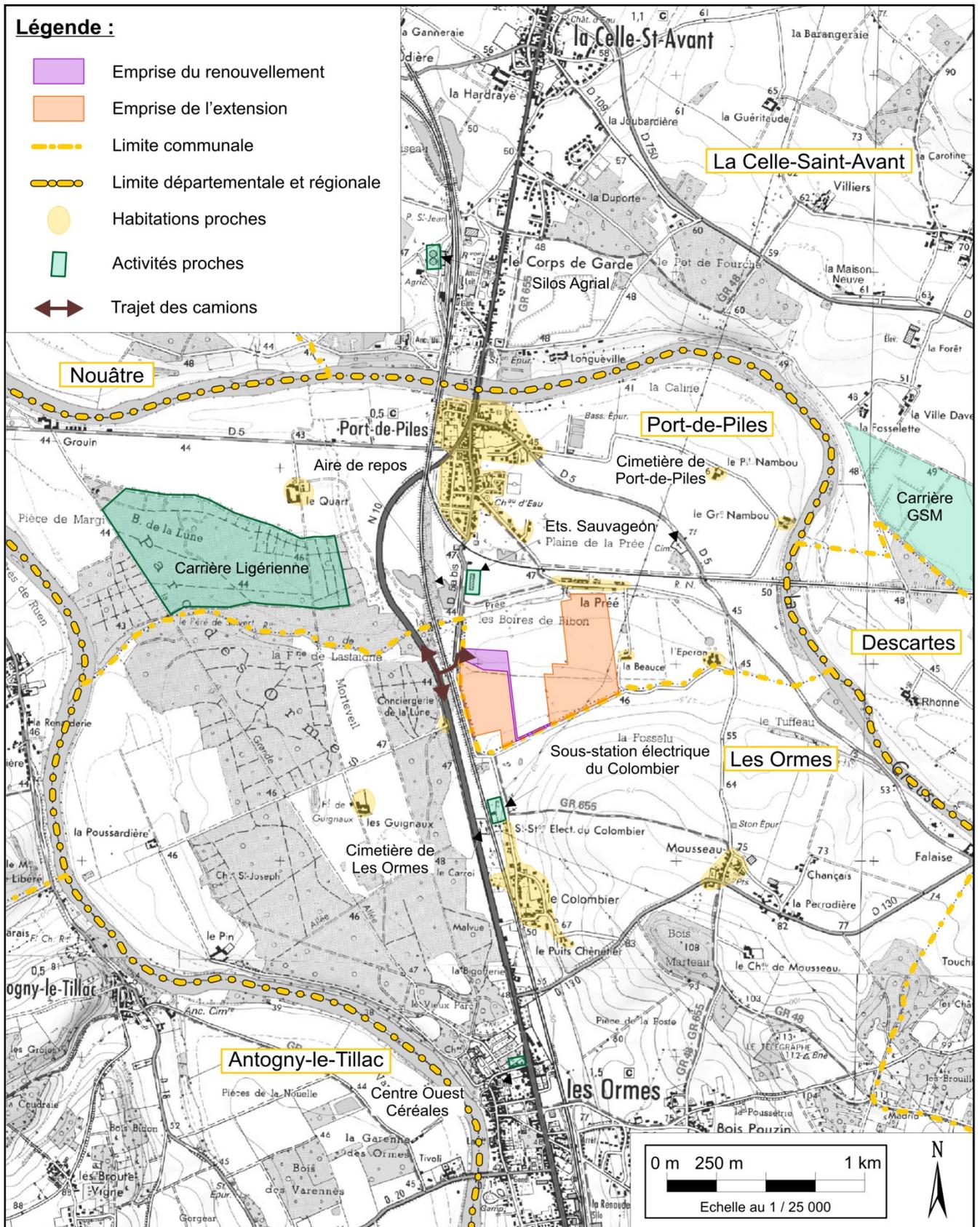
Le projet de renouvellement et d'extension de la carrière « les Boires de Ribon » se situe en région Poitou-Charentes, dans le département de la Vienne (86), à la limite avec le département de l'Indre-et-Loire (37), situé en région Centre. Il se trouve à environ 60 km au Nord-Ouest de Poitiers (86) et à environ 50 km au Sud de Tours (37), plus précisément sur la commune de **Port-de-Piles (86)**, en bordure de la limite communale entre Port-de-Piles et Les Ormes (86).

Il est situé en bordure de la Route Départementale (RD) n°910, reliant Sainte-Maure-de-Touraine (37) à Châtelleraut, et de la voie ferrée Paris – Bordeaux. Il se trouve à environ 900 mètres (m) de la Creuse (en rive gauche) et environ 2 kilomètres (km) de la Vienne (en rive droite).

Les terrains du projet de renouvellement partiel sont constitués de terrains déjà exploités en carrière et réaménagés, de l'entrée du site et de la piste d'accès à la zone en cours d'extraction. Les terrains du projet d'extension sont constitués actuellement de terrains agricoles et de terrains en friche.

SEE Ragonneau – Carrière alluvionnaire des Boires de Ribon – Port-de-Piles (86)
 Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées
Résumé Non Technique

L'ensemble des terrains en renouvellement et en extension occupent une surface totale de 27 ha 22 a 86 ca, dont 21 ha 78 a 81 ca exploitables.

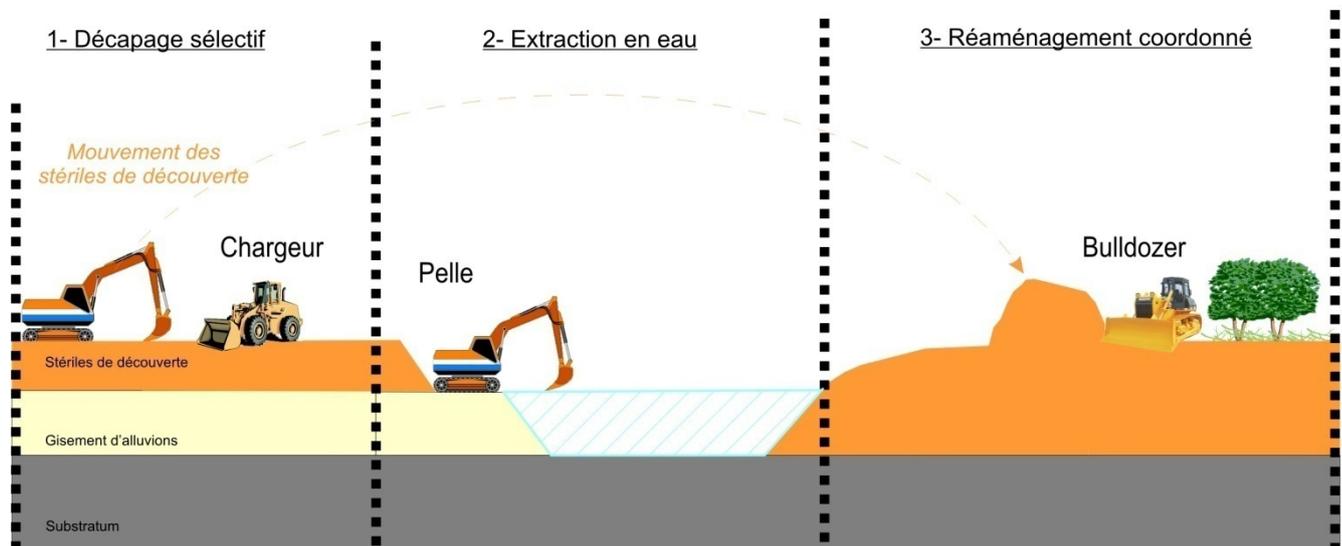


1.3. METHODE D'EXPLOITATION

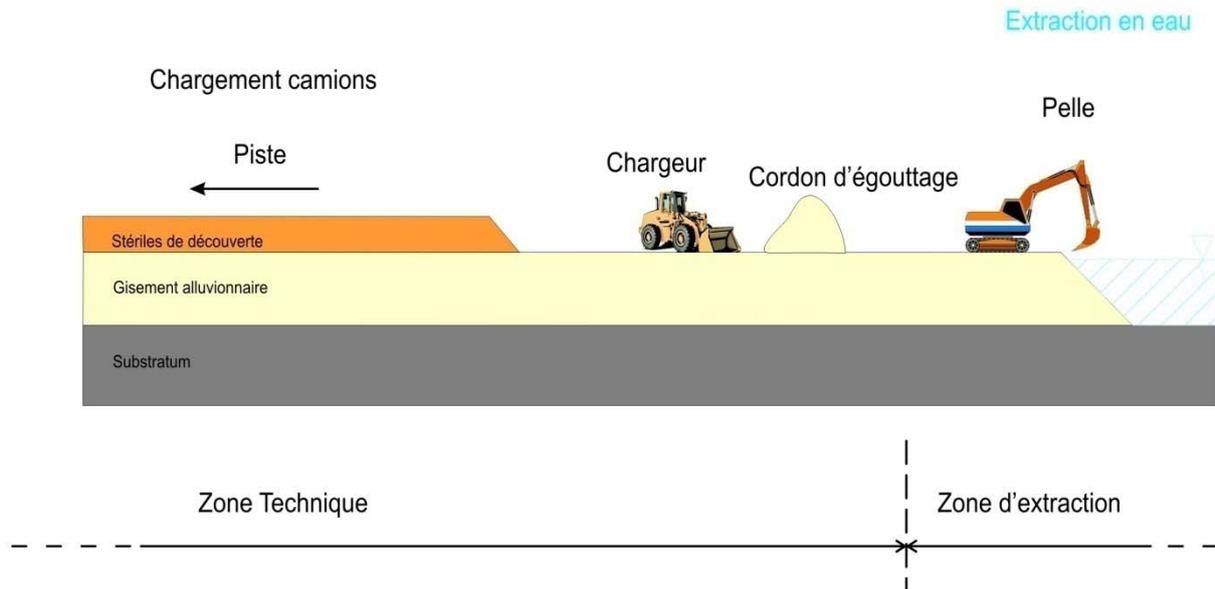
Il s'agit de l'exploitation d'une **carrière alluvionnaire en eau**, à ciel ouvert. Cette exploitation se décompose en 3 étapes, qui se déroulent de manière coordonnée :

- **Décapage** : Il s'agit d'un **décapage sélectif de la terre végétale, puis des stériles de découverte limono-argileux**. Le décapage s'effectue à la pelle hydraulique. Les matériaux sont déplacés et stockés ou remis en place dans le cadre du réaménagement. Les terres de découverte sont immédiatement réutilisées dans le cadre du réaménagement coordonné de la carrière, ou stockées temporairement sur le site, pendant une courte durée (< 3 ans). Le décapage se fait progressivement en avance de l'extraction. Les **travaux de décapage** sont réalisés par campagnes, de préférence en période de basses eaux et hors période sensible pour la faune ; soit des opérations **se déroulant entre septembre et février**.
- **Extraction des matériaux** : Après décapage, **l'extraction du gisement est réalisée à sec puis en eau**, à l'aide d'une pelle hydraulique. Les matériaux extraits sont mis en cordon pour égouttage puis évacués par camions vers les installations de traitement des « Champs Prés » et/ou de « Prézault ». L'extraction se fait de façon à permettre au personnel de circuler et de travailler en toute sécurité.
- **Réaménagement** : Le réaménagement est **coordonné à l'extraction**. Il sera engagé dès la première phase d'extraction. Les matériaux de découverte issus de ce site seront utilisés pour le réaménagement coordonné et final. Des matériaux inertes extérieurs seront éventuellement accueillis sur le site. Le réaménagement final consistera en l'aménagement de **2 plans d'eau à usage privé d'agrément et à vocation paysagère et naturelle**.

Principe général de l'exploitation sur site



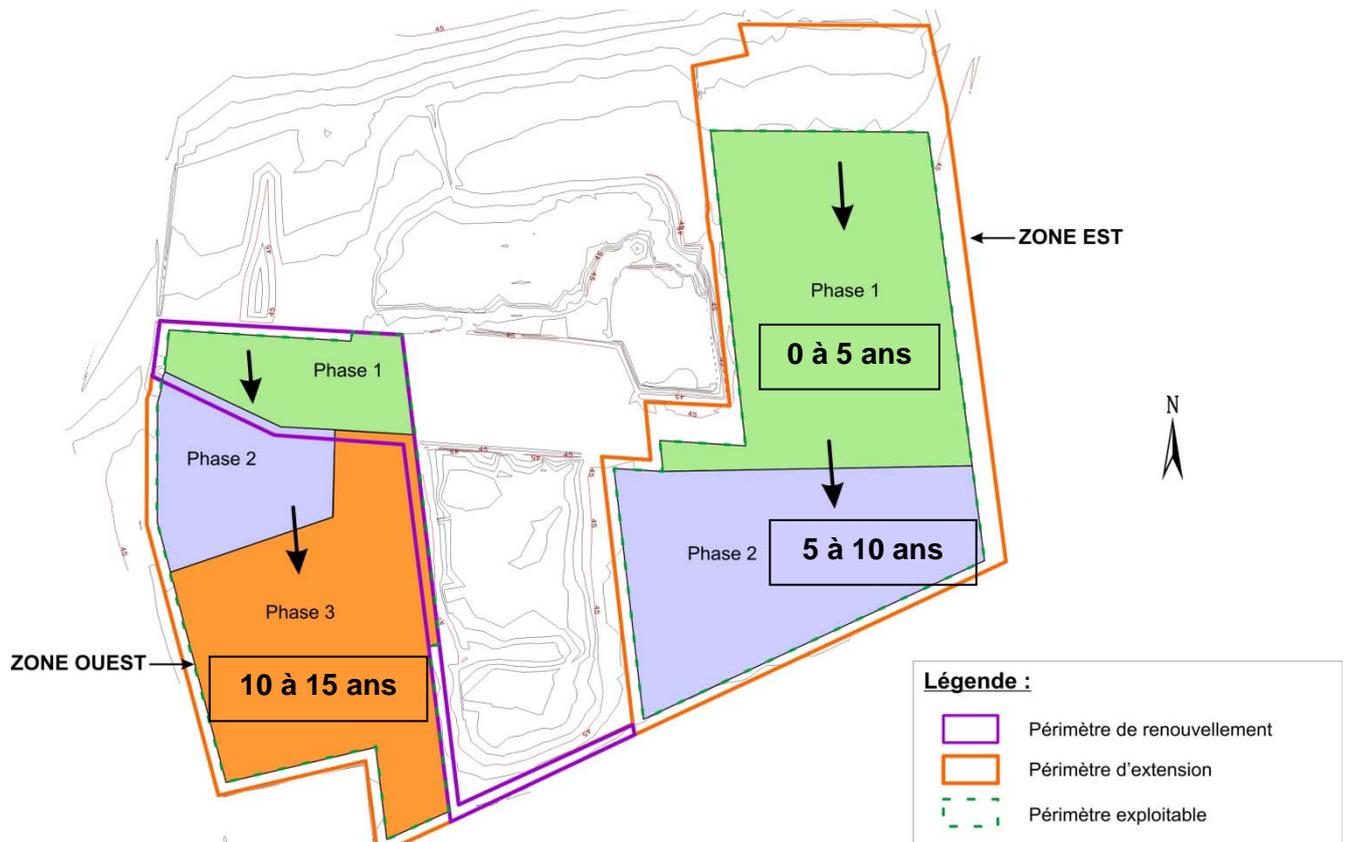
Principe détaillé de l'extraction



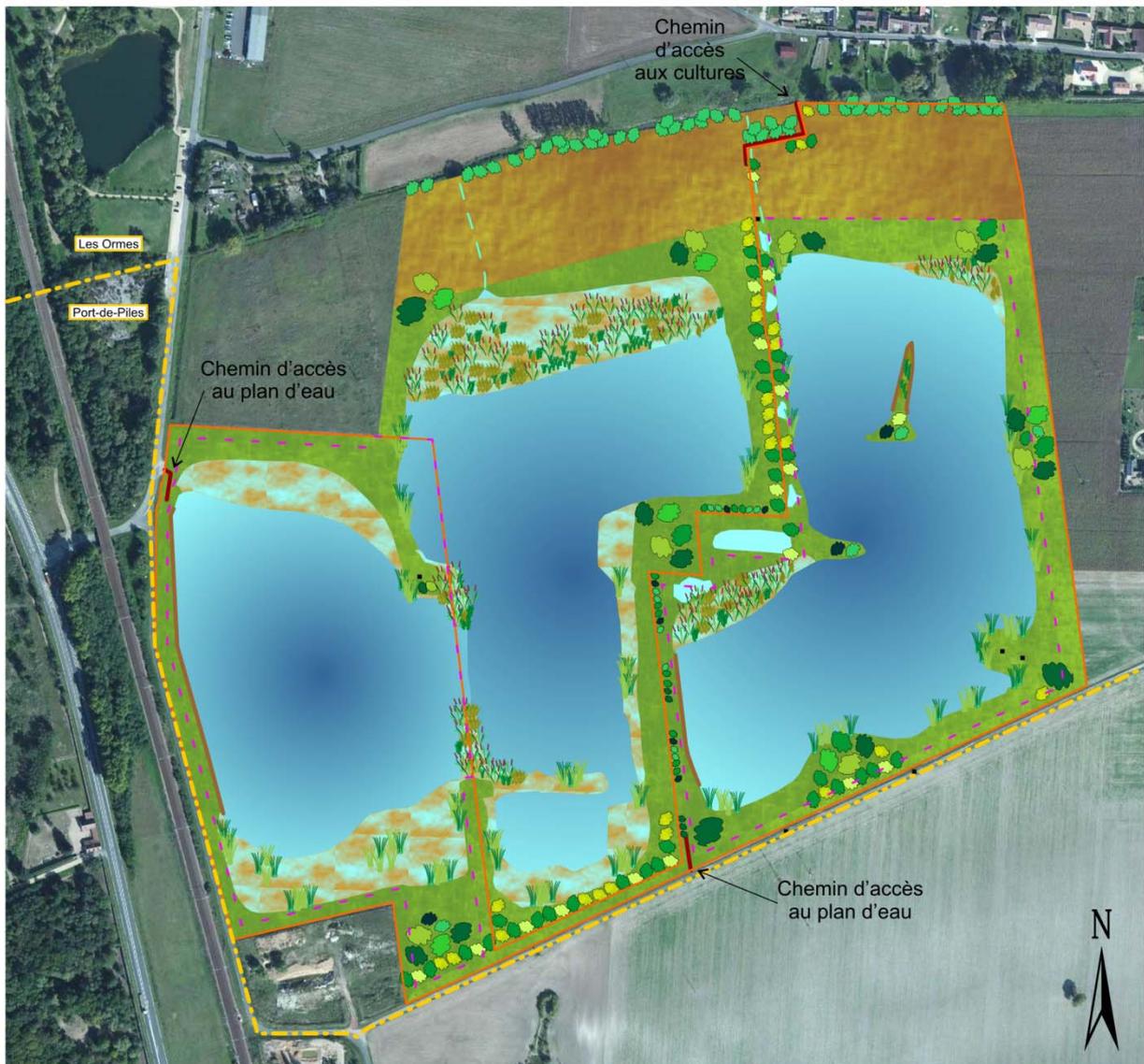
1.4. PHASAGE DE L'EXPLOITATION

Le plan de phasage de l'exploitation a été établi en fonction de la découverte et du gisement, des contraintes hydrauliques et hydrogéologiques et de la remise en état (notamment pour optimiser la coordination entre l'extraction et le réaménagement).

L'exploitation sera réalisée en 15 ans (14 années d'extraction et 1 année de finalisation du réaménagement), le réaménagement du site se faisant de manière coordonnée à l'extraction. Cette exploitation a été découpée en 3 phases techniques de 5 ans.



1.5. PLAN DE REMISE EN ETAT



Légende :

	Périmètre de demande (extension + renouvellement)		Hauts-fonds		Mare
	Périmètre exploitable		Saules spontanés		Surverse
	Plan d'eau		Haie arborée		Pylônes électriques
	Cultures		Haie champêtre (basse)		Limite communale
	Prairie		Bosquet		Berge brute, sans apport de terre végétale
	Prairie humide		Végétation spontanée aux abords du ruisseau de la Prée (frênes, peupliers, etc.)		

Les principaux objectifs de ce projet de réaménagement sont les suivants :

- Diversifier les habitats naturels par la mise en place :
 - De prairies de fauche ;
 - De prairies humides ;

- **De zones de hauts-fonds ;**
- **D'un ilot sableux ;**
- **D'un réseau de haies et de mares** entre le bassin actuel présent au centre du projet et le ruisseau de la Prée pour renforcer les continuités écologiques et favoriser la présence d'amphibiens et notamment du Crapaud Calamite ;
- Prendre en compte les souhaits des propriétaires des terrains :
 - Aménagement de **2 plans d'eau** distincts (9 ha et 15 ha) ;
 - Plantation de **haies périphériques** ;
 - Conservation d'une **zone agricole** sur la partie Nord des terrains du projet ;
 - Conservation de l'accès aux terrains agricoles au Nord, au Sud et à l'Ouest du projet ;
- Insérer le projet dans le contexte local de la vallée de la Vienne :
 - **Modelage simple des plans d'eau** avec mise en place de milieux variés (hauts-fonds, berges inondables, ...) ;
 - Variation de la nature des berges réaménagées (entre 15 et 22°) ;
- Conserver un accès aux pylônes électriques non déplacés.

Les principales motivations de ce projet de réaménagement sont les suivantes :

- Intégrer le projet dans son environnement paysager et ainsi proposer aux propriétaires un espace en cohérence avec les milieux alentours ;
- Compenser les impacts du projet sur le milieu naturel et apporter une plus-value écologique, notamment en créant des continuités écologiques cohérentes ;
- Répondre aux préconisations des différentes instructions : réaménager le site dans une vocation naturelle, ...
- « Assurer » la pérennité de la gestion des aménagements par les propriétaires fonciers après la cessation d'activité.

1.6. JUSTIFICATIONS DU PROJET

Motivations d'ordre économique :

Ce projet de carrière alluvionnaire et le choix de cet emplacement résultent des critères économiques suivants :

- La présence de matière première permettant de pérenniser l'activité de la société (extension de la carrière actuelle) ;
- Les matériaux alluvionnaires de qualité permettront d'alimenter les centrales à béton en minimisant leurs consommations en énergie, eau, ciment et adjuvant (pas de broyage, une surface spécifique faible qui nécessite peu d'eau et de ciment pour enrober un grain,...).

Plus directement, l'impact de cette carrière sur l'activité et l'économie du secteur est évidemment **positif** et peut le devenir davantage :

- Maintien de 19 emplois (dont 6 fonctions « support ») répartis sur les sites de la carrière « les Boires de Ribon », des « Champs Prés » (Dangé-Saint-Romain) et de « Prézault » (Parçay-sur-Vienne) ;
- On admet généralement qu'un emploi dans l'industrie génère 3 emplois indirects de proximité (transporteurs, comptable, géomètre, restauration, carburants, papeterie, artisans du Bâtiment...).

Motivations d'ordre technique :

Un gisement présent en quantité : Les sondages de reconnaissance effectués par la SEE Ragonneau sur le site et l'expérience acquise par l'extraction du gisement au niveau de la carrière actuelle des Boires de Ribon ont permis de confirmer la présence, dans la zone du projet, d'un gisement de matériaux alluvionnaires de très bonne qualité, sur une épaisseur qui permet d'envisager un projet viable.

Un matériau alluvionnaire d'excellente qualité : L'extension de la carrière des Boires de Ribon constituera donc pour la SEE Ragonneau une source d'approvisionnement en matériaux alluvionnaires de qualité. Cela permet ainsi de compléter qualitativement la production issue des autres sites en matières premières d'excellente qualité, compatibles avec des usages nobles (bétons d'ouvrage d'art), et ce afin de continuer à alimenter le secteur du BPE en produits finis de qualité.

Le choix d'un site de traitement adapté : Les matériaux extraits sur la carrière des « Boires de Ribon » seront envoyés par camions à l'installation de traitement du site des « Champs Prés » (à Dangé-Saint-Romain (86)) et/ou à l'installation de traitement du site de « Prézault » (à Parçay-sur-Vienne (37)) où ils seront lavés/concassés/criblés et éventuellement mélangés à d'autres matériaux.

Le choix de ce projet contribue notamment à :

- Une optimisation des coûts de production ;
- La limitation des nuisances dans le secteur de la carrière où des sensibilités avérées d'un point de vue écologique et des populations riveraines existent ;
- La limitation des impacts du projet sur l'environnement (pas de traitement sur site).

Motivations d'ordre environnemental :

Ce projet de renouvellement partiel et d'extension de carrière résulte d'une réflexion menée en amont par la SEE Ragonneau. Le choix du périmètre du projet de renouvellement partiel et d'extension a été guidé par les considérations suivantes issues des recommandations du SDAGE Loire-Bretagne, du SDC, des données de gisement et des propriétaires :

- Il représente une **entité foncière cohérente** ;
- Il présente un gisement connu et de bonne qualité ;
- Les terrains du projet sont situés **en dehors des périmètres de protection** rapprochés ou éloignés de **captages AEP** ;
- Les terrains exploitables du projet sont situés **en dehors du fuseau de mobilité des cours d'eau** du secteur et **en-dehors de la zone de l'aléa fort du PPRI de la Vallée de la Vienne** (= zone inondable du ruisseau de la Prée au Nord) ;
- Les terrains du projet sont situés **en dehors des zones les plus sensibles d'un point de vue écologique** (terres agricoles) ;
- Assurer la pérennité des exploitations agricoles sur le secteur en conservant un accès aux parcelles agricoles au fur et à mesure de l'avancement du phasage d'exploitation. En effet, la SEE Ragonneau avait envisagé un autre projet de carrière dans un méandre de la Creuse, en plaine agricole, qui n'a pas été retenu ;
- Les **installations de traitement existantes**, proches et adaptées au gisement et au marché, permettent de transformer les alluvions en produits finis selon la granulométrie souhaitée ;
- Une **cohérence du projet de remise en état** avec les attentes de la mairie, des propriétaires des terrains (2 plans d'eau à usage privé d'agrément) et les écologues (reconstitution d'un corridor écologique).

Par ailleurs, ce site bénéficie d'une situation géographique stratégique et privilégiée. L'accès y est facile. L'export des matériaux est facilité par la présence de la RD 910.

Enfin, de **nombreux aménagements**, visant à **limiter les nuisances**, seront **mis en place** :

- Signalisation de danger et d'interdiction de pénétrer sur l'ensemble du pourtour de l'établissement ;
- Ceinture de l'ensemble du site (clôture) ;
- Suivis piézométriques, suivis bruit, ... ;
- Mesures pour compenser les impacts sur les milieux naturels ;
- Réaménagement coordonné.

D'un point de vue environnemental, le choix de poursuivre l'exploitation de ce site est donc complètement justifié.

L'extension de cette carrière sur des parcelles agricoles et en friche présente objectivement peu d'impacts sur l'environnement et les mesures prévues au sein de l'étude d'impact de ce projet (insertion paysagère, prise en compte des espèces animales, gestion des eaux, ...) permettent de limiter au maximum les effets de cette activité sur son environnement et sur la salubrité publique.

Ainsi, ce projet permet de garantir un approvisionnement de proximité des bassins de consommation de Sainte-Maure de Touraine (37) et de Châtelleraut (86) principalement et des territoires limitrophes (bassins de population, grands chantiers, industrie du béton et centrales d'enrobés), offrant le meilleur compromis entre les coûts écologiques, sociaux et économiques des extractions et du transport des matériaux.

Ainsi, au-delà du nombre d'emplois directs et indirects générés par l'activité de la carrière des Boires de Ribon, c'est sa contribution à la production de granulats de qualité en réponse aux besoins du territoire viennois, en adéquation avec le Schéma Départemental des Carrières de la Vienne qui donne à ce projet son caractère **d'intérêt général**.

1.7. INVENTAIRES ECOLOGIQUES

Afin de prendre en compte les habitats, les groupes floristiques et faunistiques présents sur la **zone d'étude**, un inventaire écologique a été réalisé aux dates précisées ci-dessous :

Campagnes des prospections de terrain :

Inventaire Date	Intervenant(s)	Conditions météorologiques		Groupe(s) étudié(s)
Automnal Septembre Octobre 2010	CERA Environnement	09/2010 <i>Nébulosité</i> : Dégagé <i>Température</i> : 20 - 25 °C <i>Vent</i> : faible	10/2010 <i>Nébulosité</i> : Dégagé <i>Température</i> : 15 – 20 °C <i>Vent</i> : faible	Faune
Estival Août 2013	CERA Environnement Benoît ROCHELET Luc RICHARD Loïc MECHIN Cristelle PARGUEZ Yvonnick HOLTZER	02/08/2013 <i>Nébulosité</i> : Dégagé <i>Température</i> : 20-30°C <i>Précipitation</i> : Non <i>Vent</i> : Modéré	07/08/2013 <i>Nébulosité</i> : Couvert <i>Température</i> : 20-25°C <i>Précipitation</i> : Bruine passagère	Faune (mammifères terrestres, chiroptères, avifaune, reptiles, entomofaune) Flore-Habitats

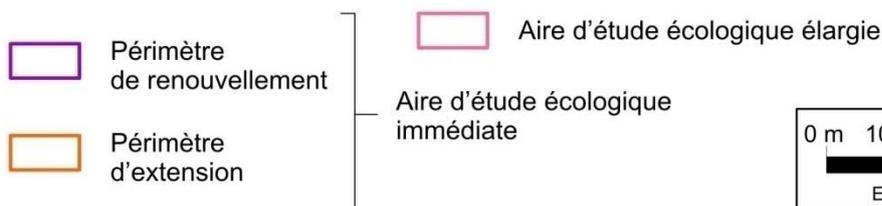
SEE Ragonneau – Carrière alluvionnaire des Boires de Ribon – Port-de-Piles (86)
 Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées
Résumé Non Technique

Inventaire Date	Intervenant(s)	Conditions météorologiques	Groupe(s) étudié(s)
Hivernal 12 février 2014	GéoPlusEnvironnement Charly LEQUEUVRE Emmanuelle PILET	<i>Nébulosité</i> : dégagé en matinée puis 85% <i>Température</i> : 7 °C <i>Précipitation</i> : Non <i>Vent</i> : Modéré à fort	Faune : Avifaune hivernante, Mammifères
Printanier précoce 2 et 3 avril 2014	GéoPlusEnvironnement Charly LEQUEUVRE Emmanuelle PILET	<i>Nébulosité</i> : couvert à 80% (2 mai) puis 100% (3 mai) <i>Température</i> : 18°C (2 avril) et 13°C (3 avril) <i>Précipitation</i> : Non (2 avril) et oui (3 avril) <i>Vent</i> : Vent faible à nul	Faune-Flore- Habitats (hors insectes et chiroptères)
Printanier tardif 14 et 15 mai 2014	GéoPlusEnvironnement Charly LEQUEUVRE Emmanuelle PILET	<i>Nébulosité</i> : 0-15% <i>Température</i> : 20°C (14 mai) et 17°C (15 mai) <i>Précipitation</i> : Non <i>Vent</i> : Faible à modéré (14 mai) et Modéré à fort (15 mai)	Faune-Flore- Habitats (hors chiroptères)

Aires d'étude écologique :



Légende :



1.8. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DU SITE

Synthèse des sensibilités écologiques du site :

Habitat		Localisation (et surface incluse dans le périmètre)	Sensibilité de l'habitat	Accueil d'espèces remarquables	Synthèse sensibilité	
Corine biotopes	Dénomination					
Milieux humides et aquatiques						
22.1	Eaux douces	Mares temporaires	HPI : < 0,1 ha	Modérée	• Amphibiens : Crapaud calamite	Modérée à élevée
		Plan d'eau mésotrophe	HPI : 6,9 ha IPI : 0,1 ha	Modérée	• Avifaune : cortège d'espèces inféodées aux zones humides (Chevalier culblanc, Grande aigrette, Sterne pierregarin, Petit gravelot, etc.)	Modérée à élevée
37.217		Prairies à Jonc diffus	HPI : 0,5 ha IPI : 0,05 ha	Modérée	• Entomofaune : Criquet des roseaux	Modérée
53.2		Communautés à Grandes Laîches	HPI : 0,07 ha	Modérée à élevée	/	Modérée
53.212		Cariçaies à laîche aigüe et communautés s'y rapprochant	HPI : 0,3 ha	Modérée	/	Modérée
53.212 x 37.715		Magnocariçaie mégaphorbiaies eutrophe	HPI : 0,3 ha	Elevée	• Entomofaune : Criquet des roseaux	Elevée
53.213		Cariçaies à <i>Carex riparia</i>	HPI : 0,1 ha	Modérée	/	Modérée
53.5 x 44.1		Jonchaies hautes à formations riveraines de Saules	HPI : 0,5 ha	Modérée	• Odonates : Aesche napolitain • Avifaune : Gobemouche gris	Modérée
Milieux ouverts et semi-ouverts						
31.8		Fourrés	HPI : 0,2 ha IPI : 0,2 ha	Faible à modérée	• Herpétofaune : Lézard des murailles	Modérée
31.831		Ronciers	HPI : 0,45 ha IPI : 0,3 ha	Faible à modérée	/	Faible
38.2		Prairies de fauche	HPI : 9,4 ha IPI : 5,4 ha	Modérée	• Avifaune : Linotte mélodieuse • Herpétofaune : Couleuvre verte et jaune • Mammofaune : Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl	Modérée à élevée
82.11		Grandes cultures	HPI : 44,3 ha IPI : 17,6 ha	Faible	• Avifaune : Aigrette garzette, Vanneau huppé, Bruant proyer, Grande aigrette, Œdicnème criard • Herpétofaune : Lézard des murailles, Crapaud calamite • Mammofaune : Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl	Modérée
86.41		Carrière	HPI : 1,15 ha	Faible	• Avifaune : Œdicnème criard • Herpétofaune : Lézard des murailles	Faible à modérée

Résumé Non Technique

Habitat		Localisation (et surface incluse dans le périmètre)	Sensibilité de l'habitat	Accueil d'espèces remarquables	Synthèse sensibilité
Corine biotopes	Dénomination				
87.1	Friches	HPI : 8,5 ha IPI : 3,7 ha	Modérée	<ul style="list-style-type: none"> Avifaune : Pipit farlouse, Fauvette grisette, Pie-grièche à tête rousse, Pouillot siffleur Herpétofaune : Lézard des murailles, Lézard vert occidental 	Modérée à élevée
87.2	Zones rudérales	HPI : 1,9 ha IPI : 0,1 ha	Faible à modérée	/	Faible
Milieux boisés et bocageux					
37.715	Ourlets riverains mixtes	HPI : 0,1 ha	Faible à modérée	/	Faible
41.39	Bois de frênes post-cultureux	HPI : 0,3 ha	Faible à modérée	<ul style="list-style-type: none"> Avifaune : espèces des milieux ouverts et semi-ouverts Avifaune : espèces associées aux boisements 	
84.3	Petits bois, bosquets	HPI : 3,5 ha	Faible à modérée		
83.324	Plantations de Robiniers	HPI : 0,9 ha	Faible		
Milieux urbains					
86	Zones urbanisées	HPI : 5,9 ha	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Mammofaune : Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl Entomofaune : Aeschne mixte Herpétofaune : Lézard des murailles 	Faible à modérée
86	Routes	HPI : 3,8 ha IPI : 0,35 ha	Faible à nulle	/	Faible à nulle
86	Voie ferrée	HPI : 0,9 ha	Faible à nulle	<ul style="list-style-type: none"> Herpétofaune : Lézard des murailles 	Faible à nulle
Légende : IPI : Intérieur Périmètre Immédiat : HPI : Hors Périmètre Immédiat.					

1.9. ESPECES CONCERNEES PAR LA DEMANDE DE DEROGATION

Liste des espèces d'oiseaux protégées recensées sur le site du projet et potentiellement concernées par la demande de dérogation (lignes grisées) et la **demande de dérogation « anticipée »** :

Espèces d'oiseaux		Nombre de contact		Localisation par rapport au projet	Statut biologique	Tendance population (national)	Statut de protection				Valeur patrimoniale		Liste rouge				Espèces déterminantes ZNIEFF	Niveau d'intérêt et sensibilité	
Noms latins	Noms vernaculaires	Hiver 2014	Printemps précoce 2014				Convention de Bonn	Convention de Berne	Convention de Washington	CITES	Directive oiseaux	Nationale	Régionale	UICN	France				Régionale
															Oiseaux nicheurs	Non nicheurs			
Cortège exploitant les milieux ouverts et semi-ouverts																			
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	/	1 2	HPI: utilisation des haies et des zones aux abords des plans d'eau	N/M	↘	/	Annexe III	/	/	PN	/	LC	VU	NA	/	/	Modéré	
<i>Burhinus oedicnemus</i>	Oedicnème criard	/	1 2	IPI: présent au niveau des milieux agricoles et de la carrière. Comportement reproducteur constaté	N/M	↗	Annexe II	Annexe II	/	Annexe I	PN	/	LC	LC	NA	/	OUI	Elevé	
<i>Lanius senator</i>	Pie-grièche à tête rousse	/	/ 1	HPI: espèce présente au niveau des milieux buissonnants en limite de projet	N	↗	/	Annexe II	/	/	PN	/	LC	VU	NA	/	/	Modéré	
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	/	/ 1	IPI: présent dans les fourrés au niveau des merlons dans le périmètre du projet	N/M/H	↘	/	Annexe II et III	/	/	PN	/	/	NT	NA	/	/	Faible à Modéré	
Cortège exploitant les milieux boisés et bocageux																			

SEE Ragonneau – Carrière alluvionnaire des Boires de Ribon – Port-de-Piles (86)
 Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées
Résumé Non Technique

Espèces d'oiseaux		Nombre de contact			Localisation par rapport au projet	Statut biologique	Tendance population (national)	Statut de protection				Valeur patrimoniale		Liste rouge				Espèces déterminantes ZNIEFF	Niveau d'intérêt et sensibilité
Noms latins	Noms vernaculaires	Hiver 2014	Printemps précoce 2014	Printemps tardif 2014				International			Communautaire	Nationale	Régionale	UICN	France		Régionale		
								Convention de Bonn	Convention de Berne	Washington					Convention de CITES	Directive oiseaux			
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	/	/	1	HPI : présent dans le réseau bocager au Sud du périmètre actuel	N/M	↗	Annexe II	Annexe II	/	/	PN	/	LC	NT	DD	/	/	Modéré
Cortège exploitant les milieux humides et aquatiques																			
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	/	/	1	IPI : présent au niveau des milieux agricoles	N/M/H	↗	Annexe II	/	Annexe A	Annexe I	PN	/	LC	LC	NA	/	/	Modéré
<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc	X	1	/	HPI : présent au niveau des plans d'eau et de la carrière	H/M	∅	Annexe II	Annexe II	/	/	PN	/	LC	NA	LC	/	/	Faible à Modéré
<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	/	4	1	IPI : présent au niveau des plans d'eau	N/M/H	↘	Annexe II	Annexe II	/	/	PN	/	LC	NT	LC	/	/	Modéré
<i>Ardea alba</i>	Grande aigrette	1	1	/	HPI : présent au niveau des plans d'eau	H/M	∅	/	Annexe II	Annexe A	Annexe I	PN	/	LC	NT	LC	/	/	Elevé
<i>Charadrius dubius</i>	Petit Gravelot	/	3	3	IPI : présent au niveau des plans d'eau et de la carrière	N/M	↘	Annexe II	Annexe II	/	/	PN	/	LC	LC	NA	/	OUI	Modéré
<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	/	1	3	HPI : survol au-dessus des plans d'eau	N/M	∅	/	Annexe III	/	/	PN	/	LC	LC	DD	/	OUI	Faible à Modéré

SEE Ragonneau – Carrière alluvionnaire des Boires de Ribon – Port-de-Piles (86)
Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées
Résumé Non Technique

Localisation des espèces protégées concernées par la demande de dérogation :



Légende :

- Périmètre de renouvellement
- Périmètre d'extension
- Périmètre exploitable
- Aire d'étude écologique élargie

Avifaune :

Herpétofaune :

Niveau d'intérêt et de sensibilité modéré

Demande de dérogation :

- Tarier pâtre
- Aigrette garzette
- Chevalier guignette
- Petit gravelot

Demande de dérogation "anticipée" :

- Crapaud calamite
- Pélodyte ponctué
- Couleuvre verte et jaune
- Lézard vert occidental

Demande de dérogation "anticipée" :

- Linotte mélodieuse
- Pie grièche à tête rousse
- Gobemouche gris
- Hirondelle de rivage
- Chevalier culblanc
- Grande Aigrette

Niveau d'intérêt et de sensibilité élevé :

Demande de dérogation :

- Oedicnème criard
- Déplacements en vol

1.10. IMPACTS POTENTIELS

Synthèse des impacts potentiels du projet de renouvellement et d'extension de la carrière sur les espèces protégées et les habitats d'espèces protégées :

ESPECES / CORTEGE D'ESPECE S	HABITATS	DESTRUCTION/ DEGRADATION		LES IMPACTS BRUTS POTENTIELS	NIVEAU D'IMPACT BRUT
		PI : Surface potentielle ment impactée	PE : superficie détruite / emprise de la carrière		
AMPHIBIENS PROTEGES AU TITRE DES ARTICLES 2 ET 3 DE L'AM DU 19/11/2007					
Pélodyte ponctué	Plans d'eau de la carrière actuelle (site de reproduction, de maturation, d'hivernage)	0 ha	0 %	<u>Directs, permanents :</u> Destruction d'individus lors du démarrage des travaux et de la circulation d'engins selon la saison. Maintien de la mare temporaire utilisée comme aire de reproduction et de maturation des juvéniles de Crapaud calamite. Maintien des milieux rocailleux (carrière) favorables au Pélodyte ponctué. <u>Indirects, permanents :</u> Création induite avec l'extraction des matériaux alluvionnaires sur les zones en extension et l'aménagement d'un réseau de mares et de haies, représentant de nouvelles aires de reproduction pour les amphibiens.	Faible à Positif
Crapaud calamite	Mares temporaires : zone de ponte et de maturation des larves	0,1 ha	< à 1 %		
	Milieux rocailleux formés par la carrière actuelle	0 ha	0 %		
REPTILES PROTEGES AU TITRE DE L'AM DU 19/11/2007					
Couleuvre verte et jaune	Fourrés, ronciers, milieux broussailleux (aire de thermorégulation, potentiellement de reproduction et d'hivernage)	0,35 ha	< à 1 %	<u>Directs, permanents :</u> Risque de mortalité lors de la circulation des engins et/ou lors des opérations de décapage. Maintien des aménagements utilisés par ces espèces sur la carrière actuelle. Suppression (partielle) de terrains de chasse (zones de friches). Création pendant toute la durée de l'exploitation et après réaménagement de nouvelles aires de repos ou de chasse. Création d'écotones durant l'exploitation.	Faible à positif à moyen et long terme
	Lézard vert occidental	Terrain en friche, zone rudérale (terrain de chasse)	3,15 ha		

SEE Ragonneau – Carrière alluvionnaire des Boires de Ribon – Port-de-Piles (86)
Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées
Résumé Non Technique

ESPECES / CORTEGE D'ESPECES	HABITATS	DESTRUCTION/ DEGRADATION		LES IMPACTS PREVISIBLES	NIVEAU D'IMPACT BRUT
		PI : Surface potentielle ment impactée	PE : superficie détruite / emprise de la carrière		
AVIFAUNE PROTEGEE AU TITRE DE L'AM DU 29/11/2009					
Cortège des milieux ouverts et semi- ouverts	Friches, prairies de fauche et carrière actuelle en cours de réaménagement (aire de reproduction et d'alimentation)	7,7 ha	28,5 %	<u>Directs, permanents :</u> Suppression potentielle d'une aire de reproduction, d'alimentation, d'abri et de dortoir (zones cultivées – Oedinème criard). Suppression potentielle d'une zone d'alimentation (terrains en friche) exploitée tout au long de l'année.	Modéré à élevé
	Milieux broussailleux (aire de reproduction, d'abri et d'alimentation)	0,4 ha	1,5 %		
	Zones cultivées (aire d'alimentation et de reproduction pour l'Oedichème criard)	12 ha	44 %		
Cortège des milieux humides et aquatiques	Plans d'eau (aire d'alimentation)	0 ha	0 %	Habitat maintenu dans le cadre du réaménagement de la carrière actuelle et développé dans le cadre de l'extension projetée → ce cortège d'espèces n'est donc pas concerné par la demande de dérogation.	Nul à Positif
Cortège des milieux boisés et bocageux	Jonchaies hautes à formations riveraines de Saules (aire de reproduction, d'alimentation et d'abri pour le Gobemouche gris)	0 ha	0 %	Habitat situé hors périmètre – aucun impact à prévoir → ce cortège d'espèces n'est donc pas concerné par la demande de dérogation.	Nul

1.11. MESURES « ERC »

Principales mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) des impacts du projet sur les milieux naturels :



1.12. SYNTHÈSE DES IMPACTS RESULTANTS SUR LES ESPECES PROTEGEES ET LES HABITATS D'ESPECES PROTEGEES

ESPECES / CORTEGE D'ESPECES	HABITATS	DESTRUCTION/ DEGRADATION		IMPACTS BRUTS POTENTIELS	NIVEAU D'IMPACT BRUT	MESURES ERCAS PREVUES	IMPACTS RESULTANTS	NIVEAU D'IMPACT RESULTANT
		PI	PE					
AMPHIBIENS PROTEGES AU TITRE DES ARTICLES 2 ET 3 DE L'AM DU 19/11/2007								
Pélodyte ponctué	Plans d'eau de la carrière actuelle	0 ha	0 %	<u>Directs, permanents :</u> Destruction d'individus lors du démarrage des travaux et de la circulation d'engins selon la saison. Maintien de la mare temporaire utilisée comme aire de reproduction et de maturation des juvéniles de Crapaud calamite. Maintien des milieux rocailleux (carrière) favorables au Pélodyte ponctué. <u>Indirects, permanents :</u> Création induite avec l'extraction des matériaux alluvionnaires sur les zones en extension et l'aménagement d'un réseau de mares et de haies, représentant de nouvelles aires de reproduction pour les amphibiens.	Faible à Positif	Evitement : E1 : Maintien de l'habitat du Crapaud calamite. Réduction : R1 : Période adaptée pour le décapage. R2 : Limitation des perturbations en périphérie du site. R3 : Limitation du bruit, des émissions sonores et lumineuses. R4 : Maîtrise du risque de pollution lié aux hydrocarbures. R5 : Lutte contre les espèces végétales invasives. Compensation : C3 : Création d'un réseau de haies et de mares entre le bassin d'irrigation agricole et le ruisseau de la Prée. C4 : Création dans le cadre du réaménagement de la carrière de zones de prairies humides et de hauts-fonds. Accompagnement et Suivi : AS1 : Mise en place d'un suivi écologique global pendant 15 ans.	Risque de mortalité limité. Dérangement faible, compatible avec le maintien de l'espèce. Maintien et développement de l'habitat de ces espèces.	Positif
Crapaud calamite	Mares temporaires : zone de ponte et de maturation des larves	0,1 ha	< à 1 %					
	Milieux rocailleux formés par la carrière actuelle	0 ha	0 %					
REPTILES PROTEGES AU TITRE DE L'AM DU 19/11/2007								
Couleuvre verte et jaune	Fourrés, ronciers, milieux broussailleux	0,35 ha	< à 1 %	<u>Directs, permanents :</u> Risque de mortalité lors de la circulation des engins et/ou lors des opérations de décapage. Maintien des aménagements utilisés par ces espèces sur la carrière actuelle. Suppression (partielle) de terrains de chasse (zones de friches). Création pendant toute la durée de l'exploitation et après réaménagement de nouvelles aires de repos ou de chasse. Création d'écotones durant l'exploitation.	Faible à positif A moyen et long terme Espèces communes	Réduction : R1 : Période adaptée pour le décapage. R2 : Limitation des perturbations en périphérie du site. R3 : Limitation du bruit, des émissions sonores et lumineuses. R4 : Maîtrise du risque de pollution lié aux hydrocarbures. R5 : Lutte contre les espèces végétales invasives. Compensation : C1 : Création de 4,5 ha de prairies de fauche mésophiles. C2 : Mesures de gestion des parcelles en friche (2,75 ha au NO du site). Accompagnement et Suivi : AS1 : Mise en place d'un suivi écologique global pendant 15 ans.	Risque de mortalité limité. Dérangement faible, compatible avec le maintien de l'espèce. Maintien et développement de l'habitat de ces espèces.	Positif
Lézard vert occidental	Terrain en friche, zone rudérale	3,15 ha	12 %					
AVIFAUNE PROTEGEE AU TITRE DE L'AM DU 29/11/2009								
Cortège des milieux ouverts et semi-ouverts	Friches, prairies de fauche et carrière actuelle en cours de réaménagement	7,7 ha	28,5 %	<u>Directs, permanents :</u> Suppression potentielle d'une aire de reproduction, d'alimentation, d'abri et de dortoir (zones cultivées – Oedinième criard). Suppression potentielle d'une zone d'alimentation (terrains en friche) exploitée tout au long de l'année.	Modéré à élevé	Réduction : R1 : Période adaptée pour le décapage. R2 : Limitation des perturbations en périphérie du site. R3 : Limitation du bruit, des émissions sonores et lumineuses. R4 : Maîtrise du risque de pollution lié aux hydrocarbures. R5 : Lutte contre les espèces végétales invasives. Compensation : C1 : Création de 4,5 ha de prairies de fauche mésophiles. C2 : Mesures de gestion des parcelles en friche (2,75 ha au NO du site). C3 : Création d'un réseau de haies et de mares entre le bassin d'irrigation agricole et le ruisseau de la Prée. C4 : Création dans le cadre du réaménagement de la carrière de zones de prairies humides et de hauts-fonds. Accompagnement et Suivi : AS1 : Mise en place d'un suivi écologique global pendant 15 ans.	Risque de mortalité évité. Dérangement faible, compatible avec le maintien de l'espèce.	Faible
	Milieux broussailleux	0,4 ha	1,5 %					
	Zones cultivées	12 ha	44 %					
Cortège des milieux humides et aquatiques	Plans d'eau	0 ha	0 %	Habitat maintenu dans le cadre du réaménagement de la carrière actuelle et développé dans le cadre de l'extension projetée → ce cortège d'espèces n'est donc pas concerné par la demande de dérogation.	Nul à positif		Maintien et développement de l'habitat de ces espèces.	Positif
Cortège des milieux boisés et bocageux	Jonchaies hautes à formations riveraines de Saules	0 ha	0 %	Habitat situé hors périmètre – aucun impact à prévoir → ce cortège d'espèces n'est donc pas concerné par la demande de dérogation.	Nul			Positif

2. LETTRE DE DEMANDE

Madame la Préfète
Préfecture de la Vienne
7 place Aristide BRIAND
86021 POITIERS

Objet : **Projet de renouvellement partiel et d'extension de la carrière des Boires de Ribon à Port-de-Piles (86) sur 27 ha**
Demande de Dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces protégées et de spécimens d'espèces protégées

Madame la Préfète,

Je soussigné, M. Jean-Yves MERCIER, Directeur Général de la Société d'Exploitation des Etablissements RAGONNEAU, vous demande, une **dérogation exceptionnelle pour la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux et pour la destruction et la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées** au titre des Art. L. 411-2 et R. 411-6 à R. 411-14 du Code de l'Environnement.

Cette demande accompagne la demande de renouvellement partiel et d'extension d'autorisation de la carrière des Boires de Ribon afin de pérenniser l'activité extractive sur le site des Boires de Ribon et d'alimenter le marché local et régional en granulats de bonne qualité. Le projet concerne environ **27 hectares composés principalement de terrains en friche et de cultures.**

Ce projet, comme précisé dans le présent dossier, présente un intérêt public manifeste.

Les **5 espèces protégées** exploitant les **terrains du projet** de renouvellement et d'extension de la carrière et faisant l'objet de cette **demande de dérogation** sont les suivantes :

- 5 espèces d'oiseaux : Œdicnème criard, Tarier pâtre, Aigrette garzette, Chevalier guignette et Petit gravelot ;

Par ailleurs, **10 autres espèces protégées** utilisent les terrains en cours d'exploitation ou réaménagés de la **carrière actuelle** (terrains limitrophes au projet et faisant par ailleurs l'objet d'une cessation d'activité). Lors de l'exploitation à venir de la carrière des Boires de Ribon, ces espèces sont susceptibles d'exploiter les terrains du projet car la méthode d'exploitation et le réaménagement prévus seront similaires à l'actuel. Ainsi, les espèces suivantes font l'objet d'une **demande de dérogation par anticipation** (demande de dérogation « anticipée ») :

- 6 espèces d'oiseaux : Linotte mélodieuse, Pie grièche à tête rousse, Gobemouche gris, Hirondelle de rivage, Chevalier culblanc et Grande aigrette ;
- 2 espèces d'amphibiens : Crapaud Calamite et Pélodyte ponctué ;
- 2 espèces de reptiles : Lézard vert occidental et Couleuvre verte et jaune.

Les mesures proposées dans ce dossier permettront de garantir le maintien localement de ces espèces protégées.

Vous trouverez un argumentaire à l'appui de la demande, découpée en plusieurs parties :

- Les formulaires CERFA de demande, dûment complétés et signés ;
- La présentation du demandeur ;
- La présentation de l'exploitation de la carrière ;
- La justification de l'intérêt public du projet ;
- Le diagnostic écologique ;
- Les impacts bruts du projet ;
- Les mesures prévues : évitement, réduction et compensation et impacts résultants ;
- Conclusion sur le maintien localement des espèces protégées.

Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à ma demande et vous prie de croire, Madame la Préfète, en l'expression de ma haute considération.

A Dangé-Saint-Romain

Le

Pour SEE Ragonneau
Le Directeur Général,
Jean-Yves MERCIER



3. FORMULAIRES CERFA

3.1. CERFA N°13614*01



N° 13614*01

**DEMANDE DE DEROGATION
 POUR LA DESTRUCTION, L'ALTERATION, OU LA DEGRADATION
 DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom : /
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : **SEE Ragonneau**
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : **Jean-Yves MERCIER**
 Adresse : **Le Villiers – Dangé-Saint-Romain**
 Code postal : **86220**
 Nature des activités : **Exploitation de carrière**
 Qualification : **Directeur Général**

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPECE ANIMALE CONCERNEE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 - OISEAUX	
Linotte mélodieuse <i>Carduelis cannabina</i>	Contacté sur l'aire d'étude élargie → demande de dérogation « anticipée »
Œdicnème criard <i>Burhinus oedicnemus</i>	Contacté sur le périmètre du projet → demande de dérogation
Pie grièche à tête rousse <i>Lanius senator</i>	Contacté sur l'aire d'étude élargie → demande de dérogation « anticipée »
Tarier pâtre <i>Saxicola rubicola</i>	Contacté sur le périmètre du projet → demande de dérogation
Gobemouche gris <i>Muscicapa striata</i>	Contacté sur l'aire d'étude élargie → demande de dérogation « anticipée »
Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i>	Contacté sur le périmètre du projet → demande de dérogation
Hirondelle de rivage <i>Riparia riparia</i>	Contacté sur l'aire d'étude élargie → demande de dérogation « anticipée »
Chevalier culblanc <i>Tringa ochropus</i>	Contacté sur l'aire d'étude élargie → demande de dérogation « anticipée »
Chevalier guignette <i>Actitis hypoleucos</i>	Contacté sur le périmètre du projet → demande de dérogation

Voir argumentaire joint dans le présent dossier de demande de dérogation.

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPECE ANIMALE CONCERNEE Nom scientifique Nom commun	Description (1)	
Grande aigrette <i>Ardea alba</i>	Contacté sur l'aire d'étude élargie → demande de dérogation « anticipée »	Voir argumentaire joint dans le présent dossier de demande de dérogation.
Petit gravelot <i>Charadrius dubius</i>	Contacté sur le périmètre du projet → demande de dérogation	
B2 - AMPHIBIENS		
Crapaud calamite <i>Bufo calamita</i>	Contacté sur l'aire d'étude élargie → demande de dérogation « anticipée »	Voir argumentaire joint dans le présent dossier de demande de dérogation.
Pélodyte ponctué <i>Pelodytes punctatus</i>	Contacté sur l'aire d'étude élargie → demande de dérogation « anticipée »	
B3 - REPTILES		
Couleuvre verte et jaune <i>Hierophis viridiflavus</i>	Contacté sur l'aire d'étude élargie → demande de dérogation « anticipée »	Voir argumentaire joint dans le présent dossier de demande de dérogation.
Lézard vert occidental <i>Lacerta bilineata</i>	Contacté sur l'aire d'étude élargie → demande de dérogation « anticipée »	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITE DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommage aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	X
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Exploitation de carrière alluvionnaire pour commercialisation de matériaux afin de répondre aux besoins suivants :

- Continuer à alimenter le marché local et régional en granulats de bonne qualité (alluvions réservées aux usages nobles tels que la fabrication du Béton Prêt à l'Emploi (BPE)) ;
- Optimiser et pérenniser l'utilisation des installations de traitement de la SEE Ragonneau (site des Champs Prés à Dangé-Saint-Romain (86) et site de Prézault à Parçay-sur-Vienne (37)), où sera lavé, criblé et concassé le tout-venant alluvionnaire extrait.

Le site sera, à la fin de l'exploitation, réaménagé en zone naturelle à usage privé d'agrément (2 plans d'eau privés).

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITES DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION *

Destruction	X	Préciser : Voir argumentaire joint dans le présent dossier de demande de dérogation.
Altération	<input type="checkbox"/>	Préciser : /
Dégradation	<input type="checkbox"/>	Préciser : /

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNELS ENCADRANT L'OPERATION *

Formation initiale en biologie animale..... Préciser : /
Formation continue en biologie animale Préciser : /
Autre formation Préciser : **Ecologue**

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION

Préciser la période :
ou la date : **Date prévisionnelle de démarrage prévue (2018)**

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION

Régions administratives : **Poitou-Charentes**
Départements : **Vienne**
Cantons : **Châtelleraut**
Commune : **Port-de-Piles**

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos
Mesures de protection réglementaires
Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Renforcement des populations de l'espèce.....
Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Voir argumentaire joint dans le présent dossier de demande de dérogation.

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : /

Modalités de compte-rendu des opérations à réaliser :
Voir argumentaire joint dans le présent dossier de demande de dérogation.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à **Dangé-Saint-Romain**

le **26 juin 2017**

Votre signature



3.2. CERFA N°13616*01



N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION POUR

- LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT*
- LA DESTRUCTION*
- LA PERTURBATION INTENTIONNELLE*
DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

*cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITE	
Nom et Prénom :	/
ou Dénomination (pour les personnes morales) :	SEE Ragonneau
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :	Jean-Yves MERCIER
Adresse :	Le Villiers – Dangé-Saint-Romain
Code postal :	86220
Nature des activités :	Exploitation de carrière
Qualification :	Directeur Général

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION						
Nom scientifique Nom commun	Quantité				Description (1)	
	Août 2013	Février 2014	Avril 2014	Mai 2014		
B1-OISEAUX						
Linotte mélodieuse <i>Carduelis cannabina</i>	3	/	1	2	Contacté sur l'aire d'étude élargie → demande de dérogation « anticipée »	Voir argumentaire joint dans le présent dossier de demande de dérogation.
Œdicnème criard <i>Burhinus oediconemus</i>	1	/	1	2	Contacté sur le périmètre du projet → demande de dérogation	
Pie grièche à tête rousse <i>Lanius senator</i>	/	/	/	1	Contacté sur l'aire d'étude élargie → demande de dérogation « anticipée »	
Tarier pâtre <i>Saxicola rubicola</i>	2	/	/	1	Contacté sur le périmètre du projet → demande de dérogation	
Gobemouche gris <i>Muscicapa striata</i>	/	/	/	1	Contacté sur l'aire d'étude élargie → demande de dérogation « anticipée »	
Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i>	8	/	/	1	Contacté sur le périmètre du projet → demande de dérogation	

SEE Ragonneau – Carrière alluvionnaire des Boires de Ribon – Port-de-Piles (86)
Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées

Hirondelle de rivage <i>Riparia riparia</i>	/	/	1	3	Contacté sur l'aire d'étude élargie → demande de dérogation « anticipée »	Voir argumentaire joint dans le présent dossier de demande de dérogation.	
Chevalier culblanc <i>Tringa ochropus</i>	3	/	1	/			
Chevalier guignette <i>Actitis hypoleucos</i>	1	/	4	/			Contacté sur le périmètre du projet → demande de dérogation
Grande aigrette <i>Ardea alba</i>	/	1	1	/			Contacté sur l'aire d'étude élargie → demande de dérogation « anticipée »
Petit gravelot <i>Charadrius dubius</i>	/	/	3	3			Contacté sur le périmètre du projet → demande de dérogation
B2-AMPHIBIENS							
	Août 2013	Février 2014	Avril 2014	Mai 2014			
Crapaud calamite <i>Bufo calamita</i>	/	/	1	/	Contacté sur l'aire d'étude élargie → demande de dérogation « anticipée »	Voir argumentaire joint dans le présent dossier de demande de dérogation.	
Pélodyte ponctué <i>Pelodytes punctatus</i>	/	/	4	1	Contacté sur l'aire d'étude élargie → demande de dérogation « anticipée »		
B3-REPTILES							
	Août 2013	Février 2014	Avril 2014	Mai 2014			
Couleuvre verte et jaune <i>Hierophis viridiflavus</i>	1	/	/	/	Contacté sur l'aire d'étude élargie → demande de dérogation « anticipée »	Voir argumentaire joint dans le présent dossier de demande de dérogation.	
Lézard vert occidental <i>Lacerta bilineata</i>	1	/	/	/	Contacté sur l'aire d'étude élargie → demande de dérogation « anticipée »		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommage aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	X
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Exploitation de carrière alluvionnaire pour commercialisation de matériaux afin de répondre aux besoins suivants :

- Continuer à alimenter le marché local et régional en granulats de bonne qualité (alluvions réservées aux usages nobles tels que la fabrication du Béton Prêt à l'Emploi (BPE)) ;
- Optimiser et pérenniser l'utilisation des installations de traitement de la SEE Ragonneau (site des Champs Prés à Dangé-Saint-Romain (86) et site de Prézault à Parçay-sur-Vienne (37)), où sera lavé, criblé et concassé le tout-venant alluvionnaire extrait.

Le site sera, à la fin de l'exploitation, réaménagé en zone naturelle à usage privé d'agrément (2 plans d'eau privés).

*cocher la case correspondant

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION
 (renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filet
 Capture avec époussette Pièges Préciser :
 Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :
 Utilisation d'émissions sonores Préciser :
 Modalités de marquage des animaux (description et justification) :
 .

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION*

Destruction des nids Préciser : ...
 Destruction des œufs Préciser : ...
 Destruction des animaux (herpétofaune) Par animaux prédateurs Préciser :
 Par pièges létaux Préciser :
 Par capture et euthanasie Préciser :
 Par armes de chasse Préciser :
 Autres moyens de destruction Préciser : **terrassement, circulation des engins**

Suite sur papier libre

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
 Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
 Utilisation de sources lumineuses Préciser :
 Utilisation d'émissions sonores Préciser :
 Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
 Utilisation d'armes de tir Préciser :
 Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser : **terrassement, circulation des engins**

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGEES DE L'OPERATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser :
 Formation continue en biologie animale Préciser :
 Autre formation Préciser : **Ecologue**

*cocher la case correspondant

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période :
 ou la date : **Date prévisionnelle de démarrage prévue (2018)**

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : **Poitou-Charentes**
 Départements : **Vienne**
 Cantons : **Châtelleraut**
 Commune : **Port-de-Piles**

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires.....

Renforcement des populations de l'espèce **Mesures contractuelles de gestion de l'espace**

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Voir argumentaire joint dans le présent dossier de demande de dérogation.

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : /

.....
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Voir argumentaire joint dans le présent dossier de demande de dérogation.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à **Dangé-Saint-Romain**

le *16 juin 2017*

Votre signature



4. PRESENTATION DU DEMANDEUR

4.1. DENOMINATION DU DEMANDEUR

<u>Raison sociale</u> :	Société d'Exploitation des Etablissements RAGONNEAU, filiale de Lafarge Granulats France (LGF)
<u>Statut social</u> :	Société par Actions Simplifiées au capital de 335 552 €
<u>Adresse Siège social</u> :	SEE RAGONNEAU Le Villiers 86220 DANGE-SAINT-ROMAIN <u>Tél</u> : 05 49 86 80 90 <u>Fax</u> : 05 49 86 60 81
<u>Numéro SIRET</u> :	327 080 149 R.C.S. POITIERS
<u>Numéro de gestion</u> :	1970 B 00014
<u>Code APE</u> :	0812Z
<u>Signataire du Dossier</u> :	Jean-Yves MERCIER Directeur Général
<u>Interlocuteur – Suivi du dossier</u> :	Amélie PROMELLE Alice MOREAUX Responsables foncier environnement <u>Tél</u> : 05 49 86 80 90 <u>Fax</u> : 05 49 86 60 81
<u>Aide à la rédaction de ce dossier</u> :	GéoPlusEnvironnement, Agence Ouest Auriane LEYMARIE Mathieu GIZARD (écologue) 5, rue de la Rôme 49123 Champtocé-sur-Loire <u>Tél</u> : 02 41 34 35 82 <u>Fax</u> : 02 41 34 37 95

4.2. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SES CAPACITES TECHNIQUES ENVIRONNEMENTALES

4.2.1. La SEE Ragonneau et le Groupe Lafarge

En France, l'activité du groupe LAFARGE s'organise en trois lignes de produits : le ciment, le béton et les granulats. La SEE Ragonneau est une filiale de LAFARGE GRANULATS FRANCE.

La SEE Ragonneau est une société dont l'actionnaire est une société de confiance : LAFARGE GRANULATS FRANCE.

LAFARGE GRANULATS FRANCE emploie un effectif de 1 920 personnes sur plus de 160 sites industriels (sablères, carrières, ports et dépôts), et réalise une production annuelle de granulats de 33,3 millions de tonnes.

Plus de 60% des carrières exploitées par LAFARGE GRANULATS FRANCE sont implantées en zones écologiquement sensibles : PNR, ZNIEFF, Natura 2000... Pour LAFARGE GRANULATS FRANCE, la prise en compte des aspects environnementaux durant l'exploitation et lors de la réhabilitation de ses sites est une priorité.

Les moyens de terrassement dont dispose LAFARGE GRANULATS FRANCE peuvent être mobilisés par la SEE Ragonneau, ce qui lui confère l'assise technique nécessaire à un véritable spécialiste des travaux de réaménagement. Ce matériel permet parallèlement une adaptation aisée aux conditions de terrain pour un rendu paysager de qualité. La SEE Ragonneau dispose de l'expérience du Groupe LAFARGE dans la gestion de l'environnement industriel de ses carrières.

La SEE Ragonneau emploie actuellement 30 personnes dont 1 cadre et 5 chefs de carrière ou de site expérimentés. Les fonctions supports sont assurées par les employés du groupe LAFARGE (sécurité, environnement, qualité...).

L'entreprise Ragonneau dispose pour l'exploitation de ses sites des matériels suivants : 2 pelles hydrauliques, 1 dragueline et 10 chargeurs. La SEE Ragonneau exploite cinq installations fixes de lavage-criblage et concassage équipées de broyeurs, cribles, stations de lavage et cyclones.

Sur la carrière « les Boires de Ribon », lors des campagnes d'extraction, un chauffeur de pelle et 1 à 3 chauffeurs de camions travaillent à temps plein pour le compte de la SEE Ragonneau. Pour les campagnes de décapage et de réaménagement, 4 conducteurs d'engins supplémentaires (1 pelle, 1 à 2 tombereaux et 1 bulldozer) sont également présents sur la carrière.

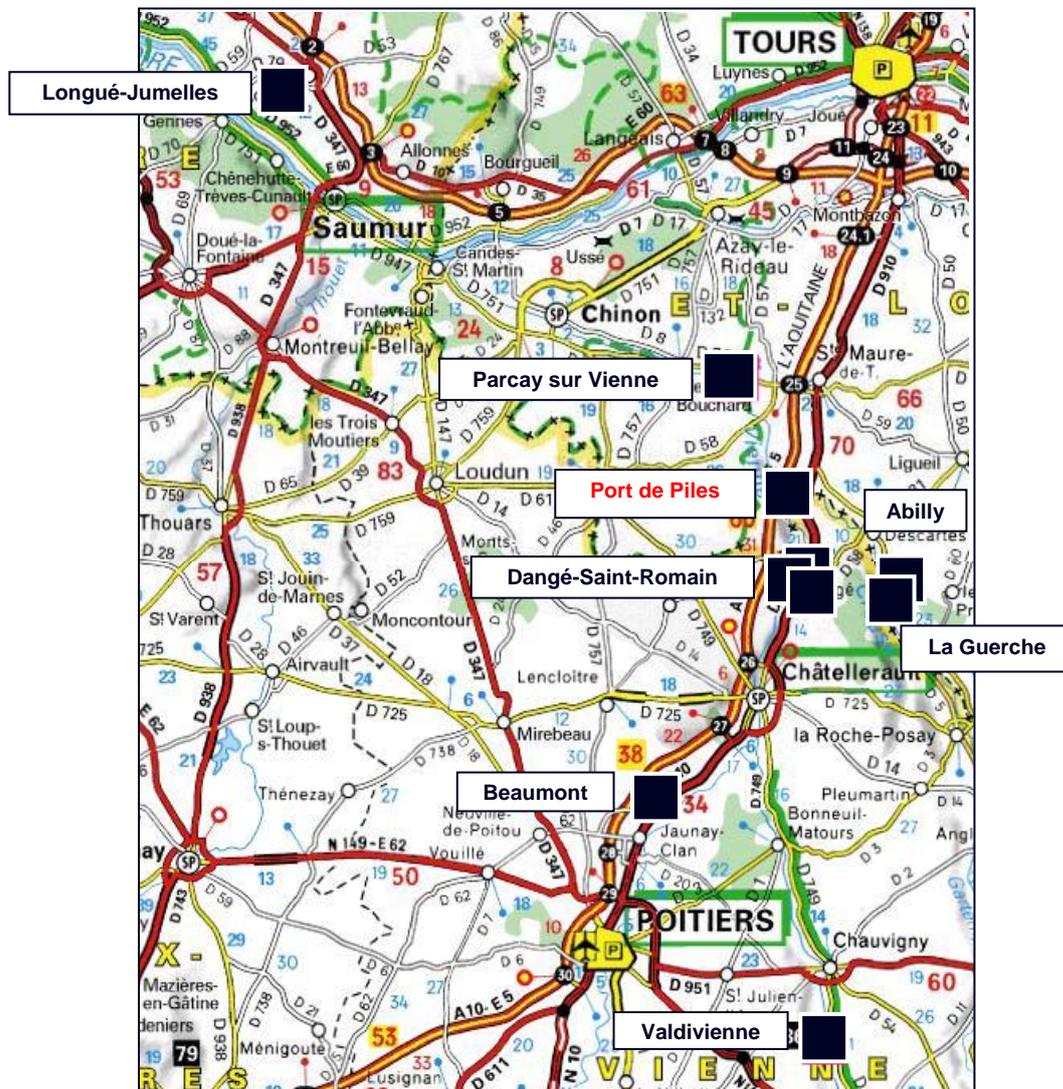
La SEE Ragonneau, qui est implantée depuis de nombreuses années dans le secteur, exploite à ce jour huit carrières alluvionnaires dans la Vienne (86), l'Indre et Loire (37) et le Maine et Loire (49) :

Commune et lieu-dit	Autorisation d'exploitation	Durée	Activité de traitement
DANGE-SAINT-ROMAIN (86) «Les Champs Près»	A.P. n°2014-DRCLAJ/BUPPE du 2/01/2014	30 ans	Oui
DANGE-SAINT-ROMAIN (86) «Les Varennes»	A.P. n°2015-DRCLAJ/BUPPE-009 du 06/01/2015	3 ans	Oui
DANGE-SAINT-ROMAIN (86) «La Pièce du Breuil»	A.P. n°2010-D2/B3-132 du 11/05/2010	20 ans	Non

SEE Ragonneau – Carrière alluvionnaire des Boires de Ribon – Port-de-Piles (86)
 Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées

Commune et lieu-dit	Autorisation d'exploitation	Durée	Activité de traitement
PORT-DE-PILES (86) «Boires de Ribon»	A.P. n°2004-D2/B3-008 du 14/01/2004	15 ans	Non
VALDIVIENNE (86) «La Vallée des Sables»	A.P. n°2009-D2/B3-164 du 07/08/2009	20 ans	Oui
PARCAY sur VIENNE (37) «Prézault»	A.P. n°15817 du 17/01/2001	25 ans	Oui
LONGUE-JUMELLES (49) «Les Youis»	A.P. n°D3-2001-294 du 13/04/2001	21 ans	Oui
ABILLY (37)	A.P. n°19803 du 11/12/2013	14 ans	Oui
LA GUERCHE (37)	A.P. n°18712 du 30/12/2009	11 ans	Non

La carte ci-après présente les différentes implantations de ces carrières :



4.2.2. Politique environnementale

La SEE Ragonneau a mis en place sur les sites qu'elle exploite les pratiques environnementales définies par le groupe LAFARGE, afin de limiter les impacts de son activité sur les milieux. Les préoccupations environnementales des projets et des sites en activité ou en cours de réaménagement sont suivies tout au long de leur vie par les responsables environnement.

Les carrières dont les autorisations sont arrivées à échéance ont fait l'objet de déclarations de fin de travaux et de procès verbaux de récolement conformément à la législation en vigueur et aux engagements pris avec les propriétaires et les partenaires (associations, communes, etc.). Ceci atteste de la capacité de la SEE Ragonneau à remettre en état, dans les meilleures conditions possibles, les sites après exploitation.

La carrière des Boires de Ribon bénéficie du management environnemental du Groupe LAFARGE. En effet, le site a atteint le Niveau 4/4 de la Charte Environnement¹ des producteurs de granulats depuis 2009.

L'engagement de Lafarge pour la biodiversité remonte à plusieurs années, puisque le Groupe bénéficie d'un savoir-faire de plus de 35 ans dans le réaménagement et dans la mise en valeur de la biodiversité après exploitation. Il s'appuie sur un réseau d'experts Foncier Environnement (agronome, paysagiste, juriste, écologue ...) constitué depuis 1988. L'enjeu pour Lafarge est donc de rendre compatible son activité d'extraction avec les objectifs de préservation de l'environnement et des écosystèmes et de s'assurer un accès durable aux ressources minérales. Lafarge a développé une réelle expertise afin de contrôler et de minimiser l'impact de ces activités tout au long du cycle de vie d'une carrière. Des standards de gestion et des outils « La Boîte à Outils Biodiversité » ont été élaborés avec le WWF² et l'UICN³ France et sont déployés en fonction du contexte et des contraintes locales de chaque site.

En France, cet engagement volontaire a été formalisé dans une politique et a obtenu la reconnaissance du Ministère en 2012 à travers la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB). Elle est portée au niveau national par un partenariat avec l'UICN. L'engagement est commun à l'ensemble des activités du Groupe et se traduit par sept axes :

- AXE 1 - Connaissance : Déployer la « Boîte à outils Biodiversité »,
- AXE 2 - Concertation : Evoquer la biodiversité au cours des commissions locales de concertation et de suivi,
- AXE 3 - Sensibilisation : Former les salariés à la biodiversité et aux différents moyens et outils à mettre en œuvre pour la protéger,
- AXE 4 - Adhésion : Faire émerger et partager une culture de la nature,
- AXE 5 - Partenariat : Mettre en place de nouveaux partenariats et poursuivre les partenariats existants à l'échelle nationale, régionale et locale,
- AXE 6 - Réaliser des plans d'action biodiversité pour lesquels des actions de préservation, de restauration et de gestion spécifiques et adaptées au site sont définies,
- AXE 7 - Intégrer le thème « biodiversité dans le système de Management Environnemental.

¹Charte Environnement : <http://www.charte.unicem.fr/>

² WWF : World Wildlife Fund

³ UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

Un partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et l'association Vienne Nature signé en 2015 sur l'ensemble des sites du dispositif de Dangé-Saint-Romain (86) permet à LAFARGE Granulats d'avoir une meilleure connaissance de la biodiversité sur ses sites et de s'appuyer sur une structure compétente pour la mise en place des aménagements. Ce partenariat a été formalisé en 2015 par la signature d'une convention. Cette formalisation démontre bien la volonté de Lafarge d'inscrire ce partenariat dans la durée afin de pérenniser les actions déjà entreprises. Ce partenariat a plusieurs objectifs et permet d'avoir une connaissance à jour des espèces présentes sur le site afin d'adapter et d'anticiper les conditions d'exploitation. Il comprend à la fois une amélioration des connaissances mais aussi un volet sensibilisation et formation des équipes sur le terrain. Il porte sur les éléments suivants :

- Un suivi annuel scientifique du site comprenant la liste et si possible les effectifs des espèces faunistiques et des relevés semi-quantitatifs de la flore, le calcul de l'IBL (Indice de Biodiversité à Long Terme) tous les 3 ans,
- La maîtrise d'œuvre des aménagements écologiques avec notamment le suivi et le contrôle du développement des espèces invasives,
- La sensibilisation à la biodiversité et aux bonnes pratiques des équipes,
- La participation aux manifestations afin de sensibiliser le grand public.

L'IBL est dédié à évaluer la diversité au sein des différents habitats composant les carrières. Il permet d'estimer la biodiversité à un instant donné et de suivre son évolution au cours du temps. Sa mise en place nécessite des inventaires écologiques portant sur l'évaluation des espèces patrimoniales. Le calcul de l'indice évalue le degré de menace et le niveau de protection des différentes espèces recensées ainsi que la superficie de chaque habitat. L'indicateur permet l'obtention d'une note variant de 0 à 6 et reflétant la valeur écologique du site.

Les Politiques « Biodiversité » et « Environnement » du Groupe Lafarge sont présentées en Annexe 1.

5. CADRE ET OBJECTIFS DU DOCUMENT

5.1. RAPPEL SUR LA REGLEMENTATION APPLIQUEE AUX ESPECES PROTEGEES ET PROCEDURE DE DEMANDE DE DEROGATION

Le présent document a pour objet de présenter la situation des espèces de faune protégées relevées sur la zone du projet de renouvellement partiel et d'extension de la carrière des Boires de Ribon, afin d'éclairer l'autorité environnementale sur la prise en compte de ces espèces dans la conception du projet, et faciliter son jugement en terme de délivrance de dérogation au titre de l'article L.411-2 du Code de l'Environnement.

5.1.1. Cadre juridique

La protection stricte des espèces de faune et de flore sauvages est mentionnée au **Livre IV « faune et flore » du Code de l'Environnement dans les articles L.411-1 et L.411-2**. Ces dispositions sont complétées par les textes suivants :

- Les modalités d'élaboration des arrêtés ministériels définissant les listes d'espèces protégées fixées par les articles R. 411-1 à R. 411-3 du Code de l'Environnement. La liste de ces arrêtés ministériels figure en annexe des articles et définissent pour chaque espèce ou groupe d'espèces, les interdictions applicables ainsi que les parties du territoire national concernées ;
- Les modalités de délivrances des dérogations d'après les articles R.411-6 à R.411-14 prévues par le point 4 de l'article L.411-2 ;
- Les conditions de demande et d'instructions des dérogations portants sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées, définies au 4° de l'article L. 411-2, fixées par l'arrêté du 19 février 2007, en application de l'article R.411-13 du Code de l'Environnement ;
- des précisions quant à la constitution des demandes de dérogation et à leur instruction (Circulaires DNP/CFF no 2008-01 du 21 janvier 2008, DNP n°981 du 3 février 1998 et DNP n°0002 du 15 février 2000). Ces circulaires font en particulier état des modèles CERFA, nécessaires à la constitution d'une demande de dérogation en fonction des espèces et des activités.

Les dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du Code de l'Environnement sont accordées par le préfet du département du lieu de l'opération après avis du Conseil National de Protection de la Nature (CNP).

5.1.2. Les principes à satisfaire pour l'octroi d'une demande de dérogation

La délivrance d'une dérogation peut être envisagée si les objectifs du projet correspondent bien à l'un des 5 cas suivants (listés dans le point 4 de l'article L.411-2) :

- Un intérêt de la protection de la faune et de la flore sauvages et de la conservation des habitats naturels ;

- Pour prévenir des dommages importants notamment aux cultures, à l'élevage, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux et à d'autres formes de propriété ;
- **Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publique ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, et pour des motifs qui comporteraient des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ;**
- A des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement et de réintroduction de ces espèces et pour des opérations de reproduction nécessaires à ces fins, y compris la propagation artificielle des plantes ;
- Pour permettre, dans des conditions strictement contrôlées, d'une manière sélective et dans une mesure limitée, la prise ou la détention d'un nombre limité et spécifié de certains spécimens.

Enfin, la délivrance d'une dérogation d'après le point 4 de l'article L.411-2 ne peut être accordée que si la demande respecte deux autres conditions à savoir :

- Qu'il n'existe pas d'autres solutions satisfaisantes ;
- Que la dérogation ne nuise pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle.

Les dérogations doivent être obtenues **avant la réalisation des travaux**. Le traitement de ce type de dossier étant particulièrement chronophage, il est donc important d'anticiper et de prévoir la réalisation des études, de l'instruction de la demande de dérogation et de l'obtention de l'autorisation dans le calendrier de réalisation des travaux. Ainsi, la procédure de demande de dérogation doit être menée le plus tôt possible et conduite en amont voire en parallèle des autres procédures d'autorisation (ICPE, loi sur l'eau, etc.) dans un souci de cohérence du projet et des mesures.

5.2. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

5.2.1. Localisation

La Figure 1 montre la localisation du projet de renouvellement partiel et d'extension de carrière concerné par la présente demande.

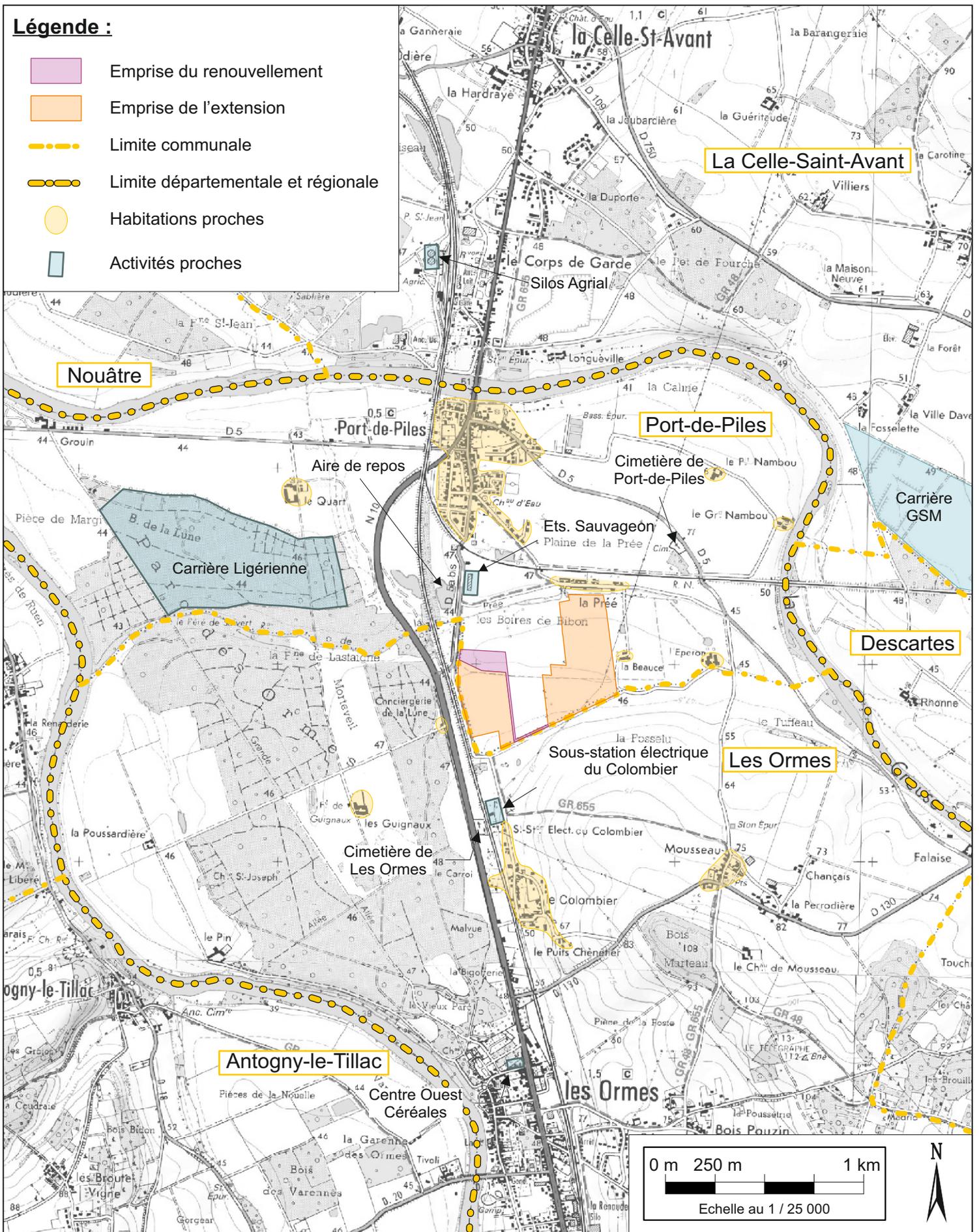
Le projet de renouvellement et d'extension de la carrière « les Boires de Ribon » se situe en région Poitou-Charentes, dans le département de la Vienne (86), à la limite avec le département de l'Indre-et-Loire (37), situé en région Centre. Il se trouve à environ 60 km au Nord-Ouest de Poitiers (86) et à environ 50 km au Sud de Tours (37), plus précisément sur la commune de **Port-de-Piles (86)**, en bordure de la limite communale entre Port-de-Piles et Les Ormes (86).

Il est situé en bordure de la Route Départementale (RD) n°910, reliant Sainte-Maure-de-Touraine (37) à Châtelleraut, et de la voie ferrée Paris – Bordeaux. Il se trouve à environ 900 mètres (m) de la Creuse (en rive gauche) et environ 2 kilomètres (km) de la Vienne (en rive droite). L'accès au site continuera de se faire sur la RD 5 AB en empruntant la RD 910 (Cf. Figure 1).

Les terrains du projet de renouvellement partiel sont constitués de terrains déjà exploités en carrière et réaménagés, de l'entrée du site et de la piste d'accès à la zone en cours d'extraction. Les terrains du projet d'extension sont constitués actuellement de terrains agricoles et de terrains en friche.

Légende :

-  Emprise du renouvellement
-  Emprise de l'extension
-  Limite communale
-  Limite départementale et régionale
-  Habitations proches
-  Activités proches



SEE Ragonneau - Carrière alluvionnaire des Boires de Ribon - Port-de-Piles (86)
**Demande de dérogation à l'interdiction de destruction
 d'habitats d'espèces et d'espèces protégées**

Localisation du projet, des habitations et activités les plus proches
 Sources : IGN et GéoPlusEnvironnement

Figure 1



L'ensemble des terrains en renouvellement et en extension occupent une surface totale de **27 ha 22 a 86 ca, dont 21 ha 78 a 81 ca exploitables**. La SEE Ragonneau détient la maîtrise foncière des parcelles concernées par le biais de contrats de forage avec les propriétaires fonciers.

5.2.2. Caractéristiques de l'activité

5.2.2.1. Principe d'exploitation et phasage

Il s'agit de l'exploitation d'une **carrière alluvionnaire en eau**, à ciel ouvert. Cette exploitation se décompose en 3 étapes, qui se déroulent de manière coordonnée, pendant les 15 années de la demande :

- **Décapage** : Il s'agit d'un **décapage sélectif de la terre végétale, puis des stériles de découverte limono-argileux**. Le décapage s'effectue à la pelle hydraulique. Les matériaux sont déplacés et stockés ou remis en place dans le cadre du réaménagement. Les terres de découverte sont immédiatement réutilisées dans le cadre du réaménagement coordonné de la carrière, ou stockées temporairement sur le site, pendant une courte durée (< 3 ans). Le décapage se fait progressivement en avance de l'extraction. Les travaux de décapage sont réalisés par campagnes, de préférence en période de basses eaux et hors période sensible pour la faune ; soit des opérations se déroulant entre septembre et février.
- **Extraction des matériaux** : Après décapage, **l'extraction du gisement est réalisée à sec puis en eau**, à l'aide d'une pelle hydraulique. Les matériaux extraits sont mis en cordon pour égouttage puis évacués par camions vers les installations de traitement des « Champs Prés » et/ou de « Prézault ». L'extraction se fait de façon à permettre au personnel de circuler et de travailler en toute sécurité.
- **Réaménagement** : Le réaménagement est **coordonné à l'extraction**. Il sera engagé dès la première phase d'extraction. Les matériaux de découverte issus de ce site seront utilisés pour le réaménagement coordonné et final. Des matériaux inertes extérieurs seront éventuellement accueillis sur le site. Le réaménagement final consistera en l'aménagement de deux plans d'eau à usage privé d'agrément, la plantation de haies et de bosquets et la recréation de zones de prairies.

Le principe général du phasage d'exploitation est présenté en Figure 2.

L'Annexe 2 présente la configuration du site à la fin de chaque phase d'exploitation.

La Figure 3 présente un schéma de la méthode d'exploitation.

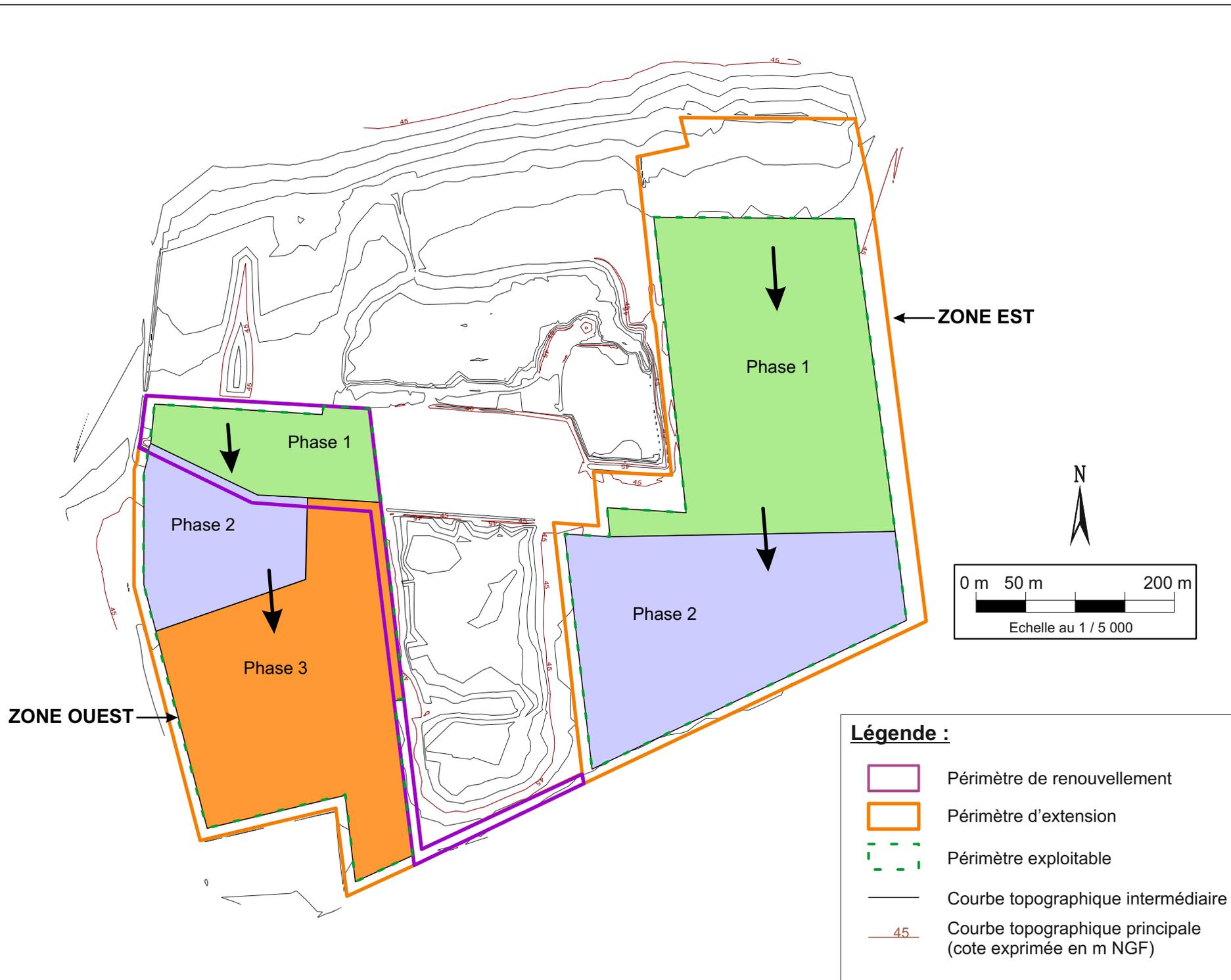
5.2.2.2. Traitement des matériaux

Le personnel employé par la carrière des Boires de Ribon représente 5 personnes à l'extraction et 4 personnes au terrassement. Au total, les dispositifs de Parçay-sur-Vienne et de Dangé-Saint-Romain emploient 15 personnes sur site, plus 6 fonctions support.

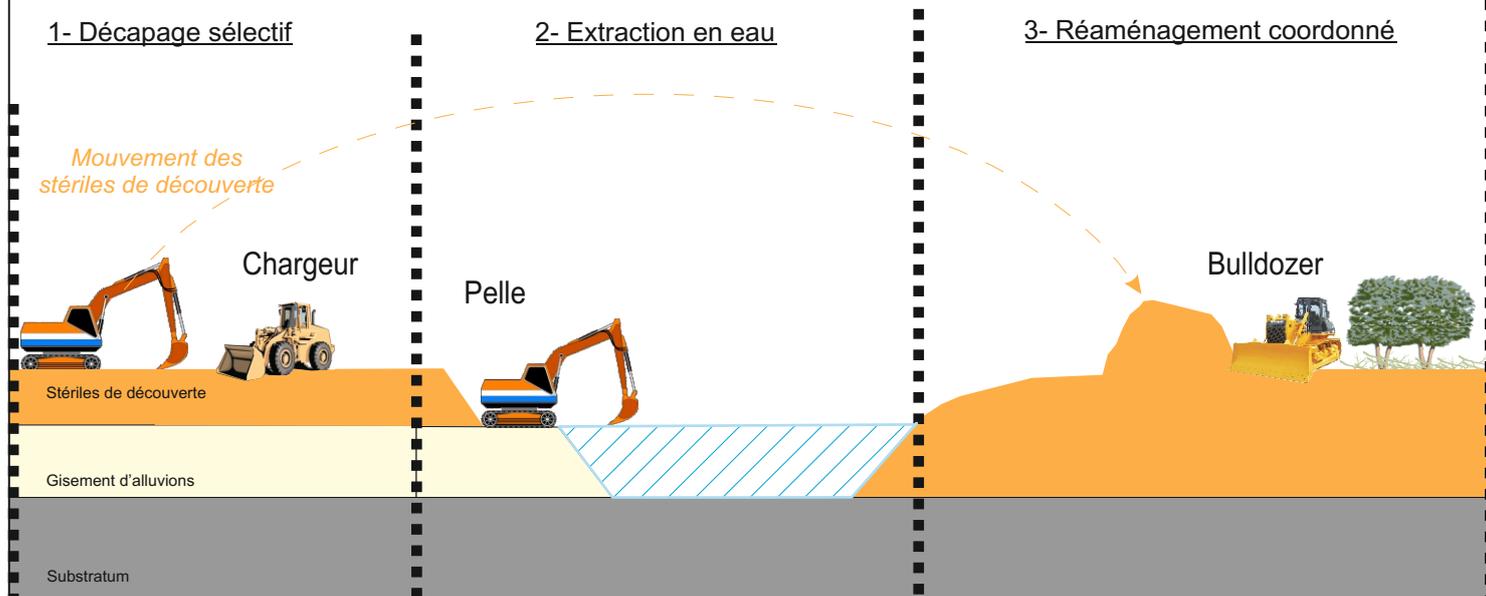
Les matériaux sont traités actuellement par l'installation de traitement des « Varennes », à Dangé-Saint-Romain (86). Ils y sont acheminés par camions. A l'avenir, les matériaux seront traités par les nouvelles installations du site des « Champs Prés » à Dangé-Saint-Romain (86). Ils pourront être traités également par les installations de « Prézault », à Parçay-sur-Vienne (37).

Au niveau des installations de traitement de Dangé-Saint-Romain (site des « Champs Prés ») et de Parçay-sur-Vienne (site de « Prézault »), les granulométries suivantes sont produites :

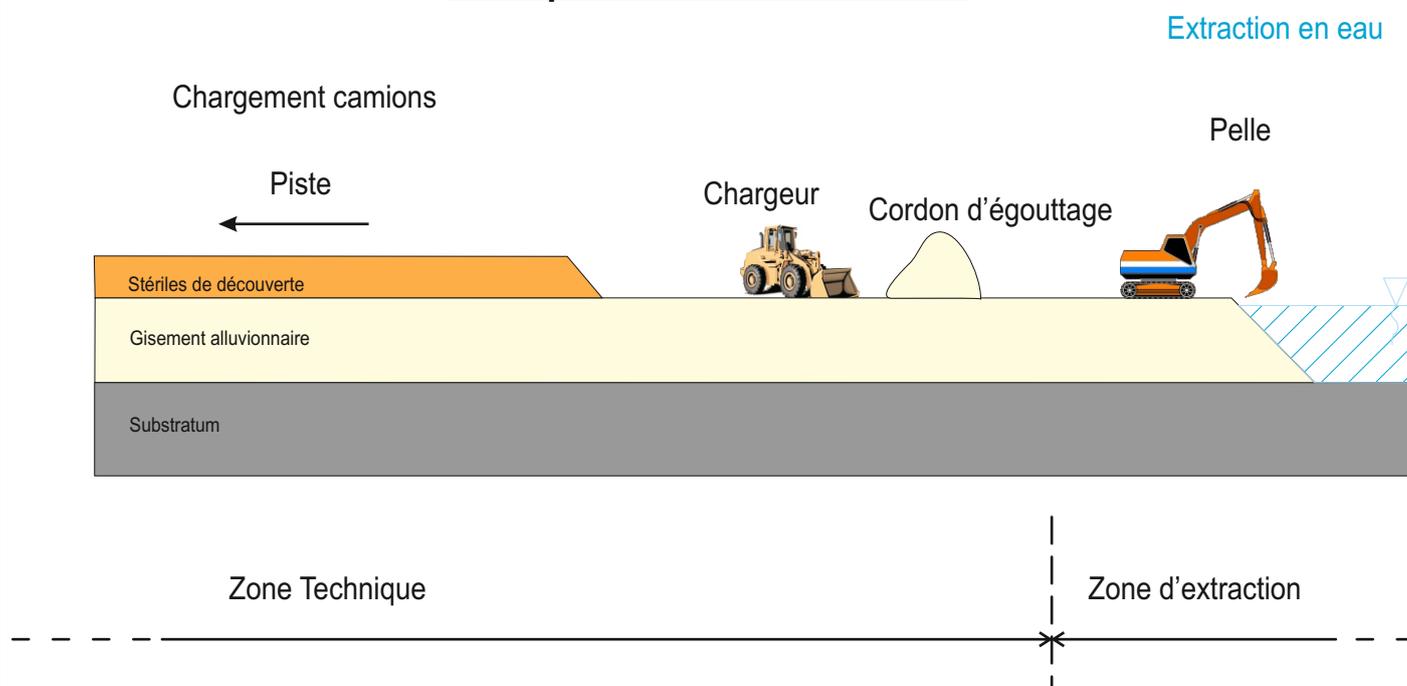
- Sur le site des « Champs Prés » : sables (0/2 et 0/4), gravillons (2/4, 4/10 et 8/22) ;
- Sur le site de « Prézault » : sables (0/2 et 0/4), gravillons (2/4, 4/10 et 11/22).



Principe général de l'exploitation sur site



Principe détaillé de l'extraction



Ces matériaux sont destinés à la fabrication de bétons prêts à l'emploi ainsi qu'aux entreprises locales du BTP. Les principaux clients de la SEE Ragonneau sont les centrales à bétons, les usines de préfabrication, les négociants, etc. sur les environs de Châtellerault et de Poitiers.

Enfin, la SEE Ragonneau est présente depuis plus de 50 ans sur le secteur (carrière des « Varennes » à Dangé-Saint-Romain).

5.2.2.3. Le projet de réaménagement

Les principaux objectifs de ce projet de réaménagement sont les suivants :

- Diversifier les habitats naturels par la mise en place :
 - **De prairies de fauche ;**
 - **De prairies humides ;**
 - **De zones de hauts-fonds ;**
 - **D'un ilot sableux ;**
 - **D'un réseau de haies et de mares** entre le bassin actuel présent au centre du projet et le ruisseau de la Prée pour renforcer les continuités écologiques et favoriser la présence d'amphibiens et notamment du Crapaud Calamite ;
- Prendre en compte les souhaits des propriétaires des terrains :
 - Aménagement de **2 plans d'eau** distincts ;
 - Plantation de **haies périphériques** ;
 - Conservation d'une **zone agricole** sur la partie Nord des terrains du projet ;
 - Conservation de l'accès aux terrains agricoles au Nord, au Sud et à l'Ouest du projet ;
- Insérer le projet dans le contexte local de la vallée de la Vienne :
 - **Modelage simple des plans d'eau** avec mise en place de milieux variés (hauts-fonds, berges inondables, ...) ;
 - Variation de la nature des berges réaménagées (entre 15 et 22°) ;
- Conserver un accès aux pylônes électriques non déplacés.

Les principales motivations de ce projet de réaménagement sont les suivantes :

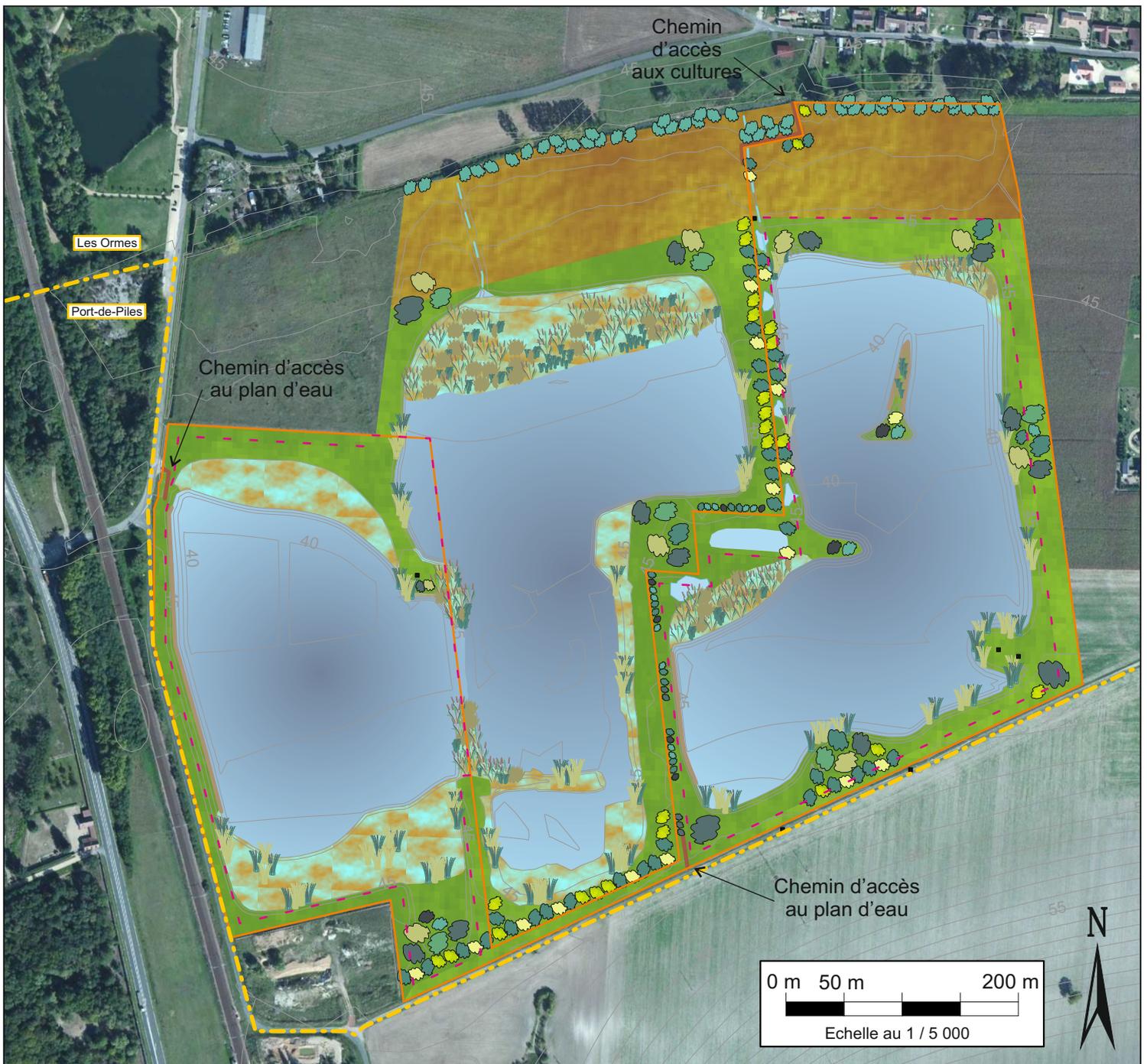
- Intégrer le projet dans son environnement paysager et ainsi proposer aux propriétaires un espace en cohérence avec les milieux alentours ;
- Compenser les impacts du projet sur le milieu naturel et apporter une plus-value écologique, notamment en créant des continuités écologiques cohérentes ;
- Répondre aux préconisations des différentes instructions : réaménager le site dans une vocation naturelle, ...

Le plan du projet général de remise en état est présenté en [Figure 4](#). Pour mémoire, l'occupation actuelle des terrains est illustrée sur la [Figure 5](#).

La SEE Ragonneau assurera la gestion du site durant toute la durée de l'autorisation.

A l'issue de leur exploitation et de leur réaménagement, les terrains de la carrière « les Boires de Ribon » seront restitués à leurs propriétaires (privés).

Le projet de remise en état a été élaboré en concertation avec ces derniers afin de pérenniser les aménagements réalisés d'assurer une gestion plus adaptée des espaces.



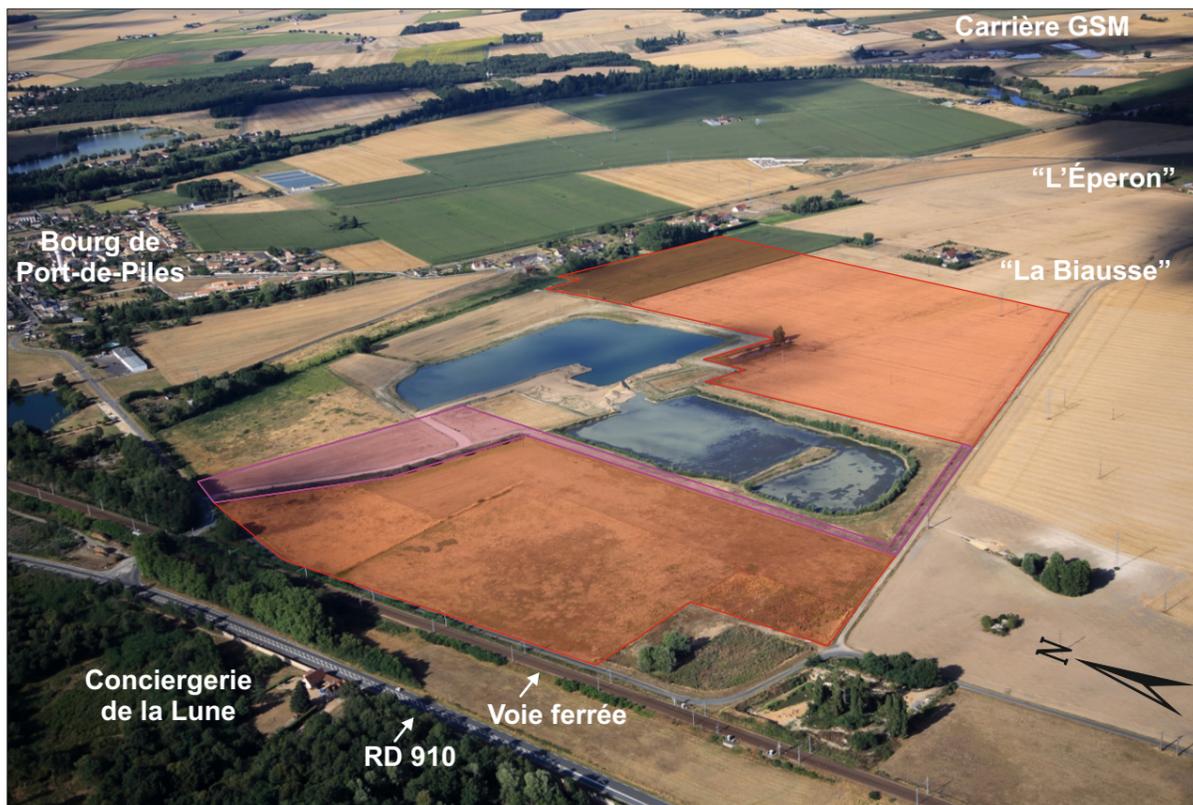
Légende :

	Périmètre de demande (extension + renouvellement)		Hauts-fonds		Mare
	Périmètre exploitable		Saules spontanés		Surverse
	Plan d'eau		Haie arborée		Pylônes électriques
	Cultures		Haie champêtre (basse)		Limite communale
	Prairie		Bosquet		Berge brute, sans apport de terre végétale
	Prairie humide		Végétation spontanée aux abords du ruisseau de la Prée (frênes, peupliers, etc.)		

SEE Ragonneau - Carrière alluvionnaire des Boires de Ribon - Port-de-Piles (86)
**Demande de dérogation à l'interdiction de destruction
d'habitats d'espèces et d'espèces protégées**

Plan de réaménagement final du site
Sources : SEE Ragonneau et GéoPlusEnvironnement

Figure 4



Légende :

- Emprise du renouvellement
- Emprise de l'extension



SEE Ragonneau - Carrière alluvionnaire des Boires de Ribon - Port-de-Piles (86)
Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées

Photographies aériennes de la carrière « les Boires de Ribon »
 Sources : 4vents (juillet 2015) et GéoPlusEnvironnement

Figure 5

Le tableau suivant présente les milieux visés dans le cadre du réaménagement et les milieux susceptibles d'être reconstitués et de se développer :

Milieux visés	Superficie	Intérêt écologique et Espèces potentielles
Plans d'eau	Est = 9 ha Ouest = 6 ha (extension) / 15 ha (plan d'eau Ouest global)	Rôle important pour l'avifaune en période de nidification, de migration (haltes) ou d'hivernage (repos, zone d'alimentation), dans la mesure où des hauts fonds et des formations hélophytiques sont présents en association, sur des surfaces significatives.
Hauts-Fonds	2,5 ha	Espace aquatique peu profond favorable au développement d'herbiers aquatiques d'intérêt floristique. Permet également la nidification, l'alimentation et le repos de l'avifaune. Important pour les odonates.
Parcelles agricoles	2,1 ha	Terrains agricoles conservés dans la bande de 100 mètres de délaissé entre la zone d'extension Est et le ruisseau de la Prée. Favorables aux espèces des milieux ouverts (oedicnème criard, etc.).
Prairie humide	2,9 ha	Permet le développement d'une végétation potentiellement remarquable ainsi que l'hivernage, voire la reproduction d'oiseaux et surtout d'insectes remarquables. Favorable aux chiroptères (terrain de chasse).
Prairie de fauche mésophile	4,5 ha	
Plantation de haies arbustives et arborées	850 ml (environ)	Permet la nidification de certaines espèces d'oiseaux. Son rôle principal est de former un corridor de déplacement pour les chiroptères. À long terme, ces haies pourront également être favorables aux insectes saproxyliques.
Création de mares	5 mares	Permet le développement des amphibiens et odonates.
Plantation de bosquets	/	Permet la nidification de certaines espèces d'oiseaux. Renforce les corridors écologiques (chiroptères notamment).
Végétation spontanée (frênes, peupliers, saules, ...)	/	

5.2.2.4. Récapitulatif des principales données chiffrées de la carrière

Surfaces	Demande de renouvellement partiel	2 ha 66 a 96 ca /
	Dont surface exploitable	2 ha 10 a 81 ca
	Demande d'extension	24 ha 55 a 90 ca /
	Dont surface exploitable	19 ha 68 a 00 ca
	Superficie totale de la demande	27 ha 22 a 86 ca
	Dont surface exploitable	21 ha 78 a 81 ca
Cotes/hauteurs	Altitude moyenne du projet	45 m NGF
	Niveau moyen de la nappe	entre 1,7 m et 3 m en dessous du terrain naturel soit entre 42 et 43,3 m NGF
	Niveau de stabilisation moyen théorique des plans d'eau réaménagés	Plan d'eau Ouest : 43,3 m NGF Plan d'eau Est : 44,2 m NGF
	Épaisseur moyenne de découverte	1 m
	Dont terres végétales (épaisseur moyenne)	0,5 m

Cotes/hauteurs	Epaisseur moyenne de découverte noyée	10 à 30 % de la surface exploitable noyée (1 m d'épaisseur de découverte en eau)
	Epaisseur moyenne de gisement	3,6 m
	Epaisseur maximale de gisement	5,4 m
	Cote minimale de fond de fouille	40 m NGF
Dates prévisionnelles	Décapage	De septembre à février
Durée/phasage	Durée de la demande	15 ans
	Durée d'extraction	14 ans
	Finalisation du réaménagement	1 an
	Nombre de phases quinquennales	3
Caractéristiques du gisement	Gisement exploitable	Alluvions sablo-graveleuses
	Moyen exploité par an	100 000 t / 50 000 m ³
	Maximum exploité par an	120 000 t / 60 000 m ³
	Total découverte (terres végétales + stériles)	154 000 m ³
	Dont terres végétales	51 000 m ³
	Nécessaire au réaménagement	154 000 m ³
	Densité du gisement (en place – extrait)	2,1 – 2
Réaménagement	Superficie plan d'eau Est	9 ha 23 a 38 ca
	Superficie plan d'eau Ouest	14 ha 92 a 98 ca
	Pente des berges réaménagées	Entre 15 et 22°

5.3. JUSTIFICATION DU PROJET

5.3.1. Justifications et intérêt économique de la poursuite de l'exploitation du site

5.3.1.1. Le rôle économique des granulats

Le **rôle économique des granulats** est incontestable. 360 millions de tonnes sont produits chaque année en France, pour une **consommation moyenne de 6 tonnes par an et par habitant**. Les granulats représentent donc la matière première la plus utilisée par l'Homme après l'air et l'eau.

Dans la grande majorité des cas, **les carrières approvisionnent le marché local de la construction** :

- l'entretien des routes rurales,
- les travaux liés aux réseaux d'approvisionnement en eau et en électricité,
- la construction de nouvelles maisons ou de lotissements,
- les terrassements en vue de la création de zones d'activités, de parkings, de centres commerciaux...

Ponctuellement, il peut s'agir d'alimenter un gros chantier tel que la construction d'une nouvelle voie ferrée (LGV, ligne à grande vitesse) ou d'une voie de contournement urbain. Mais la plupart du temps, c'est pour une multitude de chantiers de plus petite taille, dispersés sur le territoire, que les carrières travaillent.

Elles livrent leurs matériaux :

- soit directement sur ces chantiers,
- soit à des unités de transformation :
- usines de préfabrication de produits en béton (blocs, bordures de trottoir, etc.),
- centrales de béton prêt à l'emploi,
- centrales d'enrobés.

L'activité des granulats se situe en amont de la filière de la construction. De sa production dépendent :

- les activités de travaux publics qui emploient les granulats en l'état,
- les industries qui utilisent cette matière première minérale pour fabriquer d'autres matériaux de construction : béton prêt à l'emploi, produits en béton et enrobés.

Pour un emploi direct dans l'industrie des granulats, on dénombre 3 à 4 emplois indirects chez les fournisseurs de biens et services, chez les professionnels du transport, et dans les activités de transformation qui utilisent les granulats comme matière première (voir ci-dessus).

Les carrières de granulats sont donc des acteurs du dynamisme économique local et des acteurs indispensables à toute une filière économique.

5.3.1.2. La carrière des Boires de Ribon

La présence historique d'une activité d'extraction et de mise en valeur des particularités géologiques de la région constitue la première justification à la poursuite de cette activité.

En outre, cette exploitation se situe à proximité immédiate d'un axe de transport majeur : la RD 910 (ex-RN 10).

Le choix de l'extension de la carrière actuelle est basé essentiellement sur le principe de l'optimisation de la ressource. En effet, il est préférable d'exploiter en totalité les gisements des carrières déjà autorisées, plutôt que de privilégier l'ouverture de nouveaux sites.

Enfin, la potentialité du gisement en matériaux de qualité satisfait les besoins des travaux publics et routiers des secteurs de Sainte-Maure-de-Touraine (37), Loches (37), Chinon (37), Loudun (86) et Châtellerauld (86), principaux pôles de consommation dans la zone de chalandise de cette carrière.

Ce projet de carrière alluvionnaire et le choix de cet emplacement résultent donc des critères économiques suivants :

- La présence de matière première permettant de pérenniser l'activité de la société (extension de la carrière actuelle) ;
- Les matériaux alluvionnaires de qualité permettront d'alimenter les centrales à béton en minimisant leurs consommations en énergie, eau, ciment et adjuvant (pas de broyage, une surface spécifique faible qui nécessite peu d'eau et de ciment pour enrober un grain,...).

Plus directement, l'impact de cette carrière sur l'activité et l'économie du secteur est évidemment **positif** et peut le devenir davantage :

- Maintien de 19 emplois (dont 6 fonctions « support ») répartis sur les sites de la carrière « les Boires de Ribon », des « Champs Prés » (Dangé-Saint-Romain) et de « Prézault » (Parçay-sur-Vienne) ;
- On admet généralement qu'un emploi dans l'industrie génère 3 emplois indirects de proximité (transporteurs, comptable, géomètre, restauration, carburants, papeterie, artisans du Bâtiment...).

Ce **projet de renouvellement partiel et d'extension de carrière alluvionnaire** présente donc un **intérêt public majeur** car il réunit tous les éléments suivants : qualité des matériaux extraits, proximité des lieux de consommation et des axes de transport (réduction des émissions de gaz à effet de serre), approvisionnement du marché de la construction local, maîtrise des coûts de construction pour la collectivité, etc.

5.3.2. Justifications du choix du site

5.3.2.1. Le gisement

Ce site se trouve sur les alluvions des moyennes terrasses de la vallée de la Vienne et de la Creuse, connues et reconnues pour son gisement d'excellente qualité.

Des campagnes de reconnaissance géologiques réalisées entre 1997 et 2008 ont permis de montrer que le gisement possède une épaisseur moyenne de 3,6 m.

Les sondages de reconnaissance effectués par la SEE Ragonneau sur le site et l'expérience acquise par l'extraction du gisement au niveau de la carrière actuelle des Boires de Ribon ont permis de confirmer la présence, dans la zone du projet, d'un gisement de matériaux alluvionnaires de très bonne qualité, sur une épaisseur qui permet d'envisager un projet viable.

Le gisement est constitué par les **alluvions anciennes (Fx) de la Vienne et de la Creuse**, composées de sables et graviers exploitables, reposant sur des argiles datées de la transition Cénomaniens-Turonien.

Ce gisement a été estimé, grâce aux sondages de reconnaissance, à près de 740 000 m³. Ce gisement peut permettre une activité viable économiquement et de longue durée.

D'autre part, l'épaisseur de gisement permet de réduire la consommation d'espace et de monter un projet pour les 15 années à venir.

5.3.2.2. Le matériau

Les matériaux exploitables sont des graves fluviales sableuses, peu argileuses. Les résultats des analyses de la granulométrie du tout-venant brut sont les suivants :

- La teneur moyenne en fines ($d < 0,063$ mm) est de 9,4% ;
- La teneur moyenne en sable 0/4 mm est de 72,1% ;
- La teneur moyenne en gravillons 4/10 mm est de 10,1% ;

- La teneur moyenne en gravillons 10/20 mm est de 11% ;
- La teneur moyenne en gravillons 20/40 mm est de 6,8%.

Ces matériaux, d'excellente qualité, seront donc réservés à des usages nobles tels que la fabrication de béton prêt à l'emploi.

En effet, les bétons d'alluvions nécessitent moins d'énergie pour leur fabrication et leur mise en œuvre que les bétons de roches massives ou d'autres matériaux et permettent de minimiser la consommation en ciment et adjuvants.

L'extension de la carrière des Boires de Ribon constituera donc pour la SEE Ragonneau une source d'approvisionnement en **matériaux alluvionnaires de qualité**. Cela permet ainsi de compléter qualitativement la production issue des autres sites en matières premières d'excellente qualité, compatibles avec des usages nobles (bétons d'ouvrage d'art), et ce afin de continuer à alimenter le secteur du BPE en produits finis de qualité.

5.3.2.3. Une présence historique

La présence historique de l'activité d'extraction et de mise en valeur des particularités géologiques du secteur de la vallée de la Vienne est avérée.

En effet, on retrouve de nombreuses carrières dans le secteur du projet. Il s'agit bien d'une activité traditionnelle de ce secteur (Vienne / Indre-et-Loire).

Par ailleurs, cette vallée bénéficie localement d'une main d'œuvre qualifiée, compétente et rompue à la conduite d'une telle exploitation. Enfin, la SEE Ragonneau est présente depuis plus de 50 ans sur le secteur (carrière des Varennes à Dangé-Saint-Romain).

5.3.2.4. Le choix du périmètre du projet

Le choix de l'extension s'est porté sur des terrains qui présentent les caractéristiques suivantes :

- Une entité foncière cohérente ;
- Un gisement connu et de bonne qualité ;
- Des terrains situés en dehors des périmètres de protection rapprochés ou éloignés de captages AEP ;
- Des terrains exploitables situés en dehors du fuseau de mobilité des cours d'eau du secteur ;
- Des terrains situés en dehors des zones les plus sensibles d'un point de vue écologique (terres agricoles) ;
- Des installations de traitement existantes, proches et adaptées au gisement et au marché, permettant de transformer les alluvions en produits finis selon la granulométrie souhaitée ;
- Une cohérence du projet de remise en état avec les attentes de la mairie, des propriétaires des terrains (2 plans d'eau à usage privé d'agrément) et les écologues (reconstitution d'un corridor écologique).

Par ailleurs, ce site bénéficie d'une situation géographique stratégique et privilégiée. L'accès y est facile. L'export des matériaux est facilité par la présence de la RD 910.

5.3.2.5. Le choix du site de traitement

Les matériaux extraits sur la carrière des « Boires de Ribon » seront envoyés par camions à l'installation de traitement du site des « Champs Prés » (à Dangé-Saint-Romain (86)) et/ou à l'installation de traitement du site de « Prézault » (à Parçay-sur-Vienne (37)) où ils seront lavés/concassés/criblés et éventuellement mélangés à d'autres matériaux.

Le choix de ce projet contribue notamment à :

- Une optimisation des coûts de production ;
- La limitation des nuisances dans le secteur de la carrière où des sensibilités avérées d'un point de vue écologique et des populations riveraines existent ;
- La limitation des impacts du projet sur l'environnement (pas de traitement sur site).

5.3.3. Justifications de l'absence de solutions alternatives

Conformément à l'article R 512-5 du Code de l'Environnement, une description succincte de solutions envisagées et non retenues est donnée au même titre que les raisons pour lesquelles, notamment du point de vue des préoccupations d'environnement, le projet a été retenu.

- 1^{ère} solution envisagée : implantation de l'installation de traitement sur le site de la carrière « les Boires de Ribon »

Cette solution aurait engendré les impacts supplémentaires suivants par rapport à la solution retenue :

- Un fort **impact visuel** : en effet, les installations de traitement présentent des éléments élevés qui auraient été visibles depuis les alentours du site ;
- Plus de **nuisances pour les riverains** : une installation de traitement fixe est source de bruit et de poussières. Cette installation aurait dû être placée à l'une extrémité du périmètre du projet pour faciliter l'extraction. Or, au Nord les habitations du hameau de la Prée sont à proximité immédiate du projet et à l'Est, l'habitation de la Biausse se trouve à moins de 100 m des limites du site ;
- Un **impact sur les milieux naturels** : une installation de traitement fixe consomme de l'espace au sol, et aurait été à l'origine de la destruction de milieux naturels en place. Elle aurait également été une source de dérangement pour la faune et la flore (bruit, poussières) ;
- Un **impact fort sur le trafic routier** : afin de rentabiliser les investissements lourds engagés pour la mise en place d'une installation fixe, la production doit être plus importante et donc l'apport et l'enlèvement de matériaux plus fréquent. Le trafic engendré serait donc plus élevé, de même que la production de poussières, le bruit, les vibrations, etc. Au contraire, le projet retenu permet de centraliser le traitement du tout-venant dans une zone où des activités et entreprises sont déjà en place. De plus, le site d'extraction fonctionnera par campagnes.

Enfin précisons que l'installation de traitement de « Prézault » à Parçay-sur-Vienne (37) est déjà en place depuis de nombreuses années. L'installation de traitement des « Champs Prés » sera mise en service en remplacement de celle présente actuellement sur le site des « Varennes » à Dangé-Saint-Romain (86).

➤ 2^{ème} solution envisagée : ouverture d'une nouvelle carrière alluvionnaire à un autre endroit de la vallée de la Vienne

Le choix d'un site dans un secteur différent aurait engendré les impacts supplémentaires suivants par rapport à la solution retenue :

- Une **mauvaise perception par les riverains** d'ouverture de carrière qui contribuent au mitage de la vallée.
Au contraire, le projet s'inscrit dans un secteur déjà occupé par l'industrie extractive et constitue une extension de la carrière actuelle, ce qui engendre une meilleure acceptabilité par les riverains ;
- Un **impact sur les milieux naturels** : les terrains du projet sont constitués en majorité de champs cultivés. La carrière n'engendrera aucune destruction d'habitat naturel protégé, et ne nécessitera aucun défrichement ;

De plus, la présence de matière première de bonne qualité et en quantité suffisante à proximité de 2 sites de traitement, eux-mêmes à proximité du marché, présentant de faibles contraintes économiques et naturelles, et présentant une « maturité » foncière et une bonne acceptation par le milieu agricole font de l'extension de la carrière des « Boires de Ribon » la meilleure alternative.

➤ 3^{ème} solution envisagée : choix d'un différent mode d'exploitation (activité quotidienne)

Cette autre méthode d'exploitation aurait engendré les impacts supplémentaires suivants par rapport à l'exploitation actuellement envisagée (campagnes de 1 semaine/mois en moyenne) :

- Plus de **nuisances pour les riverains** : une exposition journalière aux nuisances (bruit, poussières, gaz d'échappement, visibilité sur les engins) émises par la carrière ;
- Un **impact sur le trafic routier** : la circulation quotidienne des camions sur les routes du secteur ;
- Un problème de rentabilité économique pour la SEE Ragonneau : 1 personne à temps plein sur site, les conducteurs de camions, etc.

Enfin précisons que la méthode d'exploitation et de transport des matériaux actuelle a fait ses preuves (impact faible et maîtrisé).

➤ 4^{ème} solution envisagée : mode de transport interne des matériaux différent (transport par bandes transporteuses)

Rappelons qu'il n'existe pas de voie navigable à proximité de la carrière, et que la distance entre le site d'extraction et les 2 sites de traitement est trop faible pour pouvoir envisager du fret ferroviaire.

Cette autre méthode d'exploitation aurait engendré les impacts supplémentaires suivants :

- Un **impact sur le paysage et la visibilité** : en effet, la mise en place de bandes transporteuses aurait nécessité une plus grande surface décapée par anticipation, sur les terrains du projet d'extension. D'autre part, les bandes transporteuses sont des installations linéaires industrielles qui auraient détérioré l'ambiance paysagère du secteur ;
- Un **impact fort sur les milieux naturels et sur les activités agricoles** : une plus grande surface décapée aurait été nécessaire pour la mise en place des bandes transporteuses. Le maintien des surfaces agricoles encore exploitées n'aurait pas pu être garanti au fur et à mesure de l'avancement du phasage d'exploitation comme c'est le cas avec le projet retenu ;
- Une problématique technique : la distance entre le site d'extraction et les sites de traitement est trop importante, le temps de transport des matériaux aurait été trop long, la puissance électrique à fournir trop élevée et la sécurité autour des convoyeurs trop compliquée à assurer.

➤ 5^{ème} solution envisagée : pas d'extension de la carrière « les Boires de Ribon »

D'après les chiffres 2014 de l'UNICEM, la production et les importations de granulats ne couvrent pas l'ensemble des besoins et de la consommation française.

En effet, le volume des matériaux minéraux mobilisés par l'activité des BTP est estimé à environ 440 millions de tonnes, pour 352 millions de tonnes produites et importées. A cela s'ajoute l'ensemble des matériaux assimilés, issus des déchets minéraux (terres et cailloux non pollués) des activités de BTP, dont la valorisation est estimée à environ 100 millions de tonnes.

La poursuite des activités extractives sur la carrière « les Boires de Ribon » permettra donc de répondre aux besoins du marché en matériaux de construction.

De plus, cela permettra d'assurer la rentabilité économique des installations de traitement que les matériaux continueront d'alimenter.

Enfin, soulignons que les gisements de matériaux de qualité, accessibles, et en quantité suffisante pour envisager une exploitation industrielle sont peu nombreux.

Le projet retenu constitue donc la meilleure alternative en regard des autres solutions envisagées et des raisons d'ordre technique, économique et environnemental présentées précédemment.

L'extension de cette carrière sur des parcelles agricoles et en friche présente objectivement peu d'impacts sur l'environnement et les mesures prévues au sein de l'étude d'impact de ce projet (insertion paysagère, prise en compte des espèces animales, gestion des eaux, ...) permettent de limiter au maximum les effets de cette activité sur son environnement et sur la salubrité publique.

Ainsi, ce projet permet de garantir un approvisionnement de proximité des bassins de consommation de Sainte-Maure de Touraine (37) et de Châtelleraut (86) principalement et des territoires limitrophes (bassins de population, grands chantiers, industrie du béton et centrales d'enrobés), offrant le meilleur compromis entre les coûts écologiques, sociaux et économiques des extractions et du transport des matériaux.

Ainsi, au-delà du nombre d'emplois directs et indirects générés par l'activité de la carrière des Boires de Ribon, c'est sa contribution à la production de granulats de qualité en réponse aux besoins du territoire viennois, en adéquation avec le Schéma Départemental des Carrières de la Vienne qui donne à ce projet son caractère **d'intérêt général**.

6. ETAT INITIAL DE LA ZONE D'ETUDE

6.1. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Topographie locale : La topographie, au niveau de la carrière, est peu accusée. Les altitudes sont comprises entre 42 et 47 m NGF. Au Sud, le site se trouve au pied du plateau dominant la vallée entre la Vienne et la Creuse, culminant à 110 m NGF environ. Le ruisseau de la Prée, s'écoulant en limite Nord du périmètre de carrière, constitue le point bas de cette zone. Il s'écoule vers l'Ouest pour rejoindre la Vienne.

Climat : Le projet se trouve dans un secteur où l'on observe un climat tempéré avec des influences maritimes et continentales. Les précipitations annuelles, de l'ordre de 683 mm, sont réparties de façon homogène sur toute l'année. La moyenne annuelle des températures est de 11,2°C. Le climat est donc assez doux. La vitesse moyenne des vents est d'environ 4,3 m/s, de secteurs Sud-Ouest et Nord-Est majoritairement.

Paysage, milieu environnant : L'atlas des paysages de la Vienne classe les environs du projet dans l'unité « Paysages de plaines vallonnées et boisées », et plus précisément dans le secteur de la région du Tuffeau. L'environnement du projet est à dominance rurale, où les espaces agricoles prédominent. Le paysage du secteur n'est pas particulièrement attractif car il est essentiellement artificialisé par la présence de plusieurs grands axes de communication, de parcelles agricoles de relativement grandes surfaces dépourvues de haies et de la sous-station électrique et de tout le réseau de lignes électriques aériennes associé, s'étendant sur la plaine et le coteau avoisinant.

Géologie : La zone étudiée se situe dans le domaine géologique du Seuil du Poitou. Il s'agit d'une zone de transition géologique entre deux vastes bassins sédimentaires : le Bassin parisien au Nord et le Bassin aquitain au Sud. Le projet concerne la formation des alluvions anciennes (Fx) de la Vienne et de la Creuse. Il s'agit d'alluvions de moyenne terrasse, reposant sur un substratum constitué d'une argile verte à grise, datée de la transition Cénomaniens-Turonien.

Pédologie : Le projet repose sur des sols alluviaux (ou fluvisols), calcaires, sablo-argileux. Du fait de la proximité de la nappe, le sol dispose de bonnes réserves en eau. La vocation actuelle des sols du secteur est tournée surtout vers la prairie et vers les cultures fourragères et céréalières.

Hydrogéologie : La carrière des Boires de Ribon met à jour l'aquifère des alluvions anciennes de la Creuse et de la Vienne, alimenté par la nappe de la craie, et par les eaux de la Creuse. Les eaux souterraines dans la zone d'extraction proviennent pour partie depuis le Sud, des coteaux voisins, par le ruissellement et les eaux de la nappe de la craie du Turonien et pour partie du cours amont de la Creuse à travers les alluvions anciennes. Au droit du site, la nappe alluviale se trouve entre 1,7 m et 3 m en dessous du terrain naturel, soit entre 42 et 43,3 m NGF

Hydrologie : Le site d'extraction des Boires de Ribon se développe dans une zone drainée par le ruisseau de la Prée, qui s'écoule en bordure Nord du périmètre de carrière, à une altitude de 45 m NGF. Ce ruisseau constitue le drain hydrologique de la zone d'étude. Il s'écoule de l'Est vers l'Ouest et rejoint le lit de la Vienne. Il représente l'écoulement superficiel principal de la zone étudiée.

6.2. METHODOLOGIE D'INVENTAIRE ET D'ANALYSE

Une évaluation de l'intérêt et de la sensibilité écologique des terrains du projet et des milieux alentour a été réalisée par **GéoPlusEnvironnement** et **CERA Environnement**.

6.2.1. Périmètre d'étude écologique

L'aire de prospection (Cf. [Figure 6](#)) pour mener les différents inventaires écologiques prend en compte : la **nature** du projet, l'**espace sensu stricto** du projet, et la **surface périphérique** du projet pouvant être influencée par l'activité projetée.

Trois types d'aires d'étude écologique peuvent être différenciés :

- **L'aire d'étude immédiate** : elle correspond à la zone d'emprise du projet, constituée par les terrains en renouvellement (2,5 ha) et les terrains en extension (24,5 ha).
- **L'aire d'étude élargie** : il s'agit de l'aire précédente à laquelle s'ajoutent les secteurs de « raccordement » (haies, boisements, terrains agricoles, terrains en friche) nécessaires au fonctionnement global de l'écosystème (biotope et biocénose interconnectés entre eux) concerné par le projet. L'aire d'étude élargie possède une superficie estimée à 99,5 ha (Cf. [Figure 6](#)) ;
- **L'aire d'étude éloignée (rayon de 10 km)** : elle correspond à la région dans laquelle s'implante le site d'étude et pour laquelle on prend en compte les relations possibles des différents systèmes alentours caractérisés par les zonages de connaissance du patrimoine naturel et réglementaires existants (Cf. [Figure 7](#)).

6.2.2. Ressources bibliographiques et organismes sollicités

La récolte préliminaire des informations issues de différents organismes permet d'aiguiller les investigations sur le terrain. Les données récoltées concernent les points suivants :

- L'historique de l'évolution du site permet de justifier l'état actuel de la zone ;
- Des études réalisées auparavant permettent de mettre en évidence une évolution ou de recherches des taxons plus ou sensibles déjà observés ;
- La prise de connaissance des réseaux existants (réseau des sites Natura 2000, Associations, ...)
- L'étude par télédétection des habitats naturels présents sur le site ;
- L'étude des facteurs abiotiques (Etudes : hydrogéologiques, piézométriques, topographique, ...)
- Les zonages d'importance écologique déjà identifiés.

6.2.2.1. Outils

Il existe des organismes qui concentrent les données produites par les différents acteurs en lien avec l'environnement naturel. Ces informations peuvent être sous différentes formes : listes, données cartographiques, juridiques, etc.



Légende :

- Périmètre de renouvellement
 - Périmètre d'extension
 - Aire d'étude écologique élargie
- } Aire d'étude écologique immédiate



Les acteurs principaux sont :

- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Poitou-Charentes et Centre ;
- Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) ;
- Associations naturalistes diverses (Vienne Nature, LPO) ;
- Conservatoire Botanique National ;
- Conseil Régional Scientifique Naturel ;
- Muséum National d'Histoire Naturelle.

6.2.3. Equipe de travail et dates de prospection

Afin de prendre en compte les habitats, les groupes floristiques et faunistiques présents sur la zone d'étude, un inventaire écologique a été réalisé aux dates précisées ci-dessous :

Tableau 1 : Campagnes des prospections de terrain

Inventaire Date	Intervenant(s)	Conditions météorologiques		Groupe(s) étudié(s)
Automnal Septembre Octobre 2010	CERA Environnement	09/2010 <i>Nébulosité</i> : Dégagé <i>Température</i> : 20 - 25 °C <i>Vent</i> : faible	10/2010 <i>Nébulosité</i> : Dégagé <i>Température</i> : 15 – 20 °C <i>Vent</i> : faible	Faune
Estival Août 2013	CERA Environnement Benoît ROCHELET Luc RICHARD Loïc MECHIN Cristelle PARGUEZ Yvonnick HOLTZER	02/08/2013 <i>Nébulosité</i> : Dégagé <i>Température</i> : 20-30°C <i>Précipitation</i> : Non <i>Vent</i> : Modéré	07/08/2013 <i>Nébulosité</i> : Couvert <i>Température</i> : 20-25°C <i>Précipitation</i> : Bruine passagère	Faune (mammifères terrestres, chiroptères, avifaune, reptiles, entomofaune) Flore-Habitats
Hivernal 12 février 2014	GéoPlusEnvironnement Charly LEQUEUVRE Emmanuelle PILET	<i>Nébulosité</i> : dégagé en matinée puis 85% <i>Température</i> : 7 °C <i>Précipitation</i> : Non <i>Vent</i> : Modéré à fort		Faune : Avifaune hivernante, Mammifères
Printanier précoce 2 et 3 avril 2014	GéoPlusEnvironnement Charly LEQUEUVRE Emmanuelle PILET	<i>Nébulosité</i> : couvert à 80% (2 mai) puis 100% (3 mai) <i>Température</i> : 18°C (2 avril) et 13°C (3 avril) <i>Précipitation</i> : Non (2 avril) et oui (3 avril) <i>Vent</i> : Vent faible à nul		Faune-Flore- Habitats (hors insectes et chiroptères)
Printanier tardif 14 et 15 mai 2014	GéoPlusEnvironnement Charly LEQUEUVRE Emmanuelle PILET	<i>Nébulosité</i> : 0-15% <i>Température</i> : 20°C (14 mai) et 17°C (15 mai) <i>Précipitation</i> : Non <i>Vent</i> : Faible à modéré (14 mai) et Modéré à fort (15 mai)		Faune-Flore- Habitats (hors chiroptères)

6.2.4. Protocoles pour les inventaires floristiques et d'habitats

➤ Flore

L'inventaire floristique a consisté à répertorier le plus exhaustivement possible les plantes vasculaires présentes en parcourant à pied les différentes unités paysagères, qu'il s'agisse d'espèces banales ou remarquables. L'ensemble des espèces végétales présentes a été noté au fur et à mesure sur chaque habitat identifié dans l'enceinte du périmètre d'étude.

Le caractère patrimonial et remarquable des espèces végétales inventoriées s'appuie sur des textes réglementaires en vigueur aussi bien à l'échelle nationale que régionale.

➤ **Habitats**

Sur la base des relevés floristiques effectués sur des surfaces floristiquement homogènes, des groupements végétaux ont pu être dissociés et caractérisés.

Une correspondance entre ces groupements a pu être établie avec la typologie de référence de l'époque Corine Biotope (RAMEAU et al. 1997) afin d'identifier les habitats.

A cette typologie s'ajoute la nomenclature Natura 2000 EUR15 (ROMAO C. 1999) pour laquelle une correspondance a été faite afin de vérifier l'existence d'habitats d'intérêt européen. L'évaluation de l'état de conservation des habitats identifiés est apportée par les observations faites sur le terrain ainsi qu'à travers l'analyse des relevés.

6.2.5. Protocoles pour les inventaires faunistiques

➤ **Avifaune**

Les cortèges d'oiseaux ont été répertoriés principalement dans la matinée puis au cours de la journée. Les observations ont été effectuées directement (vue, jumelle, ouïe) ou indirectement (traces, fèces, restes de repas) au travers de points d'écoute et le long d'un transect traversant les différents milieux.

➤ **Entomofaune**

L'inventaire se base sur 3 groupes : les odonates, les orthoptères et les lépidoptères rhopalocères diurnes (papillons de jour). Ils sont identifiés à vue ou après capture (au moyen d'un filet) sur les secteurs les plus propices. Les coléoptères saproxyliques d'intérêt communautaire sont recherchés au travers d'indices de présence sur les chemins et lisières de bois (cadavres) et sur les arbres favorables (trou d'émergence, galerie larvaire, etc.).

➤ **Mammifère terrestre**

L'inventaire se base sur un contact direct des espèces (ouïe et vue) et indirect par l'intermédiaire d'indices de présence (traces, coulées, épreintes, empreintes, cadavres, restes de repas, dégâts visibles sur le milieu) dans les zones potentiellement favorables.

➤ **Amphibiens**

Les recherches s'articulent aussi bien en milieu terrestre qu'en milieu aquatique, à tous les stades de développement, au travers de prospections visuelles dans les zones favorables (zones de ponte et de rassemblement) et de points d'écoute. La recherche est ciblée aux abords des milieux favorables.

➤ **Reptiles**

Les reptiles étant relativement discrets, la recherche reste essentiellement visuelle avec une attention portée en zone d'écotone, en zone ensoleillée, et au niveau des aires de refuge.

Toutes les espèces identifiées d'intérêt patrimonial sont dénombrées et géoréférencées sur les cartes de terrain, de même que les sites de reproduction et les zones de maturation.

➤ **Chiroptères**

Un inventaire a été mené le 7 août 2013 sur le site d'étude. Cet inventaire a consisté en la pose d'un enregistreur fixe en lisière sud du site (lisière du plan d'eau) et en la réalisation de 5 points d'écoute de 10 minutes.

6.2.6. Evaluation patrimoniale et des sensibilités

Evaluation patrimoniale :

Le croisement des critères biogéographiques, d'abondance et d'évolution des populations permet de mesurer la **valeur patrimoniale** que l'on attribue à certains milieux et espèces les plus remarquables du patrimoine naturel. Cette valeur se traduit par leur inscription dans des textes réglementaires de protection (Cf. Tableau 2) et dans des listes attribuant aux espèces un statut de conservation à différentes échelles (Cf. Tableau 3).

Tableau 2 : Synthèse des textes relatifs aux mesures de protection pour la faune, la flore et les milieux

Cortège	Niveau européen	Niveau national		Niveau régional et/ou départemental
Habitat et flore terrestre				
Flore	Directive « Habitats / Faune / Flore » 92/43/CEE du 21 mai 1992	Arrêté du 20 janvier 1982(modifié) relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire		(néant)
Faune				
Insectes	Directive « Habitats / Faune / Flore » 92/43/CEE du 21 mai 1992	Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection	Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département	(néant)
Reptiles – Amphibiens		Arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire		(néant)
Mammifères		Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection		(néant)
Oiseaux		Arrêté du 29 octobre 2009 (publication au JO du 9 décembre 2009) fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection		(néant)

Tableau 3 : Synthèse des ouvrages existants relatifs au statut de rareté des espèces faunistiques et floristiques

Cortège	Niveau européen	Niveau national	Niveau régional et/ou départemental
Habitat et flore terrestre			
Flore	2004 Red List of threatened species – A global species assessment (IUCN, 2004) Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne EUR 25 (Commission européenne, 2003)	UICN France, MNHN, FCBN & SFO. 2010. <i>La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Orchidées de France métropolitaine</i> . Paris, France. MNHN. 5p. UICN France, FCBN & MNHN. 2012. <i>La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine : premiers résultats pour 1 000 espèces, sous-espèces et variétés</i> . Dossier électronique. MNHN. 23p.	(néant)
Faune			
Insectes	European Red List of Saproxyllic Beetles (IUCN, 2010) European Red List of Dragonflies (IUCN, 2010) European Red List of Butterflies (IUCN, 2010)	UICN France, MNHN, OPIE & SEF (2014). <i>La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine</i> . Paris, France.	(néant)
Reptiles – Amphibiens	Birds in the European Union: a status assessment (Bird Life International, 2004)	UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2011). <i>La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine</i> . Paris, France. MNHN. 17p.	(néant)
Mammifères	The Status and Distribution of European Mammals (IUCN, 2007)	UICN France, MNHN, SFPEM & ONCFS. 2009. <i>La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine</i> . MNHN. 12p.	(néant)
Oiseaux	European Red List of Amphibians (IUCN, 2009) 2009 European Red List of Reptiles (IUCN, 2009)	UICN France, MNHN & SHF. 2009. <i>La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine</i> . Paris, France. MNHN. 2p.	(néant)

Sensibilités :

L'attribution **d'un niveau de sensibilité patrimoniale** d'une espèce ou d'un milieu se fait à partir du cumul de plusieurs critères déterminants établi à partir des connaissances scientifiques actuelles et susceptibles d'évoluer avec le temps. Ces critères sont les suivants (DIREN Midi-Pyrénées, 2002) :

- la **rareté** d'une espèce ou d'un milieu qu'il convient de replacer dans un **référentiel géographique** afin d'expliciter la nature de cette rareté ;
- l'**état de conservation** : il s'agit de définir un état permettant de mesurer la capacité de l'espèce/milieu à se maintenir sur le site ;
- la **dynamique évolutive de l'espèce/milieu** ;
- la **résilience de l'espèce/milieu** permettant d'en déduire sa **vulnérabilité** par rapport au projet ;
- la **valeur patrimoniale d'une espèce/milieu**.

L'addition des critères conduit à la définition et la hiérarchisation de plusieurs **niveaux de sensibilités** repris dans le Tableau 4.

Tableau 4 : Attribution des niveaux de sensibilités

NIVEAU DE SENSIBILITE	CARACTERISTIQUES DES NIVEAUX DE SENSIBILITE	
	Habitats	Espèces faune et flore
Sensibilité forte	<ul style="list-style-type: none"> Milieux soumis à un régime de protection élevée (Annexe I de la Directive Habitat Faune Flore) Milieux inscrits dans les documents d'alerte. Milieux rares, localisés, et à fort enjeu de conservation 	<ul style="list-style-type: none"> Régime de protection élevée (Annexe II et IV de la Directive Habitat Faune Flore, Annexe I de la Directive Oiseaux). Inscrites dans les documents d'alerte. Au niveau des espèces. Périmètre d'étude pouvant constituer une aire de refuge d'intérêt à l'échelle européenne, nationale, régionale et/ou locale, une distribution limitée et/ou de forts effectifs. Les espèces endémiques et à forts enjeux de conservation exploitant le périmètre d'étude.
Sensibilité modérée à forte	<ul style="list-style-type: none"> Milieux soumis à un régime de protection élevée (Annexe I de la Directive Habitat Faune Flore). Milieux inscrits dans les documents d'alerte. 	<ul style="list-style-type: none"> Régime de protection élevée (Annexe II et IV de la Directive Habitat Faune Flore, Annexe I de la Directive Oiseaux). Inscrites dans les documents d'alerte. Au niveau des espèces. Espèces à répartition européenne, nationale ou locale relativement vaste, mais restant localisées dans l'aire biogéographique concernée. Site d'étude abritant une part importante des effectifs ou assurant un rôle important à un moment du cycle biologique. Espèces en limite d'aire de répartition. Périmètre d'étude abritant une part significative des stations et/ou des populations de l'aire biogéographique considérée.
Sensibilité modérée	<ul style="list-style-type: none"> Milieux inscrits dans les documents d'alerte. 	<ul style="list-style-type: none"> Espèces protégées au niveau national, régional, local. Statut de conservation : espèce plus ou moins menacée à l'échelle nationale ou régionale. L'aire biogéographique ne jouant pas un rôle de refuge prépondérant en matière de conservation des populations nationales ou régionales. Espèces considérées généralement indicatrices des milieux en bon état de conservation.
Sensibilité modérée à faible	<ul style="list-style-type: none"> Milieux pouvant être inscrits dans les documents d'alerte. 	<ul style="list-style-type: none"> Espèces éventuellement protégées. Espèces non menacées, quelle que soit l'échelle considérée. La plupart étant ubiquistes. Espèces présentant une bonne capacité d'adaptation à des perturbations éventuelles de leur environnement.
Sensibilité faible et faible à nulle	<ul style="list-style-type: none"> Milieux ubiquistes ne présentant aucune valeur patrimoniale et utilisés seulement comme milieux annexes (alimentation) par les espèces. 	<ul style="list-style-type: none"> Espèces éventuellement protégées ou non. Espèces non menacées, quelle que soit l'échelle considérée. Espèces présentent une bonne capacité d'adaptation à des perturbations éventuelles de leur environnement. Espèces protégées ne faisant pas partie des espèces concernées par le projet...
Sensibilité nulle	<ul style="list-style-type: none"> Milieux ne présentant aucune valeur patrimoniale Milieux n'accueillant aucune espèce protégée pour la reproduction ou pour toute autre activité au cours de son cycle de vie. 	<ul style="list-style-type: none"> Espèces non protégées ou menacées.

6.3. CONTEXTE ECOLOGIQUE DU SECTEUR D'ETUDE

6.3.1. Bilan des zonages réglementaires et patrimoniaux

Le contexte écologique du secteur est évalué à partir de l'existence des zonages d'inventaires écologiques et réglementaires. Ces zonages sont recensés dans la zone du projet et dans un rayon maximum de 10 km (Cf. [Figure 7](#) et [Figure 8](#)). Cette recherche d'informations est effectuée auprès de la DREAL Poitou-Charentes et de l'INPN. L'objectif est de pouvoir situer le projet dans un contexte écologique élargi et d'étendre l'évaluation des impacts au patrimoine naturel environnant.

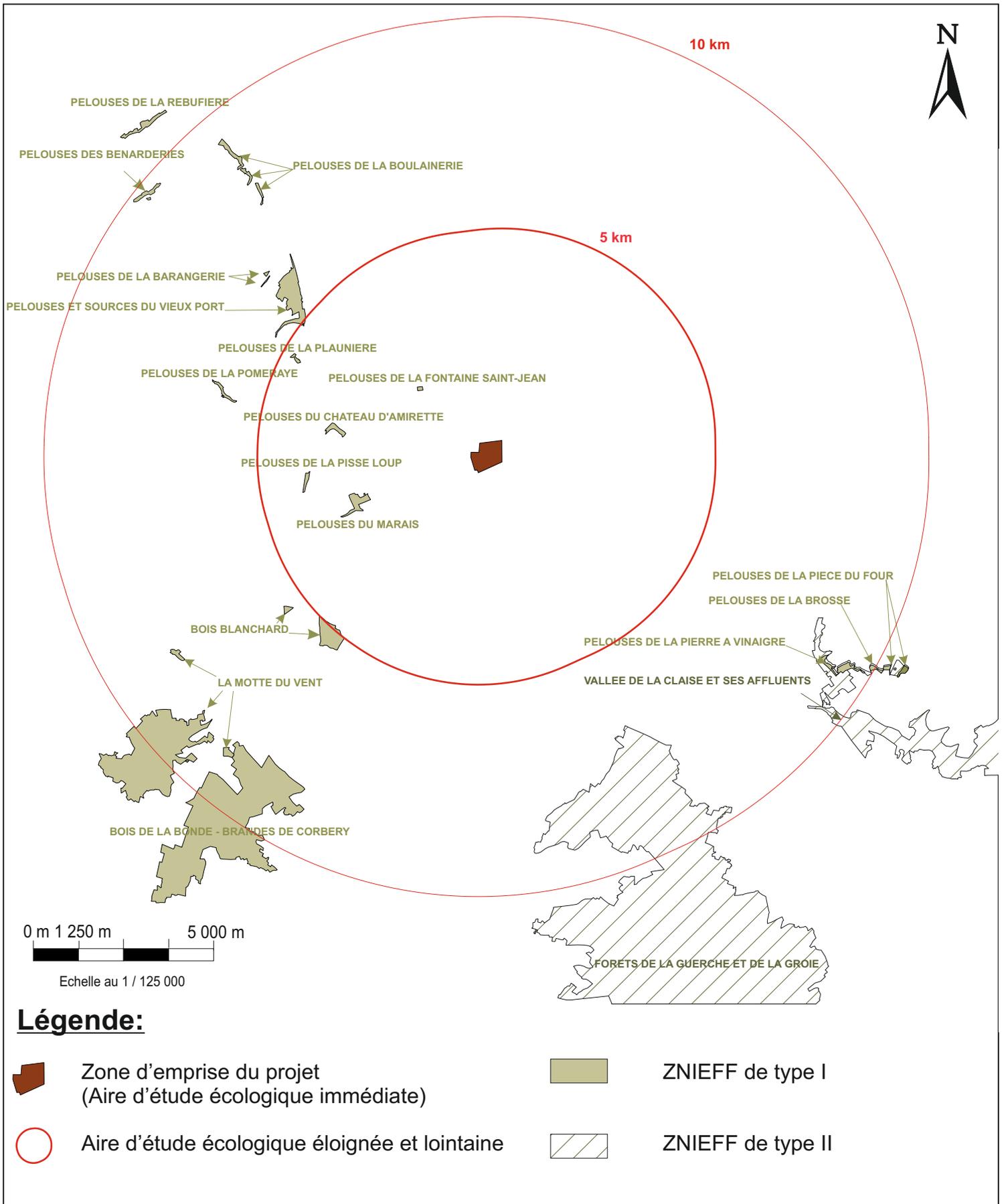
Au sein du périmètre éloigné (rayon de 10 km), ce sont **18 zonages écologiques** qui ont été recensés et qui se décomposent de la façon suivante : 15 ZNIEFF de type I, 2 ZNIEFF de type II et 1 Parc Naturel Régional.

Les zonages de connaissance du patrimoine naturel et réglementaires présents dans un rayon de 5 km autour du projet sont répertoriés ci-dessous :

Tableau 5 : Récapitulatif des zonages réglementaires et d'inventaire dans un rayon de 5 km autour du projet

IDENTIFIANT	INTITULE	DISTANCE AU PROJET	GROUPES D'ESPECE					
			Flor.	Ois.	Mam	Amp	Rep.	Inv.
<i>ZNIEFF de type 1</i>			Flor.	Ois.	Mam	Amp	Rep.	Inv.
240030998	Pelouses de la fontaine Saint-Jean	1,8 km au Nord-Ouest	X					
240009735	Pelouses du marais	2,5 km au Sud-Ouest	X					
240009734	Pelouses du château d'Amirette	2,9 km à l'Ouest	X					
240030927	Pelouse de la pisse loup	3,8 km au Sud-Ouest	X					
240030921	Pelouses de la plaunière	4,6 km au Nord-Ouest	X					
240009733	Pelouses et sources du vieux port	4,9 km au Nord-Ouest	X					
540004605	Bois blanchard	4,9 km au Sud-Ouest	X					
240030923	Pelouses de la pomeraye	5,6 km à l'Ouest	X					

A titre complémentaire, les données détaillées de chacun des zonages issues de l'INPN sont fournies en [Annexe 3](#).



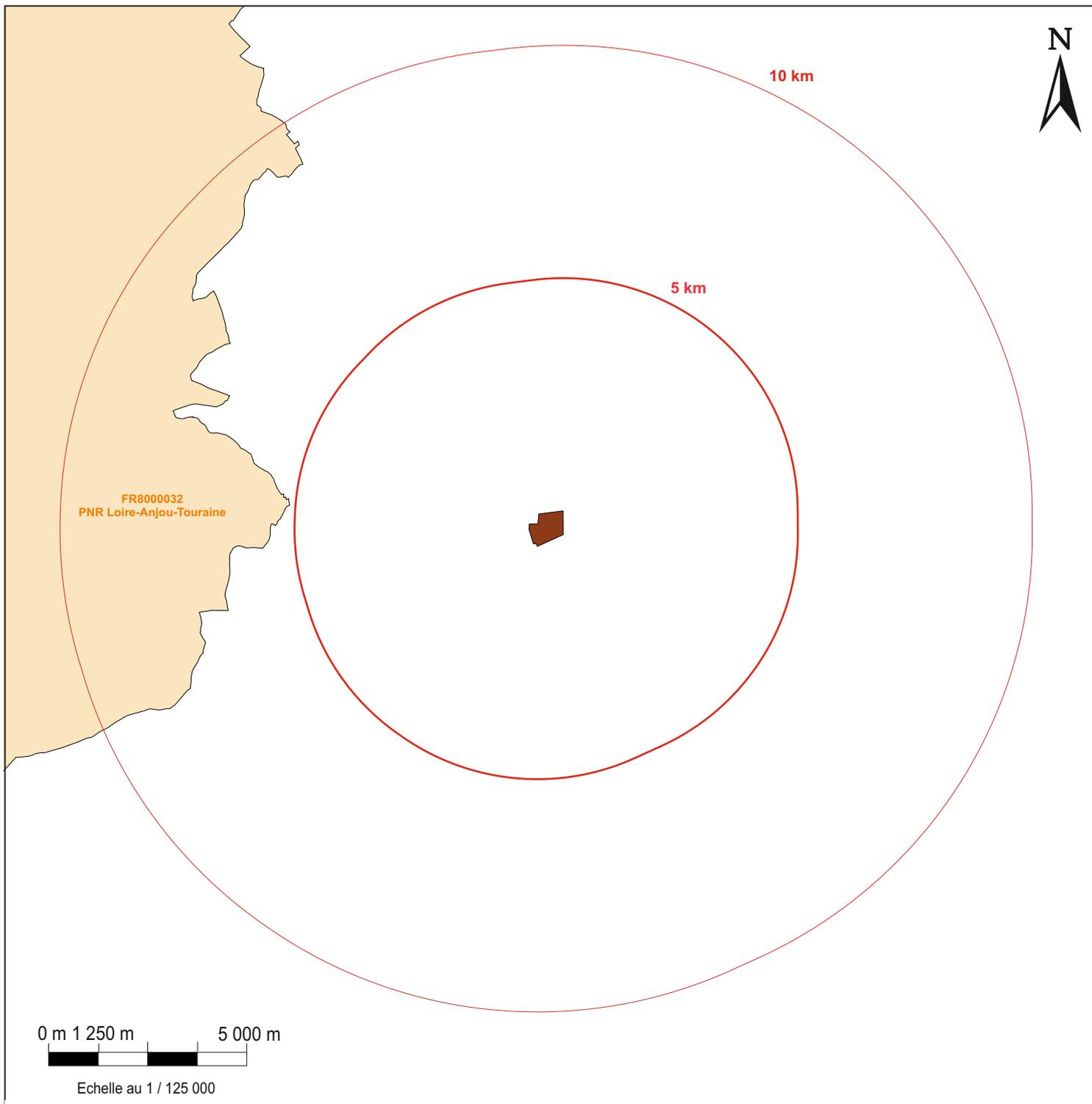
SEE Ragonneau - Carrière alluvionnaire des Boires de Ribon - Port-de-Piles (86)

Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées

Localisation des zonages de connaissance du patrimoine naturel

Sources : INPN et GeoPlusEnvironnement

Figure 7



Légende:



Zone d'emprise du projet
(Aire d'étude écologique immédiate)



Parc Naturel Régional



Aire d'étude écologique éloignée et lointaine

6.3.2. Positionnement du projet dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Poitou-Charentes

A travers le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), conformément à l'article L371-3 du Code de l'Environnement, l'aménagement du territoire est réalisé tout en préservant les ressources naturelles. L'un des principaux outils consiste à empêcher la fragmentation des territoires et à maintenir la libre circulation des espèces. Ainsi, cet outil, nommé Trame Verte et Bleue (TVB), permet de préserver et de créer des corridors écologiques favorables à la faune et à la flore.

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de Poitou-Charentes a été **adopté par arrêté préfectoral** de Mme la Préfète de Région le **3 novembre 2015**.

Le projet de renouvellement partiel et d'extension de carrière s'inscrit dans un contexte de plaine agricole. Le projet n'est pas situé en zone de réservoir de biodiversité, ni sur un corridor écologique (Cf. [Figure 9](#)). Le site n'intercepte aucun linéaire de haie ni aucune zone boisée. De même, le site n'intercepte aucun élément de la trame bleue (cours d'eau, plan d'eau, etc.).

Néanmoins, le plan de réaménagement du site prévoit la création de deux plans d'eau à usage privé d'agrément. La connectivité entre ces plans d'eau et le ruisseau de la Prée s'écoulant en limite Nord du site sera assurée par la mise en place d'un réseau de mares et de haies entre ces deux éléments de la trame bleue.

Par ailleurs, une liste des espèces indicatrices de la fonctionnalité des corridors a été élaborée dans le cadre de la rédaction du SRCE. Ceci permet de mieux appréhender la valeur écologique des corridors. Ainsi, la présence de l'une de ces espèces sur un site ou aux abords impliquera la prise en compte de leurs exigences dans l'élaboration du projet. Les listes des espèces concernées sont présentées en [Annexe 4](#) à titre informatif.

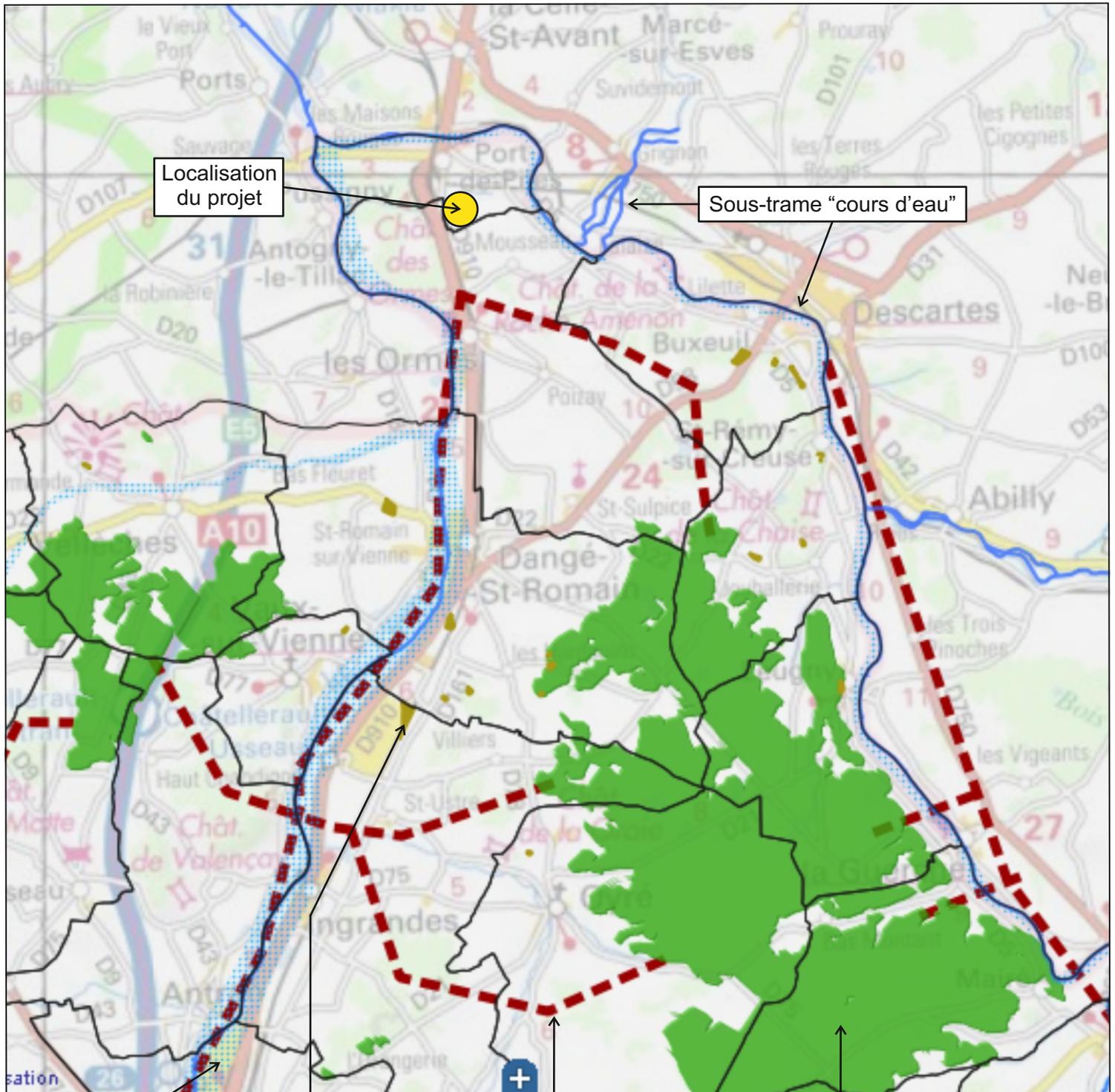
6.3.3. Les zones humides potentielles

Aucune zone humide n'est recensée dans le périmètre du projet (source : Observatoire Régional de l'Environnement (ORE) Poitou-Charentes et Etablissement Public du Bassin de la Vienne).

Les zones humides dans le secteur sont principalement liées aux cours d'eau et notamment au ruisseau de la Prée (zone potentiellement humide) et à la Creuse. Ainsi, le site est à proximité de zones potentiellement ou à composantes humides.

Notons, tout de même la présence d'une mare temporaire et d'un bassin pour l'irrigation agricole sur les terrains visés en extension. Notons également la présence de zones de hauts-fonds issues du réaménagement de la carrière actuelle (Sud du plan d'eau actuel – zone en cessation d'activité).

Cependant, malgré leur potentiel attrait pour la faune et la flore patrimoniale locale, ces zones humides ne font pas l'objet de statut patrimonial et/ou réglementaire.



Vallée

Corridor pelouses sèches et calcicoles

Corridor à préserver ou à remettre en bon état

Réservoir de biodiversité forêts et landes



SEE Ragonneau - Carrière alluvionnaire des Boires de Ribon - Port-de-Piles (86)
Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées

Extrait du SRCE de Poitou-Charentes
 Source : <http://www.tvb-poitou-charentes.fr>

Figure 9

6.3.4. Synthèse des enjeux liés aux zonages environnementaux

L'aire d'étude **ne recoupe aucun zonage d'inventaire ou réglementaire**. Néanmoins, on recense 17 ZNIEFF (15 ZNIEFF de type I et 2 ZNIEFF de type II) et un Parc Naturel Régional dans un rayon de 10 km autour du site. De ce fait, l'aire d'étude se place dans un contexte écologique **moyennement riche**.

Les milieux répertoriés aux alentours du projet sont principalement des habitats de type thermophiles et principalement : des zones de cultures, des pelouses semi-sèches, des boisements et des habitats liés aux cours d'eau. En effet, ceci est dû au contexte géologique particulier (calcaire) permettant l'installation de ces habitats. On peut d'ailleurs souligner la surface importante de pelouse à *Bromus erectus* au sein de l'ensemble des zonages patrimoniaux. Accompagné à cela des espèces rares et adaptées à ces milieux s'y installent telles que *Lupinus angustifolius*, *Epipactis palustris*, *Lotus maritimus*, *Ornithopus compressus*... Rajoutons que certaines stations, tel que le Bois blanchard, abritent l'Alisier de Fontainebleau.

Un contexte aussi particulier permet d'accueillir, en plus d'une grande variabilité d'espèces végétales, une biodiversité faunistique importante associée à ces milieux. Ainsi, certaines de ces espèces sont d'un intérêt patrimonial important.

Il est important de souligner la présence de plusieurs espèces d'avifaune dont certaines d'entre elles sont inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux. En effet, certains rapaces nicheurs sont présents (Busard cendré, Faucon bihoreau...), 2 espèces patrimoniales des Landes à bruyères sont recensées (Engoulevent d'Europe et Fauvette pitchou), plusieurs espèces nichent sur le territoire (Pic noir, Pic mar, Bécasse des bois...) et le territoire de chasse du Circaète Jean Le Blanc est reconnu. Ainsi, cette diversité d'espèces fait de cette zone un réservoir de biodiversité avifaunistique.

En ce qui concerne les mammifères, le cortège des chauves-souris est mis en avant étant donné que ces espèces offrent un enjeu écologique localement important. Ainsi, les espèces de ce cortège, telles que *Rhinolophus ferrumquinum* ou bien encore *Myotis mystacinus*, exploitent ces milieux pour accomplir l'ensemble de leurs besoins.

Concernant les amphibiens, reptiles et insectes, très peu de détails sont transmis. Toutefois, au vu de la richesse et du type d'habitats, il est certains qu'un grand nombre d'espèces sont présentes. Ainsi, 32 espèces de libellules et 329 espèces de papillons au sein du Parc Naturel Régional (PNR) Loire-Anjou-Touraine ont été identifiées. En effet, le PNR Loire-Anjou-Touraine permet de mettre en avant d'un point de vue réglementaire l'ensemble des espèces patrimoniales présentes en s'insérant dans une zone à forts enjeux.

Vis-à-vis du SRCE de Poitou-Charentes, le projet de renouvellement partiel et d'extension de carrière n'est pas situé en zone de réservoir de biodiversité, ni sur un corridor écologique ; il n'intercepte aucun linéaire de haie, aucune zone boisée ni aucun élément de la trame bleue.

La plupart des espèces de faune et de flore sont inféodées aux milieux associés à la vallée de la Vienne et aux pelouses semi-sèches, absents sur le périmètre du projet. Ainsi, il est peu probable que les espèces s'installent sur celui-ci notamment au vu de l'usage agricole des terrains.

Elles pourraient cependant éventuellement utiliser le site pour se nourrir ou se déplacer.

Par ailleurs, le SRCE ne recense aucun élément de la Trame Verte et Bleue sur le site. Enfin, en ce qui concerne les zones humides potentielles, le périmètre du projet ne comporte aucune zone potentiellement ou à composantes humides.

6.4. HABITATS NATURELS, FLORE ET FAUNE

6.4.1. Les habitats naturels

Les différentes prospections de terrains ont permis d'inventorier **21 habitats naturels** sur l'aire d'étude écologique élargie, parmi lesquels **un seul habitat présente un intérêt communautaire**.

Le Tableau 6 reprend les milieux identifiés au sein des périmètres élargi et immédiat, en précisant leur localisation vis-à-vis du projet. La Figure 10 permet de répertorier et de localiser les habitats naturels recensés dans l'aire d'étude écologique élargie.

Tableau 6 : Ensembles d'habitats présents au sein de l'aire d'étude et localisation

CB	HABITAT Corine	Corr. EUNIS	STATUT	HABITAT Natura 2000 (EUR 15)	AIRE (ha)			RATIO travaux./PE	Sensibilités Patrimoniales
					PE	PI	Travaux		
22.1	Eaux douces	C1	ZH		7,0	0,1	0	/	Modérée
31.8	Fourrés	F3.1			0,2	0,2	0,1	0,5	Faible à modérée
31.831	Ronciers	F3.13			0,45	0,30	0,25	0,83	Faible à modérée
37.217	Prairies à Jonc diffus	E3.41	ZH		0,5	0,05	0	/	Modérée
37.715	Ourlets riverains mixtes	E5.411			0,1	0	0	/	Faible à modérée
38.2	Prairies de fauche	E2.2			9,5	5,4	4,6	0,85	Modérée
41.39	Bois de frênes post-culturaux	G1.A29			0,3	0	0	/	Faible à modérée
53.2	Communautés à Grandes laïches	D5.2	ZH		0,07	0	0	/	Modérée à élevée
53.212	Carîçaises à Laïche aigüe et communautés s'y rapprochant	C3.29	ZH		0,3	0	0	/	Modérée
53.213	Carîçaises à <i>Carex riparia</i>	D5.213	ZH		0,1	0	0	/	Modérée
53.213 x 37.715	Magnocarîçaise mégaphorbiaie eutrophe	D5.213 x E5.411	IC, ZH	UE 6430-4	0,3	0	0	/	Elevée
53.5 x 44.1	Jonchaies hautes à formations riveraines de Saules	D5.3	ZH		0,5	0	0	/	Modérée
82.11	Grandes cultures	I1.1			44,3	17,6	12	0,68	Faible
83.324	Plantation de Robiniers	G1C3			0,9	0	0	/	Faible
84.3	Petits bois, bosquets	G5.2			3,5	0	0	/	Faible à modérée
86	Zones urbanisées	J1			5,9	0	0	/	Faible
86	Routes	J4.2			3,8	0,35	0	/	Nulle
86	Voie ferrée	J4.3			0,9	0	0	/	Nulle
86.41	Carrière	J3.2			1,15	0	0	/	Faible
87.1	Friches	I1.52			8,5	3,7	3,1	0,83	Modérée
87.2	Zones rudérales	E5.13			1,9	0,1	0	/	Faible à modérée

Légende :

CB : Corine Biotope ; **PE** : Périmètre Elargi ; **PI** : Périmètre Immédiat (projet de renouvellement et d'extension de carrière)

STATUT : **IC** : Habitat d'Intérêt Communautaire – **ZH** : habitat caractéristique de zone humide (arrêté du 24 juin 2008)

Travaux : Parcelles concernées directement par les travaux d'extension de la carrière (décapage, extraction, circulation d'engins, ...).



Légende :

- Périmètre de renouvellement
- Périmètre d'extension
- Périmètre exploitable
- Aire d'étude écologique élargie

Habitats naturels

Sensibilité faible à nulle

- CB 86 - Routes et chemins
- CB 86 - Voie ferrée

Sensibilité faible

- CB 82.11 - Grandes cultures
- CB 83.324 - Plantations de Robiniers
- CB 86 - Zones urbanisées
- CB 86.41 - Carrière

Sensibilité faible à modérée

- CB 31.8 - Fourrés
- CB 31.831 - Ronciers
- CB 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- CB 41.39 - Bois de frênes post-culturaux
- CB 84.3 - Petits bois, bosquets
- CB 87.2 - Zones rudérales

Sensibilité modérée

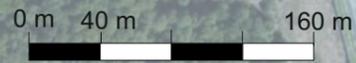
- CB 22.1 - Eaux douces
- CB 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- CB 53.213 - Cariçaies à Carex riapria
- CB 53.212 - Cariçaies à laïche aigüe et communautés s'y rapprochant
- CB 38.2 - Prairies de fauche
- CB 87.1 - Friches
- CB 53.5 x 44.1- Jonchaies hautes à formations riveraines de saules

Sensibilité modérée à élevée

- CB 53.2 - Communautés à Grandes Laïches

Sensibilité élevée

- CB 53.213 x 37.715 - Magnoriçaie mégaphorbiaie eutrophe (Habitat d'intérêt communautaire)



Echelle au 1 / 4 000

	SEE Ragonneau - Carrière alluvionnaire des Boires de Ribon - Port-de-Piles (86) Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées	Figure 10
	Cartographie des habitats naturels Sources: GéoPlus Environnement, CERA Environnement, IGN, Juin 2014	

On constate que les milieux présents sur le périmètre du projet sont également bien représentés aux abords.

Tous les habitats identifiés sur l'ensemble du périmètre élargi sont décrits ci-dessous et identifiés selon les nomenclatures Corine Biotores et EUR 15 (habitats d'intérêt communautaire). La présentation de tous les milieux décrits suit un ordre hiérarchique en fonction de leur valeur patrimoniale et de leur fonctionnalité écologique respective.

6.4.1.1. Habitats à sensibilité élevée

Tableau 7 : Descriptif de l'habitat CB 53.213 x 37.715 Magnocariçaie mégaphorbiaie eutrophe

CB 53.213 x 37.715 : Magnocariçaie mégaphorbiaie eutrophe		Correspondance EUNIS : D5.213 et E5.411
HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE		
<p><u>Description</u> : Cet habitat (UE 6430-4) inscrit à l'Annexe I de la Directive Habitat est composé de l'association de la Cariçaie à Carex riparia (CB 53.213) avec l'Ourlet riverain mixte (CB 37.715). Ainsi, ces deux habitats de grande qualité permettent la correspondance avec cet habitat N2000. Il est principalement composé de plantes hygrophiles telles que la Laïche des rives.</p>		
<p><u>Présence sur le site</u> : Il se situe le long du ruisseau de la Prée au Nord en bordure du projet. Surface concernée par le projet : 0 ha.</p>		
<p><u>Relevé phytosociologique</u> (CERA Environnement):</p>		
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Coefficient de Braun-Blanquet
Laïche des rives	<i>Carex riparia</i>	4
Liseron des haies	<i>Calystegia sepium</i>	2
Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i>	2
Cirse des champs	<i>Cirsium arvense</i>	1
Lysimaque commune	<i>Lysimachia vulgaris</i>	1
Renouée amphibie	<i>Persicaria amphibia</i>	1
Pâturin commun	<i>Poa trivialis</i>	1
Pulicaire dysentérique	<i>Pulicaria dysenterica</i>	1
Rubanier d'eau	<i>Sparganium erectum</i>	1
Epilobe à petites fleurs	<i>Epilobium parviflorum</i>	+
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>	x
Fusain d'Europe	<i>Evonymus europaeus</i>	x
Frêne élevé	<i>Fraxinus excelsior</i>	x
Peuplier du Canada	<i>Populus cf. canadensis</i>	x
Saule blanc	<i>Salix alba</i>	x
Saule cendré	<i>Salix cuff cinerea</i>	x
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>	x
Orme champêtre	<i>Ulmus minor</i>	x
Plantain d'eau commun	<i>Alisma plantago-aquatica</i>	x
Guimauve officinale	<i>Althaea officinalis</i>	x
Bident tripartite	<i>Bidens tripartita</i>	x
Cirse commun	<i>Cirsium vulgare</i>	x
Cardère sauvage	<i>Dipsacus fullonum</i>	x

CB 53.213 x 37.715 : Magnocariçaie mégaphorbiaie eutrophe		Correspondance EUNIS : D5.213 et E5.411
Chiendent officinal	<i>Elytrigia repens</i>	X
Epilobe à grandes fleurs	<i>Epilobium hirsutum</i>	X
Epilobe à quatre angles	<i>Epilobium tetragonum</i>	X
Eupatoire à feuilles de chanvre	<i>Eupatorium cannabinum</i>	X
Gaillet des marais	<i>Galium palustre</i>	X
Houlque laineuse	<i>Holcus lanatus</i>	X
Millepertuis perforé	<i>Hypericum perforatum</i>	X
Iris des marais	<i>Iris pseudacorus</i>	X
Jonc épars	<i>Juncus effusus</i>	X
Jonc arqué	<i>Juncus inflexus</i>	X
Laitue scariole	<i>Lactuca serriola</i>	X
Lycobe d'Europe	<i>Lycopus europaeus</i>	X
Salicaire commune	<i>Lythrum salicaria</i>	X
Menthe odorante	<i>Mentha suaveolens</i>	X
Panais brûlant	<i>Pastinaca sativa</i>	X
Picride fausse épervière	<i>Picris hieracioides</i>	X
Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i>	X
Ronce commune	<i>Rubus fruticosus</i>	X
Scrofulaire à oreillettes	<i>Scrophularia auriculata</i>	X
Scutellaire à casque	<i>Scutellaria galericulata</i>	X
Douce amère	<i>Solanum dulcamara</i>	X
Epière des marais	<i>Stachys palustris</i>	X
Consoude officinale	<i>Symphytum officinale</i>	X
Torilis du Japon	<i>Torilis japonica</i>	X
Masette à larges feuilles	<i>Typha latifolia</i>	X

Intérêt(s) écologique(s) (CERA Environnement): Les mégaphorbiaies constituent le berceau de certaines espèces prairiales en tant que milieu primaire. Occupant toujours une surface relativement réduite par rapport aux prairies, elles possèdent une valeur patrimoniale certaine qui peut se traduire par l'accueil d'espèces rares ou protégées. Ensuite, ces habitats d'interface entre les milieux aquatiques et terrestres ont une fonction importante dans le cycle annuel de développement d'insectes dont les larves sont aquatiques tels que les Odonates et les Ephémères. Ils peuvent enfin constituer une ressource alimentaire remarquable (floraisons abondantes), d'où la présence de nombreux phytophages et d'insectivores.

6.4.1.2. Habitats à sensibilité modérée à élevée

Tableau 8 : Descriptif de l'habitat "CB 53.2 : Communautés à Grandes Laïches"

CB 53.2 : Communautés à Grandes Laïches	Correspondance EUNIS : D5.2
<p><u>Description</u> : Formation de Carex au sein d'une zone humide (fossé) sur substrat alluvionnaire.</p>	
<p><u>Présence sur le site</u> : La communauté à Grandes Laïches présente sur le site se situe à l'Est et longe l'un des fossés parcourant le site d'Est en Ouest. Surface concernée par le projet : 0 ha.</p>	
<p><u>Relevé phytosociologique</u> :</p>	

CB 53.2 : Communautés à Grandes Laïches		Correspondance EUNIS : D5.2
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Coefficient de Braun-Blanquet
Carex sp	<i>Carex sp</i>	4
Epilobe sp	<i>Epilobium sp</i>	+

Intérêt(s) écologique(s) : Ce milieu joue, dans un premier temps, l'ensemble des services écosystémiques d'une zone humide dont son rôle épuratoire. Dans un second temps, ce secteur est un lieu de vie pour certains amphibiens, insectes et oiseaux dont certains sont patrimoniaux ou protégés.

6.4.1.3. Habitats à valeur patrimoniale modérée

Tableau 9 : Descriptif de l'habitat "CB 22.1 : Eaux douces"

CB 22.1 : Eaux douces		Correspondance EUNIS : C1
<u>Description</u> : Plan d'eau mésotrophe issu de l'exploitation de la carrière alluvionnaire.		
<u>Présence sur le site</u> : Les étangs et mares présents sur le site sont dus à l'exploitation de la carrière. Ainsi, on peut distinguer deux étangs (superficie totale : environ 63 800 m ²) d'une profondeur relativement importante (entre 0 et 5 mètres) ainsi que quatre mares (superficie totale : environ 1 400 m ²) temporaires ou permanentes. Surface concernée par le projet : 0 ha.		
<u>Intérêt(s) écologique(s)</u> : Les plans d'eau jouent un rôle essentiel pour l'accomplissement des cycles biologiques de certaines espèces et permettent aussi d'apporter les ressources nécessaires (nourriture) pour leur maintien. Ajouté à cela, ces milieux jouent divers autres rôles tels que : réservoir d'eau douce, rôle épuratoire, rôle paysager...etc.		

Tableau 10 : Descriptif de l'habitat "CB 37.217 : Prairies à Jonc diffus"

CB 37.217 : Prairies à Jonc diffus		Correspondance EUNIS : E3.41
<u>Description</u> : Prairies à <i>Juncus effusus</i> composée toutefois de <i>Carex</i> .		
<u>Présence sur le site</u> : Ce milieu linéaire est présent au Nord du projet le long du ruisseau de la Prée. Il se trouve en-dehors du périmètre exploitable de la carrière (bande réglementaire de 10 m et délaissé de 100 m entre le ruisseau et la zone d'extraction). Surface concernée par le projet : 0 ha.		
<u>Relevé phytosociologique</u> :		
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Coefficient de Braun-Blanquet
Jonc épars	<i>Juncus effusus</i>	4
Carex sp	<i>Carex sp.</i>	2
Liseron des haies	<i>Calystegia sepium</i>	1

CB 37.217 : Prairies à Jonc diffus	Correspondance EUNIS : E3.41
<p><u>Intérêt(s) écologique(s)</u> : Cette prairie peut être l'habitat de certaines espèces de faune et de flore remarquables et patrimoniales voire protégées des zones humides. De plus, ce milieu joue de nombreux rôles écosystémiques (épuration, paysager, réservoir d'eau douce...etc.).</p>	

Tableau 11 : Descriptif de l'habitat "CB 53.213 : Cariçaies à Carex riparia"

CB 53.213 : Cariçaies à <i>Carex riparia</i>	Correspondance EUNIS : D5.213												
<p><u>Description</u> : Formation à Carex riparia s'étant développée sur un substrat alluvionnaire en bordure de plan d'eau. Ainsi, cet habitat supporte l'inondation lorsque le niveau de l'eau est augmenté par les précipitations.</p>													
<p><u>Présence sur le site</u> : Les cariçaies sont présentes le long de l'étang Sud. Ainsi, cet habitat ne sera pas détruit par l'extension de la carrière étant donné qu'il s'agit d'une zone déjà réaménagée. Surface concernée par le projet : 0 ha.</p>													
<p><u>Relevé phytosociologique</u> :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Nom vernaculaire</th> <th style="width: 33%;">Nom scientifique</th> <th style="width: 33%;">Coefficient de Braun-Blanquet</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Laîche des rives</td> <td><i>Carex riparia</i></td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>Carex sp</td> <td><i>Carex sp</i></td> <td>+</td> </tr> <tr> <td>Lycope d'Europe</td> <td><i>Lycopus europaeus</i></td> <td>+</td> </tr> </tbody> </table>		Nom vernaculaire	Nom scientifique	Coefficient de Braun-Blanquet	Laîche des rives	<i>Carex riparia</i>	4	Carex sp	<i>Carex sp</i>	+	Lycope d'Europe	<i>Lycopus europaeus</i>	+
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Coefficient de Braun-Blanquet											
Laîche des rives	<i>Carex riparia</i>	4											
Carex sp	<i>Carex sp</i>	+											
Lycope d'Europe	<i>Lycopus europaeus</i>	+											
<p><u>Intérêt(s) écologique(s)</u> : Ce milieu joue, dans un premier temps, l'ensemble des services écosystémiques d'une zone humide dont son rôle épuration. Dans un second temps, ce secteur est un lieu de vie pour les amphibiens, les insectes et les oiseaux dont certains sont patrimoniaux ou protégés.</p>													

Tableau 12 : Descriptif de l'habitat "CB 53.212 : Cariçaies à laîche aigüe et communautés s'y rapprochant"

CB 53.212 : Cariçaies à laîche aigüe et communautés s'y rapprochant	Correspondance EUNIS : C3.29																					
<p><u>Description</u> : Formation dominée par la Laîche aigüe avec toutefois la présence d'une espèce indicatrice de milieu perturbé : l'Ortie dioïque.</p>																						
<p><u>Présence sur le site</u> : Cette zone humide est située le long du périmètre au Nord à l'extérieur du projet. Ainsi, cet habitat ne sera pas détruit par l'extension. Surface concernée par le projet : 0 ha.</p>																						
<p><u>Relevé phytosociologique</u> :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Nom vernaculaire</th> <th style="width: 33%;">Nom scientifique</th> <th style="width: 33%;">Coefficient de Braun-Blanquet</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Laîche aigüe</td> <td><i>Carex acuta</i></td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Ortie dioïque</td> <td><i>Urtica dioica</i></td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Liseron des haies</td> <td><i>Calystegia sepium</i></td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Gaillet gratteron</td> <td><i>Galium aparine</i></td> <td>r</td> </tr> <tr> <td>Iris des marais</td> <td><i>Iris pseudacorus</i></td> <td>+</td> </tr> <tr> <td>Laîche des rives</td> <td><i>Carex riparia</i></td> <td>+</td> </tr> </tbody> </table>		Nom vernaculaire	Nom scientifique	Coefficient de Braun-Blanquet	Laîche aigüe	<i>Carex acuta</i>	5	Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i>	1	Liseron des haies	<i>Calystegia sepium</i>	1	Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>	r	Iris des marais	<i>Iris pseudacorus</i>	+	Laîche des rives	<i>Carex riparia</i>	+
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Coefficient de Braun-Blanquet																				
Laîche aigüe	<i>Carex acuta</i>	5																				
Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i>	1																				
Liseron des haies	<i>Calystegia sepium</i>	1																				
Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>	r																				
Iris des marais	<i>Iris pseudacorus</i>	+																				
Laîche des rives	<i>Carex riparia</i>	+																				

CB 53.212 : Cariçaiies à laîche aigüe et communautés s'y rapprochant	Correspondance EUNIS : C3.29
<p><u>Intérêt(s) écologique(s)</u> : Ce milieu joue, dans un premier temps, l'ensemble des services écosystémiques d'une zone humide dont son rôle épuratoire. Dans un second temps, ce secteur est un lieu de vie pour certains amphibiens, insectes et oiseaux dont certains sont patrimoniaux ou protégés.</p>	

Tableau 13 : Descriptif de l'habitat "CB 38.2 : Prairies de fauche "

CB 38.2 : Prairies de fauche		Correspondance EUNIS : E2.2																																																			
<p><u>Description</u> : L'entretien mécanique permet le maintien de cette formation herbacée haute. Principalement composé de graminées, cet habitat est composé d'une importante richesse floristique dont la floraison attire de nombreux insectes.</p>																																																					
<p><u>Présence sur le site</u> : Les prairies de fauche représentent un des habitats principaux de l'aire d'étude écologique élargie. Elles sont relativement importantes au Sud-Ouest du projet. Surface concernée par le projet : 4,6 ha.</p>																																																					
<p><u>Relevé phytosociologique</u> :</p>																																																					
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Nom vernaculaire</th> <th style="width: 33%;">Nom scientifique</th> <th style="width: 33%;">Coefficient de Braun-Blanquet</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Fétuque sp</td><td><i>Festuca sp</i></td><td>3</td></tr> <tr><td>Brome érigé</td><td><i>Bromus erectus</i></td><td>3</td></tr> <tr><td>Fromentale élevé</td><td><i>Arrhenatherum eliatum</i></td><td>2</td></tr> <tr><td>Cirse des champs</td><td><i>Cirsium arvense</i></td><td>+</td></tr> <tr><td>Renoncule bulbeux</td><td><i>Renunculus bulbosus</i></td><td>+</td></tr> <tr><td>Véronique sp</td><td><i>Veronica sp</i></td><td>+</td></tr> <tr><td>Rumex petite oseille</td><td><i>Rumex acetosella</i></td><td>+</td></tr> <tr><td>Trèfle des champs</td><td><i>Trifolium arvense</i></td><td>+</td></tr> <tr><td>Armoise commune</td><td><i>Artemisia vulgaris</i></td><td>+</td></tr> <tr><td>Epervière piloselle</td><td><i>Hieracium pilosella</i></td><td>+</td></tr> <tr><td>Carotte sauvage</td><td><i>Daucus carota</i></td><td>+</td></tr> <tr><td>Trèfle rampant</td><td><i>Trifolium repens</i></td><td>+</td></tr> <tr><td>Vesce hirsute</td><td><i>Vicia hirsute</i></td><td>+</td></tr> <tr><td>Potentille rampante</td><td><i>Potentilla reptans</i></td><td>+</td></tr> <tr><td>Renoncule âcre</td><td><i>Ranunculus acris</i></td><td>+</td></tr> <tr><td>Vipérine commune</td><td><i>Echium vulgare</i></td><td>+</td></tr> </tbody> </table>	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Coefficient de Braun-Blanquet	Fétuque sp	<i>Festuca sp</i>	3	Brome érigé	<i>Bromus erectus</i>	3	Fromentale élevé	<i>Arrhenatherum eliatum</i>	2	Cirse des champs	<i>Cirsium arvense</i>	+	Renoncule bulbeux	<i>Renunculus bulbosus</i>	+	Véronique sp	<i>Veronica sp</i>	+	Rumex petite oseille	<i>Rumex acetosella</i>	+	Trèfle des champs	<i>Trifolium arvense</i>	+	Armoise commune	<i>Artemisia vulgaris</i>	+	Epervière piloselle	<i>Hieracium pilosella</i>	+	Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>	+	Trèfle rampant	<i>Trifolium repens</i>	+	Vesce hirsute	<i>Vicia hirsute</i>	+	Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>	+	Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i>	+	Vipérine commune	<i>Echium vulgare</i>	+		
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Coefficient de Braun-Blanquet																																																			
Fétuque sp	<i>Festuca sp</i>	3																																																			
Brome érigé	<i>Bromus erectus</i>	3																																																			
Fromentale élevé	<i>Arrhenatherum eliatum</i>	2																																																			
Cirse des champs	<i>Cirsium arvense</i>	+																																																			
Renoncule bulbeux	<i>Renunculus bulbosus</i>	+																																																			
Véronique sp	<i>Veronica sp</i>	+																																																			
Rumex petite oseille	<i>Rumex acetosella</i>	+																																																			
Trèfle des champs	<i>Trifolium arvense</i>	+																																																			
Armoise commune	<i>Artemisia vulgaris</i>	+																																																			
Epervière piloselle	<i>Hieracium pilosella</i>	+																																																			
Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>	+																																																			
Trèfle rampant	<i>Trifolium repens</i>	+																																																			
Vesce hirsute	<i>Vicia hirsute</i>	+																																																			
Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>	+																																																			
Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i>	+																																																			
Vipérine commune	<i>Echium vulgare</i>	+																																																			
<p><u>Intérêt(s) écologique(s)</u> : Ce milieu ouvert dominé par les graminées renferme une diversité floristique importante et parfois patrimoniale. De plus, cet habitat permet l'installation et la reproduction d'oiseaux et d'insectes notamment. Il peut notamment être cité la présence d'un nid d'Alouette des champs dans la prairie Ouest ainsi que le survol du Busard Saint-Martin. Son entretien empêche la fermeture du milieu et la disparition des espèces associées.</p>																																																					

Tableau 14 : Descriptif de l'habitat "CB 87.1 Friches"

CB 87.1 Friches		Correspondance EUNIS : I1.52																																																			
<p><u>Description</u> : Champs abandonnés laissant place à une végétation pionnière, hautes et pour certaines nitrophiles. Les graminées sont aussi très bien représentées dans cet habitat. De plus, les friches fournissent des habitats qui peuvent être utilisés par des animaux d'espaces ouverts.</p>																																																					
<p><u>Présence sur le site</u> : Les friches sont présentes à l'Ouest du projet in-situ et ex-situ ainsi que sur une partie de la bordure de l'étang Nord. Surface concernée par le projet : 3,1 ha.</p>																																																					
<p><u>Relevé phytosociologique</u> :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom vernaculaire</th> <th>Nom scientifique</th> <th>Coefficient de Braun-Blanquet</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Fétuque sp</td><td><i>Festuca sp</i></td><td>3</td></tr> <tr><td>Brome érigé</td><td><i>Bromus erectus</i></td><td>3</td></tr> <tr><td>Fromentale élevé</td><td><i>Arrhenatherum eliatum</i></td><td>2</td></tr> <tr><td>Cirse des champs</td><td><i>Cirsium arvense</i></td><td>+</td></tr> <tr><td>Renoncule bulbeux</td><td><i>Renunculus bulbosus</i></td><td>+</td></tr> <tr><td>Véronique sp</td><td><i>Veronica sp</i></td><td>+</td></tr> <tr><td>Rumex petite oseille</td><td><i>Rumex acetosella</i></td><td>+</td></tr> <tr><td>Trèfle des champs</td><td><i>Trifolium arvense</i></td><td>+</td></tr> <tr><td>Armoise commune</td><td><i>Artemisia vulgaris</i></td><td>+</td></tr> <tr><td>Epervière piloselle</td><td><i>Hieracium pilosella</i></td><td>+</td></tr> <tr><td>Carotte sauvage</td><td><i>Daucus carota</i></td><td>+</td></tr> <tr><td>Trèfle rampant</td><td><i>Trifolium repens</i></td><td>+</td></tr> <tr><td>Vesce hirsute</td><td><i>Vicia hirsute</i></td><td>+</td></tr> <tr><td>Potentille rampante</td><td><i>Potentilla reptans</i></td><td>+</td></tr> <tr><td>Renoncule âcre</td><td><i>Ranunculus acris</i></td><td>+</td></tr> <tr><td>Vipérine commune</td><td><i>Echium vulgare</i></td><td>+</td></tr> </tbody> </table>			Nom vernaculaire	Nom scientifique	Coefficient de Braun-Blanquet	Fétuque sp	<i>Festuca sp</i>	3	Brome érigé	<i>Bromus erectus</i>	3	Fromentale élevé	<i>Arrhenatherum eliatum</i>	2	Cirse des champs	<i>Cirsium arvense</i>	+	Renoncule bulbeux	<i>Renunculus bulbosus</i>	+	Véronique sp	<i>Veronica sp</i>	+	Rumex petite oseille	<i>Rumex acetosella</i>	+	Trèfle des champs	<i>Trifolium arvense</i>	+	Armoise commune	<i>Artemisia vulgaris</i>	+	Epervière piloselle	<i>Hieracium pilosella</i>	+	Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>	+	Trèfle rampant	<i>Trifolium repens</i>	+	Vesce hirsute	<i>Vicia hirsute</i>	+	Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>	+	Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i>	+	Vipérine commune	<i>Echium vulgare</i>	+
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Coefficient de Braun-Blanquet																																																			
Fétuque sp	<i>Festuca sp</i>	3																																																			
Brome érigé	<i>Bromus erectus</i>	3																																																			
Fromentale élevé	<i>Arrhenatherum eliatum</i>	2																																																			
Cirse des champs	<i>Cirsium arvense</i>	+																																																			
Renoncule bulbeux	<i>Renunculus bulbosus</i>	+																																																			
Véronique sp	<i>Veronica sp</i>	+																																																			
Rumex petite oseille	<i>Rumex acetosella</i>	+																																																			
Trèfle des champs	<i>Trifolium arvense</i>	+																																																			
Armoise commune	<i>Artemisia vulgaris</i>	+																																																			
Epervière piloselle	<i>Hieracium pilosella</i>	+																																																			
Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>	+																																																			
Trèfle rampant	<i>Trifolium repens</i>	+																																																			
Vesce hirsute	<i>Vicia hirsute</i>	+																																																			
Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>	+																																																			
Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i>	+																																																			
Vipérine commune	<i>Echium vulgare</i>	+																																																			
<p><u>Intérêt(s) écologique(s)</u> : Les friches sont des milieux transitoires mais renferment, tout de même, une flore et une faune parfois communautaire. Néanmoins la fermeture du milieu, notamment perçue par la présence de recrûs de frênes, entraînera peu à peu un changement des cortèges présents dans ce milieu. Toutefois, les broussailles et autres structures végétales permettent à certaines espèces de se reproduire et de se protéger des prédateurs et du climat.</p>																																																					

Tableau 15 : Descriptif de l'habitat "CB 53.5 x 44.1 : Jonchaies hautes à formations riveraines de Saules"

CB 53.5 x 44.1 : Jonchaies hautes à formations riveraines de Saules		Correspondance EUNIS : D5.3
<p><u>Description</u>: Formation de <i>Juncus</i> accompagnée de Saule en bordure de plan d'eau. Les espèces accompagnatrices sont caractéristiques des milieux humides.</p>		
<p><u>Présence sur le site</u> : La jonchaie haute ainsi que les formations riveraines de Saules longent l'ensemble des berges de l'étang Sud. Surface concernée par le projet : 0 ha.</p>		

CB 53.5 x 44.1 : Jonchaies hautes à formations riveraines de Saules		Correspondance EUNIS : D5.3
Relevé phytosociologique :		
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Coefficient de Braun-Blanquet
Jonc arqué	<i>Juncus inflexus</i>	4
Saule des vanniers	<i>Salix viminalis</i>	2
Saule à oreillettes	<i>Salix aurita</i>	1
Peuplier noir	<i>Populus tremula</i>	+
Menthe à feuilles rondes	<i>Mentha suaveolens</i>	+
Jonc épars	<i>Juncus effusus</i>	+
Lycophe d'Europe	<i>Lycopus europaeus</i>	+
Intérêt(s) écologique(s) : Ce milieu joue, dans un premier temps, l'ensemble des services écosystémiques d'une zone humide dont son rôle épuratoire. Dans un second temps, ce secteur est un lieu de vie pour certaines espèces amphibiens, insectes et oiseaux dont certaines sont patrimoniales ou protégées.		

6.4.1.4. Habitats à valeur patrimoniale faible à modérée

Tableau 16 : Descriptif de l'habitat "CB 31.8 : Fourrés"

CB 31.8 : Fourrés		Correspondance EUNIS : F3.1
<p>Description : Formations pré et post forestières colonisant les zones perturbées. Cette caractéristique est notamment perçue au travers la présence de Ronce.</p>		
<p>Présence sur le site : Les fourrés associés au site sont situés dans des zones perturbées par les activités anthropiques (ex : rejets agricoles). Surface concernée par le projet : 0,1 ha.</p>		
Relevé phytosociologique :		
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Coefficient de Braun-Blanquet
Orme champêtre	<i>Ulmus minor</i>	4
Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i>	3
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>	2
Carex sp.	<i>Carex sp.</i>	2
Ronce sp.	<i>Rubus sp.</i>	+
Troène vulgaire	<i>Ligustrum vulgare</i>	+
Bryone dioïque	<i>Bryonica dioica</i>	+
Intérêt(s) écologique(s) : D'un point de vue floristique, l'intérêt y est globalement faible. Néanmoins, cet habitat sert de zone refuge, d'alimentation ou de gîte à certaines espèces d'oiseaux, de reptiles et de mammifères.		

Tableau 17 : Descriptif de l'habitat "CB 31.831 : Ronciers"

CB 31.831 : Ronciers	Correspondance EUNIS : F3.13
<u>Description</u> : Formations dominées par <i>Rubus spp.</i>	
<u>Présence sur le site</u> : Les zones de ronciers sont situées au niveau des zones perturbées : sur une portion au Sud du ruisseau de la Prée et au niveau du talus le long du fossé traversant le projet d'Est en Ouest. Surface concernée par le projet : 0,25 ha.	
<u>Intérêt(s) écologique(s)</u> : L'intérêt floristique y est nul. Néanmoins, cet habitat sert de zone refuge, d'alimentation ou de gîte à certaines espèces d'oiseaux, de reptiles et de mammifères.	

Tableau 18 : Descriptif de l'habitat "CB 37.715 : Ourlets riverains mixtes"

CB 37.715 : Ourlets riverains mixtes	Correspondance EUNIS : E5.411																								
<u>Description</u> : Formation en bordure de zone humide dans un milieu perturbé. Ainsi cet habitat est composé de plantes pionnières et nitrophiles (ex : Ortie dioïque) ainsi que d'une espèce invasive : le Robinier faux-acacia. Bien que cet habitat puisse être susceptible d'être d'un intérêt communautaire, au vu de sa qualité et de sa richesse floristique, il sera considéré comme étant de qualité médiocre et commun sans statut particulier.																									
<u>Présence sur le site</u> : L'ourlet riverain mixte se situe en dehors du périmètre du projet, à l'Ouest, le long du chemin de fer. Le milieu reste relativement perturbé et les recrûs de Robiniers risquent d'envahir le milieu. Surface concernée par le projet : 0 ha.																									
<u>Relevé phytosociologique</u> :																									
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom vernaculaire</th> <th>Nom scientifique</th> <th>Coefficient de Braun-Blanquet</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Robinier faux-acacia</td> <td><i>Robinia pseudacacia</i></td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>Ortie dioïque</td> <td><i>Urtica dioica</i></td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Alliaire officinale</td> <td><i>Alliaria petiolata</i></td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Ronce</td> <td><i>Rubus fruticosus</i></td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Euphorbe sp.</td> <td><i>Euphorbia sp.</i></td> <td>+</td> </tr> <tr> <td>Gaillet gratteron</td> <td><i>Galium aparine</i></td> <td>+</td> </tr> <tr> <td>Gouet tacheté</td> <td><i>Arum maculatum</i></td> <td>+</td> </tr> </tbody> </table>		Nom vernaculaire	Nom scientifique	Coefficient de Braun-Blanquet	Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudacacia</i>	4	Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i>	3	Alliaire officinale	<i>Alliaria petiolata</i>	3	Ronce	<i>Rubus fruticosus</i>	1	Euphorbe sp.	<i>Euphorbia sp.</i>	+	Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>	+	Gouet tacheté	<i>Arum maculatum</i>	+
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Coefficient de Braun-Blanquet																							
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudacacia</i>	4																							
Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i>	3																							
Alliaire officinale	<i>Alliaria petiolata</i>	3																							
Ronce	<i>Rubus fruticosus</i>	1																							
Euphorbe sp.	<i>Euphorbia sp.</i>	+																							
Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>	+																							
Gouet tacheté	<i>Arum maculatum</i>	+																							
<u>Intérêt(s) écologique(s)</u> : La flore de ce milieu est globalement commune ainsi que sa faune. Pour ces derniers, l'ourlet peut être une zone de refuge, d'alimentation ou de reproduction. Néanmoins, cet habitat reste davantage une zone de passage des espèces.																									

Tableau 19 : Descriptif de l'habitat "CB 41.39 : Bois de frênes post-cultureaux"

CB 41.39 : Bois de frênes post-cultureaux	Correspondance EUNIS : G1.A29
<u>Description</u> : Formations pionnières de <i>Fraxinus excelsior</i> occupant des terrains agricoles abandonnés. Surement due à l'abandon de pressions anthropiques, cet habitat se transformera en un bois de frênes comme c'est le cas à l'extérieur du projet au Nord.	
<u>Présence sur le site</u> : Cet habitat est présent en dehors du projet à l'Ouest de l'aire d'étude écologique immédiate. Surface concernée par le projet : 0 ha.	

CB 41.39 : Bois de frênes post-cultureaux		Correspondance EUNIS : G1.A29
Relevé phytosociologique :		
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Coefficient de Braun-Blanquet
Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i>	4
Aubépine monogyne	<i>Crataegus monogyna</i>	1
Ronce sp.	<i>Rubus sp.</i>	1
Intérêt(s) écologique(s) : Ce milieu transitoire permet d'accueillir plusieurs espèces de mammifères et d'oiseaux. Néanmoins, son principal rôle consiste à servir de refuge ainsi que de permettre la circulation de certaines espèces. Toutefois, la fermeture du milieu engendrera une modification des cortèges présents et de son utilisation. Ainsi, peu à peu les cortèges forestiers vont s'installer dont certaines espèces de faune et de flore pourront être patrimoniales. Néanmoins, au regard de la richesse spécifique alentours, les espèces s'y installant seront pour la majorité communes.		

Tableau 20 : Descriptif de l'habitat "CB 84.3 : Petits bois, bosquets"

CB 84.3 : Petits bois, bosquets		Correspondance EUNIS : G5.2
<p><u>Description</u>: Habitats boisés de petite taille, disposés de façon linéaire, en réseaux ou en îlots.</p> <p><u>Présence sur le site</u> : Cet habitat est présent à l'extérieur du projet à l'Ouest. Une mare est présente dans le bosquet situé à l'Est du chemin de fer. Surface concernée par le projet : 0 ha.</p>		
Relevé phytosociologique :		
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Coefficient de Braun-Blanquet
Chêne sessile	<i>Quercus petraea</i>	3
Aubépine monogyne	<i>Crataegus monogyna</i>	3
Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera periclymenum</i>	2
Lierre	<i>Hedera helix</i>	2
Ronce sp.	<i>Rubus sp.</i>	1
Charme	<i>Carpinus betulus</i>	+
Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>	+
Fusain d'Europe	<i>Euonymus latifolius</i>	+
Violette de reichenbach	<i>Viola reichenbachiana</i>	+
Gouet tacheté	<i>Arum maculatum</i>	+
Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>	+
Primevère élevée	<i>Primula elatior</i>	+
Geranium herbe-à-Robert	<i>Geranium robertianum</i>	r
Fraisier	<i>Fragaria vesca</i>	r
Intérêt(s) écologique(s) : La flore peut y être remarquable ainsi que la faune. Néanmoins, les petits bois recensés restent très perturbés et de qualité médiocre. En effet, le sous-sol semble être une ancienne décharge. Ainsi, les espèces observées sont communes.		

Tableau 21 : Descriptif de l'habitat "CB 87.2 Zones rudérales"

CB 87.2 Zones rudérales		Correspondance EUNIS : E5.13																														
<p><u>Description</u>: Zone de remblaiement proposant un sol perturbé où de nombreuses plantes pionnières s'installent.</p>																																
<p><u>Présence sur le site</u> : Les zones rudérales sont présentes au niveau des zones les plus perturbées soit au niveau de certaines zones de remblaiements des étangs et sur les talus ainsi qu'à l'Ouest en dehors du périmètre du projet. Surface concernée par le projet : 0 ha.</p>																																
<p><u>Relevé phytosociologique</u> :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom vernaculaire</th> <th>Nom scientifique</th> <th>Coefficient de Braun-Blanquet</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Poacé sp</td> <td><i>Poaceae sp</i></td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>Ortie dioïque</td> <td><i>Urtica dioica</i></td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Stellaire sp</td> <td><i>Stellaria sp</i></td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Cirse des champs</td> <td><i>Cirsium arvense</i></td> <td>+</td> </tr> <tr> <td>Bourrache officinale</td> <td><i>Borago officinalis</i></td> <td>+</td> </tr> <tr> <td>Compagnon blanc</td> <td><i>Silene pratensis</i></td> <td>+</td> </tr> <tr> <td>Gaillet gratteron</td> <td><i>Galium aparine</i></td> <td>+</td> </tr> <tr> <td>Myosotis des champs</td> <td><i>Myosotis arvensis</i></td> <td>+</td> </tr> <tr> <td>Vesce sauvage</td> <td><i>Vicia sepium</i></td> <td>+</td> </tr> </tbody> </table>			Nom vernaculaire	Nom scientifique	Coefficient de Braun-Blanquet	Poacé sp	<i>Poaceae sp</i>	4	Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i>	2	Stellaire sp	<i>Stellaria sp</i>	1	Cirse des champs	<i>Cirsium arvense</i>	+	Bourrache officinale	<i>Borago officinalis</i>	+	Compagnon blanc	<i>Silene pratensis</i>	+	Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>	+	Myosotis des champs	<i>Myosotis arvensis</i>	+	Vesce sauvage	<i>Vicia sepium</i>	+
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Coefficient de Braun-Blanquet																														
Poacé sp	<i>Poaceae sp</i>	4																														
Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i>	2																														
Stellaire sp	<i>Stellaria sp</i>	1																														
Cirse des champs	<i>Cirsium arvense</i>	+																														
Bourrache officinale	<i>Borago officinalis</i>	+																														
Compagnon blanc	<i>Silene pratensis</i>	+																														
Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>	+																														
Myosotis des champs	<i>Myosotis arvensis</i>	+																														
Vesce sauvage	<i>Vicia sepium</i>	+																														
<p><u>Intérêt(s) écologique(s)</u> : L'intérêt floristique reste relativement faible étant donné que les espèces pionnières et opportunistes s'adaptent à ces milieux perturbés et s'y installent. La diversité faunistique y est aussi relativement faible et les espèces présentes sont, pour la majorité, de passage mis à part les insectes.</p>																																

6.4.1.5. Habitats à valeur patrimoniale faible

Tableau 22 : Descriptif de l'habitat "CB 82.11 : Grandes cultures"

CB 82.11 : Grandes cultures	Correspondance EUNIS : I1.1
<p><u>Description</u>: Céréales et autres cultures sur de grandes surfaces non interrompues et parfois drainés. Des bandes enherbées sont toutefois présentes autour de ces zones opposément au réseau bocager qui est presque inexistant.</p>	
<p><u>Présence sur le site</u> : Les grandes cultures sont situées à l'Est et au Nord du projet. Elles correspondent à l'habitat le plus représenté dans l'aire d'étude écologique élargie. Surface concernée par le projet : 12 ha.</p>	

CB 82.11 : Grandes cultures		Correspondance EUNIS : I1.1
Relevé phytosociologique :		
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Coefficient de Braun-Blanquet
Orge commune	<i>Hordeum vulgare</i>	5
Pensée sauvage	<i>Viola tricolor</i>	1
Poacé sp	<i>Poaceae sp</i>	+
Renouée des oiseaux	<i>Poluogonum aviculare</i>	+
<p><u>Intérêt(s) écologique(s)</u> : Les oiseaux et les mammifères utilisent ces milieux pour chasser ou se reproduire. Cependant, la préconisation d'une gestion respectueuse de l'environnement doit être réalisée afin de ne pas impacter le bon état écologique de ces espèces à plus ou moins long terme. De plus, il est à noter que la fauche aux pourtours des cultures est réalisée.</p>		

Tableau 23 : Descriptif de l'habitat "CB 83.324 : Plantation de Robiniers"

CB 83.324 : Plantation de Robiniers		Correspondance EUNIS : G1C3
Description (Corine Biotope) : Plantations de Robinia pseudoacacia.		
Présence sur le site : La plantation de Robiniers a été réalisée le long de la route et du chemin de fer mais reste cependant à l'extérieur du projet. Surface concernée par le projet : 0 ha.		
Relevé phytosociologique :		
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Coefficient de Braun-Blanquet
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudacacia</i>	5
Charme	<i>Carpinus betulus</i>	3
Lierre	<i>Hedera helix</i>	2
Gouet tacheté	<i>Arum maculatum</i>	2
Plantin lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	1
Cassis	<i>Ribes nigra</i>	+
<p><u>Intérêt(s) écologique(s)</u> : Ce milieu permet d'accueillir la faune et la flore forestière commune. Certaines espèces patrimoniales et/ou rares peuvent toutefois s'y implanter. Néanmoins, le Robinier est une espèce dite envahissante qui, par la suite, s'installera probablement au sein de milieux plus sensibles en engendrant une modification du milieu et la régression de certaines espèces initialement présentes. Il a d'ailleurs été observé quelques recrûs de robiniers aux alentours de ce milieu.</p>		

Tableau 24 : Descriptif de l'habitat "CB 86 : Zones urbanisées"

CB 86 : Zones urbanisées	Correspondance EUNIS : J1
<p><u>Description</u>: Aires utilisées pour l'occupation humaine et les activités industrielles. Une faune considérable s'est adaptée aux constructions. Des oiseaux comme <i>Apus apus</i>, <i>Tyto alba</i> et <i>Hirundo rustica</i> y nichent presque exclusivement, utilisant surtout les structures dont l'architecture est traditionnelle. D'autres espèces, des habitats rocheux de montagne, comme <i>Phoenicurus ochruros</i>, ont colonisé les villages et les villes des basses altitudes. Des Chauves-Souris se logent dans les constructions. Les plantes de rochers colonisent les vieux murs et les toits.</p>	

CB 86 : Zones urbanisées	Correspondance EUNIS : J1
<p><u>Présence sur le site</u> : Les zones urbanisées se trouvent notamment au Nord du projet mais à l'extérieur de l'aire étude écologique immédiate. Surface concernée par le projet : 0 ha.</p>	
<p><u>Intérêt(s) écologique(s)</u> : La faune est souvent commune même si certaines espèces patrimoniales telles que certaines chauves-souris s'y sont adaptées et y gîtent. Sur le plan végétal, la composition floristique dépend du bon vouloir des particuliers. On trouve alors : des potagers, des arbres fruitiers, des plantes ornementales avec des espèces soit locales ou exogènes, des cultivars,</p>	

Tableau 25 : Descriptif de l'habitat "CB 86.41 Carrière"

CB 86.41 Carrière	Correspondance EUNIS : J3.2
<p><u>Description</u> : Zone d'exploitation du sous-sol. Cette carrière alluvionnaire est exploitée à ciel ouvert en eau.</p>	
<p><u>Présence sur le site</u> : Actuellement présent sur le périmètre actuel. L'un des plans d'eau (étang Sud) issu de l'exploitation a été réaménagé. Surface concernée par le projet : 0 ha.</p>	
<p><u>Intérêt(s) écologique(s)</u> : Certaines espèces floristiques pionnières s'installent sur cet habitat et peuvent parfois faire l'objet d'un intérêt patrimonial. De plus, l'ouverture du milieu, issu de l'exploitation de la carrière, permet l'installation et la reproduction de certaines espèces dont notamment l'Œdicnème criard. Cette zone est aussi un lieu de chasse pour un grand nombre de rapaces et de mammifères.</p>	

6.4.1.6. Habitats à valeur patrimoniale faible à nulle

Tableau 26 : Descriptif de l'habitat "CB 86 : Routes"

CB 86 : Routes	Correspondance EUNIS : J4.2
<p><u>Description (Corine Biotope)</u> : Réseau routier de fréquentation moyenne composé en bordure de fossés.</p>	
<p><u>Présence sur le site</u> : Le réseau routier (D910, D5, D5AB...etc.) est présent tout autour du projet. Surface concernée par le projet : 0 ha.</p>	
<p><u>Intérêt(s) écologique(s)</u> : Le rôle de ces milieux est nul voire négatif. En effet, aucune espèce végétale et animale ne s'y installe. De plus, ces infrastructures peuvent créer une barrière impactant sur la mobilité des espèces et créant un taux de mortalité non négligeable.</p>	

Tableau 27 : Descriptif de l'habitat "CB 86 : Voie ferrée"

CB 86 : Voie ferrée	Correspondance EUNIS : J4.3
<u>Description</u> : Voie ferrée de fréquentation moyenne où quelques plantations, en bordure, sont effectuées à certains endroits.	
<u>Présence sur le site</u> : La voie ferrée reliant Paris-Bordeaux se trouve à l'Ouest du projet à l'extérieur. Surface concernée par le projet : 0 ha.	
<u>Intérêt(s) écologique(s)</u> : Le rôle de ces milieux est nul voire négatif. En effet, aucune espèce végétale et animale ne s'y installe. De plus, ces infrastructures peuvent créer une barrière impactant sur la mobilité des espèces et créant un taux de mortalité non négligeable.	

Le **contexte écologique local** est principalement **mis en valeur pour ses pelouses et ses landes**, absentes des terrains du projet. Néanmoins, les habitats présents, communs à rares, permettent l'installation et le maintien d'une biodiversité floristique et faunistique relativement riche.

2 habitats caractéristiques de zones humides (« eaux douces » et « prairies à Jonc diffus ») sont présents au sein du périmètre du projet (périmètre de demande de renouvellement partiel et d'extension d'autorisation de carrière). Néanmoins, ces habitats se situent **en-dehors du périmètre exploitable**. A noter que certaines zones humides présentes dans l'aire d'étude écologique élargie ont été créées lors du réaménagement coordonné de la carrière actuelle.

1 habitat d'intérêt communautaire a été identifié au niveau du ruisseau de la Prée. Celui-ci est situé en limite Nord du projet et donc **en dehors du périmètre du projet**.

Les autres habitats possèdent une valeur patrimoniale faible puisqu'ils sont liés aux activités anthropiques diverses où encore à l'urbanisation.

*Ainsi, sur les terrains du projet, la **sensibilité globale des habitats naturels** apparaît comme **faible**.*

6.4.2. Flore

Au cours des différentes prospections de terrain réalisées en 2013 et 2014, **233 espèces végétales** ont été inventoriées sur l'ensemble de l'aire d'étude écologique élargie. La liste complète des espèces inventoriées est fournie en Annexe 5.

Parmi toutes ces espèces, **aucune** d'entre elles **ne possède de statut de protection, ni de statut de rareté et aucune espèce n'est menacée**.

Plusieurs formations végétales sont néanmoins intéressantes car caractéristiques de **zones humides**. Elles sont localisées au niveau du ruisseau de la Prée, des fossés, des bords de plans d'eau et potentiellement au niveau de certains secteurs cultivés.

Une **espèce envahissante** est à signaler sur le site : le **Robinier faux-acacia**. En effet, certaines plantations ont été effectuées à l'extérieur du périmètre, notamment le long du chemin de fer et au sein d'un bosquet à l'Ouest, et ont entraîné la prolifération de cette espèce aux alentours.

*La **sensibilité globale de la flore** est considérée comme **faible** (absence d'espèce protégée, rare ou menacée).*

6.4.3. Avifaune

6.4.3.1. Inventaires hivernal et printanier GéoPlusEnvironnement (2014)

Les 3 prospections de terrain réalisées par GéoPlusEnvironnement ont permis d'inventorier **64 espèces d'oiseaux**. Cette richesse spécifique indique un **intérêt avifaunistique relativement important**.

Concernant les **statuts de protection** des espèces inventoriées **51 sont protégées nationalement** (soit 79 %), et **5 espèces d'oiseaux** (Œdicnème criard, Balbuzard pêcheur, Grande aigrette, Busard Saint-Martin et Aigrette Garzette) sont inscrites à **l'Annexe I de la Directive Oiseaux**.

Il n'existe aucune liste de protection régionale concernant les oiseaux en Poitou-Charentes.

Concernant le **statut de conservation** des espèces inventoriées :

- **4 espèces** sont considérées comme « **vulnérables** » (Linotte mélodieuse, Pipit farlouse, Pie-grièche à tête rousse, Balbuzard pêcheur),
- **5 espèces** sont considérées comme « **quasi-menacées** » (Gobemouche gris, Pouillot siffleur, Chevalier guignette, Grande aigrette, Vanneau huppé).

Une majorité des espèces inventoriées sont nicheuses probables dans leur habitat préférentiel tandis que d'autres utilisent le site pour une halte migratoire ou en tant que zone d'hivernage.

De plus, parmi les espèces recensées, **14 d'entre elles sont déterminantes** dans le protocole de désignation des ZNIEFF en Poitou-Charentes.

6.4.3.2. Espèces d'oiseaux inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux

Au sein de l'aire d'étude écologique élargie, les **espèces inscrites à la Directive Oiseaux sont au nombre de 5**.

Un Busard Saint-Martin a été observé en prospection alimentaire au dessus du site lors de l'inventaire « printemps précoce ». Un couple d'Œdicnème criard est présent sur l'aire d'étude écologique immédiate et est potentiellement nicheur sur le site au vue du comportement reproducteur (fuite, cris, etc.) observé lors des inventaires. Les plans d'eau sont aussi une zone d'alimentation pour l'Aigrette garzette et la Grande aigrette. Enfin, un Balbuzard pêcheur a été perçu en passage au dessus du site lors de la prospection « printemps précoce ». Ce dernier était probablement en migration. L'ensemble de ces espèces sont décrites ci-après.

Tableau 28 : Description écologique de la Grande Aigrette

<p><u>Nom commun</u> : Grande aigrette <u>Nom latin</u> : <i>Casmerodius albus</i></p> <p><u>Habitats et écologie</u> : Cette espèce vit en zone marécageuse généralement dans des roselières avec quelques buissons et arbres bas. Vivant seule ou en colonie, elle se nourrit dans les prairies inondables et aux bords des lacs, étangs et cours d'eau. Cette espèce peut être migratrice ou hivernante.</p> <p><u>Etat de conservation</u> : Cet échassier a été en phase d'extinction en raison de la dégradation et de la disparition des zones humides et y reste très sensible, ce qui justifie son statut « quasi menacé » de nos jours.</p> <p><u>Raison de sa présence sur le site</u> : Exploite les zones humides créées à la suite du réaménagement de la carrière ainsi que le ruisseau de la Prée.</p>	<p>ANNEXE I Directive Oiseaux</p>  <p>Source: oiseau.net</p>
---	---

Tableau 29 : Description écologique du Busard Saint-Martin

<p><u>Nom commun</u> : Busard Saint-Martin <u>Nom latin</u> : <i>Circus cyaneus</i></p> <p><u>Habitats et écologie</u> : Il vit dans les tourbières des forêts claires de conifères, marais et étangs peu profonds à végétation dense, clairières, landes à bruyères en terrain plat ou vallonné. Cette espèce occupe le même territoire d'année en année et a tendance à se regrouper en petite colonie hors période de reproduction.</p> <p><u>Etat de conservation</u> : La régression de l'espèce est due notamment à la disparition et à la transformation des habitats de reproduction, à la persécution directe ou à la destruction des nids. Ainsi cette espèce en régression est classée dans l'Annexe I de la Directive Oiseaux.</p> <p><u>Raison de sa présence sur le site</u> : Il exploite les zones humides créées à la suite du réaménagement de la carrière pour se nourrir.</p>	<p>ANNEXE I Directive Oiseaux</p>  <p>Source: Photoblog de Suzanne</p>
--	---

Tableau 30 : Description écologique de l'Œdicnème criard

<p>Nom commun : Œdicnème criard <u>Nom latin</u> : <i>Burhinus oedicnemus</i></p> <p><u>Habitats et écologie</u> : L'espèce utilise les landes, plaines sablonneuses, arides ou à végétation pauvre, semi-déserts, champs pierreux et prés comme habitats. Ainsi, les carrières rendent plutôt favorable l'installation et le maintien de cette espèce.</p> <p><u>Etat de conservation</u> : L'œdicnème est une espèce à « préoccupation mineure » à l'échelle des oiseaux nicheurs de France et inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux. De plus, cette espèce est déterminante pour la mise en place de ZNIEFF.</p> <p><u>Raison de sa présence sur le site</u> : Il exploite les zones cultivées et les milieux ouverts créés par la carrière notamment pour s'y reproduire.</p>	<p>ANNEXE I Directive Oiseaux</p> 
--	---

Tableau 31 : Description écologique du Balbuzard pêcheur

<p>Nom commun : Balbuzard pêcheur <u>Nom latin</u> : <i>Pandion haliaetus</i></p> <p><u>Habitats et écologie</u> : Ce rapace niche en Europe et hiverne en Afrique. Il met en place son nid la plupart du temps au sommet d'un pin près d'un lac, d'un étang ou sur les côtes à eaux saumâtres ou salées.</p> <p><u>Etat de conservation</u> : Le balbuzard pêcheur, classé à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, possède le statut « vulnérable » d'oiseaux nicheurs de France. De plus, c'est une espèce déterminante de ZNIEFF.</p> <p><u>Raison de sa présence sur le site</u> : Exploite les zones humides créées par la carrière pour son passage migratoire.</p>	<p>ANNEXE I Directive Oiseaux</p> 
--	--

Tableau 32 : Description écologique de l'Aigrette garzette

<p>Nom commun : Aigrette garzette <u>Nom latin</u> : <i>Egretta garzetta</i></p> <p><u>Habitats et écologie</u> : Ses habitats sont principalement les lacs marécageux, les rivières et lagunes aux eaux peu profondes. Elle niche en colonie dans les arbres touffus ou les buissons. Cette espèce est migratrice et hiverne en Afrique.</p> <p><u>Etat de conservation</u> : L'Aigrette garzette est inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux et possède un statut de conservation « préoccupation mineure » à l'échelle internationale et nationale.</p> <p><u>Raison de sa présence sur le site</u> : exploite les zones humides créées à la suite du réaménagement de la carrière pour se nourrir.</p>	<p>ANNEXE I Directive Oiseaux</p> 
---	---

6.4.3.3. Espèces d'intérêt patrimonial

En fonction de leur niveau d'intérêt, de leur sensibilité et de leur statut, les espèces patrimoniales, (mis à part les espèces de l'Annexe I de la Directive Oiseaux) correspondent à une sensibilité modérée à élevée. Ainsi, on peut distinguer **10 espèces d'oiseaux d'intérêt patrimonial**.

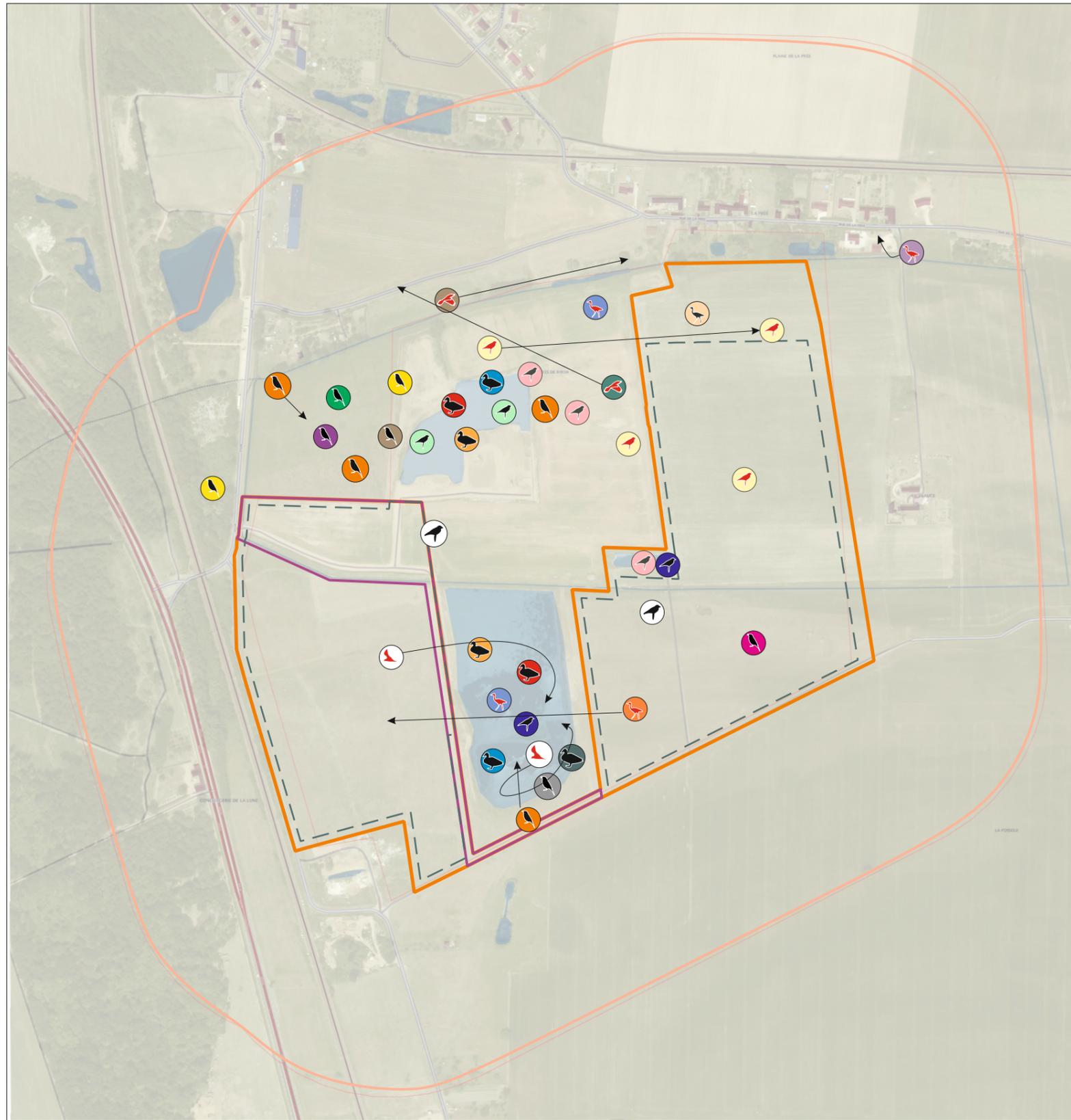
Les **milieux ouverts** permettent l'installation de la **Linotte mélodieuse** et du **Pipit farlouse**. Ces deux espèces en déclin sont classées comme vulnérables en tant qu'oiseaux nicheurs de France. On peut aussi ajouter le **Bruant proyer** qui présente un statut quasi-menacé. Ainsi, leur statut de conservation étant relativement critique, ces espèces patrimoniales seront davantage perturbées en cas de modification de leur habitat. De ce fait, la sensibilité attribuée à ces espèces est modérée.

En ce qui concerne les **milieux boisés et bocageux**, la situation nationale de certaines espèces présentes justifie la **sensibilité modérée**. Les oiseaux concernés sont les suivants : la **Fauvette grisette**, le **Gobemouche gris**, le **Pouillot siffleur** et le **Pie-grièche à tête rousse**. Néanmoins, cette dernière espèce est en limite de répartition géographique.

La conjoncture du site, en partie due à l'exploitation de la carrière, permet d'accueillir un large cortège d'oiseaux de **milieux humides**. Ainsi, on peut relever les espèces patrimoniales suivantes : le **Chevalier guignette**, le **Petit gravelot**, le **Vanneau huppé**. Même si leur statut de conservation reste mineur, l'effectif des populations est en baisse et certaines de celles-ci sont déterminantes pour la mise en place de ZNIEFF. Ainsi, dans le but de préserver ces espèces, la prise en compte de leur présence sur le site doit être réelle. C'est pour cette raison que leur **sensibilité est modérée**.

La mosaïque d'habitats proposée dans le secteur du projet permet à l'ensemble des cortèges avifaunistiques de s'installer. En effet, les milieux ouverts ainsi que les milieux boisés et bocageux sont utilisés pour l'alimentation et la reproduction. Ainsi, un nid de Pouillot siffleur a été observé au sein du bosquet à l'Ouest du site. De plus, il est fort probable que la friche, à l'Ouest du site, soit occupée par des nichées et soit utilisée par un grand nombre d'espèces d'oiseaux inventoriées sur le site. Ajouté à cela, les zones humides présentes (plans d'eau et ruisseau de la Prée) permettent le stationnement, l'alimentation et la reproduction d'oiseaux migrateurs (ex : Vanneau huppé) mais aussi sédentaires.

L'ensemble des espèces avifaunistiques remarquables sont cartographiées en Figure 11.



Légende :

-  Périmètre de renouvellement
-  Périmètre d'extension
-  Périmètre exploitable
-  Aire d'étude écologique élargie

Niveau d'intérêt et de sensibilité modéré:

-  Pipit farlouse
-  Chevalier culblanc
-  Linotte mélodieuse
-  Vanneau huppé
-  Petit gravelot
-  Gobemouche gris
-  Chevalier guignette
-  Bruant proyer
-  Fauvette grisette
-  Pie grièche à tête rousse
-  Aigrette garzette
-  Pouillot siffleur
-  Canard pilet (CERA)
-  Fuligule milouin (CERA)
-  Grèbe castagneux (CERA)
-  Grèbe huppé (CERA)

Niveau d'intérêt et de sensibilité élevé:

-  Oedicnème criard
-  Balbuzard pêcheur
-  Grande aigrette
-  Busard Saint-Martin
-  Héron pourpré (CERA)
-  Héron bihoreau (CERA)
-  Sterne pierregarin (CERA)

 Déplacements en vol



Echelle au 1 / 6 250



SEE Ragonneau - Carrière alluvionnaire des Boires de Ribon - Port-de-Piles (86)
Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées

Localisation des espèces patrimoniales d'avifaune
 Sources : GéoPlusEnvironnement, CERA Environnement

Figure 11

6.4.3.4. Inventaire estival de CERA Environnement (2013)

La prospection estivale (août 2013) réalisée par CERA Environnement a permis de mettre en avant **10 espèces supplémentaires** (Cf. Tableau 33) qui n'ont pas pu être observées lors des prospections de terrain de GéoPlusEnvironnement. Parmi ces espèces, **3 espèces** (en rouge) (sensibilité élevée) sont **inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux** et **4 espèces sont d'intérêt patrimonial** (en gras) (sensibilité modérée). Ces espèces ajoutent une sensibilité au site, en termes d'avifaune.

Tableau 33 : Espèces avifaunistiques complémentaires aux données de GéoPlusEnvironnement

Nom vernaculaire	Nom latin
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>
Héron bihoreau	<i>Nycticorax nycticorax</i>
Mouette rieuse	<i>Casmerodius albus</i>
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruticolis</i>
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>

Les plans d'eau de la carrière constituent le principal attrait pour les oiseaux d'eau présents sur le site notamment lors de la période de transit et d'halte migratoire. En effet, ces zones sont des sources d'alimentation et des zones de repos non négligeables lors de ces déplacements. Le Héron pourpré et la Sterne pierregarin ont été observés en vol au dessus du projet tandis que l'ensemble des autres espèces, telles que le Héron bihoreau ou le Canard pilet, ont été observées en stationnement ou en prospection alimentaire dans les plans d'eau et le ruisseau de la Prée.

6.4.3.5. Intégration dans le contexte écologique local

Les terrains du projet présentent des habitats « spécifiques » liés à l'exploitation de la carrière qui sont favorables à l'implantation de certaines espèces avifaunistiques. Ainsi, les terrains du projet offrent une halte migratoire (pour les anatidés par exemple), un réservoir alimentaire ou bien encore une zone de refuge ou de reproduction pour certaines espèces dont notamment l'Œdicnème criard inscrit à l'Annexe I de la Directive Oiseaux.

Il est à noter que le Martin pêcheur, le Pipit farlouse et le Pouillot siffleur sont inscrits dans les listes régionales Centre et Poitou-Charentes du SRCE (Annexe 4). Ainsi, leur présence indique que les corridors écologiques sont à prendre en compte puisqu'ils participent au maintien de ces espèces et indiquent le bon état écologique de ces continuités.

6.4.3.6. Synthèse

Pour conclure, **74 espèces d'oiseaux** ont été identifiées au total sur la zone d'étude écologique élargie, dont **8 espèces** sont **inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux** et **19 espèces** sont **d'intérêt patrimonial**.

Néanmoins, leur présence est expliquée, pour la plupart, par l'exploitation et le réaménagement de la carrière actuelle. En effet, les zones ouvertes graveleuses créées par l'exploitation sont propices à l'Œdicnème criard et les plans d'eau issus du réaménagement de la carrière permettent l'installation d'espèces de zones humides telles que des limicoles, des échassiers ou bien encore des canards.

Ainsi, la **sensibilité pour l'avifaune** reste **modérée** car les **espèces intéressantes** sont **principalement présentes** grâce à l'**activité passée** de la carrière.

Le **Tableau 34** présente les 24 espèces avifaunistiques patrimoniales identifiées sur l'aire d'étude. Les résultats complets des inventaires de terrain réalisés par CERA Environnement et GéoPlusEnvironnement sont donnés en **Annexe 6**.

Tableau 34 : Espèces avifaunistiques patrimoniales identifiées sur l'aire d'étude élargie

Espèces d'oiseaux		Statut de protection				Valeur patrimoniale		Liste rouge				Niveau d'intérêt et sensibilité
Noms latins	Noms vernaculaires	International (Conventions)			Communautaire	Nationale	Régionale	UICN	France		Régionale	
		Bonn	Berne	CITES	Directive oiseaux	Esp. Prot.	Esp. Prot.		Nicheurs	Non nicheurs		
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	Annexe II	/	Annexe A	Annexe I	PN	/	LC	LC	NA	/	Elevé
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	/	Annexe III	/	/	PN	/	LC	VU	NA	/	Modéré
<i>Burhinus oedicnemus</i>	Cedricnème criard	Annexe II	Annexe II	/	Annexe I	PN	/	LC	LC	NA	/	Elevé
<i>Lanius senator</i>	Pie-grièche à tête rousse	/	Annexe II	/	/	PN	/	LC	VU	NA	/	Modéré
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	/	Annexe II	/	/	PN	/	NT	VU	DD	/	Modéré
<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	/	Annexe III	/	/	PN	/	LC	LC	/	/	Modéré
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	Annexe II	Annexe II	/	/	PN	/	LC	LC	DD	/	Modéré
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	Annexe II	Annexe II	/	/	PN	/	LC	NT	DD	/	Modéré
<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur	/	Annexe II	/	/	PN	/	LC	NT	NA	/	Modéré
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	Annexe II	/	Annexe A	Annexe I	PN	/	LC	LC	NA	/	Modéré
<i>Pandion haliaetus</i>	Balbusard pêcheur	Annexe II	Annexe II	Annexe A	Annexe I	PN	/	LC	VU	LC	/	Elevé
<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc	Annexe II	Annexe II	/	/	PN	/	LC	NA	LC	/	Faible à Modéré
<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	Annexe II	Annexe II	/	/	PN	/	LC	NT	LC	/	Modéré
<i>Fulica atra</i>	Foule macroule	/	Annexe III	/	Annexe II et III	/	/	LC	LC	NA	/	Faible à Modéré
<i>Ardea alba</i>	Grande aigrette	/	Annexe II	Annexe A	Annexe I	PN	/	LC	NT	LC	/	Elevé
<i>Charadrius dubius</i>	Petit Gravelot	Annexe II	Annexe II	/	/	PN	/	LC	LC	NA	/	Modéré
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	Annexe II	/	/	Annexe II	/	/	NT	NT	LC	/	Modéré
<i>Anas acuta</i>	Canard pilet	Annexe II	Annexe III	Annexe C	/	/	/	LC	NA	LC	/	Modéré
<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin	Annexe II	Annexe III	/	/	/	/	VU	VU	LC	/	Modéré
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	/	Annexe II	/	/	PN	/	LC	LC	NA	/	Modéré
<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé	/	Annexe II	/	/	PN	/	LC	LC	NA	/	Modéré
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	Annexe II	Annexe II	/	Annexe I	PN	/	LC	LC	/	/	Elevé
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Héron bihoreau	/	Annexe II	/	Annexe I	PN	/	LC	NT	NA	/	Elevé
<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	Annexe II	Annexe II	/	Annexe I	PN	/	LC	LC	NA	/	Elevé

Légende du tableau :

Statut de protection : France : PN : Protection Nationale de l'Arrêté du 29/10/2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Européen : Directive Oiseaux (79/409/CEE) : Annexe I (Espèces nécessitant des mesures de conservations spéciale de leurs habitats) **Annexe II** (Espèces pouvant faire l'objet d'actes de chasse en accord avec la législation en vigueur) ; **Annexe III** (Modalités de commercialisation des espèces chassables).

Internationale : CITES : relatif au commerce des espèces ; **Berne annexe II :** Espèces de faune strictement protégées ; **Annexe III :** Espèces de faune protégées ; **Annexe IV :** Liste des espèces pour lesquelles les moyens et méthode de captures ou de chasse sont réglementés ; **Bonn :** conservation des espèces migratrices.

Liste Rouge : LC : Préoccupation mineure ; **VU** Vulnérable ; **NT :** Quasi menacée ; **EN :** En danger, **NA :** Non applicable (espèce non soumise à évaluation car introduite récemment ou nicheuse occasionnelle ou marginale en métropole) ; **DD :** données insuffisantes ; **AS :** à surveiller ; **AP :** à préciser.

6.4.4. Herpétofaune

6.4.4.1. Inventaires hivernal et printanier de GéoPlusEnvironnement (2014)

Lors des prospections terrain, **4 espèces d'amphibiens** et **une espèce de reptile** ont été identifiées (Cf. Tableau 36).

Concernant les amphibiens, 2 d'entre eux (Crapaud calamite et Rainette verte) sont inscrits à l'Annexe IV de la Directive Habitat et 2 d'entre eux (Crapaud calamite et Pélodyte ponctué) sont considérés comme espèce déterminante de ZNIEFF. Néanmoins, la seule **sensibilité modérée à élevée** sur le site est due à la présence du **Crapaud calamite** (Cf. Tableau 35). Une espèce patrimoniale, la Rainette verte, a été entendue sur le site en raison de la portée de son chant. Néanmoins, aucun individu n'a été répertorié au sein de la zone de prospection.

Tableau 35 : Description écologique du Crapaud calamite

Nom commun : Crapaud calamite

Nom latin : Epidalea calamita

Habitats et écologie : Cette espèce vit dans les habitats sablonneux et ensoleillés proposant un sol ayant une végétation rase ou inexistante. Son milieu de vie est très fréquemment une zone créée par l'homme telle que les carrières.

Etat de conservation : Le Crapaud calamite est une espèce déterminante pour la création de ZNIEFF dans le département de la Vienne. De plus cet amphibien est classé à l'Annexe IV de la Directive Habitat et dans l'Annexe II de la Convention de Berne.

Raison de sa présence sur le site : Mare présente sur le site (HPI) utilisée comme zone de reproduction.



Pour les reptiles, une seule espèce a été inventoriée : le **Lézard des murailles**. Il possède une **sensibilité modérée** (inscrite à l'Annexe IV de la Directive Habitat) même si celui-ci reste commun

Tableau 36 : Statut et sensibilité des espèces d'amphibiens et de reptiles inventoriées

Espèces		Nb de contacts		Localisation par rapport au projet	Statut de protection					Liste rouge				Espèces déterminantes ZNIEFF	Niveau d'intérêt et sensibilité
Noms latins	Noms vernaculaires	PP	PT		Directive Habitats Faune flore	Convention de Berne	CITES	Niveau national	Nive au reg	UICN	Eur.	Nati onal e	Régio nale		
<i>Bufo calamita</i>	Crapaud calamite	X	0	HPI: présent au niveau de la mare temporaire – à proximité immédiate du projet	Annexe IV	Annexe II	/	Article 2	/	LC	/	LC	/	OUI	Modéré à Elevé
<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse	X	X	HPI: présent au niveau des plans d'eau de la carrière	Annexe V	Annexe III	/	Article 5	/	LC	/	LC	/	/	Faible
<i>Pelodytes punctatus</i>	Pélodyte ponctué	4	X	HPI: présent au niveau des plans d'eau de la carrière	/	Annexe III	/	Article 3	/	LC	/	LC	/	OUI	Faible à Modéré
<i>Hyla arborea</i>	Rainette verte	0	X	Hors zone de prospection	Annexe IV	Annexe II	/	Article 2	/	LC	/	LC	/	/	Modéré
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	1	2	IPI/HPI: présents dans les zones de friches, les fourrés arbustifs et les zones rocailleuses	Annexe IV	Annexe II	/	Article 2	/	LC	/	LC	/	/	Modéré

Légende :

Nb de contacts : PP = Printemps précoce ; PT = Printemps tardif

Statut de protection : PN : Protection Nationale de l'Arrêté du 19/11/2007 fixant la liste des reptiles et amphibiens protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. **Européen :** Directive Habitat Faune Flore (92/43/CEE) : **Annexe II** (Espèces animales et végétales nécessitant une désignation) **Annexe IV** (Espèces animales et végétales d'intérêt communautaires nécessitant une protection stricte) ; Annexe III (Modalités de commercialisation des espèces chassables).

Internationale : **Berne annexe II :** Espèces de faune strictement protégées ; **Annexe III :** Espèces de faune protégées ; **Annexe IV :** Liste des espèces pour lesquelles les moyens et méthode de captures ou de chasse sont réglementés.

Liste Rouge : LC : Préoccupation mineure ; VU Vulnérable ; NT : Quasi menacée ; EN : En danger, NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car introduite récemment ou nicheuse occasionnelle ou marginale en métropole) ; / : non évaluée.

Localisation dans périmètre du projet : IPI : Intérieur Périmètre Immédiat, HPI : Hors Périmètre Immédiat

L'ensemble des amphibiens utilise les zones humides créées lors du réaménagement coordonné du site. Le **Crapaud calamite** utilise, quant à lui, la **mare temporaire** située au Nord du bassin d'irrigation (en dehors du périmètre du projet). Ce type de mare (eau peu profonde et granuleuse) n'est pas présent aux alentours du projet : le report de cette espèce sur d'autres sites est donc peu probable.

Le **Lézard des murailles**, seul représentant des reptiles, occupe les zones rocailleuses et les talus peu végétalisés pour effectuer sa thermorégulation ainsi que son cycle biologique complet et sa reproduction. Cette espèce très commune est également susceptible de se localiser en lisière forestière et en bordure de chemins.

6.4.4.2. Inventaire estival de CERA Environnement (2013)

La prospection estivale (août 2013) permet de compléter la liste d'espèces. En effet, une espèce d'amphibien supplémentaire ainsi que 2 espèces de reptiles supplémentaires ont été observées (Cf. **Tableau 37**). Parmi celles-ci, 2 espèces patrimoniales (en gras) sont à ajouter aux sensibilités du site : la **Couleuvre verte et jaune** et le **Lézard vert occidental**.

Tableau 37 : Espèces d'amphibiens et de reptiles complémentaires aux données de GéoPlusEnvironnement

Nom vernaculaire	Nom latin
Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>
Lézard vert occidental	<i>Lacerta bilineata</i>

Le Lézard vert occidental a été observé dans les habitats de fourrés arbustifs ainsi que dans les zones de friches localisées au Sud-Ouest du projet (hors périmètre immédiat). Tandis que la Couleuvre verte et jaune a été vue à proximité de la berge Sud du plan d'eau au Sud du projet (plan d'eau réaménagé – hors périmètre immédiat). Pour cette espèce, les zones de friches et buissonnantes sont là encore favorables à cette espèce.

En ce qui concerne les amphibiens, la Grenouille verte exploite les plans d'eau et le ruisseau de la Prée (hors périmètre immédiat).

6.4.4.3. Intégration dans le contexte écologique local

Les différents zonages aux alentours de l'aire d'étude écologique élargie n'inventorient aucun amphibien et seulement une espèce de reptile déterminante : la Couleuvre verte et jaune, présente sur le site.

Il est à noter que le Crapaud Calamite et le Pélodyte ponctué sont inscrits dans les listes régionales Centre et Poitou-Charentes du SRCE (Cf. Annexe 4). Ainsi, leur présence indique que les corridors écologiques sont à prendre en compte puisqu'ils participent au maintien de ces espèces et indiquent le bon état écologique de ces continuités.

6.4.4.4. Synthèse

Les **reptiles** contactés sont au nombre de **3** et tous sont considérés comme **espèce patrimoniale**. Ainsi, la sensibilité du site pour ce groupe d'espèce est **faible à modérée**. En effet les carrières sont des zones favorables à l'installation de ces espèces étant donné qu'elles créent des spots ensoleillés.

Les **amphibiens**, quant à eux, sont représentés par **5 espèces**. Néanmoins, seule **une espèce (Crapaud calamite) représente un intérêt patrimonial**. A cela, s'ajoute sa sensibilité élevée justifiée par sa présence dans l'Annexe IV de la Directive Habitat et par son inscription dans la liste des espèces déterminantes ZNIEFF. Néanmoins, l'habitat dans lequel cette espèce a été vue est situé en-dehors du périmètre de renouvellement-extension du projet mais à proximité immédiate. Ainsi, le **Crapaud calamite, d'une sensibilité élevée**, devra être pris en compte par la suite.

Les espèces patrimoniales rencontrées sont cartographiées sur la Figure 12.

Ainsi, la sensibilité pour les reptiles est modérée et la sensibilité pour les amphibiens est élevée du fait de la présence du Crapaud Calamite.

6.4.5. Mammofaune (hors chiroptères)

6.4.5.1. Inventaires hivernal et printanier de GéoPlusEnvironnement (2014)

7 espèces de mammifères ont été inventoriées (Cf. Tableau 38).

Parmi ces espèces, aucune n'est protégée et seulement deux d'entre elles possèdent un statut de conservation.

En effet, le **Lapin de Garenne** possède un **statut quasi menacé** à différentes échelles tandis que le **Lièvre d'Europe** possède un statut « quasi-menacé » à l'échelle régionale. Ainsi, leur sensibilité est considérée comme modérée.

Tableau 38 : Statut et sensibilité des espèces de mammifères inventoriées

Espèces		Nombre de contacts			Localisation par rapport au projet	Statut de protection					Liste rouge			Niveau d'intérêt et sensibilité		
Noms latins	Noms vernaculaires	Hiver 2014	Printemps précoce 2014	Printemps tardif 2014		International			Communautaire	National	Régional	UICN	France		Régionale	Espèces déterminantes ZNIEFF
						Convention de Bonn	Convention de Berne	CITES Convention de Washington								
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	3 / IP	1 + IP	IP	IPI/HPI : présent au niveau des merlons et des milieux agricoles. Terriers en limite Nord-Ouest du périmètre d'extension Est.	/	/	/	/	/	NT	NT	/	/	Faible à Modéré	
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	0	1	2	IPI/HPI : présent au niveau des zones agricoles	/	/	/	/	/	LC	LC	NT	/	Faible	
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin	1 / IP	1 / IP	2 adultes et 7 petits	HPI : présent au niveau du cours d'eau en limite Nord du projet. Reproduction confirmée en raison de l'observation de plusieurs petits.	/	/	/	/	/	NA	LC	/	/	Faible	
<i>Rattus norvegicus</i>	Rat surmulot	0	IP	0	IPI : présence de galeries au niveau des parcelles agricoles au Nord du périmètre d'extension Ouest.	/	/	/	/	/	LC	/	LC	/	Faible	
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	IP	IP	0	IPI : indice de présence le long du cours d'eau et au niveau de parcelles agricoles dans le périmètre du projet.	/	/	/	/	/	LC	LC	/	/	Faible	
<i>Meles meles</i>	Blaireau européen	IP	IP	0	HPI : Coulées en bordure de zones humides et anciens terriers dans le bosquet à l'Ouest en dehors du périmètre	/	Annexe III	/	/	/	LC	/	/	/	Faible	
<i>Mustela putorius</i>	Putois d'Europe	1 / IP	1 / IP	0	IPI : indice de présence le long du cours d'eau et individus morts au niveau de l'entrée de la carrière actuelle	/	Annexe III	/	Annexe V	/	LC	/	/	/	Faible	

Légende :

Statut de protection : PN : Protection Nationale de l'Arrêté du 19/11/2007 fixant la liste des reptiles et amphibiens protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. **Européen :** Directive Habitat Faune Flore (92/43/CEE) : **Annexe II** (Espèces animales et végétales nécessitant une désignation) **Annexe IV** (Espèces animales et végétales d'intérêt communautaires nécessitant une protection stricte) ; **Annexe III** (Modalités de commercialisation des espèces chassables).

Internationale : **Berne annexe II :** Espèces de faune strictement protégées ; **Annexe III :** Espèces de faune protégées ; **Annexe IV :** Liste des espèces pour lesquelles les moyens et méthode de captures ou de chasse sont réglementés.

Liste Rouge : LC : Préoccupation mineure ; **VU** Vulnérable ; **NT** : Quasi menacée ; **EN** : En danger, **NA** : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car introduite récemment ou nicheuse occasionnelle ou marginale en métropole) ; / : non évaluée.

Localisation dans périmètre du projet : **IPI** : Intérieur Périmètre Immédiat, **HPI** : Hors Périmètre Immédiat

Les mammifères utilisent l'ensemble des habitats présents sur le site et ses alentours. Les mammifères présents utilisent les espaces ouverts pour se nourrir tandis que les boisements et les broussailles sont plutôt utilisés comme gîte pour se reproduire et se protéger ainsi que comme corridors écologiques pour leurs déplacements.

Le Lapin de Garenne et le Lièvre d'Europe utilisent le site pour s'alimenter notamment au sein des cultures. De plus, le Lapin se reproduit sur le site puisqu'une multitude de terriers ont été observés dans la zone rudérale au niveau de la carrière actuelle.

6.4.5.2. Inventaire hivernal de CERA Environnement (2013)

Le passage estival (août 2013) a permis d'inventorier 4 espèces de mammifères supplémentaires (Cf. Tableau 39). Néanmoins ces espèces restent communes et n'apportent aucune sensibilité supplémentaire au site.

Tableau 39 : Espèces de mammifères complémentaires aux données de GéoPlusEnvironnement

Nom vernaculaire	Nom latin
Taube d'Europe	<i>Talpa europaea</i>
Fouine	<i>Martes vulpes</i>
Campagnol des champs	<i>Microtus arvalis</i>
Chevreuil	<i>Capreolus capreolus</i>

Les espèces rencontrées sont peu exigeantes et utilisent la zone comme aire d'alimentation ou de déplacement. Elles sont ainsi présentes sur l'ensemble du projet que ce soit sur les terrains agricoles ou bien au niveau ou à proximité des zones humides.

6.4.5.3. Intégration dans le contexte écologique local

Les mammifères les plus communs (renard, chevreuil, sanglier) sont présents dans les différents zonages alentours, mais leur faible intérêt patrimonial ne rentre pas dans la désignation des sites à enjeux.

6.4.5.4. Synthèse

Pour conclure, **11 mammifères** ont été contactés **au sein de l'aire d'étude écologique élargie** mais **aucune de ces espèces n'est protégée** et leur statut de conservation apporte peu de sensibilité supplémentaire.

Ainsi, la sensibilité mammalogique (hors chiroptères) du site est relativement faible.

6.4.6. Chiroptères

2 inventaires chiroptériques à l'aide d'un détecteur d'ultrasons avaient été réalisés en automne 2010 (Source : étude réalisée par CERA Environnement), période de transit pour les chauves-souris, le long du ruisseau de la Prée dans le cadre d'une autre mission. Il a consisté en la réalisation d'un transect pédestre positionné le long du ruisseau et des parcelles proches. Bien que datant de 3 ans, les résultats de ces inventaires ont été intégrés au diagnostic, le milieu ayant peu évolué localement.

Un inventaire a été mené le 7 août 2013 sur le site d'étude.

Cet inventaire a consisté en la pose d'un enregistreur fixe en lisière sud du site (lisière du plan d'eau) et en la réalisation de 5 points d'écoute de 10 minutes.

6.4.6.1. Gîtes et habitats de chasse potentiels

Les chauves-souris utilisent différents types de gîtes en fonction de l'exigence des différentes espèces, de la saison. Les principaux gîtes utilisés en Poitou-Charentes sont les cavités souterraines, naturelles ou artificielles, le bâti (caves, combles, volets, ...), les arbres (gîtes arboricoles dans des cavités, sous des écorces décollées, ...), les ponts. **Aucun de ces éléments n'est présent dans le périmètre d'implantation du projet** impliquant l'absence de gîtes sur le site (**absence d'habitats de reproduction et de repos de chauves-souris**).

Les habitats de chasse des chauves-souris sont extrêmement variés, et potentiellement tous les milieux peuvent être mis à profit. Certaines espèces sont plus éclectiques que d'autres. Les habitats boisés présents aux abords du périmètre du projet sont les milieux localement les plus favorables (vallée de la Prée, zones boisées localisées à l'Ouest), mais **il est probable que certains individus, certaines espèces, puissent chasser sur les zones herbeuses du site** d'implantation potentiel. Les plans d'eau de la carrière attirent également probablement certaines espèces comme les pipistrelles ou le Murin de Daubenton.

6.4.6.2. Activité mesurée sur la zone d'étude

Lors des **inventaires de 2010, 4 espèces ont été contactées** : les Pipistrelles commune et de Kuhl, le Murin de Daubenton et la Barbastelle d'Europe. Lors de **l'inventaire de 2013, seules 2 espèces ont été contactées** : les Pipistrelles commune et de Kuhl.

L'activité mesurée lors des différents inventaires s'est avérée faible quelle que soit la date d'inventaire ou le protocole développé.

En période d'élevage des jeunes (correspondant à l'inventaire d'août 2013), seules les Pipistrelles communes et de Kuhl ont été contactées. La mise en place de la station d'enregistrement fixe en bordure du plan d'eau Sud de la carrière n'a pas permis de détecter la présence du Murin de Daubenton, espèce qui avait été détectée à quelques reprises lors de l'inventaire d'octobre 2010 sur le plan d'eau de loisirs localisé au Nord-Ouest du site (chasse sur le plan d'eau).

Les inventaires de fin septembre et fin octobre 2010 correspondaient à la période de transit automnal des chauves-souris, période durant laquelle les individus font le trajet entre leurs sites estivaux (notamment les colonies de mise-bas) et les gîtes d'hibernation. Cette période de l'année permet régulièrement de contacter des espèces absentes en période estivale (espèces de passage). N'ayant été contacté qu'à une reprise (contact isolé) en octobre 2010, il est probable que l'individu de Barbastelle d'Europe détecté ait été en transit.

Sur ces espèces, **une est inscrite en Annexe II de la Directive Habitats (= An II DH), la Barbastelle d'Europe. Les autres sont inscrites en Annexe IV de cette même directive (= An IV DH)**. Un commentaire est présenté pour les différentes espèces contactées, de la plus fréquemment contactée à la moins rencontrée.

Extrait de l'étude réalisée par CERA Environnement :

La Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) :

An IV DH

La Pipistrelle commune arrive en première position en termes d'activité globale lors des inventaires de l'automne 2010 et de début août 2013. La Pipistrelle commune est l'espèce la plus commune et la plus abondante de France et probablement de la région, même si sa répartition est encore mal connue. Très anthropophile, elle recherche les bâtiments pour établir ses gîtes et c'est l'espèce souvent observée tournoyant autour des lampadaires jusque dans le cœur des villes et villages. Elle chasse aussi bien le long des lisières boisées, que le long des haies, sur les milieux aquatiques, dans les zones urbanisées, ... c'est une des rares espèces à encore chasser dans les grandes plaines cultivées.



Les résultats des inventaires de l'automne 2010 et d'août 2013 indiquent l'utilisation du vallon du ruisseau de la Prée par la Pipistrelle commune comme zone de chasse et de transit. Le plan d'eau de loisir localisé à l'ouest de la RD5a bis est également exploité par l'espèce de même que le périmètre du projet qui présente des habitats favorables à la prospection alimentaire de la pipistrelle (plans d'eau en particulier). Aucun gîte potentiel n'est présent dans le périmètre d'implantation du projet ; néanmoins le contexte péri-urbain du secteur est favorable à cette espèce très anthropophile et il est possible que l'espèce trouve des gîtes favorables et exploitables dans les environs, le rayon d'action des femelles autour des colonies atteint quelques kilomètres.

La Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*) :

An IV DH

La seconde espèce contactée est la Pipistrelle de Kuhl. Elle présente une écologie proche de celle de la Pipistrelle commune (espèce anthropophile, milieux de chasse comparables), elle est généralement commune en France. En Poitou-Charentes, elle est moins commune que la Pipistrelle commune (la région se localise dans une zone de transition entre la moitié Sud de la France où l'espèce est commune et la moitié Nord où les observations sont plus localisées). Néanmoins, l'espèce est probablement largement répartie dans la région et en Vienne, plus que ne le laissent sous-entendre les cartes de répartition de l'atlas des mammifères de Poitou-Charentes (PREVOST O. & GAILLED RAT M. (Coords.), 2011). Les colonies de reproduction et d'hivernage sont très peu connues dans la région (4 colonies probables de reproduction) (PREVOST O. & GAILLED RAT M. (Coords.), 2011).



Elle a été contactée à plusieurs reprises en activité sur la zone lors des inventaires de l'automne 2010 et d'août 2013, le vallon du ruisseau de la Prée étant exploité de même que le plan d'eau de loisirs ainsi que le plan d'eau sud de la carrière. Comme indiqué pour la Pipistrelle commune, aucun gîte potentiel n'est présent dans le périmètre d'implantation du projet ; néanmoins le contexte péri-urbain du secteur est favorable à cette espèce très anthropophile et il est possible que l'espèce trouve des gîtes favorables et exploitables dans les environs, le rayon d'action des femelles autour des colonies atteint quelques kilomètres.

Le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*) :

Le Murin de Daubenton est la troisième espèce contactée en nombre de contacts cumulés, elle s'est en revanche avérée plus localisée que les deux espèces de pipistrelles. Cette espèce est **commune** en Europe, en France et dans la région. Elle a été contactée dans 42% des mailles régionales dans l'atlas des mammifères de Poitou-Charentes (PREVOST O. & GAILLED RAT M. (Coords.), 2011). Cette espèce possède la particularité de chasser préférentiellement au-dessus des milieux aquatiques, mais on la contacte également dans d'autres milieux, notamment en transit. En hiver, cette espèce est régulièrement observée dans les gîtes souterrains, le plus souvent en faible nombre ou à l'unité. Le reste de l'année les ponts constituent des gîtes de prédilection pour cette espèce qui présente également des mœurs arboricoles.



En automne 2010, l'espèce n'a été détectée que lors de l'inventaire de fin octobre 2010, période correspondant à la période de transit des individus entre leurs gîtes estivaux et leurs gîtes d'hivernage. L'espèce a essentiellement été contactée sur le plan d'eau de loisirs, milieu de chasse préférentiel de l'espèce. Le ruisseau de la Prée est également susceptible de constituer une zone de chasse et de transit pour cette espèce, un contact isolé avait été obtenu sur le ruisseau le 29 octobre 2010. L'espèce n'a pas été détectée lors des inventaires d'août 2013 alors que des habitats favorables (plans d'eau de la carrière, ruisseau de la Prée) sont présents sur la zone. En période de présence de l'espèce sur le secteur, des échanges ont probablement lieu entre ces plans d'eau, le ruisseau de la Prée, les zones boisées alentours.

La Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastella*) :

La Barbastelle est probablement l'une des espèces de chauves-souris les **plus menacées actuellement en Europe**. Elle est considérée comme **vulnérable** à l'échelle européenne (TEMPLE H.J. & TERRY A. (COMPILERS), 2007). En France, elle était également considérée comme **vulnérable** jusqu'à la récente mise à jour de la liste rouge des mammifères de France qui la considère désormais comme relevant de la catégorie **LC** (« *Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)* »).

En région Poitou-Charentes, la répartition de la Barbastelle a nettement progressé au cours des 10 dernières années, mais cette évolution est probablement plus liée à l'évolution des prospections qu'à une réelle progression géographique de l'espèce (PREVOST O. & GAILLED RAT M. (Coords.), 2011). Aujourd'hui la barbastelle est **plutôt bien répartie dans la région mais elle reste moyennement commune** (PREVOST O. & GAILLED RAT M. (Coords.), 2011). La majorité des colonies hivernales se localise dans la Vienne, les colonies de reproduction connues (au nombre de 15) se localisent exclusivement dans les Deux-Sèvres et en Charente.



Cette espèce montre généralement une **prédilection certaine mais non exclusive pour les milieux boisés** (elle peut même s'en affranchir totalement) en recherche de nourriture, alimentation quasi exclusivement composée de petits papillons nocturnes qui se développent dans les feuilles sèches et les lichens. Elle ne dédaigne cependant pas chasser au-dessus des milieux aquatiques et dans les zones bocagères. Ainsi, PREVOST O. & GAILLEDROT M. (Coords.) (2011) indiquent que dans la région "*en dehors des zones boisées, l'activité de chasse a pu être observée dans des habitats très différents, notamment par leur niveau d'ouverture*". Cette espèce semble préférer les boisements de feuillus ou mixtes avec un sous étage arbustif. La Barbastelle d'Europe est une espèce fréquentant les milieux forestiers divers assez ouverts, comme ceux liés à l'agriculture bocagère avec la présence de haies et de lisières. D'après les connaissances actuelles sur cette espèce, la barbastelle ne semble pas constituer de colonies importantes en hiver, elle est le plus souvent découverte à l'unité ou en individus isolés, et elle fréquente surtout les cavités souterraines (carrières abandonnées, tunnels ferroviaires, ...). En période de reproduction, elle utilise plus volontiers les constructions humaines où elle recherche des gîtes étroits, les gîtes forestiers sont également probablement utilisés même si peu de chose est connu à ce sujet dans la région.

6.4.6.3. Synthèse

Aucun gîte susceptible d'être utilisé par les chauves-souris n'est présent au sein du périmètre de renouvellement d'autorisation et d'extension de la carrière.

En revanche, certaines espèces peuvent être amenées à le fréquenter en période d'activité, en prospection alimentaire et en transit, comme le montrent les résultats des inventaires réalisés.

Les habitats naturels constitutifs du périmètre d'implantation du projet ne sont pas particulièrement attractifs pour les chauves-souris (même si les formations herbeuses et buissonnantes accueillent une entomofaune susceptible d'être mise à profit par les individus), à l'exception des plans d'eau qui sont activement utilisés par certaines espèces comme les pipistrelles ou le Murin de Daubenton notamment. Au-delà de ces étangs, sur la zone, les habitats les plus favorables aux chauves-souris en activité sont le ruisseau de la Prée (habitat de chasse très favorable aux pipistrelles et au Murin de Daubenton, et corridor de déplacement), les haies et boisements localisées à l'Ouest du site et le plan d'eau de loisir. **Le ruisseau de la Prée constitue probablement un corridor de déplacement pour les chauves-souris** sur le secteur mettant en relation les zones boisées localisées à l'Ouest de la voie ferrée et la vallée de la Creuse.

Au regard des habitats présents et de la surface modeste du site d'implantation, celui-ci présente un enjeu chiroptérique modéré.

Tableau 40 : Liste des espèces de chauves-souris remarquables ou patrimoniales observées

Espèces	Statut de protection		Statut de conservation		
	Européen	National	Européen	National	Régional
Espèces inscrites en Annexe II de la Directive Habitats					
Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	An IV, B2	PN	An II, VU	LC	- DtPC - Assez commun - VU
Espèces inscrites en Annexe IV de la Directive Habitats					
Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i>)	An IV, B2	PN	LC	LC	- DtPC – Commun - LC
Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)	An IV, B2	PN	LC	LC	- Commun - LC
Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhlii</i>)	An IV, B2	PN	LC	LC	- DtPC – Assez commun - LC

<p>Légende :</p> <p>Statuts de protection :</p> <p><u>Européen</u> : An IV : Annexe IV de la Directive "Habitats-Faune-Flore" : espèce strictement protégée</p> <p>B2 : Annexe II de la Convention de Berne : espèce strictement protégée, B3 : Annexe III de la Convention de Berne : espèce protégée dont l'exploitation est réglementée</p> <p><u>National</u> : PN : espèce strictement protégée dont l'habitat de reproduction et de repos est également protégé</p> <p>Statuts de conservation :</p> <p><u>Européen</u> : An II : Annexe II de la Directive "Habitats-Faune-Flore" : espèce d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation</p> <p>Liste rouge des mammifères européens (Temple H.J. & Terry A. (Compilers), 2007) : EX : éteint ; EW : éteint dans la nature ; CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi menacé ; LC : non menacé</p> <p><u>National</u> : Liste rouge des mammifères de France métropolitaine (UICN France et al., 2009) : RE : éteint ; CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi menacé ; LC : préoccupation mineur (non menacé)</p>
<p><u>Régional</u> : DtPC : espèces déterminantes dans la région Poitou-Charentes + statut régional des mammifères de Poitou-Charentes (d'après PREVOST O. et GAILLEDROT M. (Coords.), 2011)</p> <p>Liste rouge des chauves-souris en région Centre (d'après GOURMAND A.-L., 2009) : RE : éteint ; CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi menacé ; LC : préoccupation mineur (non menacé) ; DD : Données insuffisantes</p>

6.4.7. Entomofaune

6.4.7.1. Inventaires hivernal et printanier de GéoPlusEnvironnement (2014)

Au sein de l'aire d'étude écologique élargie, **10 espèces de lépidoptères** ont été recensées ainsi que **6 espèces d'odonates** (Cf. Tableau 41).

Parmi les **lépidoptères**, aucune espèce ne possède de **statut de protection**. L'ensemble des espèces répertoriées possède un statut de **préoccupation mineure**. Concernant les **odonates**, aucun d'entre eux ne possède de **statut de protection**, et pour la plupart d'entre eux, la **préoccupation reste mineure** du point de vue de leur conservation.

Une recherche systématique des espèces **d'insectes saproxylophages** à haute valeur patrimoniale a été effectuée (Lucane cerf-volant, Grand capricorne). Une attention particulière a été portée sur les différents arbres morts et sénescents présents au sein de l'aire d'étude écologique élargie. **Aucun individu ou indice de présence n'a été inventorié lors des différents passages.**

Tableau 41 : Statut et sensibilité de l'entomofaune inventoriées

Espèces		Nombre de contacts		Localisation par rapport au projet	Liste rouge			Niveau d'intérêt et sensibilité
Noms latins	Noms vernaculaires	Printemps précoce 2014	Printemps tardif 2014		UICN	Européenne	Nationale	
<i>Papillons</i>								
<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore	1	2	HPI: présent le long du ruisseau de la Prée	/	/	LC	Faible

SEE Ragonneau – Carrière alluvionnaire des Boires de Ribon – Port-de-Piles (86)
 Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées

Espèces		Nombre de contacts		Localisation par rapport au projet	Liste rouge			Niveau d'intérêt et sensibilité
Noms latins	Noms vernaculaires	Printemps précoce 2014	Printemps tardif 2014		UICN	Européenne	Nationale	
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré commun	/	1	IPI: présent au niveau des prairies dans le périmètre	/	/	/	Faible
<i>Vanessa cardui</i>	Belle dame	1	/	HPI: présent en lisière de haies en dehors du périmètre	/	/	LC	Faible
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	/	1	HPI: présent en lisière de haies en dehors du périmètre	/	LC	LC	Faible
<i>Melitaea cinxia</i>	Mélitée du plantain	/	1	HPI: présent en lisière de haies en dehors du périmètre	/	LC	LC	Faible
<i>Aglais io</i>	Paon du jour	2	/	HPI: présent en lisière de haies en dehors du périmètre	/	/	LC	Faible
<i>Issoria lathonia</i>	Petit nacré	1	/	IPI: présent au niveau des prairies dans le périmètre	/	LC	LC	Faible
<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la rave	2	1	IPI/HPI : présent au niveau des prairies dans le périmètre du projet et en lisière de haies en dehors du périmètre	/	/	LC	Faible
<i>Colias crocea</i>	Soucis	2	/	HPI: présent en lisière de haies en dehors du périmètre	/	LC	LC	Faible
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	1	3	HPI: présent en lisière de haies en dehors du périmètre	/	LC	LC	Faible
Odonates								
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle	/	X	HPI: présent au niveau des fossés et des plans d'eau	LC	/	/	Faible
<i>Cercion lindenii</i>	Agrion à longs cercoïdes	/	1	HPI : présent au niveau des fossés et des plans d'eau	/	/	/	Faible
<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à large patte	/	3	HPI : présent au niveau des fossés et des plans d'eau	/	LC	LC	Faible
<i>Enallagma cyathigerum</i>	Agrion porte coupe	/	X	HPI : présent au niveau des fossés et des plans d'eau	LC	/	LC	Faible
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthetrum réticulé	/	1	HPI : présent au niveau des fossés et des plans d'eau	LC	LC	/	Faible
<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	Petite nymphe à corps de feu	/	3	HPI : présent au niveau des fossés et des plans d'eau	/	/	/	Faible

Légende :

Statut de protection : PN : Protection Nationale de l'Arrêté du 19/11/2007 fixant la liste des reptiles et amphibiens protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. **Européen :** Directive Habitat Faune Flore (92/43/CEE) : **Annexe II** (Espèces animales et végétales nécessitant une désignation) **Annexe IV** (Espèces animales et végétales d'intérêt communautaires nécessitant une protection stricte) ; Annexe III (Modalités de commercialisation des espèces chassables).

Internationale : **Berne annexe II :** Espèces de faune strictement protégées ; **Annexe III :** Espèces de faune protégées ; **Annexe IV :** Liste des espèces pour lesquelles les moyens et méthode de captures ou de chasse sont réglementés.

Liste Rouge : LC : Préoccupation mineure ; VU Vulnérable ; NT : Quasi menacée ; EN : En danger, NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car introduite récemment ou nicheuse occasionnelle ou marginale en métropole) ; / : non évaluée.

Localisation dans périmètre du projet : IPI : Intérieur Périmètre Immédiat, HPI : Hors Périmètre Immédiat

Les espèces de **lépidoptères** se répartissent sur l'ensemble du site suivant leurs exigences écologiques. Néanmoins, elles se localisent principalement au sein des milieux ouverts et semi-ouverts, où la richesse spécifique de la flore, plus élevée, leur permet de trouver une source d'alimentation plus abondante et répondant aux besoins spécifiques de chacune.

Les différentes espèces d'**odonates**, dont l'accomplissement du cycle biologique nécessite obligatoirement la présence d'eau, sont associées aux différents milieux humides présents sur l'aire d'étude écologique élargie notamment ceux issus du réaménagement d'une partie de la carrière.

6.4.7.2. Inventaire hivernal de CERA Environnement (2013)

Les prospections de GéoPlusEnvironnement étant précoces pour ce groupe d'espèces, l'inventaire estival de CERA Environnement (août 2013) complémentaire permet d'ajouter **9 espèces de lépidoptères**, **18 espèces d'odonates** et **17 espèces d'orthoptères** à l'aire d'étude écologique élargie (Cf. Tableau 42).

Parmi ces espèces, **aucune** ne possède un **statut de protection**. Néanmoins, **4 d'entre elles** sont des **espèces patrimoniales** puisqu'elles possèdent un statut de conservation assez important (en gras) : le **Leste sauvage** (*Lestes barbarus*), l'**Aeschne mixte** (*Aeshna mixta*), l'**Anax napolitain** (*Anax parthenope*) et le **Criquet des roseaux** (*Mecostethus parapleurus parapleurus*).

En effet, la Leste sauvage est considérée comme « quasi-menacé » au niveau national tandis que l'Aeschne mixte et l'Anax napolitain sont vulnérables à l'échelle régionale. Enfin, la sensibilité forte du Criquet des roseaux est justifiée par un statut de conservation « en danger ».

Tableau 42 : Espèces de lépidoptères, d'odonates et d'orthoptères complémentaires aux données de GéoPlusEnvironnement

Nom vernaculaire	Nom latin
Papillons	
Machaon	<i>Papilio machaon</i>
Piérède du chou	<i>Pieris brassicae</i>
Cuivré fuligineux	<i>Lycaena tityrus</i>
Collier-de-coraïl	<i>Aricia agestris</i>
Azuré de la faucille	<i>Cupido alcetas</i>
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>
Petite violette	<i>Boloria dia</i>
Zygène de la filipendule	<i>Zygaena filipendulae</i>
Odonates	
Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>
Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i>
Leste sauvage	<i>Lestes barbarus</i>
Agrion délicat	<i>Ceriagrion tenellum</i>
Agrion vert	<i>Erythromma viridulum</i>
Agrion de Vander Linden	<i>Erythromma lindenii</i>
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>
Aeschne bleue	<i>Aeshna cyanea</i>
Aeschne mixte	<i>Aeshna mixta</i>
Aeschne affine	<i>Aeshna affinis</i>
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>
Anax napolitain	<i>Anax parthenope</i>
Gomphe à pince	<i>Onychogomphus forcipatus</i>
Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i>
Orthétrum à stylets blancs	<i>Orthetrum albistylum</i>
Libellule écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>
Sympétrum strié	<i>Sympetrum striolatum</i>
Sympétrum rouge-sang	<i>Sympetrum sanguineum</i>
Orthoptères	
Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus fuscus</i>
Grande sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>

Nom vernaculaire	Nom latin
Decticelle chagrinée	<i>Platycleis albopunctata</i>
Decticelle carroyée	<i>Tessellana tessellata</i>
Decticelle bariolée	<i>Roeseliana roeselii</i>
Grillon d'Italie	<i>Oecanthus pellucens</i>
Criquet pansu	<i>Pezotettix giornae</i>
Criquet italien	<i>Calliptamus italicus</i>
Oedipode turquoise	<i>Oedipoda caerulea</i>
Criquet des roseaux	<i>Mecostethus parapleurus parapleurus</i>
Criquet des bromes	<i>Euchorthippus declivus</i>
Criquet blafard	<i>Euchorthippus elegantulus</i>
Criquet des pâtures	<i>Pseudochorthippus parallelus parallelus</i>
Criquet noir-ébène	<i>Omocestus rufipes</i>
Criquet marginé	<i>Chorthippus albomarginatus albomarginatus</i>
Criquet duettiste	<i>Gomphocerippus brunneus brunneus</i>
Criquet mélodieux	<i>Gomphocerippus biguttulus biguttulus</i>

Les odonates inventoriés sont liés aux plans d'eau issus de l'exploitation. Ils sont tous situés en-dehors du périmètre de renouvellement et d'extension de carrière.

Les orthoptères, quant à eux, sont liés aux milieux secs voire dénudés tels que les voies de circulations ou les zones de friches sèches, tandis que d'autres sont liés aux milieux humides tels que les zones rivulaires du ruisseau de la Prée.

Enfin, les lépidoptères sont liés aux végétations herbeuses riches en graminées, légumineuses et espèces accompagnatrices des cultures. Ces espèces sont notamment présentes dans les prairies, les bordures de zones humides et des cultures.

6.4.7.3. Intégration dans le contexte écologique local

Les espèces citées dans le contexte écologique local sont associées aux milieux herbacés de type pelouse calcaire. Ainsi, l'*Argynnis paphia*, le *Maculinea arion* et le *Decticus verrucivorus* ne sont pas recensés au sein de l'aire d'étude et ne l'exploiteront probablement pas.

6.4.7.4. Synthèse

Sur l'ensemble des saisons, **19 espèces de lépidoptères, 24 espèces d'odonates dont 3 patrimoniales et 17 espèces d'orthoptères dont 1 patrimoniale** ont été recensées au sein de l'aire d'étude écologique élargie. Néanmoins, **la majorité de ces espèces exploitent les milieux herbacés, les prairies, les friches ainsi que les zones humides pour accomplir l'ensemble de leur cycle de vie.**

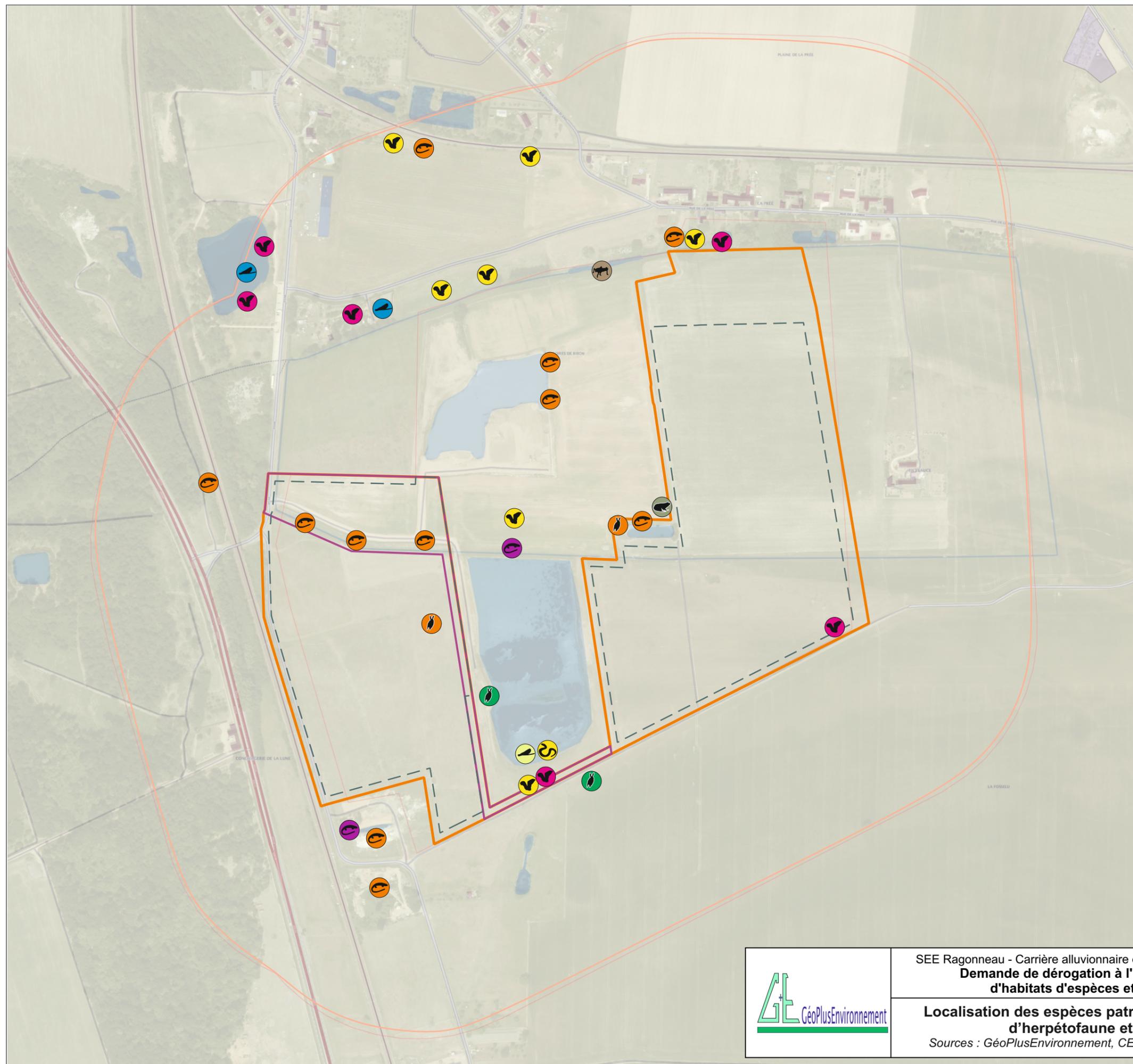
Ainsi, la sensibilité vis-à-vis de l'entomofaune est relativement faible.

6.4.8. Synthèse des sensibilités écologiques

Le Tableau 43 permet de synthétiser les sensibilités écologiques propres à chaque habitat.

Les sensibilités sont établies en couplant la valeur patrimoniale intrinsèque de l'habitat (évaluée par rapport à sa rareté, sa sensibilité, sa fonctionnalité écologique, son potentiel d'accueil en termes de flore et de faune) et les espèces végétales et animales remarquables inventoriées au sein de celui-ci lors des différents passages.

Les sensibilités ainsi établies sont cartographiées en Figure 13.



Légende :

-  Périmètre de renouvellement
-  Périmètre d'extension
-  Périmètre exploitable
-  Aire d'étude écologique élargie

Mammofaune:

-  Pipistrelle commune (CERA)
-  Pipistrelle de Kuhl (CERA)
-  Lapin de Garenne
-  Lièvre d'Europe

Entomofaune:

-  Aesche mixte (CERA)
-  Anax napolitain (CERA)
-  Criquet des roseaux (CERA)

Herpétofaune:

-  Crapaud calamite
-  Lézard des murailles
-  Couleuvre verte et jaune (CERA)
-  Lézard vert occidental (CERA)



	SEE Ragonneau - Carrière alluvionnaire des Boires de Ribon - Port-de-Piles (86) Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées	Figure 12
	Localisation des espèces patrimoniales de mammofaune, d'herpétofaune et d'entomofaune Sources : GéoPlusEnvironnement, CERA Environnement, IGN, Juin 2014	

Tableau 43 : Synthèse des sensibilités écologiques

Habitat		Localisation (et surface incluse dans le périmètre)	Sensibilité de l'habitat	Accueil d'espèces remarquables	Synthèse sensibilité	
Corine biotopes	Dénomination					
Milieux humides et aquatiques						
22.1	Eaux douces	Mares temporaires	HPI : < 0,1 ha	Modérée	• Amphibiens : Crapaud calamite	Modérée à élevée
		Plan d'eau mésotrophe	HPI : 6,9 ha IPI : 0,1 ha	Modérée	• Avifaune : cortège d'espèces inféodées aux zones humides (Chevalier culblanc, Grande aigrette, Sterne pierregarin, Petit gravelot, etc.)	Modérée à élevée
37.217	Prairies à Jonc diffus		HPI : 0,5 ha IPI : 0,05 ha	Modérée	• Entomofaune : Criquet des roseaux	Modérée
53.2	Communautés à Grandes Laïches		HPI : 0,07 ha	Modérée à élevée	/	Modérée
53.212	Cariçaias à laïche aigüe et communautés s'y rapprochant		HPI : 0,3 ha	Modérée	/	Modérée
53.212 x 37.715	Magnocariçaie mégaphorbiaies eutrophe		HPI : 0,3 ha	Elevée	• Entomofaune : Criquet des roseaux	Elevée
53.213	Cariçaias à <i>Carex riparia</i>		HPI : 0,1 ha	Modérée	/	Modérée
53.5 x 44.1	Jonchaies hautes à formations riveraines de Saules		HPI : 0,5 ha	Modérée	• Odonates : Aeschne napolitain • Avifaune : Gobemouche gris	Modérée
Milieux ouverts et semi-ouverts						
31.8	Fourrés		HPI : 0,2 ha IPI : 0,2 ha	Faible à modérée	• Herpétofaune : Lézard des murailles	Modérée
31.831	Ronciers		HPI : 0,45 ha IPI : 0,3 ha	Faible à modérée	/	Faible
38.2	Prairies de fauche		HPI : 9,4 ha IPI : 5,4 ha	Modérée	• Avifaune : Linotte mélodieuse • Herpétofaune : Couleuvre verte et jaune • Mammofaune : Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl	Modérée à élevée
82.11	Grandes cultures		HPI : 44,3 ha IPI : 17,6 ha	Faible	• Avifaune : Aigrette garzette, Vanneau huppé, Bruant proyer, Grande aigrette, Œdicnème criard • Herpétofaune : Lézard des murailles, Crapaud calamite • Mammofaune : Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl	Modérée
86.41	Carrière		HPI : 1,15 ha	Faible	• Avifaune : Œdicnème criard • Herpétofaune : Lézard des murailles	Faible à modérée

SEE Ragonneau – Carrière alluvionnaire des Boires de Ribon – Port-de-Piles (86)
Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées

Habitat		Localisation (et surface incluse dans le périmètre)	Sensibilité de l'habitat	Accueil d'espèces remarquables	Synthèse sensibilité
Corine biotopes	Dénomination				
87.1	Friches	HPI : 8,5 ha IPI : 3,7 ha	Modérée	<ul style="list-style-type: none"> Avifaune : Pipit farlouse, Fauvette grisette, Pie-grièche à tête rousse, Pouillot siffleur Herpétofaune : Lézard des murailles, Lézard vert occidental 	Modérée à élevée
87.2	Zones rudérales	HPI : 1,9 ha IPI : 0,1 ha	Faible à modérée	/	Faible
Milieux boisés et bocageux					
37.715	Ourlets riverains mixtes	HPI : 0,1 ha	Faible à modérée	/	Faible
41.39	Bois de frênes post-culturaux	HPI : 0,3 ha	Faible à modérée	<ul style="list-style-type: none"> Avifaune : espèces des milieux ouverts et semi-ouverts Avifaune : espèces associées aux boisements 	
84.3	Petits bois, bosquets	HPI : 3,5 ha	Faible à modérée		
83.324	Plantations de Robiniers	HPI : 0,9 ha	Faible		
Milieux urbains					
86	Zones urbanisées	HPI : 5,9 ha	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Mammofaune : Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl Entomofaune : Aeschna mixte Herpétofaune : Lézard des murailles 	Faible à modérée
86	Routes	HPI : 3,8 ha IPI : 0,35 ha	Faible à nulle	/	Faible à nulle
86	Voie ferrée	HPI : 0,9 ha	Faible à nulle	<ul style="list-style-type: none"> Herpétofaune : Lézard des murailles 	Faible à nulle
Légende : IPI : Intérieur Périmètre Immédiat : HPI : Hors Périmètre Immédiat.					



Légende :

- Périmètre de renouvellement
- Périmètre d'extension
- Périmètre exploitable
- Aire d'étude écologique élargie

Sensibilité :

- | | |
|---|---|
| Faible à nulle | Modérée |
| Faible | Modérée à élevée |
| Faible à modérée | Elevée |



SEE Ragonneau - Carrière alluvionnaire des Boires de Ribon - Port-de-Piles (86)
Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées

Cartographie des sensibilités écologiques
 Sources : GeoPlusEnvironnement, CERA Environnement

Figure 13

6.5. SYNTHÈSE SUR LES ESPÈCES PROTÉGÉES

6.5.1. Les espèces protégées recensées

Sur l'ensemble des prospections menées en 2010, 2013 et 2014, ce sont **157 espèces faunistiques**, dont **61 espèces protégées** sur le plan national, qui ont été recensées **au sein de l'aire d'étude écologique élargie**.

Les espèces concernées sont : 51 espèces d'oiseaux, 2 espèces de chauves-souris, 5 espèces d'amphibiens et 3 espèces de reptiles.

Sur les 61 espèces protégées citées aux inventaires, **seules 20 sont directement observées au sein du périmètre du projet** (dont 17 espèces d'oiseaux, 1 espèce de reptile et 2 espèces de chauves-souris).

Pour rappel, **les espèces protégées fréquentant le site en transit ou l'utilisant comme zone de chasse ne sont pas concernées par la réglementation** (la loi de juillet 1976, puis les articles L. 411-1 et 2 du Code de l'Environnement, protègent les espèces quant à l'atteinte à leur vie (interdiction de détruire des individus) et l'atteinte à leurs habitats et les éléments physiques réputés nécessaires pour leur reproduction et/ou leur repos).

De même, les arrêtés du 23 avril 2007, du 19 novembre 2007 et du 29 octobre 2009, fixant respectivement la liste des mammifères terrestres, des amphibiens et des reptiles et des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, stipulent :

*« **Sont interdites** sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, **l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux**. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques. »*

De plus, parmi ces 20 espèces protégées, **seules 5 espèces** cumulent les critères suivants (en dehors de la protection réglementaire), qui sont des espèces d'oiseaux :

- **Valeur patrimoniale élevée** (rareté, statut de conservation) ;
- **Utilisation potentielle ou effective du site** (en privilégiant la reproduction et les espèces peu mobiles effectuant la totalité de leur cycle biologique au sein de l'aire d'emprise du projet (cas des reptiles et des amphibiens).

Ces **5 espèces** sont donc retenues comme potentiellement concernées par la présente **demande de dérogation** : Petit gravelot, Chevalier guignette, Tarier pâtre, Aigrette garzette et Oedicnème criard.

Par ailleurs, **10 autres espèces protégées** présentent une **valeur patrimoniale élevée** et **utilisent la carrière actuelle** (terrains en cours d'exploitation ou réaménagés, qui font l'objet d'une cessation d'activité, et ne sont donc pas inclus dans le périmètre du projet). Ces milieux seront néanmoins retrouvés sur le projet de renouvellement et d'extension de la carrière des Boires de Ribon, puisque la méthode d'exploitation restera inchangée, et que la vocation du réaménagement sera également la même.

Ces **10 espèces** sont donc retenues comme potentiellement concernées par une **demande de dérogation « anticipée »** : Hironnelle de rivage, Chevalier culblanc, Linotte mélodieuse, Grande aigrette, Gobemouche gris, Pie grièche à tête rousse, Crapaud calamite, Pélodyte ponctué, Couleuvre verte et jaune et Lézard vert occidental.

Ces **15 espèces** (dérogation et « dérogation anticipée ») sont décrites dans les paragraphes suivant (Cf. § 6.5.2 et § 6.5.3). L'évaluation des impacts du projet sur les milieux naturels permettra d'identifier les espèces effectivement concernées par la demande de dérogation (car impactées).

Pour rappel, la liste de toutes les espèces faunistiques recensées sur le site d'étude est disponible en Annexe 6 du présent dossier.

Le Tableau 44 et le Tableau 45 ci-après reprennent les **15 espèces protégées potentiellement concernées par la demande de dérogation et par la demande de dérogation « anticipée »**, observées sur le périmètre d'étude, accompagnées de leur statut de protection et de conservation respectif.

SEE Ragonneau – Carrière alluvionnaire des Boires de Ribon – Port-de-Piles (86)
Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées

Tableau 44 : Liste des espèces d'oiseaux protégées recensées sur le site du projet et potentiellement concernées par la demande de dérogation (lignes grisées) et la **demande de dérogation « anticipée »**

Espèces d'oiseaux		Nombre de contact		Localisation par rapport au projet	Statut biologique	Tendance population (national)	Statut de protection				Valeur patrimoniale		Liste rouge				Espèces déterminantes ZNIEFF	Niveau d'intérêt et sensibilité	
Noms latins	Noms vernaculaires	Hiver 2014	Printemps précoce 2014				International			Communautaire	Nationale	Régionale	UICN	France		Régionale			
							Convention de Bonn	Convention de Berne	Convention de Washington					CITES	Directive oiseaux				Esp. Prot. nat.
Cortège exploitant les milieux ouverts et semi-ouverts																			
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	/	1	2	HPI: utilisation des haies et des zones aux abords des plans d'eau	N/M	↘	/	Annexe III	/	/	PN	/	LC	VU	NA	/	/	Modéré
<i>Burhinus oedicnemus</i>	Oedicnème criard	/	1	2	IPI: présent au niveau des milieux agricoles et de la carrière. Comportement reproducteur constaté	N/M	↗	Annexe II	Annexe II	/	Annexe I	PN	/	LC	LC	NA	/	OUI	Elevé
<i>Lanius senator</i>	Pie-grièche à tête rousse	/	/	1	HPI: espèce présente au niveau des milieux buissonnants en limite de projet	N	↗	/	Annexe II	/	/	PN	/	LC	VU	NA	/	/	Modéré
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	/	/	1	IPI: présent dans les fourrés au niveau des merlons dans le périmètre du projet	N/M/H	↘	/	Annexe II et III	/	/	PN	/	/	NT	NA	/	/	Faible à Modéré
Cortège exploitant les milieux boisés et bocageux																			
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	/	/	1	HPI : présent dans le réseau bocager au Sud du périmètre actuel	N/M	↗	Annexe II	Annexe II	/	/	PN	/	LC	NT	DD	/	/	Modéré
Cortège exploitant les milieux humides et aquatiques																			

SEE Ragonneau – Carrière alluvionnaire des Boires de Ribon – Port-de-Piles (86)
 Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées

Espèces d'oiseaux		Nombre de contact			Localisation par rapport au projet	Statut biologique	Tendance population (national)	Statut de protection				Valeur patrimoniale		Liste rouge				Espèces déterminantes ZNIEFF	Niveau d'intérêt et sensibilité
Noms latins	Noms vernaculaires	Hiver 2014	Printemps précoce 2014	Printemps tardif 2014				International			Communautaire	Nationale	Régionale	UICN	France		Régionale		
								Convention de Bonn	Convention de Berne	Convention de Washington					CITES	Directive oiseaux			
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	/	/	1	IPI : présent au niveau des milieux agricoles	N/M/H	↗	Annexe II	/	Annexe A	Annexe I	PN	/	LC	LC	NA	/	/	Modéré
<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc	X	1	/	HPI : présent au niveau des plans d'eau et de la carrière	H/M	∅	Annexe II	Annexe II	/	/	PN	/	LC	NA	LC	/	/	Faible à Modéré
<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	/	4	1	IPI : présent au niveau des plans d'eau	N/M/H	↘	Annexe II	Annexe II	/	/	PN	/	LC	NT	LC	/	/	Modéré
<i>Ardea alba</i>	Grande aigrette	1	1	/	HPI : présent au niveau des plans d'eau	H/M	∅	/	Annexe II	Annexe A	Annexe I	PN	/	LC	NT	LC	/	/	Elevé
<i>Charadrius dubius</i>	Petit Gravelot	/	3	3	IPI : présent au niveau des plans d'eau et de la carrière	N/M	↘	Annexe II	Annexe II	/	/	PN	/	LC	LC	NA	/	OUI	Modéré
<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	/	1	3	HPI : survol au-dessus des plans d'eau	N/M	∅	/	Annexe III	/	/	PN	/	LC	LC	DD	/	OUI	Faible à Modéré

Légende :

Statut de protection : France : PN : Protection Nationale de l'Arrêté du 29/10/2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. **Européen :** Directive Oiseaux (79/409/CEE) : **Annexe I** (Espèces nécessitant des mesures de conservations spéciale de leurs habitats) **Annexe II** (Espèces pouvant faire l'objet d'actes de chasse en accord avec la législation en vigueur) ; **Annexe III** (Modalités de commercialisation des espèces chassables). **Internationale :** CITES : relatif au commerce des espèces ; **Berne annexe II** : Espèces de faune strictement protégées ; **Annexe III** : Espèces de faune protégées ; **Annexe IV** : Liste des espèces pour lesquelles les moyens et méthode de captures ou de chasse sont réglementés. **Bonn** : conservation des espèces migratrices.

Statut biologique : S : Sédentaire ; N : Nicheuse probable ; M : migrateur ; H : hivernante.

Liste Rouge : LC : Préoccupation mineure ; VU Vulnérable ; NT : Quasi menacée ; EN : En danger, NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car introduite récemment ou nicheuse occasionnelle ou marginale en métropole) ; DD : données insuffisantes ; AS : à surveiller ; AP : à préciser.

Tendance population : ↗ : en augmentation ; ↘ : en diminution ; = : stable ; ∅ : pas d'information



Légende :

-  Périmètre de renouvellement
-  Périmètre d'extension
-  Périmètre exploitable
-  Aire d'étude écologique élargie

Avifaune :

Herpétofaune :

Niveau d'intérêt et de sensibilité modéré

Demande de dérogation :

Demande de dérogation "anticipée" :

- | | |
|---|--|
|  Tarier pâtre |  Crapaud calamite |
|  Aigrette garzette |  Pélodyte ponctué |
|  Chevalier guignette |  Couleuvre verte et jaune |
|  Petit gravelot |  Lézard vert occidental |

Demande de dérogation "anticipée" :

-  Linotte mélodieuse
-  Pie grièche à tête rousse
-  Gobemouche gris
-  Hirondelle de rivage
-  Chevalier culblanc
-  Grande Aigrette

Niveau d'intérêt et de sensibilité élevé :

Demande de dérogation :

-  Oedicnème criard
-  Déplacements en vol

0 m 40 m 160 m
Echelle au 1 / 4 000



SEE Ragonneau - Carrière alluvionnaire des Boires de Ribon - Port-de-Piles (86)
Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées

Localisation des espèces protégées potentiellement concernées par la demande de dérogation

Sources: GéoPlusEnvironnement, CERA Environnement, IGN, Juin 2014

Figure 14

Tableau 45 : Liste des espèces d'amphibiens et de reptiles observées sur le site du projet et potentiellement concernées par la **demande de dérogation « anticipée »**

Espèces		Statut de protection		Statut de conservation			Niveau d'intérêt et sensibilité
Noms latins	Noms vernaculaires	Européen	National	Européen	National	Régional	
Amphibiens							
<i>Bufo calamita</i>	Crapaud calamite	An IV/B2	PN	LC	LC	Dt	Modéré à Elevé
<i>Pelodytes punctatus</i>	Pélodyte ponctué	B3	PN	LC	LC	Dt	Faible à Modéré
Reptiles							
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	An IV/B2	PN	LC	LC	-	Modéré
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard vert occidental	An IV/B2	PN	LC	LC	-	Modéré

Légende :

Statuts de protection :

Européen : **An IV** : Annexe IV de la Directive "Habitats-Faune-Flore" : espèce strictement protégée
B2 : Annexe II de la Convention de Berne : espèce strictement protégée, **B3** : Annexe III de la Convention de Berne : espèce protégée dont l'exploitation est réglementée

National : **PN** : espèce strictement protégée dont l'habitat de reproduction et de repos est également protégé

Statuts de conservation :

Européen : **An II** : Annexe II de la Directive "Habitats-Faune-Flore" : espèce d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation

Liste rouge : **RE** : éteint ; **CR** : en danger critique ; **EN** : en danger ; **VU** : vulnérable ; **NT** : quasi menacé ; **LC** : non menacé

National : **Liste rouge** : **RE** : éteint ; **CR** : en danger critique ; **EN** : en danger ; **VU** : vulnérable ; **NT** : quasi menacé ; **LC** : préoccupation mineur (non menacé)

Régional : **Dt** : espèces déterminantes dans la région Poitou-Charentes

6.5.2. Les espèces potentiellement concernées par la demande de dérogation

Les espèces recensées sur le site d'étude

Parmi tous les inventaires cumulés, ce sont **5 espèces d'oiseaux protégées** (Cf. Tableau 46) qui ont été recensées sur le périmètre immédiat du projet, dont 1 présentant un statut de conservation « quasi-menacée » au niveau national (l'Oedicnème criard).

La Figure 14 localise les espèces protégées potentiellement concernées par cette demande de dérogation, recensées dans le périmètre d'étude.

Tableau 46 : Liste des espèces de l'avifaune protégées en France, recensées dans le périmètre du projet et potentiellement concernées par la demande de dérogation

Nom français Nom scientifique	Statut Protection UE, FR	Liste Rouge				Commentaires	Usages sur le périmètre élargi		Usages sur le périmètre immédiat	
		IUCN	Nationale, nicheur	Nationale, non nicheur	Régionale		RP	A	RP	A
Oedicnème criard <i>Burhinus oedicnemus</i>	An. I PN	LC	NT	NA	/	Cette espèce utilise la carrière et les zones agricoles pour se nourrir et s'y reproduire. Le comportement reproducteur est avéré.	XX	XX	XX	XX
Tarier pâtre <i>Saxicola rubicola</i>	PN	/	/	/	/	Le Tarier pâtre utilise les formations buissonnantes présentes dans le périmètre du projet pour se nourrir et se reproduire.	X	X	XX	X
Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i>	An. I PN	LC	LC	NA	/	Espèce en transit utilisant les plans d'eau pour se nourrir et en tant que zone d'halte migratoire.		X		X
Chevalier guignette <i>Actitis hypoleucos</i>	PN	LC	LC	LC	/	Cette espèce utilise les plans d'eau et leurs abords pour se nourrir et se reproduire.	X	X	X	X
Petit gravelot <i>Charadrius dubius</i>	PN	LC	LC	NA	/	Cette espèce utilise les milieux caillouteux de la carrière aux abords des plans d'eau. Un comportement reproducteur a pu être observé.		X	XX	X

Légende :

Statut de protection : France : PN : Protection Nationale de l'Arrêté du 29/10/2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. **Européen : Directive Oiseaux (79/409/CEE) : Annexe I** (Espèces nécessitant des mesures de conservations spéciales de leurs habitats)

Liste Rouge : LC : Préoccupation mineure ; VU Vulnérable ; NT : Quasi menacée ; EN : En danger, NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car introduite récemment ou nicheuse occasionnelle ou marginale en métropole) ; DD : données insuffisantes ; AS : à surveiller ; AP : à préciser.

Usages sur le périmètre : RP = reproduction ; A = alimentation

Identification des cortèges d'espèces et classement en fonction de l'usage des milieux

L'emprise du projet de renouvellement partiel et d'extension de carrière est composée de milieux ouverts (zones cultivées, friches, prairies de fauche). La diversité avifaunistique est liée aux habitats en place exploités tout au long de l'année par des cortèges se succédant au cours de périodes-clés du cycle biologique (reproduction, migration). Certaines espèces sont ubiquistes et peuvent évoluer dans différents types de milieux tandis que d'autres espèces à la plasticité écologique plus rigide sont vulnérables à toute modification de leur habitat.

Ainsi, les espèces avifaunistiques protégées peuvent être classées selon des **cortèges** en fonction des habitats qu'elles fréquentent (bois, ouverts, semi-ouverts, aquatiques, urbains), et en distinguant les **usages** sur les milieux (nicheurs, de passage, alimentation, hivernage).

- **Les cortèges d'espèces des milieux ouverts et semi-ouverts :**

Oedicnème criard, Tarier pâtre.

Ces espèces utilisent les milieux ouverts et semi-ouverts des zones d'extension projetées (zones cultivées à l'Est) pour se nourrir et se reproduire (reproduction de l'Oedicnème criard avérée).

• **Les cortèges d'espèces des milieux humides et aquatiques :**

Aigrette garzette, Chevalier guignette, Petit gravelot.

Le comportement alimentaire et reproducteur a pu être constaté au niveau du périmètre du projet pour le Petit gravelot. L'Aigrette garzette utilise les plans d'eau de la carrière comme halte migratoire.

Etat de conservation des populations d'espèces protégées potentiellement nicheuses sur le périmètre immédiat et répartition géographique

Œdicnème criard <i>Burhinus oedichnemus</i>	Habitats et écologie : L'espèce utilise les landes, plaines sablonneuses, arides ou à végétation pauvre, semi-déserts, champs pierreux et prés comme habitats. Ainsi, les carrières rendent plutôt favorable l'installation et le maintien de cette espèce.	Répartition en France
	<p>Etat de conservation : L'œdicnème est une espèce « quasi menacée » à l'échelle des oiseaux nicheurs de France et <i>inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux</i>. De plus, cette espèce est déterminante pour la mise en place de ZNIEFF.</p> <p>Migration : L'Œdicnème est présent en France essentiellement de mars à fin octobre. En dehors des sites d'hivernage, quelques individus attardés restent jusqu'en novembre, voire décembre, et les premiers arrivant dès fin février dans la partie Sud du pays.</p> <p>Utilisation du site : Il exploite les zones cultivées et les milieux ouverts créés par la carrière notamment pour s'y reproduire.</p>	

Détail de la légende de la carte de répartition :

-  Présence certaine
-  Présence probable
-  Absence probable ou certaine
-  Absence liée à une disparition avérée
-  Pas d'informations
-  Pas de données

Tarier pâtre <i>Saxicola rubicola</i>	Habitat : Le Tarier pâtre habite les prairies, les campagnes cultivées, les vallées humides et les landes. Il peut être observé toute l'année en Europe Occidentale. Cantonné à un territoire durant la saison de reproduction (avril - juillet), il a le reste de l'année un comportement dit erratique, se déplaçant au gré de la disponibilité de la nourriture.	Répartition en France
	<p>Période de nidification : Le nid est placé dans une cavité creusée en grattant sur le flanc d'un talus, au pied d'un buisson. La ponte est effectuée en mai - juin.</p> <p>Migration : Sédentaire ou migrateur sur de courtes distances.</p> <p>Utilisation du site : Utilisation des formations buissonnantes du site et de l'aire d'étude écologique pour se nourrir et se reproduire.</p>	

<p>Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i></p>	<p>Habitat : L'Aigrette garzette fréquente aussi bien les marais doux que les marais salés, ou encore dans les vallées alluviales, à condition qu'il y ait en permanence de l'eau peu profonde. Les sites de reproduction sont également très variés. L'espèce marque toutefois une préférence pour des bois de feuillus, de conifères et des bosquets d'arbustes sur sol sec ou inondé.</p> <p>Période de nidification : L'Aigrette garzette niche en colonies souvent importantes dont certaines dépassent 800 couples. Les nids, frêles constructions d'un diamètre de 25 à 35 cm, sont établis dans une multitude d'essences à des hauteurs comprises entre 2 et 20 mètres.</p> <p>Migration : En hiver, migratrice partielle, l'Aigrette garzette demeure cependant présente dans la plupart des sites de reproduction côtiers français.</p> <p>Utilisation du site : Utilisation de la carrière réaménagée et du plan d'eau d'extraction pour se nourrir.</p>	<p>Répartition en France</p> 
<p>Chevalier guignette <i>Actitis hypoleucos</i></p>	<p>Habitat : Tout comme le Petit Gravelot, le Chevalier guignette peut nicher sur des gravières dans leurs tous premiers stades de colonisation végétale, des barrages à niveau variable, des canaux, voire les berges endiguées de fleuves. En période internuptiale, tous les types de milieux humides sont fréquentés, excepté les marais à grands héliophytes et les grandes vasières plates. Les bords des cours d'eau sont cependant préférés.</p> <p>Période de nidification : La ponte a lieu mi-avril. Le nid est une simple excavation creusée par les deux oiseaux, ou une coupe plus élaborée, soigneusement garnie d'herbes sèches par la femelle. Il est toujours situé à l'écart du cours d'eau, sur un sol sec et habituellement bien dissimulé dans la végétation ou sous un buisson.</p> <p>Migration : Migratrice. Les départs pour les quartiers d'hiver commencent chez les adultes dès la fin de juin, avec un pic finjuillet-début août.</p> <p>Utilisation du site : Cette espèce utilise les plans d'eau de la carrière réaménagée et leurs abords pour se nourrir et se reproduire.</p>	<p>Répartition en France</p> 
<p>Petit gravelot <i>Charadrius dubius</i></p>	<p>Habitat : Les îles et les plages alluvionnaires des cours d'eau à régime irrégulier, localement les grèves ou les lagunes maritimes, ainsi que les bordures d'étang, constituent les biotopes naturels classiques de l'espèce. Depuis plusieurs décennies, la multiplication des carrières d'exploitation de granulats et des friches industrielles a permis au Petit Gravelot de trouver des milieux de substitution. Cependant, ces biotopes anthropogènes restent souvent éphémères en raison de leur vocation.</p> <p>Période de nidification : Mars à juin. Le nid, situé à découvert sur une grève parmi des cailloux de un à trois centimètres de diamètre ou des coquillages, est très difficile à découvrir. Il est constitué d'une simple cuvette complétée par quelques cailloux, des brindilles ou des coquilles.</p> <p>Migration : Départ vers le Sahara dès la fin juin.</p> <p>Utilisation du site : Utilise les milieux caillouteux de la carrière aux abords des plans d'eau pour se nourrir et se reproduire.</p>	<p>Répartition en France</p> 

6.5.3. Les espèces potentiellement concernées par la demande de dérogation « anticipée »

6.5.3.1. Avifaune

Les espèces recensées sur le site d'étude

Parmi tous les inventaires cumulés, ce sont **6 espèces d'oiseaux protégées** (Cf. Tableau 47) qui ont été recensées sur le périmètre immédiat de l'étude, dont 2 présentant un statut de conservation « vulnérable » et 2 « quasi-menacée » au niveau national.

La Figure 14 localise les espèces protégées potentiellement concernées par cette demande de dérogation « anticipée », recensées dans le périmètre d'étude élargi.

Tableau 47 : Liste des espèces de l'avifaune protégées en France, recensées dans l'aire d'étude élargie et potentiellement concernées par la demande de dérogation

Nom français Nom scientifique	Statut Protection UE, FR	Liste Rouge				Commentaires	Usages sur le périmètre élargi		Usages sur le périmètre immédiat	
		IUCN	Nationale, nicheur	Nationale, non nicheur	Régionale		RP	A	RP	A
Linotte mélodieuse <i>Carduelis cannabina</i>	PN	LC	VU	NA	/	La linotte mélodieuse utilise les milieux semi-ouverts et les haies présents dans l'aire d'étude élargie. Il est probable qu'elle utilise le site pour se nourrir et s'y reproduire.	X	X	X	X
Pie grièche à tête rousse <i>Lanius senator</i>	PN	LC	NT	NA	/	Cette espèce utilise les milieux bocageux présents dans l'aire d'étude élargie. Toutefois, elle est en limite de répartition géographique ce qui lui confère une présence inhabituelle.		X		X
Gobemouche gris <i>Muscicapa striata</i>	PN	LC	VU	DD	/	Utilise les milieux bocageux au sein de l'aire d'étude élargie. L'espèce utilise aussi les milieux boisés et bocageux alentours.	X	X	X	X
Hirondelle de rivage <i>Riparia riparia</i>	PN	LC	LC	DD	/	Cette espèce <i>peut utiliser</i> les fronts en cours d'exploitation de la carrière pour nicher et les abords des plans d'eau pour se nourrir.	X	X	X	X
Chevalier culblanc <i>Tringa ochropus</i>	PN	LC	LC	NA	/	Cette espèce utilise les plans d'eau et leurs abords pour se nourrir et se reproduire. Le comportement reproducteur a été observé.	X	X	XX	X
Grande aigrette <i>Ardea alba</i>	An. I PN	LC	NT	LC	/	Espèce en transit utilisant les plans d'eau pour se nourrir et en tant que zone de halte migratoire.		X		X

Légende :

Statut de protection : France : PN : Protection Nationale de l'Arrêté du 29/10/2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. **Européen : Directive Oiseaux (79/409/CEE) : Annexe I** (Espèces nécessitant des mesures de conservations spéciales de leurs habitats)

Liste Rouge : LC : Préoccupation mineure ; **VU** Vulnérable ; **NT :** Quasi menacée ; **EN :** En danger, **NA :** Non applicable (espèce non soumise à évaluation car introduite récemment ou nicheuse occasionnelle ou marginale en métropole) ; **DD :** données insuffisantes ; **AS :** à surveiller ; **AP :** à préciser.

Usages sur le périmètre : RP = reproduction ; A = alimentation

Identification des cortèges d'espèces et classement en fonction de l'usage des milieux

- **Les cortèges d'espèces des milieux ouverts et semi-ouverts :**

Linotte mélodieuse, Pie-grièche à tête rousse.

Ces espèces utilisent les milieux ouverts et semi-ouverts de la carrière actuelle pour se nourrir et se reproduire. Certaines d'entre elles utilisent les fourrés et les haies périphériques (plantées) du projet pour se reproduire.

- **Les cortèges d'espèces des milieux boisés et bocageux :**

Gobemouche gris.

Cette espèce utilise la haie périphérique plantée dans le cadre du réaménagement de la carrière actuelle, au Sud du site. Elle utilise également les haies présentes dans l'aire d'étude écologique élargie.

- **Les cortèges d'espèces des milieux humides et aquatiques :**

Hirondelle de rivage, Chevalier culblanc, Grande aigrette.

Ces espèces utilisent principalement les zones réaménagées de la carrière ainsi que la carrière en elle-même. Le comportement alimentaire et reproducteur a pu être constaté pour le Chevalier culblanc. La Grande aigrette utilise les plans d'eau de la carrière comme halte migratoire. L'Hirondelle de rivage a été vue en vol mais peut potentiellement utiliser les fronts de la carrière pour nicher.

Le réaménagement de la carrière actuelle a donc un effet positif sur la biodiversité locale.

Etat de conservation des populations d'espèces protégées potentiellement nicheuses sur l'aire d'étude et répartition géographique

Linotte mélodieuse <i>Carduelis cannabina</i>	Habitat : Espèce nicheuse de nombreux types de milieux ouverts et d'espaces présentant des buissons et arbrisseaux. Elle est particulièrement abondante dans les landes, les grandes coupes forestières, les zones agricoles bocagères et les surfaces en friches (zones agricoles ou industrielles abandonnées).	Répartition en France
	<p>Période de nidification : Avril à juillet. Le nid est bâti par la femelle seule, accompagnée par le mâle dans ses déplacements. Il est installé dans les branches basses d'un buisson, le plus souvent non loin du sol.</p> <p>Migration : La migration d'automne débute en septembre et culmine en octobre. Les linottes provenant d'Europe centrale et du nord traversent la France pour hiverner surtout dans le Sud et le Sud-Ouest. Des troupes nombreuses poursuivent leur voyage jusqu'en Espagne et au Maroc, où les rassemblements hivernaux comptent fréquemment des milliers d'individus. Le départ des hivernants s'observe dès le début février en Bretagne. Ils sont remplacés par les nicheurs locaux en mars et avril (parfois dès fin février). Quelques hivernants retardataires sont encore présents en mai.</p> <p>Utilisation du site : Utilisation des zones de friches au Nord-Ouest du site et de la carrière actuelle et en cours de réaménagement. Utilisation de la haie plantée au Sud de la carrière actuelle. Cette espèce est présente aussi bien au sein du périmètre du projet ainsi qu'à l'extérieur de celui-ci.</p>	

<p>Pie grièche à tête rousse <i>Lanius senator</i></p>	<p>Habitat : Elle a besoin d'un milieu semi-ouvert situé dans un secteur ensoleillé et parsemé d'arbres aux branches basses, qui lui permettent de chasser les insectes à l'affût au-dessus d'un sol très dégagé, à végétation au moins partiellement rase, voire un sol nu. La présence de buissons et d'éléments artificiels comme les piquets de clôture est appréciée.</p> <p>Période de nidification : Avril à juin. Le nid est construit dans un arbre (3 à 7 m de hauteur).</p> <p>Migration : Elle rejoint généralement ses quartiers d'hiver à partir de début août, les départs pouvant s'échelonner tout au long du mois. La majorité des oiseaux se dirige vers la péninsule ibérique avant de s'engager vers le sud et les côtes d'Afrique du Nord.</p> <p>Utilisation du site : Utilisation des quelques haies présentes dans l'aire d'étude écologique et en limite de la carrière actuelle, utilisation des milieux ouverts de l'aire d'étude écologique pour se nourrir.</p>	<p>Répartition en France</p>
		 <p>Legend: ■ Présence certaine ■ Présence probable ■ Absence probable ou certaine ■ Absence liée à une disparition avérée ■ Pas d'information ■ Pas de données</p>

<p>Gobemouche gris <i>Muscicapa striata</i></p>	<p>Habitat : Le Gobemouche gris est une espèce typique des lisières, caractéristique des milieux de transition entre végétation fermée et ouverte. Le Gobemouche est une espèce peu farouche mais très discrète ; elle s'accommode de la présence humaine et on le trouve souvent installé à proximité des habitations.</p> <p>Période de nidification : Avril à juillet. La femelle construit son nid entre 1 et 3 m de hauteur. Il est accroché par des suspenses dans les buissons épais, les haies, la végétation à feuilles persistantes.</p> <p>Migration : Migrateur au long cours. La migration post-nuptiale commence début août et termine fin octobre, avec un maximum en septembre. Les premiers individus reviennent en avril (jusqu'en juin).</p> <p>Utilisation du site : Utilisation des haies périphériques plantées dans le cadre du réaménagement de lac arrière. Utilisation des haies et milieux boisés du secteur du projet.</p>	<p>Répartition en France</p>
		 <p>Legend: ■ Présence certaine ■ Présence probable ■ Absence probable ou certaine ■ Absence liée à une disparition avérée ■ Pas d'information ■ Pas de données</p> <p>MEDITERRANEE (DOMAINE OCEANIQUE)</p>

<p>Hirondelle de rivage <i>Riparia riparia</i></p>	<p>Habitat : Cette espèce doit son nom aux lieux qu'elle habite. Elle ne quitte guère les zones humides naturelles (rivières, fleuves, falaises côtières) ou artificielles (carrières de sables, talus routiers). La reproduction est liée à la présence de falaises abruptes, et de granulométrie fine. Ces habitats sont fragiles et instables, ce qui entraîne d'importantes fluctuations annuelles des effectifs nicheurs en France.</p> <p>Période de nidification : Mars à août. Elle creuse un trou circulaire et horizontal qui peut atteindre une profondeur d'un mètre. Cet ouvrage est souvent réalisé dans la partie abrupte d'une falaise, d'une gravière, sablière ou dans la rive d'un cours d'eau.</p> <p>Migration : Dès le mois d'août. La quasi-totalité de l'espèce hiverne en Afrique.</p> <p>Utilisation du site : Utilisation des plans d'eau de la carrière et de leurs abords pour se nourrir et se reproduire.</p>	<p>Répartition en France</p>
		 <p>Legend: ■ Présence certaine ■ Présence probable ■ Absence probable ou certaine ■ Absence liée à une disparition avérée ■ Pas d'information ■ Pas de données</p>

Chevalier culblanc <i>Tringa ochropus</i>		Répartition en France
	<p>Habitat : En période internuptiale, ce limicole occupe le bord des eaux douces. On le rencontre dans presque tous les types de milieux humides allant du marais arrière littoral aux bords de ruisseaux ou aux petits lacs de montagne jusqu'à 2500 m d'altitude. Les zones humides les plus modestes sont également fréquentées, comme par exemple les mares isolées, qu'elles soient forestières ou de plaine.</p> <p>Période de nidification : Avril à juin. Il pond dans un nid vide de merle, de grive, de pigeon ou de geai, dans un arbre ou un buisson.</p> <p>Migration : Espèce paléarctique. Migre dès le mois de juin.</p> <p>Utilisation du site : Utilisation des plans d'eau de la carrière et de leurs abords pour se nourrir et se reproduire.</p>	

Grande aigrette <i>Ardea alba</i>		Répartition en France
	<p>Habitat : Elle habite les grandes zones humides de plaine, s'installant souvent dans les larges roselières épaisses et inaccessibles. Ses terrains de chasse comprennent les prairies humides ou sèches, marais, rizières, lacs et étangs.</p> <p>Période de nidification : Avril à juin. Le nid est une pile de roseaux ou de branchettes garnie de matériaux plus fins, pouvant dépasser 1 m de diamètre. Il est construit dans une roselière inondée, dans un arbre ou un arbuste au-dessus de l'eau.</p> <p>Migration : Partiellement migratrice.</p> <p>Utilisation du site : Espèce en transit utilisant les plans d'eau de la carrière pour se nourrir et en tant que zone de halte migratoire.</p>	

6.5.3.2. Amphibiens

Les espèces recensées sur le site d'étude

Ce sont au total **2 espèces d'amphibiens protégées**, observées sur le périmètre d'étude, qui sont **potentiellement concernées par la demande de dérogation « anticipée »** (Cf. [Figure 14](#)).

Tableau 48 : Liste des espèces d'amphibiens protégées en France, recensées dans l'aire d'étude élargie et potentiellement concernées par la demande de dérogation « anticipée »

Nom français Nom scientifique	Statut Protection UE, FR	Liste Rouge				Commentaires	Usages sur le périmètre élargi		Usages sur le périmètre immédiat	
		IUCN	Européenne	Nationale	Régionale		RP	A	RP	A
Crapaud calamite <i>Bufo calamita</i>	An IV B2 PN	LC	/	LC	/	Le Crapaud calamite utilise les mares temporaires situées dans le périmètre actuel de la carrière. La mare où a été recensée l'espèce est un site de reproduction confirmé. Les milieux formés par l'exploitation de la carrière sont favorables à cette espèce.	X	X	XX	X
Pélodyte ponctué <i>Pelodytes punctatus</i>	B3 PN	LC	/	LC	/	Utilisation des plans d'eau de la carrière pour se nourrir et s'y reproduire.	X	X	XX	X

Légende :

Statuts de protection :

Européen : An IV : Annexe IV de la Directive "Habitats-Faune-Flore" : espèce strictement protégée ; B2 : Annexe II de la Convention de Berne : espèce strictement protégée, B3 : Annexe III de la Convention de Berne : espèce protégée dont l'exploitation est réglementée.

National : PN : espèce strictement protégée dont l'habitat de reproduction et de repos est également protégé

Statuts de conservation : Européen/National : Liste rouge : RE : éteint ; CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi menacé ; LC : préoccupation mineur (non menacé)

Usages sur le périmètre : RP = reproduction ; A = alimentation

Etat de conservation des populations d'espèces protégées sur l'aire d'étude et répartition géographique

Crapaud calamite <i>Bufo calamita</i>	Habitat :	Répartition en France
	<p>On le trouve dans une végétation ouverte assez rase, alternant avec des sols nus : sables littoraux, zones de graviers et de galets, pelouses, prés salés, landes éparses à bruyères et à genêts, affleurements rocheux, lisières forestières. Il vit aussi dans les milieux créés par l'Homme : carrières, gravières, parcs urbains, friches, ruines, murets etc.</p> <p>Période de reproduction : Avril à août. Les sites de reproduction sont des points d'eau peu profonds, ensoleillés, sans prédateurs de têtards tels que des insectes aquatiques et des poissons. Ce sont donc des mares temporaires, des bassins de carrière, des pannes dunaires, des fossés peu profonds, des flaques et ornières inondées.</p> <p>Hibernation : Fin septembre à mars. Il se protège du froid hivernal et des prédateurs en s'installant dans un terrier qu'il a pris soin de bien fermer avec de la terre. L'hivernage est uniquement terrestre.</p> <p>Utilisation du site : Utilise les milieux caillouteux de la carrière aux abords des plans d'eau pour se nourrir et se reproduire.</p>	

Pélodyte ponctué <i>Pelodytes punctatus</i>	Habitat : Le Pélodyte ponctué affectionne les sols superficiels, bien exposés comme les éboulis, les plages de graviers, de sables ou de limons, en milieux secs ou légèrement humides. Ses habitats terrestres sont les prairies, les pelouses, les garrigues, les zones préforestières mais aussi les boisements alluviaux, les zones de bocage. Le Pélodyte ponctué fréquente aussi des milieux créés ou très modifiés par les humains comme les zones cultivées, les vignobles, les jardins, les terrains vagues, les carrières ou les zones urbanisées à la condition que ces dernières soient situées à proximité d'écoulements naturels.	Répartition en France
	<p>Période de reproduction : Dès la sortie d'hivernage, la reproduction peut débuter. Ils entament leur reproduction dès que les mares sont en eau. Une deuxième ponte peut avoir lieu à l'automne, entre l'été et novembre.</p> <p>Hibernation : Octobre à février. En période d'hivernage, le Pélodyte ponctué s'enfouit dans le sol ou trouve refuge dans des abris (amas de grosses pierres, cavités souterraines et grottes, trous de murs, souches, galeries de rongeurs, terriers de lapins, ...)</p> <p>Utilisation du site : Utilise les milieux caillouteux de la carrière et des plans d'eau pour se nourrir et se reproduire.</p>	

Le pélodyte est une espèce opportuniste classiquement rencontrée sur les carrières.

6.5.3.3. Reptiles

Les espèces recensées sur le site d'étude

Ce sont au total **2 espèces de reptiles protégées**, observées sur l'aire d'étude élargie, qui sont **potentiellement concernées par la demande de dérogation « anticipée »** (Cf. [Figure 14](#)).

Ces espèces ont été contactées **sur la carrière actuelle** car celle-ci a créé des milieux de nature minérale. Les plans d'eau et les fourrés ainsi créés sont des milieux attractifs pour le nourrissage de ces espèces.

Tableau 49 : Liste des espèces de reptiles protégées en France, recensées dans l'aire d'étude élargie et potentiellement concernées par la demande de dérogation « anticipée »

Nom français Nom scientifique	Statut Protection	Liste Rouge					Commentaires	Usages sur le périmètre élargi		Usages sur le périmètre immédiat	
		UE, FR	IUCN	Europe	Nation	Région		RP	A	RP	A
Couleuvre verte et jaune <i>Hierophis viridiflavus</i>	An IV B2 PN	LC	LC	LC	/	Cette espèce utilise les fourrés arbustifs, les zones de friches et les milieux rocailloux pour accomplir son cycle de vie.	X	X	X	X	
Lézard vert occidental <i>Lacerta bilineata</i>	An IV B2 PN	LC	LC	LC	/	Cette espèce utilise les fourrés arbustifs et les zones de friches pour accomplir son cycle de vie.	X	X	X	X	

SEE Ragonneau – Carrière alluvionnaire des Boires de Ribon – Port-de-Piles (86)
Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées

Légende :

Statuts de protection :

Européen : **An IV** : Annexe IV de la Directive "Habitats-Faune-Flore" : espèce strictement protégée ; **B2** : Annexe II de la Convention de Berne : espèce strictement protégée, **B3** : Annexe III de la Convention de Berne : espèce protégée dont l'exploitation est réglementée.

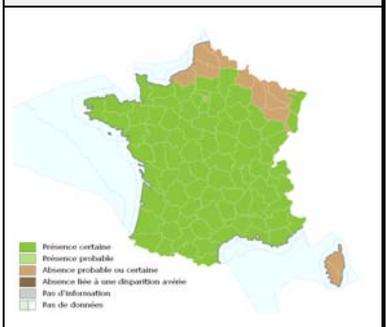
National : **PN** : espèce strictement protégée dont l'habitat de reproduction et de repos est également protégé

Statuts de conservation : **Européen/National** : **Liste rouge** : **RE** : éteint ; **CR** : en danger critique ; **EN** : en danger ; **VU** : vulnérable ; **NT** : quasi menacé ; **LC** : préoccupation mineur (non menacé)

Usages sur le périmètre : RP = reproduction ; A = alimentation

Etat de conservation des populations d'espèces protégées sur l'aire d'étude élargie et répartition géographique

<p>Couleuvre verte et jaune <i>Hierophis viridiflavus</i></p>	<p>Habitat : Elle fréquente les terrains rocheux, secs et bien ensoleillés, exceptionnellement les milieux un peu plus humides comme les prairies et les bords de rivières. On peut la rencontrer près des habitations.</p> <p>Période de reproduction : Mai à août. Au sortir de l'hivernation, la couleuvre quitte son état de torpeur et mue. Les mâles cherchent des partenaires pour s'accoupler. Fin juin ou en juillet, les femelles pondent de 4 à 15 œufs.</p> <p>Hibernation : Elle hiverne d'octobre à avril, dans les fissures des rochers, les terriers de mammifères. Plusieurs individus peuvent hiverner ensemble.</p> <p>Utilisation du site : Utilise les fourrés arbustifs, les zones de friches et les milieux rocailleux pour accomplir son cycle de vie.</p>	<p>Répartition en France</p> 
--	--	--

<p>Lézard vert occidental <i>Lacerta bilineata</i></p>	<p>Habitat : Le lézard vert s'observe dans les zones riches en végétation comme les haies, les broussailles, les lisières des bois, les prairies. Il se trouve dans des lieux très variés mais où l'on retrouve des zones dégagées permettant une exposition au soleil.</p> <p>Période de reproduction : L'accouplement a lieu courant mai et la femelle pond fin mai. Une seconde ponte aura lieu fin juin. Les oeufs incuberont pendant 2 à 3 mois.</p> <p>Hibernation : Novembre à Avril.</p> <p>Utilisation du site : Utilise les fourrés arbustifs, les zones de friches et les milieux rocailleux pour accomplir son cycle de vie.</p>	<p>Répartition en France</p> 
---	--	---

7. IMPACTS DU PROJET SUR LES MILIEUX NATURELS

7.1. METHODOLOGIE

Cette évaluation préalable permet d'identifier les impacts bruts potentiels du projet sur l'écosystème compris dans l'aire d'étude écologique élargie ainsi que sur les zonages environnementaux alentours.

Cet impact est évalué au travers des sensibilités attribuées lors de l'état initial en fonction du type d'habitat et de la présence ou non d'espèces floristiques et faunistiques sensibles.

Néanmoins, il peut être mis en évidence deux types d'impacts :

- **Directs**, qui résultent de l'action directe de la mise en place ou du fonctionnement de l'aménagement sur les milieux naturels (travaux de décapage, excavation, circulation d'engins, etc.) ;
- **Indirects**, qui, bien que ne résultant pas de l'action directe de l'aménagement, en constituent des conséquences, parfois éloignées (exemple : raréfaction d'un prédateur suite à un impact important sur ses proies, etc.).

Ils peuvent être d'une durée variable :

- **Impacts temporaires** : il s'agit généralement d'impacts liés aux travaux ou à la phase de démarrage de l'activité, à condition qu'ils soient réversibles (bruit, poussières, trafic, etc.) ;
- **Impacts permanents** : ce sont les impacts liés à la phase de fonctionnement normale de l'aménagement ou les impacts liés aux travaux, mais irréversibles (création d'un plan d'eau, etc.).

Le niveau d'impact dépend à la fois de la sensibilité de l'espèce et de l'intensité de l'effet attendu.

7.2. IMPACTS SUR LES HABITATS NATURELS

Les habitats présents dans le **périmètre exploitable** du projet seront totalement ou partiellement détruits lors de l'exploitation de la carrière.

L'ensemble des surfaces impactées dans le périmètre d'extension (compte tenu de la superficie soumise à extraction) sont indiquées dans le Tableau 50.

6 habitats naturels seront détruits par le projet. Ainsi, la surface impactée par le projet, en termes d'habitats naturels, sera de **20,1 ha**.

La majorité des habitats est commune et destinée aux activités anthropiques (terres agricoles). Toutefois, ces milieux sont les sites de nidification et d'alimentation de plusieurs espèces. Le Tableau 51 présente le niveau d'impact du projet sur les habitats naturels en fonction de leur utilisation par les espèces protégées du site.

Tableau 50 : Habitats naturels inventoriés sur le périmètre exploitable du projet

Habitats		Surface potentiellement impactée (ha)	
Code Corine Biotope	Dénomination	Périmètre de renouvellement	Périmètre d'extension
22.1	<i>Eaux douces</i>	0	0
31.8	Fourrés	0	0,1
31.831	Ronciers	0,15	0,1
37.217	<i>Prairies à Jonc diffus</i>	0	0
38.2	Prairies de fauche	0,2	4,4
53.2	<i>Communautés à Grandes laîches</i>	0	0
53.212	<i>Cariçaies à Laîche aigüe et communautés s'y rapprochant</i>	0	0
53.213	<i>Cariçaies à Carex riparia</i>	0	0
53.213 x 37.715	<i>Magnocariçaie mégaphorbiaie eutrophe*</i>	0	0
53.5 x 44.1	<i>Jonchaies hautes à formations riveraines de Saules</i>	0	0
82.11	Grandes cultures	0	12
86	Routes	0	0
86.41	Carrière	0	0
87.1	Friches	0	3,1
87.2	Zones rudérales	0,05	0
Total :		0,40	19,7

Légende :
 rouge : sensibilité élevée ; orange : sensibilité modérée à élevée ; jaune : sensibilité modérée ; vert clair : sensibilité faible à modérée ; vert foncé : sensibilité faible ; gris : sensibilité faible à nulle
italiques : habitat caractéristique de zone humide (arrêté du 24/06/2008)
 * : habitat d'intérêt communautaire

Tableau 51 : Synthèse des impacts du projet de carrière sur les habitats naturels

Habitat		Localisation par rapport au périmètre du projet	Sensibilité de l'habitat	Accueil d'espèces protégées concernées par la demande de dérogation	Synthèse sensibilité	Surface de l'habitat impactée par le projet	Niveau d'impact
Corine biotopes	Dénomination						
Milieux humides et aquatiques							
22.1	Eaux douces Mares temporaires	HPI : < 0,1 ha	Modérée	Avifaune : cortège d'espèces inféodées aux zones humides (Chevalier culblanc, Grande aigrette, ...)	Modérée à élevée	0 ha (carrière actuelle – zone en cessation d'activité)	Nul

SEE Ragonneau – Carrière alluvionnaire des Boires de Ribon – Port-de-Piles (86)
 Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées

Habitat		Localisation par rapport au périmètre du projet	Sensibilité de l'habitat	Accueil d'espèces protégées concernées par la demande de dérogation	Synthèse sensibilité	Surface de l'habitat impactée par le projet	Niveau d'impact
Corine biotopes	Dénomination						
22.1	Eaux douces Plan d'eau mésotrophe	HPI : 6,9 ha IPI : 0,1 ha	Modérée	Amphibiens : Crapaud calamite Avifaune : cortèges d'espèce inféodés aux zones humides dont le Petit gravelot	Modérée à élevée	0 ha (mesure d'évitement prise lors de la définition du périmètre exploitable du projet)	Nul
37.217	Prairies à Jonc diffus	HPI : 0,5 ha IPI : 0,05 ha	Modérée	/	Modérée	0 ha	Nul
53.2	Communautés à Grandes Laïches	HPI : 0,07 ha	Modérée à élevée	/	Modérée	0 ha	Nul
53.212	Cariçaies à laîche aigüe et communautés s'y rapprochant	HPI : 0,3 ha	Modérée	/	Modérée	0 ha	Nul
53.212 x 37.715	Magnocariçaie mégaphorbiaies eutrophe	HPI : 0,3 ha	Elevée	/	Elevée	0 ha	Nul
53.213	Cariçaies à <i>Carex riparia</i>	HPI : 0,1 ha	Modérée	/	Modérée	0 ha	Nul
53.5 x 44.1	Jonchaies hautes à formations riveraines de Saules	HPI : 0,5 ha	Modérée	Avifaune : Gobemouche gris	Modérée	0 ha	Nul
Milieux ouverts et semi-ouverts							
31.8	Fourrés	HPI : 0,2 ha IPI : 0,2 ha	Faible à modérée	/	Faible	0,1 ha	Faible
31.831	Ronciers	HPI : 0,45 ha IPI : 0,3 ha	Faible à modérée	/	Faible	0,25 ha	Faible
38.2	Prairies de fauche	HPI : 9,4 ha IPI : 5,4 ha	Modérée	Avifaune : Linotte mélodieuse Herpétofaune : Couleuvre verte et jaune	Modérée à élevée	4,6 ha	Modéré à élevé
82.11	Grandes cultures	HPI : 44,3 ha IPI : 17,6 ha	Faible	Avifaune : Aigrette garzette, Grande aigrette, Œdicnème criard Herpétofaune : Crapaud calamite	Modérée	12 ha	Modéré
86.41	Carrière	HPI : 1,15 ha	Faible	Avifaune : Œdicnème criard, Petit gravelot, Hirondelle de rivage, Chevalier culblanc Herpétofaune : Lézard vert occidental, Couleuvre verte et jaune	Faible à modérée	0 ha Carrière actuelle déjà exploitée	Nul

Habitat		Localisation par rapport au périmètre du projet	Sensibilité de l'habitat	Accueil d'espèces protégées concernées par la demande de dérogation	Synthèse sensibilité	Surface de l'habitat impactée par le projet	Niveau d'impact
Corine biotopes	Dénomination						
87.1	Friches	HPI : 8,5 ha IPI : 3,7 ha	Modérée	Avifaune : Pie-grièche à tête rousse Herpétofaune : Lézard des murailles, Lézard vert occidental	Modérée à élevée	3,1 ha	Modérée à élevée
87.2	Zones rudérales	HPI : 1,9 ha IPI : 0,1 ha	Faible à modérée	/	Faible	0,05 ha	Faible
Milieux boisés et bocageux							
37.715	Ourlets riverains mixtes	HPI : 0,1 ha	Faible à modérée	/	Faible	0 ha	Nul
41.39	Bois de frênes post-culturaux	HPI : 0,3 ha	Faible à modérée	Avifaune : espèces des milieux ouverts et semi-ouverts	Faible	0 ha	Nul
84.3	Petits bois, bosquets	HPI : 3,5 ha	Faible à modérée	Avifaune : espèces associées aux boisements	Faible	0 ha	Nul
83.324	Plantations de Robiniers	HPI : 0,9 ha	Faible	Avifaune : espèces associées aux boisements	Faible	0 ha	Nul
Milieux urbains							
86	Zones urbanisées	HPI : 5,9 ha	Faible	/	Faible à modérée	0 ha	Nul
86	Routes	HPI : 3,8 ha IPI : 0,35 ha	Faible à nulle	/	Faible à nulle	0 ha	Nul
86	Voie ferrée	HPI : 0,9 ha	Faible à nulle	/	Faible à nulle	0 ha	Nul
Légende : IPI : Intérieur Périmètre Immédiat ; HPI : Hors Périmètre Immédiat.							

Leurs utilisations seront présentées, par la suite, dans le § 7.3 Impact sur les espèces protégées.

L'impact du projet sur les habitats naturels sera négatif, modéré, à court et moyen terme, du fait de la suppression de 4,6 ha de prairies de fauche et de 3,1 ha de friches.

7.3. IMPACT SUR LES ESPECES PROTEGEES

7.3.1. Destruction d'habitats d'espèces animales protégées dans l'emprise du projet

Le projet conduira à la destruction de zones de cultures, de prairies de fauche et de milieux broussailleux, et au maintien de milieux en eau et de zones humides. L'impact premier peut se résumer en une perte d'habitats pour plusieurs groupes d'espèces protégées.

7.3.1.1. Avifaune

Les grandes cultures correspondent à l'habitat majoritairement détruit lors de l'extension de la carrière (12 ha). Très peu d'espèces y sont associées mis à part l'**Œdicnème criard** (nicheur).

Le sol non végétalisé de la carrière restera un milieu favorable au maintien et à la reproduction de cette espèce, à condition qu'elle puisse s'y reporter. Néanmoins, la présence d'habitats de même type à proximité permettra le report de cette espèce (44,3 ha de grandes cultures dans le périmètre d'étude élargie). **L'impact brut du projet sur cette espèce sera donc négatif, modéré, direct, et temporaire.**

L'ensemble des autres espèces de ce cortège utilisent plutôt les milieux ouverts et semi-ouverts de type prairies, friches, etc. Une surface non négligeable de prairies de fauche sera détruite (4,6 ha). Néanmoins, les espèces restent assez communes et la présence d'habitats de même type à proximité permettra leur report (9,5 ha dans le périmètre d'étude élargie).

L'impact brut du projet sur le cortège d'espèces associées aux milieux ouverts et semi-ouverts sera donc **négatif, modéré à court et moyen terme.**

Le cortège d'espèces protégées exploitant les milieux aquatiques et/ou humides ne sera pas impacté puisque le réaménagement de la carrière actuelle prévoit la conservation du plan d'eau d'extraction créé avec l'aménagement de zones de hauts-fonds. De plus, le projet de renouvellement partiel et d'extension de carrière prévoit la remise en état de 2 plans d'eau à l'issue de l'exploitation. Par ailleurs, les espèces présentes actuellement sur la carrière le sont malgré la présence des engins. Elles sont donc accoutumées à l'activité extractive sur ce site. **L'impact pour ces espèces sera donc positif, direct et permanent à court, moyen et long terme.**

7.3.1.2. Herpétofaune

• **Reptiles :**

Les zones de friches, les fourrés arbustifs, les lisières haies et des milieux broussailleux constituent des aires de thermorégulation pour les reptiles. Les terrains en friche sont des zones de chasse favorables (Lézard vert occidental). Le Lézard vert occidental et la Couleuvre verte et jaune sont communs sur le territoire. Néanmoins, la zone du projet étant globalement homogène et composée de cultures et de prairies de fauche, les zones d'écotones y sont rares d'où la présence faible des reptiles. Ce cortège a été plutôt recensé sur les merlons ainsi que sur les zones ouvertes et rocailleuses de la carrière actuelle.

L'impact brut du projet sur ce groupe sera **négatif, faible à modéré à court et moyen terme** et permanent, du fait de :

- la destruction des milieux broussailleux présents sur le périmètre du projet (moins de 0,5 ha) ;
- la suppression de 3,1 ha de friches ;
- le maintien de lisières du fait de l'exploitation d'une carrière au milieu d'une zone agricole.

• **Amphibiens :**

Les milieux rocailleux et les plans d'eau de la carrière actuelle sont exploités par le Pélodyte **ponctué** (alimentation et reproduction avérées). Une mare temporaire située au Nord du bassin pour l'irrigation agricole est exploitée comme zone de ponte par le **Crapaud calamite**. Les terrains sableux et rocailleux récemment remaniés sont favorables pour cette espèce pionnière qui recherche des flaques d'eau peu profondes pour se reproduire.

La destruction de ces milieux se traduirait par une destruction de sites de ponte, de maturation des larves et des juvéniles et potentiellement d'un site d'hivernage.

Néanmoins, **ces milieux sont situés en-dehors du périmètre exploitable du projet** de renouvellement et d'extension (mesure d'évitement prise lors de la définition du périmètre d'extraction) et ne seront pas impactés. Par ailleurs, l'extension de la carrière va permettre de créer de nouveaux milieux rocailleux favorables à la présence de ces espèces.

L'impact du projet sur les amphibiens est considéré comme étant **positif**. Ce groupe faunistique ne nécessite donc pas de demande de dérogation.

*En se basant sur les cortèges les plus sensibles (**reptiles, avifaune**), l'impact est considéré comme étant significatif, **direct, permanent et globalement faible à modéré**.*

***L'impact du projet sur les amphibiens et sur le cortège d'espèces d'oiseaux exploitant les milieux aquatiques et/ou humides sera positif** car la carrière permettra de créer des **milieux** qui leurs sont **favorables**. De même, les **milieux pionniers ouverts** créés seront favorables à l'accueil des **reptiles** et des espèces **exploitant les milieux ouverts** (*Oedicnème criard*).*

7.3.2. Destruction d'individus d'espèces animales protégées dans l'emprise du projet

La SEE Ragonneau a prévu, pour la réalisation des travaux, d'éviter les périodes les plus sensibles pour les différents groupes faunistiques en présence. Ainsi, les travaux de décapage auront lieu dès le mois de septembre, et pourront s'échelonner jusqu'au mois de février.

7.3.2.1. Avifaune

Les zones de cultures et de friches abritent une espèce protégée nicheuse (*Oedicnème criard*). Les formations buissonnantes présentes sur la zone en renouvellement en abritent quatre (*Tarier pâtre, Gobemouche gris, Pie grièche à tête rousse* et *Linotte mélodieuse*). La haie présente au Sud de la carrière actuelle sera conservée. Les espèces y nichant ne seront donc pas impactées.

De même, les plans d'eau de la carrière actuelle exploités comme zone d'alimentation par 4 espèces protégées seront conservés. Ce cortège d'espèces ne sera donc pas impacté.

En période de reproduction, les oeufs et les jeunes seront directement exposés à un risque de mortalité en raison de leur faible mobilité. Seuls les parents auront la possibilité de fuir vers les milieux à proximité.

Néanmoins, **la période sensible** pour les oiseaux (avril à août) **sera évitée**. **L'impact du projet sera donc nul**.

7.3.2.2. Herpétofaune

- **Reptiles :**

La suppression des milieux buissonnants et des zones d'écotones présents sur le périmètre de renouvellement et d'extension de la carrière expose la Couleuvre verte et jaune et le Lézard vert occidental à un risque de mortalité, notamment si les travaux ont lieu au cours de la période d'hivernage et/ou de reproduction. Ces deux espèces sont communes sur le territoire.

De novembre à juillet, l'impact sera direct, permanent, modéré à faible.

- **Amphibiens :**

La suppression de la mare temporaire où se reproduit le Crapaud calamite et des milieux rocailloux (carrière actuelle) où se reproduit le Pélodyte ponctué se traduirait par la perte d'un bassin de vie (reproduction et maturation des juvéniles) et d'un site d'hivernage. Néanmoins, comme expliqué au paragraphe précédent, **cet habitat sera évité.**

La mobilité de ces espèces étant particulièrement réduite, aussi bien en période hivernale que printanière, les travaux de décapage et de terrassement (réalisés à proximité de leur habitat) exposeraient ces 2 espèces d'amphibiens protégées à une mortalité certaine. Les deux espèces sont néanmoins communes. **De novembre à juin, l'impact du projet sera direct, permanent, faible à modéré.**

En se basant sur les cortèges les plus sensibles (avifaune et amphibiens), l'impact sera direct, permanent et faible à modéré, notamment de novembre à août.

7.3.3. Dérangement d'individus d'espèces animales protégées hors emprise du projet

Les perturbations en lien avec le projet de renouvellement et d'extension de la carrière des Boires de Ribon peuvent être préjudiciables pour certains groupes d'espèces. Ces perturbations concernent aussi bien l'aire d'emprise que les milieux naturels présents aux alentours. Ces perturbations sont directement liées à l'activité des engins sur le site, source d'émissions sonores, de poussières, de vibrations et de lumière.

Ces perturbations peuvent occasionner un dérangement pouvant se traduire par un **abandon du territoire** avec un report vers des zones moins perturbées. Par ailleurs, **plusieurs facteurs** interviennent dans la sensibilité des espèces et/ou cortèges, qui diffèrent en fonction :

- de la durée des travaux,
- de la saison (disponibilité de la ressource alimentaire, des zones de refuge),
- des conditions météorologiques (conditionnement des émissions de poussières),
- de la période de l'année en corrélation avec le cycle biologique des espèces (reproduction, mue),
- du stade de développement des espèces (oeuf, stade juvénile, adulte) en lien étroit avec la mobilité.

La **période de reproduction** correspond à la période la plus **critique** pour les espèces, notamment migratrices (avifaune), étant donné qu'elles ne sont présentes sur le site qu'au cours de cette période. Mais l'impact du dérangement n'est pas identique tout au long de l'année, avec des périodes plus sensibles comme le cantonnement des couples, le début de la nidification, l'élevage des jeunes.

Quatre types de dérangement peuvent présenter un impact vis-à-vis de la faune :

- **Perturbation des espèces par émissions sonores :**

Le décapage des terrains agricoles cultivés (12 ha), des prairies de fauche (4,6 ha) et des zones de friches (3,1 ha) engendrera une perte d'habitats qui seront désertés définitivement par la faune spécialisée.

La perturbation par les émissions sonores sera liée :

- dans un premier temps aux engins s'occupant du décapage (impact temporaire) ;
- dans un second temps aux engins s'occupant de l'extraction et de l'évacuation des matériaux (impact temporaire) ;
- dans un troisième temps à l'augmentation de la circulation (impact temporaire).

Cette perturbation concernera également les espèces exploitant les milieux alentour (zones cultivées, prairies). Néanmoins, la faune en place est déjà exposée aux émissions de la carrière actuelle. Ces émissions resteront similaires à l'avenir. Cette gêne fera place à une accoutumance (exemple de l'exploitation des zones cultivées par l'Oedicnème criard malgré le passage des engins agricoles de la proximité de la carrière actuelle – exemple de la nidification du Petit gravelot sur la carrière actuelle) et restera temporaire (exploitation du site par campagnes de 1 semaine par mois pendant toute la durée de l'autorisation).

L'impact potentiel sera négligeable.

- ***Perturbation des espèces par les émissions de poussières :***

Les habitats et la flore alentour sont concernés par un risque d'émission de poussières (circulation des camions et des engins sur le site, travaux de décapage). Ce risque est susceptible d'occasionner une dégradation localisée de la qualité des milieux et des habitats de proximité suite aux dépôts de poussières risquant de gêner la bonne réalisation de la photosynthèse. Cette baisse de la qualité des milieux peut constituer une gêne pour les espèces les exploitant.

Ce seront les milieux à proximité immédiate qui seront le plus exposés aux émissions de poussières de façon temporaire (campagnes d'une semaine par mois).

Néanmoins, rappelons que la carrière est exploitée en eau, sans installation de traitement, et qu'aucun dépôt de poussières n'est constaté à proximité du site.

L'impact potentiel sera négligeable.

- ***Perturbation des espèces par pollution lumineuse :***

Aucune source lumineuse n'est présente en permanence sur le site. L'exploitation est réalisée en période diurne, par campagnes d'une semaine par mois. Seuls, les phares des engins éclaireront le site en cas de journée brumeuse (notamment en début et en fin de journée hivernale).

L'impact sur les espèces sera négligeable.

- ***Perturbation des espèces par émission de vibrations :***

L'herpétofaune pourra être perturbée par les vibrations émises lors du roulage des engins sur les pistes du site. Néanmoins, ces émissions seront faibles (nombre très limité d'engins, présents seulement 1 semaine/mois sur site) et les espèces en présence sont déjà accoutumées à l'évolution des engins sur le site.

L'impact sur les espèces sera négligeable.

L'impact lié au dérangement des espèces protégées en-dehors du périmètre du projet sera négatif, indirect, faible et temporaire.

7.3.4. Dégradation générale de la qualité des milieux

- ***Risques de pollution en lien avec le fonctionnement et la circulation des engins de chantier et de transport :***

L'exploitation de la carrière impliquera la mise en œuvre d'hydrocarbures. Les engins seront ravitaillés en bors-à-bord selon une procédure stricte. Aucun stockage de produits polluants ne sera effectué sur ce site. Seuls, un déversement accidentel (exemple : fuite sur un engin) pourrait être la cause d'une pollution sur ce site. Les engins étant contrôlés et entretenus régulièrement, cet évènement est considéré comme peu probable.

Cet impact potentiel sera négligeable pour la faune et la flore.

- ***Risques de propagation d'espèces végétales exotiques envahissantes en lien avec le mouvement de terre et risques de développement de ces espèces au détriment des espèces locales***

Le décapage et la mise en merlons de la terre végétale implique la mise à nu du sol, propice à l'accueil d'espèces pionnières, dont les espèces exotiques envahissantes. En effet, seules les espèces pionnières à forte plasticité écologique et le plus souvent indésirables feront leur apparition au détriment de la flore locale.

Le Robinier faux-acacia (actuellement présent à proximité du projet) pourrait apparaître sur le site à la suite du remaniement de la terre végétale.

Cet impact potentiel sera induit, négatif, temporaire (exploitation), modéré à faible.

7.3.5. Création de nouveaux milieux

Les travaux supprimeront des milieux en place par décapage des terrains et exploitation des matériaux alluvionnaires.

Le plan de réaménagement du site prévoit la mise en place des milieux naturels suivants :

- Deux plans d'eau aux berges aménagées (alternance de pentes douces enherbées et de pentes abruptes sans apport de terre végétale) ;
- Prairies de fauche aux abords des plans d'eau ;
- Prairies humides dans les zones de transition ;
- Zones de hauts-fonds ;
- Ilot sableux ;
- Réseau de haies et de mares entre le bassin actuel présent au centre du projet et le ruisseau de la Prée ;
- Haies périphériques et bosquets répartis autour des plans d'eau ;
- Conservation d'une zone agricole sur la partie Nord des terrains du projet.

Bien que la vocation du réaménagement de ce site soit l'aménagement de 2 plans d'eau à usage privé d'agrément, la diversification des milieux en place représentera une plus-value écologique vis-à-vis des milieux naturels en place.

Cet impact potentiel sera induit, positif et permanent.

7.4. SYNTHÈSE DES IMPACTS POTENTIELS DU PROJET

Tableau 52 : Synthèse des impacts potentiels du projet de renouvellement et d'extension de la carrière sur les espèces protégées et les habitats d'espèces protégées

ESPECES / CORTEGE D'ESPECE S	HABITATS	DESTRUCTION/ DEGRADATION		LES IMPACTS BRUTS POTENTIELS	NIVEAU D'IMPACT BRUT
		PI : Surface potentielle ment impactée	PE : superficie détruite / emprise de la carrière		
AMPHIBIENS PROTEGES AU TITRE DES ARTICLES 2 ET 3 DE L'AM DU 19/11/2007					
Pélodyte ponctué	Plans d'eau de la carrière actuelle (site de reproduction, de maturation, d'hivernage)	0 ha	0 %	<u>Directs, permanents :</u> Destruction d'individus lors du démarrage des travaux et de la circulation d'engins selon la saison. Maintien de la mare temporaire utilisée comme aire de reproduction et de maturation des juvéniles de Crapaud calamite. Maintien des milieux rocailleux (carrière) favorables au Pélodyte ponctué. <u>Indirects, permanents :</u> Création induite avec l'extraction des matériaux alluvionnaires sur les zones en extension et l'aménagement d'un réseau de mares et de haies, représentant de nouvelles aires de reproduction pour les amphibiens.	Faible à Positif
Crapaud calamite	Mares temporaires : zone de ponte et de maturation des larves	0,1 ha	< à 1 %		
	Milieux rocailleux formés par la carrière actuelle	0 ha	0 %		
REPTILES PROTEGES AU TITRE DE L'AM DU 19/11/2007					
Couleuvre verte et jaune	Fourrés, ronciers, milieux broussailleux (aire de thermorégulation, potentiellement de reproduction et d'hivernage)	0,35 ha	< à 1 %	<u>Directs, permanents :</u> Risque de mortalité lors de la circulation des engins et/ou lors des opérations de décapage. Maintien des aménagements utilisés par ces espèces sur la carrière actuelle. Suppression (partielle) de terrains de chasse (zones de friches). Création pendant toute la durée de l'exploitation et après réaménagement de nouvelles aires de repos ou de chasse. Création d'écotones durant l'exploitation.	Faible à positif à moyen et long terme
Lézard vert occidental	Terrain en friche, zone rudérale (terrain de chasse)	3,15 ha	12 %		

SEE Ragonneau – Carrière alluvionnaire des Boires de Ribon – Port-de-Piles (86)
Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées

ESPECES / CORTEGE D'ESPECES	HABITATS	DESTRUCTION/ DEGRADATION		LES IMPACTS PREVISIBLES	NIVEAU D'IMPACT BRUT
		PI : Surface potentielle ment impactée	PE : superficie détruite / emprise de la carrière		
AVIFAUNE PROTEGEE AU TITRE DE L'AM DU 29/11/2009					
Cortège des milieux ouverts et semi- ouverts	Friches, prairies de fauche et carrière actuelle en cours de réaménagement (aire de reproduction et d'alimentation)	7,7 ha	28,5 %	<u>Directs, permanents :</u> Suppression potentielle d'une aire de reproduction, d'alimentation, d'abri et de dortoir (zones cultivées – Oedichème criard). Suppression potentielle d'une zone d'alimentation (terrains en friche) exploitée tout au long de l'année.	Modéré à élevé
	Milieux broussailleux (aire de reproduction, d'abri et d'alimentation)	0,4 ha	1,5 %		
	Zones cultivées (aire d'alimentation et de reproduction pour l'Oedichème criard)	12 ha	44 %		
Cortège des milieux humides et aquatiques	Plans d'eau (aire d'alimentation)	0 ha	0 %	Habitat maintenu dans le cadre du réaménagement de la carrière actuelle et développé dans le cadre de l'extension projetée → ce cortège d'espèces n'est donc pas concerné par la demande de dérogation.	Nul à Positif
Cortège des milieux boisés et bocageux	Jonchaies hautes à formations riveraines de Saules (aire de reproduction, d'alimentation et d'abri pour le Gobemouche gris)	0 ha	0 %	Habitat situé hors périmètre – aucun impact à prévoir → ce cortège d'espèces n'est donc pas concerné par la demande de dérogation.	Nul

8. MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION, DE COMPENSATION ET D'ACCOMPAGNEMENT PREVUES ET CONCOURANT AU MAINTIEN DES ESPECES PROTEGEES

Afin de répondre aux impacts sur les habitats d'espèces et espèces patrimoniales du site d'étude, l'application de mesures (**ERCAS**) s'avère nécessaire, à savoir :

- des mesures d'**Evitement** (E) ;
- des mesures **Réductrices** (R) ;
- des mesures **Compensatoires** (C).

Pour favoriser l'intégration écologique du projet, d'autres types de mesures sont envisagés, à savoir :

- des mesures de réaménagement du site ;
- des mesures **d'Accompagnement** (A) et de **Suivi** (S), vérifiant le degré d'efficacité des réaménagements écologiques proposés.

Les mesures proposées sont également inscrites dans l'Etude d'impact du dossier ICPE et dans le diagnostic écologique associé.

La

Figure 15 illustre les différentes mesures préconisées.

8.1. MESURES D'EVITEMENT

8.1.1. Maintien de l'habitat du Crapaud Calamite (E1)

Le **Crapaud Calamite** se reproduit à proximité immédiate du bassin pour l'irrigation agricole situé en limite Ouest de la zone d'extension Est (Cf. Figure 14), au niveau d'une mare temporaire.

Le périmètre d'extraction a été adapté afin d'éviter l'habitat de cette espèce, qui sera **préservé en totalité**. De plus, cette zone sera balisée afin de la mettre en défend par rapport au reste du site.

8.2. MESURES DE REDUCTION

8.2.1. Période adaptée pour le décapage (R1)

La période de reproduction reste la période la plus problématique, quel que soit le cortège faunistique considéré, bien que l'avifaune soit plus directement concernée. En effet, les stades biologiques, comme les oeufs, les stades larvaires et juvéniles sont généralement peu mobiles et donc plus exposés aux menaces de destruction au cours de l'exploitation.

De même, la période d'hivernage chez les amphibiens et les reptiles rend les espèces vulnérables (léthargie profonde). Elles sont donc très peu mobiles afin de limiter les coûts énergétiques.

Par conséquent, il convient de combiner les différentes périodes sensibles pour définir celle qui sera la moins impactante pour les différents groupes faunistiques, à savoir :

- **Avifaune** : hors période de reproduction et d'élevage des jeunes s'échelonnant de mars à fin juillet ;
- **Herpétofaune** : hors période de reproduction (s'échelonnant de mi-février à fin juin) et d'hivernage (s'échelonnant de mi-novembre à mi-mars).

Tableau 53 : Calendrier des travaux en fonction de la phénologie des groupes faunistiques

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Sensibilités des cortèges faunistiques												
Avifaune												
Odonates												
Mammifères terrestres												
Chauves-souris												
Amphibiens												
Reptiles												

Légende:

Sombre Impact fort ; **Clair** Impact modéré ; **Blanc** Impact faible à nul ; **Vert** période propice pour entamer les travaux

Les travaux de décapage et les aménagements pré-exploitation, **débuteront dès le mois de septembre** et pourront s'étaler jusqu'au mois de février, pour éviter :

- D'impacter l'avifaune nicheuse et les juvéniles (et notamment l'Œdicnème Criard contacté sur l'extension Est, Cf. [Figure 14](#));
- D'impacter les amphibiens présents dans les mares et zones humides à proximité du site ;
- D'impacter la mammofaune, l'entomofaune et les reptiles, en évitant les périodes de reproduction.

Néanmoins, si des travaux sont nécessaires en-dehors de cette période, la SEE Ragonneau s'assurera qu'aucune espèce ne sera impactée en s'appuyant sur l'expertise d'un écologue.

8.2.2. Limitation des perturbations en périphérie du site (R2)

De manière générale, un débordement du site d'extraction hors de ses limites peut provoquer une perturbation des secteurs voisins et entraîner les impacts suivants :

- Dépôts de matériaux en dehors des emprises ;
- Circulation d'engins en dehors des emprises qui peuvent dégrader la végétation riveraine ;
- Mise en place des futures pistes dans des zones à enjeu moindre.

Ainsi, les mesures suivantes seront respectées :

- Strict respect du périmètre exploitable (bornage ou piquetage) pour protéger les abords du site ;
- Interdiction absolue de tout dépôt, circulation, stationnement, etc. hors des limites de l'autorisation.

8.2.3. Limitation du bruit, des vibrations, des émissions sonores et lumineuses (R3)

Afin d'éviter le dérangement des espèces animales, tout **éclairage permanent est proscrit** et des mesures seront mises en place dans le cas où cet éclairage est indispensable. De ce fait, l'éclairage sera **orienté vers le sol à l'aide de réflecteur** et une **automatisation de l'allumage** permettra de réduire au maximum l'impact des émissions lumineuses qui restent occasionnelles et de courte durée.

Afin de minimiser l'émission de poussières, les **pistes seront arrosées** si besoin, la **vitesse des engins sera limitée** à 20 km/h.

Par ailleurs, le bruit émis par les engins sera réduit par l'utilisation de klaxon de recul à fréquence modulée (de type « cri du lynx »).

Ces mesures mises en place lors de l'exploitation permettront un impact résultant faible à court et moyen terme et nul à long terme.

8.2.4. Maîtrise du risque de pollution lié aux hydrocarbures (R4)

- La détection d'une fuite sur un engin entraînera son évacuation immédiate du site ;
- **Aucun stockage de produits polluants** n'aura lieu sur le site ;
- Le ravitaillement des engins est et sera effectué sur place pour des raisons de mobilité réduite, selon une procédure de ravitaillement dite « de bord à bord » réalisée au-dessus d'une couverture étanche ;
- Les engins sont et seront régulièrement entretenus dans un atelier spécialisé en-dehors du site afin de minimiser les risques de fuite ;
- Chaque engin sera équipé d'un **kit antipollution**, régulièrement entretenu et vérifié, afin de pouvoir procéder rapidement à la limitation de la propagation d'hydrocarbures éventuellement déversés. Dans l'éventualité d'une contamination des terres par des hydrocarbures (fuite accidentelle), les contaminants seront fixés par des produits absorbants, évacués puis traités par un organisme agréé ;
- La qualité de l'eau souterraine est et sera suivie semestriellement au niveau des 3 piézomètres implantés en limite de site (paramètres suivis : pH, T°C, conductivité, MES, DCO et Hydrocarbures) ;
- Une surveillance de la qualité des eaux sur le plan d'eau d'extraction est et sera effectuée de façon synchrone aux analyses sur les piézomètres.

8.2.5. Lutte contre les espèces végétales invasives (R5)

Le site sera végétalisé avec du matériel végétal prélevé localement (terre végétale décapée stockée temporairement en merlons périphérique), pour la constitution des milieux aquatiques et héliophytiques (mais en prenant soin de préserver les stations sources) ou acheté, pour les enherbements et plantations (mais en utilisant des espèces indigènes, issues de souches régionales) - l'utilisation de cultivars ornementaux sera tout particulièrement bannie.

La reprise spontanée de la végétation sera favorisée. Cependant, si aucune reprise n'est constatée, un semis sera réalisé.

Afin d'ensemencer les prairies, le mélange de graine suivant est préconisé :

Espèce végétale		Pourcentage (par rapport au poids de semences)
Graminées		94 %
Agrostis commun	<i>Agrostis capillaris</i>	1 %
Agrostis stolonifère	<i>Agrostis stolonifera</i>	3 %
Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>	10 %
Fétuque élevée	<i>Festuca arundinacea</i>	30 %
Fétuque des prés	<i>Festuca pratensis</i>	20 %
Fétuque rouge	<i>Festuca rubra</i>	10 %
Fléole des prés	<i>Phleum pratense</i>	10 %
Pâturin commun	<i>Poa trivialis</i>	5 %
Pâturin des prés	<i>Poa pratensis</i>	5 %
Légumineuses		6 %
Lotier pédonculé	<i>Lotus pedunculatus</i>	4 %
Luzerne lupuline	<i>Medicago lupulina</i>	2 %

On notera l'absence volontaire de Ray-grass anglais (*Lolium perenne*) habituellement utilisé en espaces verts. En effet, cette espèce présente le défaut majeur de se développer rapidement au détriment d'autres espèces, mais de ne pas se maintenir au-delà de 2 à 3 ans, ce qui génère à moyen terme des zones de pelade susceptibles d'être occupées par des espèces indésirables. Par conséquent, il vaut mieux privilégier des espèces dont l'installation peut être légèrement plus lente mais qui seront beaucoup plus durables, comme celles préconisées.

Les prairies ne feront l'objet d'aucun amendement, d'aucune fertilisation et d'aucun apport de produits phytosanitaires.

Afin de maintenir le caractère ouvert du milieu, un entretien régulier de cet espace devra être réalisé afin de contrôler le développement de la végétation, notamment ligneuse. Cet entretien pourra prendre deux formes : un débroussaillage dès que besoin des ligneux colonisateurs ou un pâturage extensif pour contrôler le développement de la strate herbacée.

Afin d'ensemencer les zones de haut-fonds, le mélange de graine suivant est préconisé :

Type de milieu envisagé		Zone de haut-fond
Laîche des marais	<i>Carex acutiformis</i>	
Laîche des rives	<i>Carex riparia</i>	
Roseau commun	<i>Phragmites australis</i>	X
Baldingère	<i>Phalaris arundinacea</i>	
Jonc épars	<i>Juncus effusus</i>	
Jonc glauque	<i>Juncus inflexus</i>	
Iris jaune	<i>Iris pseudacorus</i>	x
Salicaire commune	<i>Lythrum salicaria</i>	x
Laîche faux-souchet	<i>Carex pseudo-cyperus</i>	x
Lysimaque commune	<i>Lysimachia vulgaris</i>	x

Type de milieu envisagé		Zone de haut-fond
Epilobe hirsute	<i>Epilobium hirsutum</i>	
Eupatoire chanvrine	<i>Eupatorium cannabinum</i>	
Menthe aquatique	<i>Mentha aquatica</i>	
Myosotis des marais	<i>Myosotis scorpioides</i>	x
Plantain d'eau commun	<i>Alisma plantago-aquatica</i>	x

X : essences dominantes - x : essences compagnes

Les cortèges floristiques se différencieront naturellement par la suite en fonction des conditions stationnelles et des modalités de gestion mises en œuvre (avec le développement des végétaux spontanés).

Les essences préconisées pour la plantation de haies et de bosquets sont les suivantes :

- Stations mésophiles : *Quercus robur* / *Corylus avellana* / *Acer campestre* / *Carpinus betulus* / *Prunus avium* / *Betula pendula* / *Prunus spinosa* / *Crataegus monogyna* / *Cornus sanguinea* / *Euonymus europaeus* ;
- Stations plus humides : *Fraxinus excelsior* / *Salix caprea* / *Populus tremula* / *Frangula alnus*.

Mesures de gestion et de lutte contre les espèces invasives :

- Afin d'éviter la colonisation de la zone d'exploitation (principalement les talus) et des zones réaménagées par l'Ambrosie à feuilles d'armoise et le Robinier faux-acacia, une formation du personnel de la carrière pour la reconnaissance de ces deux espèces sera effectuée ;
- Lorsque des individus de ces deux espèces seront observés, ils seront déracinés manuellement ou bien à l'aide d'une petite pelle mécanique. Les résidus végétaux de ces espèces seront ramassés puis incinérés ;
- Les individus d'Ambrosie à feuilles d'armoise observés seront détruits au cours du mois de juin au plus tard. En effet, cette espèce fleurit et libère son pollen allergisant aux environs du mois de juillet.

Des mesures plus spécifiques à l'éradication de l'Ambrosie à feuilles d'armoise et du Robinier faux-acacia sont données en Annexe 7.

8.3. IMPACTS RESIDUELS

Suite à la mise en place des mesures d'évitement et de réduction envisagées, les impacts résiduels suivants apparaissent :

- **Suppression partielle de terrains de chasse pour les reptiles** (*Lézard Vert Occidental* et *Couleuvre Verte et Jaune*) ;
- **Suppression partielle d'une zone de reproduction et d'alimentation** (zones de friches et zones cultivées) pour le **cortège avifaunistique des milieux ouverts et semi-ouverts** (*Linotte mélodieuse*, *Oedicnème criard*, *Pie-grièche à tête rousse*, *Tarier pâtre*).

Des mesures compensatoires sont donc nécessaires pour ces espèces. Elles sont décrites ci-après.

8.4. MESURES DE COMPENSATION

Le projet de renouvellement partiel et d'extension de carrière engendrera, au niveau de l'extension Ouest, la suppression de :

- **4,6 ha de prairies de fauche** (habitat à valeur patrimoniale modérée) ;
- **3,1 ha de friches** (habitat à valeur patrimoniale modérée).

Afin de compenser cet impact, **4,5 ha de prairies de fauche mésophiles seront recréés dans le cadre du réaménagement (C1)** (Cf. [Figure 15](#)).

L'exploitant incitera également les propriétaires fonciers à mettre en place des **mesures de gestion des parcelles en friche** (prévoir un gyrobroyage par an en octobre ou en novembre, afin d'éviter la fermeture du milieu) situées au Nord-Ouest du périmètre de demande, afin de conserver cet habitat (sur une surface d'environ **2,75 ha**) (C2).

De plus, un **réseau de haies et de mares** sera mis en place **entre le bassin d'irrigation agricole et le ruisseau de la Prée (C3)**. Ces milieux seront favorables à la présence d'espèces d'odonates et d'amphibiens (Crapaud Calamite notamment), et viendront créer un corridor écologique entre les plans d'eau de la carrière et le ruisseau de la Prée.

De plus, afin d'améliorer la qualité écologique de ces milieux, situés au cœur d'une plaine agricole, le plan de réaménagement prévoit la **création (C4)** :

- de **prairies humides** d'une surface totale d'environ **2,9 ha** ;
- de **hauts-fonds** occupés par de la végétation aquatique (roselière), d'une surface totale d'environ **2,5 ha**.

Le tableau suivant présente les milieux visés dans le cadre du réaménagement et leur intérêt écologique :

Tableau 54 : Milieux visés dans le cadre du réaménagement

Milieux visés	Superficie	Intérêt écologique et Espèces potentielles
Plans d'eau	Est = 9 ha Ouest = 6 ha (extension) / 15 ha (plan d'eau Ouest global)	Rôle important pour l'avifaune en période de nidification, de migration (haltes) ou d'hivernage (repos, zone d'alimentation), dans la mesure où des hauts fonds et des formations hélophytiques sont présents en association, sur des surfaces significatives.
Hauts-Fonds	2,5 ha	Espace aquatique peu profond favorable au développement d'herbiers aquatiques d'intérêt floristique. Permet également la nidification, l'alimentation et le repos de l'avifaune. Important pour les odonates.
Parcelles agricoles	2,1 ha	Terrains agricoles conservés dans la bande de 100 mètres de délaissé entre la zone d'extension Est et le ruisseau de la Prée. Terrains favorables aux espèces des milieux ouverts (oedicnème criard, ...).
Prairie humide	2,9 ha	Permet le développement d'une végétation potentiellement remarquable ainsi que l'hivernage, voire la reproduction d'oiseaux et surtout d'insectes remarquables. Favorable aux chiroptères (terrain de chasse).
Prairie de fauche mésophile	4,5 ha	
Plantation de haies arbustives et arborées	850 ml (environ)	Permet la nidification de certaines espèces d'oiseaux. Son rôle principal est de former un corridor de déplacement pour les chiroptères. À long terme, ces haies pourront également être favorables aux insectes saproxyliques.

Milieux visés	Superficie	Intérêt écologique et Espèces potentielles
Création de mares	5 mares	Permet le développement des amphibiens et odonates.
Plantation de bosquets	/	Permet la nidification de certaines espèces d'oiseaux. Renforce les corridors écologiques (chiroptères notamment).
Végétation spontanée (frênes, peupliers, saules, ...)	/	Permet la nidification de certaines espèces d'oiseaux.

Pour rappel, la Figure 4 illustre le réaménagement final du site.

La SEE Ragonneau assurera la gestion du site durant toute la durée de l'autorisation. A l'issue de leur exploitation et de leur réaménagement, les terrains de la carrière « les Boires de Ribon » seront restitués à leurs propriétaires (privés). Le projet de remise en état a été élaboré en concertation avec ces derniers afin de pérenniser les aménagements réalisés d'assurer une gestion plus adaptée des espaces.

8.5. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI

Afin de contrôler la pertinence des mesures, des suivis seront réalisés à court, moyen et long termes sur les différents groupes étudiés.

Les résultats de ces suivis seront retranscrits sous la forme de rapports d'expertise écrits qui seront communiqués à la DREAL Poitou-Charentes en guise d'information.

Un suivi écologique global sera mis en place (S1), dans l'objectif :

- D'accompagner la mise en œuvre des mesures d'atténuation, vérifier leur efficacité et, si nécessaire, définir des mesures correctives ;
- D'adapter les modalités de gestion des milieux restaurés progressivement dans le cadre de la remise en état du projet ;
- De lutter contre les espèces invasives.

Ce suivi sera réalisé régulièrement pendant toute la durée de l'exploitation. Une convention a été signée en 2015 avec la LPO et Vienne Nature pour le suivi écologique de plusieurs sites de la SEE Ragonneau.

Ces mesures permettront :

- D'évaluer le nombre d'individus et d'espèces présents sur le site ;
- De cartographier la répartition spatiale et temporelle des espèces ;
- De suivre dans le temps l'évolution des populations et l'influence des mesures de gestion sur leur dynamique.

Adaptation des travaux au cycle biologique des espèces : décapage réalisé dès le mois de septembre (R1)

Incitation aux mesures de gestion au niveau des parcelles en friche (C2)

Limitation du bruit, des émissions vibratoires, sonores et lumineuses (R3)

Maîtrise du risque de pollution lié aux hydrocarbures (R4)

Suivi écologique annuel pendant toute la durée du chantier (15 ans) (AS1)

Aménagement de prairies humides, reprise de saules spontanés (C4)

Respect de la bande des 10 m (R2)

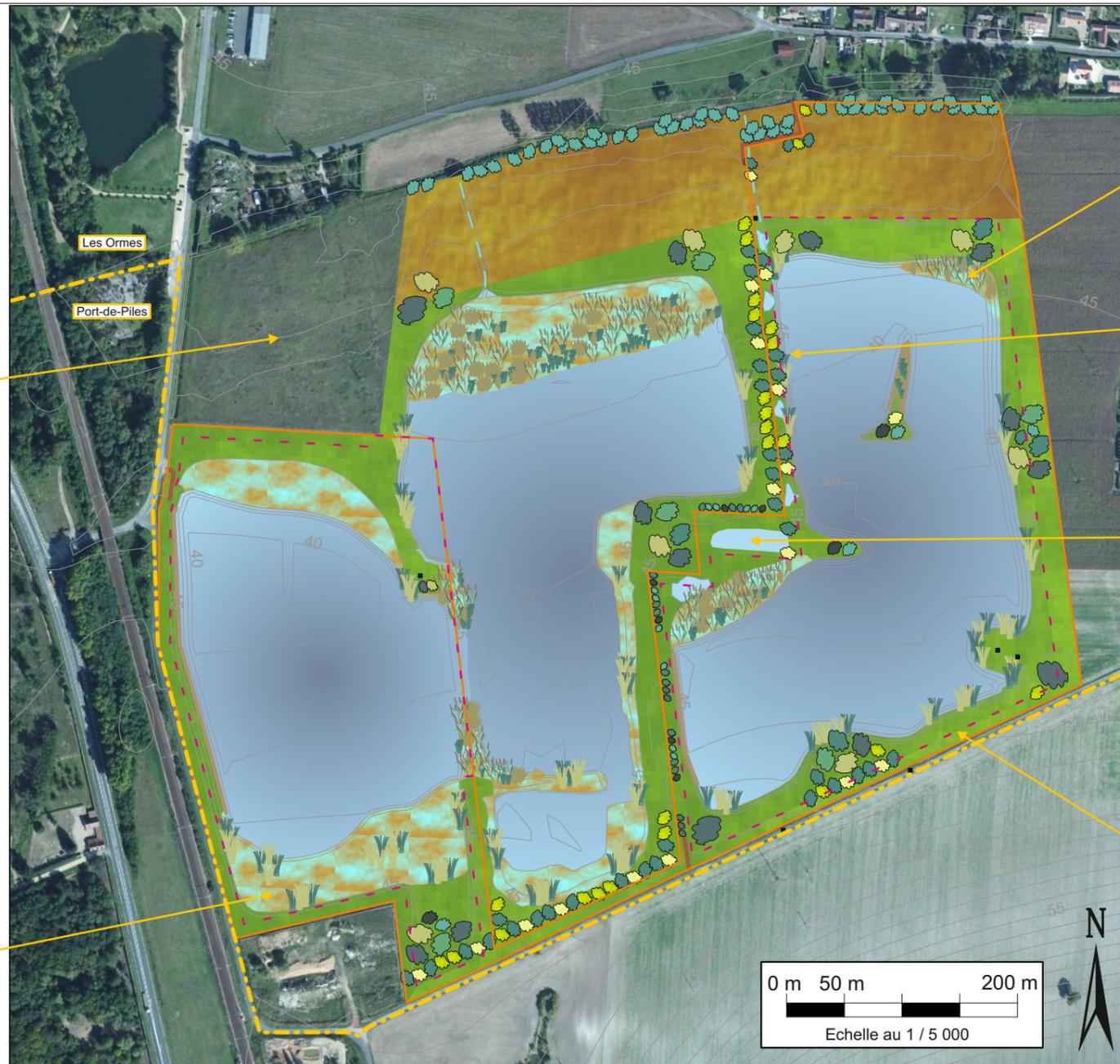
Création de zones de hauts-fonds, aménagement de berges en pente très douce (C4)

Création d'un réseau de haies et de mares (C3) pour favoriser la présence des odonates, des amphibiens et des chiroptères

Conservation de l'habitat du Crapaud Calamite (E1)

Lutte contre les espèces invasives (arrachage avant le mois de juin) : Ambrosie à feuilles d'armoise et Robinier faux-acacia (R5)

Reconstitution de 4,5 ha de prairies mésophiles (C1)



Légende :

Périmètre de demande (extension + renouvellement)	Hauts-fonds	Mare
Périmètre exploitable	Saules spontanés	Surverse
Plan d'eau	Haie arborée	Pylônes électriques
Cultures	Haie champêtre (basse)	Limite communale
Prairie	Bosquet	Berge brute, sans apport de terre végétale
Prairie humide	Végétation spontanée aux abords du ruisseau de la Prée (frênes, peupliers, etc.)	<i>Fond de plan = plan de réaménagement final</i>



SEE Ragonneau - Carrière alluvionnaire des Boires de Ribon - Port-de-Piles (86)
Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées

Principales mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts du projet sur les milieux naturels
 Sources : SEE Ragonneau et GéoPlusEnvironnement

Figure 15

Les mesures d'accompagnement (A1) suivantes seront mises en place :

- Conseils pour la réalisation des travaux pour les interventions de reconstitution des sols par un écologue ;
- Conseil et assistance aux opérations de reboisement des haies et à la création de mares ;
- Sensibilisation du personnel de la SEE Ragonneau.

8.6. ESTIMATION DU COUT DES MESURES

L'estimation des coûts de remise en état est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 55 : Estimation des coûts d'investissement pour la remise en état du site

Opérations	Quantité	Prix unitaire (€ HT)	Coût (€ HT)
Végétalisation des milieux aquatiques			
Achat et dépôt de paniers d'hydrophytes précultivés au niveau des hauts-fonds du plan d'eau Est et du plan d'eau Ouest (0,25 paniers par mètre linéaire, soit 102 paniers sur 410 m.l.)	102 u	30	3 060
Aménagement des formations prairiales			
Reconstitution d'une prairie mésophile et/ou humide, comprenant le travail du sol et l'enherbement (30 kg/ha)	7,4 ha	5 000	37 000
Aménagement des formations arborescentes et arbustives			
Plantation d'une haie arbustive. => 1 plant tous les 1,25 m pour les haies arbustives soit, 680 individus (baliveaux).	680 u	8	5 440
Semis préalable à la plantation de la haie	850 m ²	1,5	1 275
Autres			
Création de mares	Non chiffré	-	-
TOTAL H.T. Travaux de réaménagement	~ 46 765 €		
Définition et encadrement des travaux pour les interventions de reconstitution des sols et de végétalisation (3j/an sur 15 ans)	45 j	650	29 250

L'estimation du coût de mise en place des mesures ERCAS est donnée dans le tableau en page suivante. Une partie de ces coûts est déjà intégrée au projet du fait de la méthode d'exploitation de la carrière d'une part, et du fait du plan de réaménagement du site d'autre part.

Tableau 56 : Estimation des coûts financiers des mesures ERCAS

OBJECTIFS	N° MESURES	TYPES D'OPERATION	PRIX UNITAIRE	QUANTITE	TOTAL
MESURES D'EVITEMENT					
Eviter la destruction d'individus d'amphibiens en maintenant le bassin d'irrigation agricole et la mare temporaire	E1	Adapter le périmètre exploitable sur la zone d'extension Est.	Coût intégré au projet (perte de gisement exploitable)		
MESURES REDUCTRICES DE NUISANCES					
Eviter la destruction d'individus d'amphibiens et d'oiseaux utilisant le site comme aire de reproduction et d'hivernage	R1	Adapter le calendrier des travaux : le décapage aura lieu au mois de septembre.	Coût intégré au projet		
Limitation des perturbations en périphérie du site	R2	Respect de la bande des 10 mètres et surveillance des abords du site (dépôts de matériaux, etc.)	Coût intégré au projet		
Limitation du bruit, des émissions sonores et lumineuses	R3	Suivi régulier des émissions sonores et des émissions de poussières, arrosage des pistes, etc.	Coût intégré au projet (pour information : - Suivi bruit = 750 € / an - Suivi poussières = 750€ / an)		
Maîtrise du risque de pollution lié aux hydrocarbures	R4	Suivi et entretien des engins, kits anti-pollution, analyse de la qualité des eaux souterraines, procédure de ravitaillement, etc.	Coût intégré au projet (pour information : - kits anti-pollution sur les engins = 500 € / an - suivi de la nappe alluviale = 5000€ / an)		
Lutter contre espèces végétales invasives	R5	Surveillance régulière des abords du site et après régalinge de la terre végétale Arrachage des espèces végétales invasives	Coût intégré au projet		
MESURES COMPENSATOIRES					
Compenser la suppression de 4,6 ha de prairies de fauche	C1	Recréation de 4,5 ha de prairies de fauche répartis autour des plans d'eau, dans le cadre du réaménagement	5000€ / ha	4,5 ha	22 500€
Compenser la suppression de 3,1 de zones de friche	C2	Incitation des propriétaires fonciers à mettre en place de mesures de gestion de 2,75 ha de parcelles en	/	/	/
Recréer un habitat favorable pour les amphibiens protégés et établir une connexion entre le site et le ruisseau de la Prée	C3	Création d'un réseau de haies et de mares entre le bassin d'irrigation d'agricole et le ruisseau de la Prée	8€ / pied 1,5€ / m ² à semer 2000€ / mare	680 pieds 850 m ² 5 mares	5 440 € 1 275€ 10 000€
Diversifier les milieux naturels en présence	C4	Modelage des berges des plans d'eau créés par l'extraction pour créer des zones de hauts-fonds et des zones de prairies humides	5000€ / ha	2,9 ha de prairies humides	14 500€
			30 € / panier	102 paniers d'hydrophytes	3 060€

OBJECTIFS	N° MESURES	TYPES D'OPERATION	PRIX UNITAIRE	QUANTITE	TOTAL
MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI					
Accompagner, suivre et évaluer l'efficacité des mesures d'évitement, de réduction et de compensation par un écologue	S1	Suivis des travaux et des aménagements Suivi écologique (espèces faunistiques et floristiques et habitats naturels) Suivi des espèces invasives Compte rendu	1500€ / an	1 / an pendant 15 ans	22 500€
	A1	Définition et encadrement des travaux pour les interventions de reconstitution des sols et de végétalisation (3j/an) Conseil et assistance aux opérations de reboisement des haies et à la création de mares par un écologue Sensibilisation du personnel	650€ / jour	45 jours	29 250€
TOTAL COUT DES MESURES					79 275€

8.7. SYNTHÈSE DES IMPACTS RESULTANTS

En raison des mesures mises en place, l'impact résultant diffère de l'impact avant les mesures. Le tableau en page suivante présente la synthèse des impacts résultants du projet sur les espèces protégées et les habitats d'espèces protégées suite à la mise en place des mesures ERCAS.

Tableau 57 : Synthèse des impacts résultants sur les espèces protégées et les habitats d'espèces protégées

ESPECES / CORTEGE D'ESPECES	HABITATS	DESTRUCTION/ DEGRADATION		IMPACTS BRUTS POTENTIELS	NIVEAU D'IMPACT BRUT	MESURES ERCAS PREVUES	IMPACTS RESULTANTS	NIVEAU D'IMPACT RESULTANT
		PI	PE					
AMPHIBIENS PROTEGES AU TITRE DES ARTICLES 2 ET 3 DE L'AM DU 19/11/2007								
Pélodyte ponctué	Plans d'eau de la carrière actuelle	0 ha	0 %	<u>Directs, permanents :</u> Destruction d'individus lors du démarrage des travaux et de la circulation d'engins selon la saison. Maintien de la mare temporaire utilisée comme aire de reproduction et de maturation des juvéniles de Crapaud calamite. Maintien des milieux rocaillieux (carrière) favorables au Pélodyte ponctué. <u>Indirects, permanents :</u> Création induite avec l'extraction des matériaux alluvionnaires sur les zones en extension et l'aménagement d'un réseau de mares et de haies, représentant de nouvelles aires de reproduction pour les amphibiens.	Faible à Positif	<u>Evitement :</u> E1 : Maintien de l'habitat du Crapaud calamite. <u>Réduction :</u> R1 : Période adaptée pour le décapage. R2 : Limitation des perturbations en périphérie du site. R3 : Limitation du bruit, des émissions sonores et lumineuses. R4 : Maîtrise du risque de pollution lié aux hydrocarbures. R5 : Lutte contre les espèces végétales invasives. <u>Compensation :</u> C3 : Création d'un réseau de haies et de mares entre le bassin d'irrigation agricole et le ruisseau de la Prée. C4 : Création dans le cadre du réaménagement de la carrière de zones de prairies humides et de hauts-fonds. <u>Accompagnement et Suivi :</u> AS1 : Mise en place d'un suivi écologique global pendant 15 ans.	Risque de mortalité limité. Dérangement faible, compatible avec le maintien de l'espèce. Maintien et développement de l'habitat de ces espèces.	Positif
Crapaud calamite	Mares temporaires : zone de ponte et de maturation des larves	0,1 ha	< à 1 %					
	Milieux rocaillieux formés par la carrière actuelle	0 ha	0 %					
REPTILES PROTEGES AU TITRE DE L'AM DU 19/11/2007								
Couleuvre verte et jaune	Fourrés, ronciers, milieux broussailleux	0,35 ha	< à 1 %	<u>Directs, permanents :</u> Risque de mortalité lors de la circulation des engins et/ou lors des opérations de décapage. Maintien des aménagements utilisés par ces espèces sur la carrière actuelle. Suppression (partielle) de terrains de chasse (zones de friches). Création pendant toute la durée de l'exploitation et après réaménagement de nouvelles aires de repos ou de chasse. Création d'écotones durant l'exploitation.	Faible à positif A moyen et long terme Espèces communes	<u>Réduction :</u> R1 : Période adaptée pour le décapage. R2 : Limitation des perturbations en périphérie du site. R3 : Limitation du bruit, des émissions sonores et lumineuses. R4 : Maîtrise du risque de pollution lié aux hydrocarbures. R5 : Lutte contre les espèces végétales invasives. <u>Compensation :</u> C1 : Création de 4,5 ha de prairies de fauche mésophiles. C2 : Mesures de gestion des parcelles en friche (2,75 ha au NO du site). <u>Accompagnement et Suivi :</u> AS1 : Mise en place d'un suivi écologique global pendant 15 ans.	Risque de mortalité limité. Dérangement faible, compatible avec le maintien de l'espèce. Maintien et développement de l'habitat de ces espèces.	Positif
Lézard vert occidental	Terrain en friche, zone rudérale	3,15 ha	12 %					
AVIFAUNE PROTEGEE AU TITRE DE L'AM DU 29/11/2009								
Cortège des milieux ouverts et semi- ouverts	Friches, prairies de fauche et carrière actuelle en cours de réaménagement	7,7 ha	28,5 %	<u>Directs, permanents :</u> Suppression potentielle d'une aire de reproduction, d'alimentation, d'abri et de dortoir (zones cultivées – Oedinème criard). Suppression potentielle d'une zone d'alimentation (terrains en friche) exploitée tout au long de l'année.	Modéré à élevé	<u>Réduction :</u> R1 : Période adaptée pour le décapage. R2 : Limitation des perturbations en périphérie du site. R3 : Limitation du bruit, des émissions sonores et lumineuses. R4 : Maîtrise du risque de pollution lié aux hydrocarbures. R5 : Lutte contre les espèces végétales invasives. <u>Compensation :</u> C1 : Création de 4,5 ha de prairies de fauche mésophiles. C2 : Mesures de gestion des parcelles en friche (2,75 ha au NO du site). C3 : Création d'un réseau de haies et de mares entre le bassin d'irrigation agricole et le ruisseau de la Prée. C4 : Création dans le cadre du réaménagement de la carrière de zones de prairies humides et de hauts-fonds. <u>Accompagnement et Suivi :</u> AS1 : Mise en place d'un suivi écologique global pendant 15 ans.	Risque de mortalité évité. Dérangement faible, compatible avec le maintien de l'espèce.	Faible
	Milieux broussailleux	0,4 ha	1,5 %					
	Zones cultivées	12 ha	44 %					
Cortège des milieux humides et aquatiques	Plans d'eau	0 ha	0 %	Habitat maintenu dans le cadre du réaménagement de la carrière actuelle et développé dans le cadre de l'extension projetée → ce cortège d'espèces n'est donc pas concerné par la demande de dérogation.	Nul à positif		Maintien et développement de l'habitat de ces espèces.	Positif
Cortège des milieux boisés et bocageux	Jonchaies hautes à formations riveraines de Saules	0 ha	0 %	Habitat situé hors périmètre – aucun impact à prévoir → ce cortège d'espèces n'est donc pas concerné par la demande de dérogation.	Nul			Positif

9. SYNTHÈSE ET CONCLUSIONS

Le projet de renouvellement partiel et d'extension de la carrière des Boires de Ribon permettra de répondre aux besoins du marché local tout en pérennisant l'activité sur le site ainsi que sur les sites de traitement des matériaux de Dangé-Saint-Romain (86) et de Prézault (37) de la SEE Ragonneau. La potentialité du gisement en matériaux de qualité satisfait les besoins des travaux publics et routiers des secteurs de Sainte-Maure-de-Touraine (37), Loches (37), Chinon (37), Loudun (86) et Châtellerauld (86), principaux pôles de consommation dans la zone de chalandise de cette carrière. **L'exploitation de cette carrière revêt un caractère d'intérêt général.**

Ce **projet d'extension** représente la **meilleure alternative**, car le site sera exploité par campagnes d'une semaine par mois, uniquement pour de l'extraction de tout-venant (pas d'installation de traitement) et son réaménagement se fera de manière coordonnée à l'extraction, et permettra une amélioration de la qualité environnementale des milieux.

Les **investigations écologiques** menées en 2010, 2013 et en 2014 (été, hiver et printemps) sur l'aire d'étude écologique élargie ont confirmé la présence d'une faune et d'une flore riche voir patrimoniale pour certaines espèces présentes et ce malgré le degré d'anthropisation des habitats à dominante agricole et industrielle. **La plupart de ces espèces profitent des milieux générés par la carrière pour s'y installer** tandis que d'autres utilisent l'ensemble des milieux ouverts (champs cultivés) pour y accomplir leur cycle biologique ou s'exprimer.

L'analyse des caractéristiques écologiques du site concerné par le projet d'extension, au vu de la nature des travaux prévus a permis d'établir le niveau d'impact sur les zonages du patrimoine naturel, les continuités écologiques, les habitats, la flore et la faune et d'intégrer au projet d'exploitation des mesures d'évitement et de réduction d'impacts adéquates.

Les impacts du projet d'extension en lui-même sur les milieux naturels, la flore et la faune sont globalement faibles, voire modérés pour le cortège avifaunistique des milieux ouverts et semi-ouverts, du fait principalement :

- De l'occupation du sol des terrains concernés,
- Du respect du calendrier phénologique des espèces en présence pour les travaux progressifs de décapage,
- De la capacité de report de ces espèces vers des habitats d'intérêt préservés à proximité immédiate.

La première **mesure d'évitement** consiste à **exclure du périmètre exploitable le bassin** pour l'irrigation agricole ainsi que la **mare temporaire** située au Nord de ce bassin où se reproduit notamment le **Crapaud calamite**.

La seconde mesure consiste à **éviter la période sensible pour l'avifaune et l'herpétofaune protégées : les travaux de décapage** auront donc lieu entre septembre et février. Ils **devront débuter dès le mois de septembre**, avant l'entrée en hibernation des amphibiens.

L'**exploitation** des zones en extension nécessitera la suppression de 12 ha de grandes cultures, 4,6 ha de prairies de fauche, 3,1 ha de friches et moins de 1 ha de milieux broussailleux (ronciers, zone rudérale, fourrés). Malgré une conception réfléchie intégrant les concepts d'évitement et de réduction des impacts du projet, la mise en œuvre des aménagements **impactera potentiellement 5 espèces d'oiseaux protégées potentiellement reproductrices**.

Par ailleurs, d'après les inventaires écologiques réalisés sur l'aire d'étude élargie, la SEE Ragonneau anticipe les impacts de son projet sur des **espèces protégées supplémentaires**, qui exploitent aujourd'hui la carrière actuelle et les zones réaménagées : 5 espèces d'oiseaux protégées potentiellement reproductrices, 2 espèces d'amphibiens protégées reproductrices sur site et 2 espèces de reptiles protégées.

Ces espèces sont incluses dans cette demande de dérogation, et font l'objet d'une **demande de dérogation « anticipée »**.

En **compensation**, le plan de réaménagement prévoit de **reconstituer 4,5 ha de prairies de fauche** mésophiles (réparties autour des 15 ha de plan d'eau), **2,9 ha de prairies humides**, **2,5 ha de hauts-fonds**. Il prévoit également la **création d'un réseau de haies entrecoupées de mares** entre le bassin pour l'irrigation agricole et le ruisseau de la Prée au Nord du site.

La SEE Ragonneau incitera les propriétaires fonciers à mettre en place des **mesures de gestion** afin de conserver le potentiel d'accueil des **parcelles en friche** (représentant une surface d'environ **2,75 ha**) située au Nord-Ouest du site.

Enfin, des mesures de suivi et de gestion des zones en cours de réaménagement et des espèces protégées et/ou patrimoniales exploitant le périmètre de la carrière seront mises en place par la SEE Ragonneau, en partenariat avec des experts écologues.

En conclusion, ce projet de renouvellement et d'extension de la carrière des Boires de Ribon est envisagé pour des raisons majeures d'intérêt public, ne présente pas d'alternative satisfaisante, et au regard des mesures envisagées, ne nuira pas à l'état de conservation des espèces protégées impactées.

Annexes

Annexe 1

Politiques Environnement et Biodiversité de LAFARGE

Source : LGF



**Engagement
reconnu**



**STRATÉGIE
NATIONALE POUR LA
BIODIVERSITÉ**

La biodiversité

Un engagement et des outils

Reconnu en 2012 par le Ministère de l'Écologie dans le cadre de sa Stratégie Nationale pour la Biodiversité, cet engagement est commun à l'ensemble de nos activités en France, Granulats, Bétons et Ciments. Élaboré avec notre partenaire national, le Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, il se décline en sept axes.

AXE 1

Connaître la biodiversité

Déployer la « Boîte à outils Biodiversité Lafarge », élaborée avec l'appui scientifique de l'UICN France et du WWF permettant de suivre l'évolution de la biodiversité sur les sites. L'Indice de biodiversité à long terme (IBL) qui est l'un des sept outils, est un indicateur reflétant la valeur écologique du site. Il aide à définir des orientations de gestion et de réaménagement écologiques des carrières.

AXE 2

Développer la concertation

Communiquer avec nos parties prenantes sur les actions mises en place lors des commissions locales de concertation et de suivi (suivis et techniques de génie écologique pour la réhabilitation des sites, etc.).

AXE 3

Sensibiliser et former

Former le personnel aux enjeux de la biodiversité et aux différents moyens et outils à mettre en œuvre pour limiter les impacts et la protéger.

AXE 4

Susciter l'adhésion du personnel

Favoriser les retours d'expérience, communiquer et partager les initiatives locales et bonnes pratiques existantes.

AXE 5

Développer des partenariats locaux

Poursuivre et développer les partenariats locaux avec des associations ou des experts spécialisés dans la gestion de la biodiversité.

AXE 6

Réaliser des Plans d'action biodiversité sur 100 % des carrières d'ici 2020

Mettre en œuvre des plans de gestion spécifiques à chaque site permettant d'intégrer la biodiversité dans la gestion quotidienne. Ils permettent de structurer des actions de préservation, de restauration et de gestion mais également des actions de sensibilisation et de communication.

AXE 7

Intégrer la biodiversité dans notre Système de Management de l'Environnement

Assurer l'amélioration continue de nos performances en prenant en compte la biodiversité dans les analyses d'impact et les plans d'amélioration de chaque site.

En partenariat avec



LAFARGE
Construire
des villes meilleures™

Politique Environnement

Toutes nos opérations doivent être en conformité avec les lois et réglementations en vigueur et mener leurs activités dans le respect des principes du développement durable. Pour ce faire, un Système formel de Management Environnemental doit être mis en place, permettant d'assurer l'amélioration continue de nos performances environnementales. Cette Politique Environnement se fonde sur les règles suivantes :

SME

Les sites doivent mettre en place un Système formel de Management Environnemental (SME) pour gérer les responsabilités et performances environnementales.

Changement climatique

Réduire notre impact sur le changement climatique :

- par le développement, la fabrication ou la promotion de produits et solutions innovants ;
- en minimisant l'utilisation de l'énergie et, quand cela est faisable, en développant la récupération et l'utilisation des sources d'énergies renouvelables ;
- en minimisant l'utilisation des ressources non renouvelables et, quand cela est faisable et sûr, en les remplaçant par des matières premières de substitution, des combustibles alternatifs et de la biomasse.

Eau

Minimiser notre impact sur la ressource en eau en limitant les prélèvements des eaux souterraines et de surface, grâce au recyclage.

Carrières

Développer pour chacune de nos carrières un plan de réhabilitation qui tient compte des besoins et des attentes de nos parties prenantes, et là où cela est possible, créer des zones favorables à la biodiversité et à la préservation des espèces.

Biodiversité et patrimoine

Mettre en place des plans de gestion de la biodiversité pour les sites à proximité immédiate de zones ou d'habitats protégés ; faciliter la conservation des vestiges historiques mis à jour lors de la construction de nouvelles usines ou lors de l'exploitation des carrières.

Recyclage

Réutiliser et recycler les matières quand c'est possible, minimiser la production de déchets dangereux et autres déchets, et éliminer les déchets par des méthodes sûres et responsables.

Technologies

Encourager le développement et la diffusion des technologies propres. Mettre en place des technologies et des procédures opérationnelles sûres pour réduire l'exposition de nos employés et des collectivités voisines aux risques liés à l'environnement, à la santé et à la sécurité.

Approvisionnement responsable

Évaluer les valeurs, politiques et pratiques environnementales des sous-traitants et des fournisseurs au moment de leur sélection. Exiger de nos sous-traitants et de nos fournisseurs le respect de nos valeurs concernant l'environnement, la santé et la sécurité ainsi que la conformité à nos politiques et procédures.

Développement

Mener une étude d'impact environnemental et social pour les nouveaux sites et pour les projets de modification majeure des sites existants.

Audit préalable

Mener un audit environnemental pour les projets d'acquisition et de désinvestissement.

Ressources

Fournir les ressources humaines et financières adaptées, former et sensibiliser les employés en vue de faciliter l'amélioration continue des performances environnementales.

Gestion responsable

Mettre en place les pratiques de bonne gestion environnementale dans la conception, la fabrication, la distribution et la mise en œuvre de nos produits, systèmes et solutions, pour valoriser leur contribution à la construction durable.

Parties prenantes

Être ouvert, honnête et rendre compte à nos parties prenantes. Les tenir régulièrement informées de nos activités et nos produits, en sollicitant leurs réactions et en encourageant un dialogue transparent. Initier la coopération avec les élus et les administrations afin d'évaluer la faisabilité, l'impact, et le coût/bénéfice des projets de loi, des réglementations et des normes.

Politique Environnement

Cette nouvelle Politique Environnement du Groupe reflète notre engagement développement durable et notre approche pour relever les nouveaux défis liés à la protection de l'environnement.

Notre niveau d'ambition répond au niveau d'exigence renforcé de nos parties prenantes.

Lafarge est pionnier et leader du secteur dans le domaine du développement durable, notamment en matière de réduction des émissions de CO₂, de biodiversité ou de gestion de l'eau.

Le respect de l'environnement et la responsabilité sociale de l'entreprise sont des valeurs fondamentales de Lafarge, comme nous l'avons réaffirmé dans nos Ambitions Développement Durable 2020.

Cette nouvelle Politique que nous lançons aujourd'hui définit les actions et les comportements que nous souhaitons voir mis en œuvre dans tous nos sites, afin d'assurer une amélioration continue de notre performance environnementale.

Nous pouvons être fiers de cet engagement collectif qui vise à réduire au minimum notre empreinte environnementale tout en optimisant la création de valeur pour toutes nos parties prenantes. Ce faisant, nous faisons la démonstration de ce que nous pouvons apporter à la société, aux générations futures et, plus particulièrement, notre contribution pour construire des villes meilleures.

Bruno Lafont

Président-Directeur général



Pascal Casanova

Directeur général Lafarge France

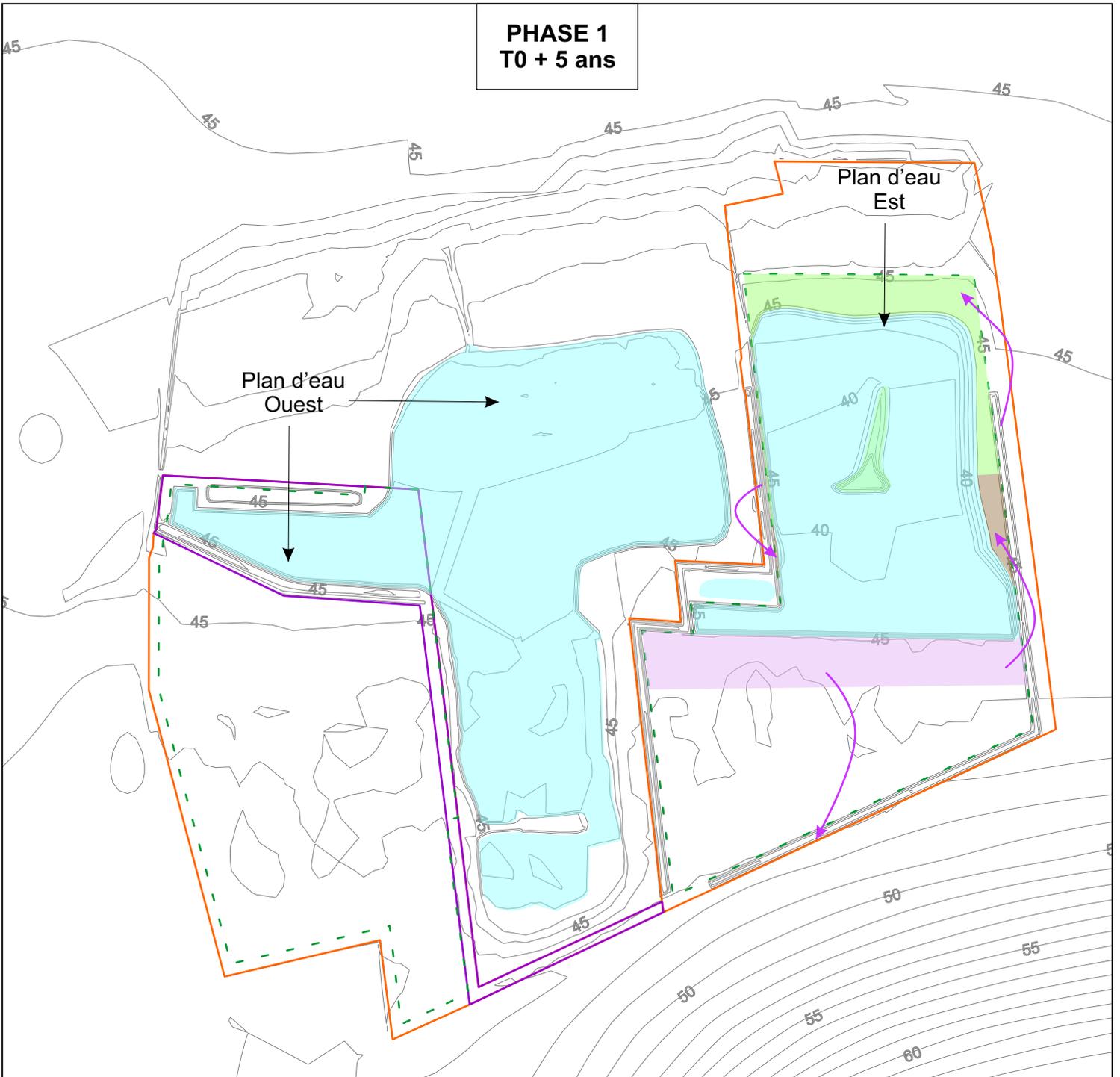


Annexe 2

Plans détaillés des phases quinquennales d'exploitation

Source : GéoPlusEnvironnement

**PHASE 1
T0 + 5 ans**



LÉGENDE

- | | | | |
|--|---|---|--------------------------------|
|  | Périmètre du renouvellement |  | Zone en eau |
|  | Périmètre de l'extension |  | Zone découpée |
|  | Périmètre exploitable |  | Zone réaménagée |
|  | Courbe topographique
(exprimée en mètre NGF) |  | Zone en cours de réaménagement |
| | |  | Mouvement des terres |

Équidistance des courbes = 1 mètre

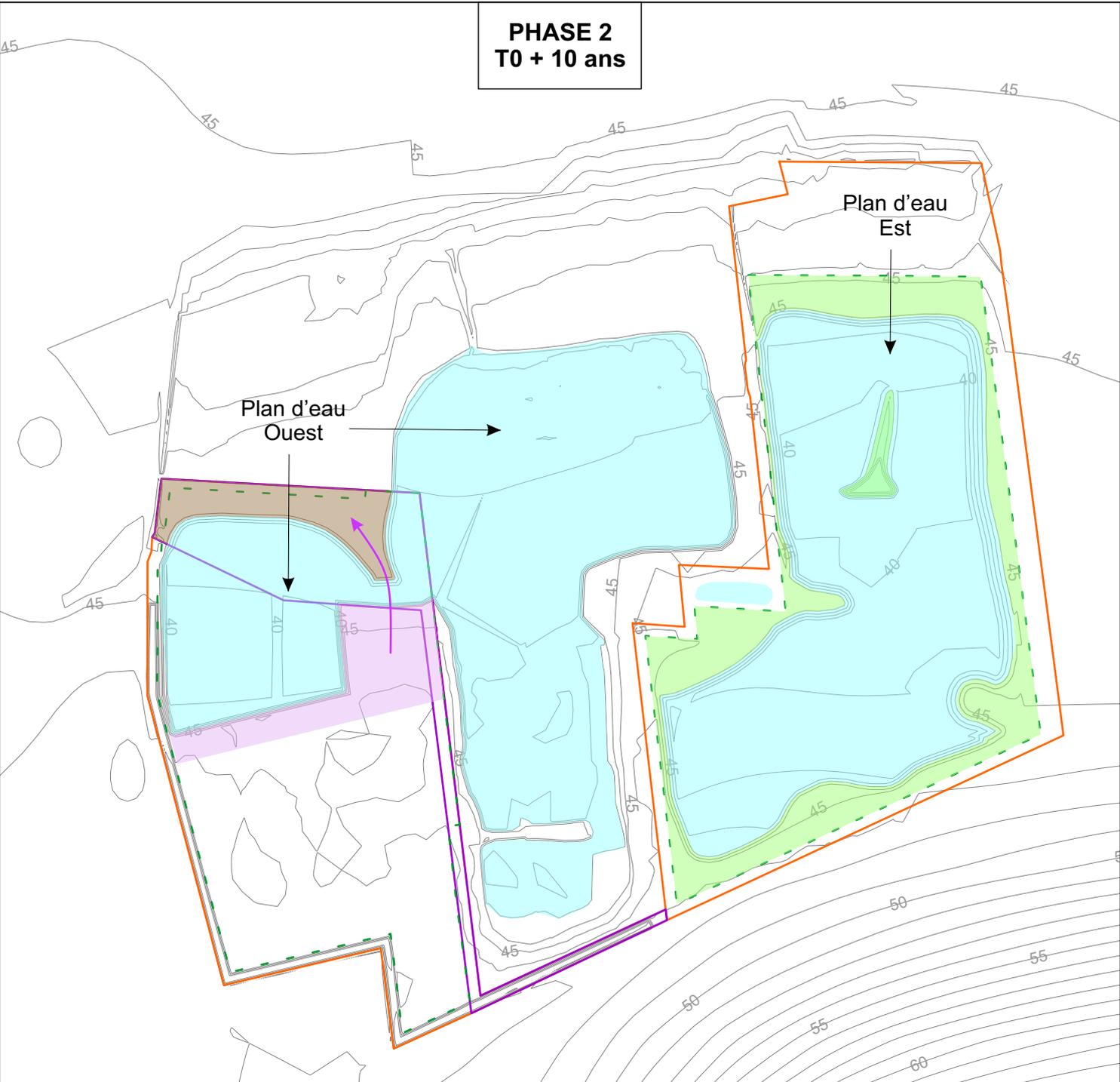


SEE Ragonneau – Carrière alluvionnaire des Boires de Ribon – Port-de-Piles (86)
**Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats
d'espèces et d'espèces protégées**

Plans détaillés des phases quinquenales d'exploitation
Sources : SEE Ragonneau et GéoPlusEnvironnement

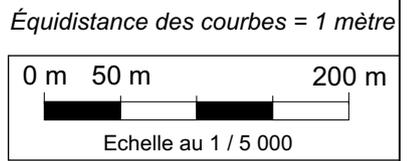
Annexe 2

**PHASE 2
T0 + 10 ans**



LÉGENDE

- Périmètre du renouvellement
- Périmètre de l'extension
- Périmètre exploitable
- Courbe topographique (exprimée en mètre NGF)
- Zone en eau
- Zone découpée
- Zone réaménagée
- Zone en cours de réaménagement
- Mouvement des terres



SEE Ragonneau – Carrière alluvionnaire des Boires de Ribon – Port-de-Piles (86)
Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées

Plans détaillés des phases quinquenales d'exploitation
 Sources : SEE Ragonneau et GéoPlusEnvironnement

Annexe 2

**PHASE 3
T0 + 15 ans
État final**



LÉGENDE

- | | | | |
|--|---|---|--------------------------------|
|  | Périmètre du renouvellement |  | Zone en eau |
|  | Périmètre de l'extension |  | Zone découpée |
|  | Périmètre exploitable |  | Zone réaménagée |
|  | Courbe topographique
(exprimée en mètre NGF) |  | Zone en cours de réaménagement |
| | |  | Mouvement des terres |

Équidistance des courbes = 1 mètre



SEE Ragonneau – Carrière alluvionnaire des Boires de Ribon – Port-de-Piles (86)
**Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats
d'espèces et d'espèces protégées**

Plans détaillés des phases quinquennales d'exploitation
Sources : SEE Ragonneau et GéoPlusEnvironnement

Annexe 2

Annexe 3

Données descriptives des zonages identifiées dans l'aire d'étude éloignée (INPN)

Source : INPN

Les zonages de connaissance du patrimoine naturel

1. ZNIEFF de type I

L'aire d'étude écologique éloignée désigne la zone comprise dans un rayon de 10 km autour du site d'étude. Ainsi, on dénombre 15 ZNIEFF de type I dans cette zone soit :

- N°240030998 – *Pelouses de la fontaine Saint-Jean* : située à Nouâtre à 1,8 km au Nord-Ouest ;
- N°240009735 – *Pelouses du marais* : située à Pussigny à 2,5 km au Sud-Ouest ;
- N°240009734 – *Pelouses du château d'Amirette*: située à Pussigny à 2,9 km à l'Ouest ;
- N°240030927 – *Pelouse de la pisse loup* : située à Pussigny à 3,8 km au Sud-Ouest ;
- N°240030921 – *Pelouses de la plaunière* : située à Ports à 4,6 km au Nord-Ouest ;
- N°240009733 – *Pelouses et sources du vieux port* : située à Ports à 4,9 km au Nord-Ouest ;
- N°540004605 – *Bois blanchard* : située à Dangé-Saint-Romain et Vellèches à 4,9 km au Sud-Ouest ;
- N°240030923 – *Pelouses de la pomeraye* : située à Ports à 5,6 km à l'Ouest ;
- N°240030933 – *Pelouses de la barangerie* : située à Ports à 6,1 km au Nord-Ouest ;
- N°240031001 – *Pelouses de la boulainerie* : située à Marcilly-sur-Vienne à 7,6 km au Nord-Ouest ;
- N°540007599 – *La motte du vent* : située à Mondion et Vellèches à 8,1 km au Sud-Ouest ;
- N°540003254 – *Bois de la bonde - Brandes de corbery* : située à Antran, Usseau, Vaux-sur-Vienne et Vellèches à 8,2 km au Sud-Ouest ;
- N°240006230 – *Pelouses de la pierre au vinaigre* : située à Abilly à 8,7 km au Sud-Est ;
- N°240030951 – *Pelouses des bernaderies* : située à Rilly-sur-Vienne à 9,5 km au Nord-Ouest ;
- N° 240009790 – *Pelouses de la brosse* : située à Abilly à 9,8 km au Sud-Est.

Tableau 1 : Description ZNIEFF N°240030998

Pelouses de la fontaine Saint-Jean			
Type 1	N°240030998	Distance du projet : 1,8 km au Nord-Ouest	1,04 ha
Description :			
Il s'agit d'une ancienne vigne qui a été arrachée et labourée superficiellement. Une mosaïque de friches et pelouses du Thero-Airion s'y est développée, avec une station de <i>Lupinus angustifolius</i> et d' <i>Ornithopus compressus</i> . Ces deux espèces sont rares dans la région et le Lupin est protégé. La pérennité de la zone dépend du type de labour à venir : un labour trop profond ferait en effet disparaître la station. Néanmoins, la présence des deux espèces citées précédemment justifie la reconnaissance du site en ZNIEFF de type 1.			
Habitats déterminants :			
CB 35.21 - Prairies siliceuses à annuelles naines (50%)			
Espèces déterminantes :			
Angiospermes : <i>Erica scoparia</i> , <i>Lupinus angustifolius</i> , <i>Oenanthe pimpinelloides</i> , <i>Ornithopus compressus</i> , <i>Trifolium subterraneum</i>			
Liaisons écologiques :			
Non renseigné			

SEE Ragonneau - Carrière alluvionnaire de Port-de-Piles (86)
Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées

Tableau 2 : Description ZNIEFF N°240009735

Pelouses du marais			
Type 1	N°240009735	Distance du projet : 2,5 Km au Sud-Ouest	12,33 ha
Description :			
Ces formations calcicoles thermophiles se localisent sur le flanc du vallon du Marais (affluent de la Vienne), à la limite Sud de la commune. Elles sont exposées plein Sud. La pelouse se situe en pied de coteau alors que le bois occupe une partie du versant et le rebord du plateau. La zone comprend donc une pelouse du Mesobromion dont une partie est occupée par une piste de motocross dont l'impact semble encore relativement "léger" et un boisement occupé par de la chênaie sessiliflore-charmaie où le chêne pédonculé est très présent. Quelques pelouses subsistent dans les clairières de ce bois. Le site abrite une vingtaine d'espèces végétales déterminantes, dont 3 orchidées protégées : <i>Limodorum abortivum</i> , <i>Orchis ustulata</i> et <i>Cephalanthera longifolia</i> .			
Habitats déterminants :			
CB 31.881 - Landes à Genévriers (5%) CB 34.322 - Pelouses semi-sèches médioeuropéennes à <i>Bromus erectus</i> (10%)			
Espèces déterminantes :			
<u>Angiospermes</u> : <i>Bupleurum gerardi</i> , <i>Carex halleriana</i> , <i>Cephalanthera longifolia</i> , <i>Coronilla minima</i> , <i>Cytisus supinus</i> , <i>Erica scoparia</i> , <i>Fumana procumbens</i> , <i>Galeopsis angustifolia</i> , <i>Globularia bisnagarica</i> , <i>Juncus capitatus</i> , <i>Limodorum abortivum</i> , <i>Onobrychis viciifolia</i> , <i>Ophrys insectifera</i> , <i>Orchis simia</i> , <i>Orchis ustulata</i> , <i>Polygala calcarea</i> , <i>Rosa rubiginosa</i> , <i>Teucrium chamaedrys</i> , <i>Teucrium montanum</i> , <i>Ulmus glabra</i> , <i>Linum suffruticosum</i> subsp. <i>appressum</i> , <i>Prunella grandiflora</i>			
Liaisons écologiques :			
Non renseigné			

Tableau 3 : Description ZNIEFF N°240009734

Pelouses du château d'Amirette			
Type 1	N°240009734	Distance du projet : 2,9 Km à l'Ouest	5,3 ha
Description :			
Cette zone appartient au groupe des formations calcicoles de l'Ouest de la vallée de la Vienne. Elle se situe au Nord-Ouest du bourg de Pussigny, sur l'extrémité nord d'un éperon qui domine la Vienne et la Veude. Le site est exposé au Nord-Est et au Sud-Est avec une pente accusée. Il s'agit de pelouses relictuelles du <i>Mesobromion erecti</i> et de landes à genévrier entourées par de la fruticée et de la chênaie sessiliflore. Le chêne pubescent est très présent dans les parties boisées. Ce site est particulièrement intéressant de par le nombre d'espèces végétales déterminantes qu'il abrite : une vingtaine (pour un peu plus de 5 ha), dont 8 protégées, avec des plantes particulièrement intéressantes comme <i>Gymnadenia odoratissima</i> .			
Habitats déterminants :			
CB 31.881 - Landes à Genévriers (5%) CB 34.322 - Pelouses semi-sèches médioeuropéennes à <i>Bromus erectus</i> (50%)			
Espèces déterminantes :			
<u>Angiospermes</u> : <i>Aceras anthropophorum</i> , <i>Anacamptis pyramidalis</i> , <i>Anthericum</i> , <i>Carex halleriana</i> , <i>Carex humilis</i> , <i>Cephalanthera longifolia</i> , <i>Cytisus supinus</i> , <i>Epipactis microphylla</i> , <i>Fumana procumbens</i> , <i>Globularia bisnagarica</i> , <i>Gymnadenia conopsea</i> , <i>Gymnadenia odoratissima</i> , <i>Limodorum abortivum</i> , <i>Linum suffruticosum</i> , <i>Onobrychis viciifolia</i> , <i>Ophrys Orchis</i> , <i>Polygala calcarea</i> , <i>Teucrium chamaedrys</i> , <i>Ophrys sphegodes</i> subsp. <i>araneola</i>			
Liaisons écologiques :			
Non renseigné			

SEE Ragonneau - Carrière alluvionnaire de Port-de-Piles (86)
Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées

Tableau 4 : Description ZNIEFF N°240030927

Pelouse de la pisse loup			
Type 1	N°240030927	Distance du projet : 3,8 km au Sud-ouest	3,01 ha
Description :			
<p>Cette pelouse calcicole et ce bois thermophile s'étendent entre une route et l'emprise de l'autoroute A10 à 1,7km à l'Ouest du Bourg de Pussigny. Il s'agit du versant exposé à l'Ouest du vallon dit "Ravin des Rebarrières". Ce ravin est en partie emprunté par l'autoroute. La zone concernée prolonge donc le talus du déblai autoroutier. Même si l'état de conservation des habitats s'avère moyen, la présence de 11 espèces végétales déterminantes (sur 3 ha), dont 1 protégée, justifie l'attention portée à cette petite zone d'autant qu'elle a été respectée lors de la construction de l'autoroute.</p>			
Habitats déterminants :			
CB 34.322 - Pelouses semi-sèches médioeuropéennes à <i>Bromus erectus</i>			
Espèces déterminantes :			
<p><u>Angiospermes</u> : <i>Carex halleriana</i>, <i>Cephalanthera longifolia</i>, <i>Erica scoparia</i>, <i>Fumana procumbens</i>, <i>Ophrys insectifera</i>, <i>Phyteuma orbiculare</i>, <i>Polygala calcarea</i>, <i>Teucrium chamaedrys</i>, <i>Teucrium montanum</i>, <i>Linum suffruticosum subsp. appressum</i>, <i>Prunella grandiflora</i></p>			
Liaisons écologiques :			
Non renseigné			

Tableau 5 : Description ZNIEFF N°240030921

Pelouses de la plaine			
Type 1	N°240030921	Distance du projet : 4,6 Km au Nord-Ouest	1,7 ha
Description :			
<p>Il s'agit de pelouses calcicoles entourées par des cultures. Même si la superficie de ce site est restreinte, 5 espèces déterminantes, dont 2 protégées, ont pu être observées sur le site en 2001. Ce type de milieu, autrefois probablement fréquent dans le secteur, tend à disparaître ; cela renforce l'intérêt des pelouses qui subsistent aujourd'hui.</p>			
Habitats déterminants :			
<p>CB 31.881 - Landes à Genévriers (10%) CB 34.322 - Pelouses semi-sèches médioeuropéennes à <i>Bromus erectus</i> (40%)</p>			
Espèces déterminantes :			
<p><u>Angiospermes</u> : <i>Cephalanthera longifolia</i>, <i>Globularia bisnagarica</i>, <i>Limodorum abortivum</i>, <i>Ophrys insectifera</i>, <i>Orchis simia</i>, <i>Polygala calcarea</i></p>			
Liaisons écologiques :			
Non renseigné			

Tableau 6 : Description ZNIEFF N°240009733

Pelouses et sources du vieux port			
Type 1	N°240009733	Distance du projet : 4,9 km au Nord-Ouest	49,26 ha
Description :			
<p>Cette zone inclut des pelouses sur calcaire et des sources tufeuses. Elle se situe sur un versant de la vallée de la Vienne, développé sur la craie et le tuffeau. Les sources constituent, en termes d'habitats, le point fort de ce site puisque les tuffières sont très rares et très localisées en région Centre où on ne les connaît à l'heure actuelle qu'en Indre-et-Loire. Ces pelouses et sources sont entourées par des landes à Genévrier, des fruticées et de la Chênaie pubescente. Sur le haut du versant et le plateau, la Chênaie pubescente est remplacée par de la Chênaie sessiliflore-charmaie. Avec une vingtaine d'espèces déterminantes et deux habitats particulièrement rares (Chênaie pubescente et tuffière), ce site constitue un site remarquable pour la région Centre.</p>			
Habitats déterminants :			

SEE Ragonneau - Carrière alluvionnaire de Port-de-Piles (86)
Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées

Pelouses et sources du vieux port			
Type 1	N°240009733	Distance du projet : 4,9 km au Nord-Ouest	49,26 ha
CB 31.881 - Landes à Genévriers (5%) CB 34.322 - Pelouses semi-sèches médioeuropéennes à <i>Bromus erectus</i> (10%) CB 34.324 - Pelouses alluviales et humides du Mesobromion (10%) CB 54.121 - Cônes de tufs (5%)			
Espèces déterminantes :			
<u>Angiospermes</u> : <i>Arabis sagittata</i> , <i>Carex halleriana</i> Asso, <i>Cephalanthera longifolia</i> , <i>Cyperus longus</i> , <i>Cytisus supinus</i> , <i>Epipactis muelleri</i> Godfery, <i>Globularia bisnagarica</i> , <i>Gymnadenia conopsea</i> , <i>Hypochaeris maculata</i> , <i>Iberis amara</i> , <i>Lactuca perennis</i> , <i>Ophrys araneola</i> , <i>Ophrys insectifera</i> , <i>Orchis simia</i> Lam, <i>Orchis ustulata</i> , <i>Orobanche gracilis</i> , <i>Phyteuma orbiculare</i> , <i>Pinguicula vulgaris</i> , <i>Polygala calcarea</i> , <i>Prunella laciniata</i> , <i>Rosa micrantha</i> Borrer, <i>Schoenus nigricans</i> , <i>Stachys germanica</i> , <i>Teucrium chamaedrys</i> , <i>Teucrium montanum</i> , <i>Trifolium medium</i> , <i>Vulpia unilateralis</i> , <i>Linum suffruticosum</i> subsp. <i>appressum</i> ? <i>Prunella grandiflora</i>			
Liaisons écologiques :			
Non renseigné			

Tableau 7 : Description ZNIEFF N° 540004605

Bois blanchard			
Type 1	N°540004605	Distance du projet : 4,9 km au Sud-Ouest	30,02 ha
Description :			
Intérêt botanique : station d'Alisier de Fontainebleau, qui atteint dans ce secteur sa limite sud-occidentale absolue.			
Habitats déterminants :			
CB 34.4 - Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles CB 41.5 - Chênaies acidiphiles			
Espèces déterminantes :			
<u>Angiospermes</u> : <i>Sorbus latifolia</i>			
Liaisons écologiques :			
Non renseigné			

Tableau 8 : Description ZNIEFF N° 240030923

Pelouses de la pomeraye			
Type 1	N°240030923	Distance du projet : 5,6 Km à l'Ouest	4,21 ha
Description :			
Il s'agit de pelouses calcicoles relictuelles, encore en bon état de conservation, entourées par des cultures. Même si la superficie de ce site est restreinte, 5 espèces déterminantes, dont 1 protégée, ont pu être observées sur le site en 2001. En outre, ce type de milieu, autrefois probablement fréquent dans le secteur, tend à disparaître ; cela renforce l'intérêt des pelouses qui existent encore aujourd'hui.			
Habitats déterminants :			
CB 31.881 - Landes à Genévriers (20%) CB 34.322 - Pelouses semi-sèches médioeuropéennes à <i>Bromus erectus</i> (40%)			
Espèces déterminantes :			
<u>Angiospermes</u> : <i>Cephalanthera longifolia</i> , <i>Cytisus supinus</i> , <i>Globularia bisnagarica</i> , <i>Ophrys insectifera</i> , <i>Polygala calcarea</i>			
Liaisons écologiques :			
Non renseigné			

SEE Ragonneau - Carrière alluvionnaire de Port-de-Piles (86)
Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées

Tableau 9 : Description ZNIEFF N° 240030933

Pelouses de la barangerie			
Type 1	N°240030933	Distance du projet : 6,1 km au Nord-Ouest	1,31 ha
Description :			
Il s'agit de pelouses calcicoles entourées de cultures. Malgré une surface restreinte (moins de 1,5 ha), 6 espèces végétales déterminantes, dont 1 protégée, ont été observées en 2001. Ce type de milieu, autrefois probablement fréquent dans le secteur, tend à disparaître ; cela renforce l'intérêt des pelouses qui subsistent aujourd'hui.			
Habitats déterminants :			
CB 31.881 - Landes à Genévriers (15%) CB 34.322 - Pelouses semi-sèches médioeuropéennes à <i>Bromus erectus</i> (50%)			
Espèces déterminantes :			
<u>Angiospermes</u> : <i>Cephalanthera longifolia</i> , <i>Coronilla minima</i> , <i>Globularia bisnagarica</i> , <i>Ophrys insectifera</i> , <i>Teucrium chamaedrys</i> , <i>Linum suffruticosum subsp.appressum</i>			
Liaisons écologiques :			
Non renseigné			

Tableau 10 : Description ZNIEFF N° 240031001

Pelouses de la boulanerie			
Type 1	N°240031001	Distance du projet : 7,6 km au Nord-Ouest	13 ha
Description :			
Ces trois formations calcicoles occupent le versant exposé au Nord-Est de la vallée de la Vienne à 1,5 km au Nord-Ouest de Marcilly-sur-Vienne. La pente est très accusée et le terrain montre de nombreux décrochements (peut-être liés à d'anciennes vignes). Cette zone comprend des pelouses calcicoles du Meso et du Xerobromion, des landes à genévrier et des chênaies sessiliflores où le Chêne pubescent domine. Parmi les pelouses, on remarquera particulièrement la présence d'un Mesobromion sur marnes, qui abrite des espèces rares comme <i>Epipactis palustris</i> ou <i>Lotus maritimus</i> . La présence d' <i>Ophrys araneola</i> et de <i>Gymnadenia odoratissima</i> , très rares en région Centre, confère à ce site une valeur patrimoniale supplémentaire. Une vingtaine d'espèces végétales déterminantes, dont 7 protégées, a été observée sur le site entre 2001 et 2004. Il s'agit d'un site remarquable à l'échelle régionale.			
Habitats déterminants :			
CB 31.881 - Landes à Genévriers (15%) CB 34.322 - Pelouses semi-sèches médioeuropéennes à <i>Bromus erectus</i> (15%) CB 34.324 - Pelouses alluviales et humides du Mesobromion (5%) CB 34.332 - Pelouses médio-européennes du Xerobromion (10%)			
Espèces déterminantes :			
<u>Angiospermes</u> : <i>Aceras anthropophorum</i> , <i>Cephalanthera longifolia</i> , <i>Epipactis palustris</i> , <i>Fumana procumbens</i> , <i>Globularia bisnagarica</i> , <i>Gymnadenia conopsea</i> , <i>Gymnadenia odoratissima</i> , <i>Limodorum abortivum</i> , <i>Lotus maritimus</i> , <i>Ophrys araneola</i> , <i>Ophrys insectifera</i> , <i>Orchis simia</i> , <i>Phyteuma orbiculare</i> , <i>Polygala calcarea</i> , <i>Prunella grandiflora</i> , <i>Teucrium chamaedrys</i> , <i>Teucrium montanum</i> , <i>Ulmus glabra</i> , <i>Linum suffruticosum subsp.appressum</i>			
Liaisons écologiques :			
Non renseigné			

SEE Ragonneau - Carrière alluvionnaire de Port-de-Piles (86)
Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées

Tableau 11 : Description ZNIEFF N° 540007599

La motte du vent			
Type 1	N°540007599	Distance du projet : 8,1 km au Sud-Ouest	250 ha
Description :			
<p>Sous le nom erroné de <i>Sorbus aria</i>, l'Alisier de Fontainebleau est signalé par Souché (51) à Mondion et Vellèches, où il est en limite Sud-Ouest absolue. Il s'y montre très disséminé : le 7 juin 2000 (02), 3 aux Brandes de Corbery, 2 au Bois de la Crotte d'Ane (nouvelle station, sur calcaire), 5 à la Motte du Vent, 2 à Bois Blanchard, 1 à Marmande sur calcaire (le coteau de Marmande porte une belle chânaie pubescente où se localisent, sur le talus escarpé à mi-chemin du château, 5 pieds de <i>Ruta graveolens</i> (51, 52, 01 le 5 juin 2000) espèce abortive naturalisée à proximité du lieu où elle a pu être utilisée, accompagnée de <i>Limodorum abortivum</i>, <i>Fumana procumbens</i>, <i>Linum tenuifolium</i>, <i>Thesium humifusum</i>, <i>Ophrys insectifera</i>, <i>Teucrium montanum</i>...), mais non revu aux Barbotteaux (ZNIEFF 300), ni aux Pierrières (ZNIEFF 302), où un pied avait été relevé le 9 juillet 1979 (02) en lisière Ouest rendue inaccessible par l'enclos cadennassé de la prairie attenante banalisée par la pression de pâturage (chevaux). Le <i>Brunella grandiflora</i> se maintient toutefois à l'Est sur le talus de la D43. Seule la fusion permet le maintien de cette ZNIEFF. Considéré parfois comme hybride <i>Sorbus torminalis</i> X <i>S.aria</i>, il est mélangé à une population (10 fois ?) plus abondante du premier, mais le second est inconnu dans la région et, les individus étant de tous âges, il doit s'agir d'un hybride fertile, ou d'une espèce autonome. A la Motte du Vent, l'aménagement récent d'une retenue collinaire (au sud) et la coupe à blanc d'une parcelle derrière le Pavillon ont dû réduire la population recensée le 27 septembre 1986 (14 pieds + nbx.rejets). En plusieurs autres points, l'enrésinement a pu avoir le même effet, mais une prospection plus méthodique pourrait enrichir l'inventaire, voire permettre d'étendre l'aire ici délimitée (qui reste ouverte sur l'Indre-et-Loire) où 2 pieds avaient été notés au Patoi (nord de Bois Blanchard) le 21 juillet 1983.</p>			
Habitats déterminants :			
CB 41.5 - Chênaies acidiphiles CB 41.7 - Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes CB 54.4 - Bas-marais acides			
Espèces déterminantes :			
<u>Angiospermes</u> : <i>Fagus sylvatica</i> , <i>Ruta graveolens</i> , <i>Sorbus latifolia</i>			
Liaisons écologiques :			
Non renseigné			

Tableau 12 : Description ZNIEFF N° 540003254

Bois de la bonde - Brandes de corbery			
Type 1	N°540003254	Distance du projet : 8,2 km au Sud-Ouest	520 ha
Description :			
<p>Chênaie atlantique et landes à éricacées et ajoncs enrésinées à plus de 60%. Intérêt ornithologique : - présence de plusieurs espèces de rapaces nicheurs menacés en France : Busard cendré, Busard St Martin, Faucon hobereau - territoire de chasse pour le Circaète Jean-le-blanc - nidification de 2 espèces patrimoniales liées aux landes à bruyères : Engoulevent d'Europe et Fauvette pitchou - nidification de la Locustelle tachetée, espèces patrimoniale peu commune en Poitou-Charentes.</p>			
Habitats déterminants :			
CB 31.2 - Landes sèches CB 41.5 - Chênaies acidiphiles CB 83.31 - Plantations de conifères (60%)			
Espèces déterminantes :			
<u>Oiseaux</u> : <i>Buteo buteo</i> , <i>Falco tinnunculus</i> , <i>Accipiter nisus</i> , <i>Columba palumbus</i> , <i>Streptopelia turtur</i> , <i>Cuculus canorus</i> , <i>Picus viridis</i> , <i>Dendrocopos major</i> , <i>Anthus trivialis</i> , <i>Parus caeruleus</i> , <i>Parus major</i> , <i>Sitta europaea</i> , <i>Certhia brachydactyla</i> , <i>Oriolus oriolus</i> , <i>Troglodytes troglodytes</i> , <i>Prunella modularis</i> , <i>Erithacus rubecula</i> , <i>Luscinia megarhynchos</i> , <i>Saxicola torquata</i> , <i>Turdus merula</i> , <i>Turdus philomelos</i> , <i>Turdus viscivorus</i> , <i>Hippolais polyglotta</i> , <i>Sylvia communis</i> , <i>Sylvia atricapilla</i> , <i>Phylloscopus bonelli</i> , <i>Phylloscopus collybita</i> , <i>Muscicapa striata</i> , <i>Parus palustris</i> , <i>Garrulus glandarius</i> , <i>Corvus corone</i> , <i>Stumus vulgaris</i> , <i>Fringilla coelebs</i> , <i>Serinus serinus</i> , <i>Carduelis chloris</i> , <i>Acanthis cannabina</i> , <i>Emberiza citrinella</i> , <i>Emberiza cirlus</i> , <i>Emberiza calandra</i>			
Liaisons écologiques :			

SEE Ragonneau - Carrière alluvionnaire de Port-de-Piles (86)
Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées

Bois de la bonde - Brandes de corbery			
Type 1	N°540003254	Distance du projet : 8,2 km au Sud-Ouest	520 ha
Non renseigné			

Tableau 13 : Description ZNIEFF N° 240006230

Pelouses de la pierre au vinaigre			
Type 1	N° 240006230	Distance du projet : 8,7 km au Sud-Est	10,04 ha
Description :			
<p>Il s'agit de pelouses et prés-bois situés sur un versant orienté à l'Ouest et au Sud de la vallée de la Creuse. Les pelouses sont pour l'essentiel à rattacher au <i>Mesobromion erecti</i>. Elles évoluent naturellement vers des landes à genévrier ou de la fruticée calcicole. Les landes et fruticées évoluent ensuite vers de la chênaie pubescente, qui n'est ici a priori qu'un stade de transition évoluant lui-même à terme plutôt vers de la chênaie sessiliflore. Les végétations de l'Alyso alyssoidis-Sedion Albi (34.11) observées sur le site présentent un faciès proche des pelouses sablo-calcaires (<i>Armerion elongatae</i>/34.342 et <i>Sileno conicae-Cerastion semidecandri</i>/34.12). Il manque cependant un certain nombre d'espèces pour rattacher l'habitat observé à ce type de pelouses. Une dizaine d'espèces déterminantes a été observée sur le site en 2004.</p>			
Habitats déterminants :			
CB 31.881 - Landes à Genévriers (10%) CB 34.11 - Pelouses médio-européennes sur débris rocheux (5%) CB 34.322 - Pelouses semi-sèches médioeuropéennes à <i>Bromus erectus</i> (10%)			
Espèces déterminantes :			
<u>Angiospermes</u> : <i>Allium sphaerocephalon</i> , <i>Alyssum alyssoides</i> , <i>Artemisia campestris</i> , <i>Cephalanthera longifolia</i> , <i>Coronilla minima</i> , <i>Fumana procumbens</i> , <i>Globularia bisnagarica</i> , <i>Medicago</i> , <i>Ophrys insectifera</i> , <i>Phleum phleoides</i> , <i>Teucrium chamaedrys</i>			
Liaisons écologiques :			
N°240031298 – Vallée de la Claise et ses affluents (type 2)			

Tableau 14 : Description ZNIEFF N° 240030951

Pelouses des bernaderies			
Type 1	N°240030951	Distance du projet : 9,5 km au Nord-Ouest	7,11 ha
Description :			
<p>Il s'agit d'un secteur de pelouses et de fruticées, localisé au sein et autour d'un terrain de motocross situé sur un versant exposé au Sud-Est d'un écoulement intermittent, affluent de la Vienne. La richesse floristique est élevée avec 170 espèces pour 6 hectares et ce, malgré une activité de loisirs motorisés, source potentielle de dégradations. Une vingtaine d'espèces végétales déterminantes, dont 5 protégées, ont été observées sur le site entre 2000 et 2001. En outre, ce type de milieu, autrefois fréquent dans le secteur, tend à disparaître ; cela renforce l'intérêt des pelouses qui subsistent aujourd'hui et justifie la reconnaissance de ce type de site en ZNIEFF malgré la présence du terrain de motocross.</p>			
Habitats déterminants :			
CB 31.881 - Landes à Genévriers (10%) CB 34.322 - Pelouses semi-sèches médioeuropéennes à <i>Bromus erectus</i> (40%) CB 34.332 - Pelouses médio-européennes du Xerobromion (2%)			
Espèces déterminantes :			
<u>Angiospermes</u> : <i>Blackstonia perfoliata</i> , <i>Carex halleriana</i> , <i>Cephalanthera longifolia</i> , <i>Cirsium tuberosum</i> , <i>Epipactis muelleri</i> , <i>Fumana procumbens</i> , <i>Globularia bisnagarica</i> , <i>Gymnadenia conopsea</i> , <i>Gymnadenia odoratissima</i> , <i>Iberis amara</i> , <i>Limodorum abortivum</i> , <i>Ophrys araneola</i> , <i>Ophrys insectifera</i> , <i>Orchis simia</i> , <i>Orchis ustulata</i> , <i>Phyteuma orbiculare</i> , <i>Polygala calcarea</i> , <i>Rosa micrantha</i> , <i>Teucrium chamaedrys</i> , <i>Teucrium montanum</i> , <i>Linum suffruticosum subsp.appressum</i>			
Liaisons écologiques :			
Non renseigné			

SEE Ragonneau - Carrière alluvionnaire de Port-de-Piles (86)
Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées

Tableau 15 : Description ZNIEFF N° 240009790

Pelouses de la brosse			
Type 1	N° 240009790	Distance du projet : 9,8 km au Sud-Est	3,52 ha
Description :			
Ces pelouses et fruticées calcicoles se localisent au Nord du village d'Abilly, près de la ferme des Brosses. Elles occupent un versant exposé au Sud et sont entourées de cultures. La partie la plus intéressante (au centre), recèle un Mesobromion pâturé, en bon état relatif. Les parties Est et Ouest sont apparemment des pelouses de recolonisation d'anciens labours. 8 espèces déterminantes ont été observées sur le site en 2000, dont une espèce rare en région Centre : <i>Orobanche ramosa</i> . Cette zone avoisine les Pelouses du Bois Meslin.			
Habitats déterminants :			
CB 34.322 - Pelouses semi-sèches médioeuropéennes à <i>Bromus erectus</i> (50%)			
Espèces déterminantes :			
<i>Angiospermes</i> : <i>Bombycilaena erecta</i> , <i>Coronilla minima</i> , <i>Medicago minima</i> , <i>Orobanche ramosa</i> , <i>Phyteuma orbiculare</i> , <i>Rosa rubiginosa</i> , <i>Teucrium chamaedrys</i> , <i>Teucrium montanum</i>			
Liaisons écologiques :			
N°240031298 – Vallée de la Claise et ses affluents (type 2)			

2. ZNIEFF de type II

L'aire d'étude écologique éloignée comprend 2 ZNIEFF de type II soit :

- N°540003515 – *Forêts de la Guerche et de la Groie* : située à Coussay-les-Bois, Dangé-Saint-Romain, Ingrandes, Leugny, Mairé, Oyré, Saint-Rémy-sur-Creuse et Saint-Sauveur à 6,8 km au Sud-Est ;
- N°240031298– *Vallée de la claise et ses affluents* : située à Abilly, Betz-le-Château, Bossay-sur-Claise, Boussay, Celle-Guenand, Charnizay, Chaumussay, Ferrière-Larçon, Grand-Pressigny, Neuilly-le-Brignon, Paulmy, Petit-Pressigny et Preuilly-sur-Claise à 8,2 km au Nord-Ouest.

Tableau 16 : Description ZNIEFF N° 540003515

Forêts de la Guerche et de la Groie			
Type 2	N°540003515	Distance du projet : 6,8 km au Sud-Est	3368 ha
Description :			
Chênaie acidiphile centre-atlantique partiellement enrésinée et landes à bruyères et ajoncs. INTERET ORNITHOLOGIQUE : <ul style="list-style-type: none"> - présence de plusieurs espèces de rapaces diurnes nicheurs considérés comme vulnérables (Autour des palombes) ou menacés en France (Busard St Martin, Faucon hobereau, Busard cendré et Bondrée apivore, tous inscrits à l'Annexe I de la Directive de Bruxelles) - nidification du Pic noir et du Pic mar - nidification de la Bécasse des bois, rare en Poitou-Charentes - présence du Circaète Jean-le-Blanc - reproduction de l'Engoulevent d'Europe, de la Locustelle tachetée et de la Fauvette pitchou, espèces patrimoniales localisées en région Poitou-Charentes INTERET BOTANIQUE : Présence du Hêtre, essence médio-européenne rare en région Poitou-Charentes			
Habitats déterminants :			

SEE Ragonneau - Carrière alluvionnaire de Port-de-Piles (86)
Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées

Forêts de la Guerche et de la Groie			
Type 2	N°540003515	Distance du projet : 6,8 km au Sud-Est	3368 ha
CB 31 - Landes et fruticées CB 31.23 - Landes atlantiques à <i>Erica</i> et <i>Ulex</i> CB 41.5 - Chênaies acidiphiles CB 43.5 - Chênaies acidiphiles mixtes CB 83.31 - Plantations de conifères			
Espèces déterminantes :			
<u>Oiseaux</u> : <i>Scolopax rusticola</i> , <i>Falco subbuteo</i> , <i>Pernis apivorus</i> , <i>Circaetus gallicus</i> , <i>Circus cyaneus</i> , <i>Circus pygargus</i> , <i>Accipiter gentilis</i> , <i>Caprimulgus europaeus</i> , <i>Jynx torquilla</i> , <i>Dryocopus martius</i> , <i>Dendrocopos medius</i> , <i>Locustella naevia</i> , <i>Sylvia undata</i> <u>Angiospermes</u> : <i>Fagus sylvatica</i>			
ZNIEFF de type 1 incluse(s) :			
Aucunes			
Liaisons écologiques :			
N°540120053 – Le gros chillou N°540120054 – Le château de rocreuse			

Tableau 17 : Description ZNIEFF N° 240031298

Vallée de la claise et ses affluents			
Type 2	N°240031298	Distance du projet : 8,2 km au Nord-Ouest	3368 ha
Description :			
De la sortie de la Brenne à la confluence avec la Creuse, la Claise traverse un plateau calcaire. Les versants de la vallée et les rebords du plateau présentent divers affleurements aux expositions diverses. Ces terrains déterminent un ensemble de formations thermophiles (bois, pelouses naturelles, ourlets), pour la plupart en bon état de conservation. Avec ceux des vallées de l'Anglin et de la Creuse, ces milieux sont les plus thermophiles de la région et pour certains les plus riches en espèces. Par leur étendue et leur organisation ce sont aussi les plus typiques. L'intérêt patrimonial est multiple et concerne tous les groupes de la faune et de la flore.			
Habitats déterminants :			
CB 31.81211 - Fruticées médio-européennes à Prunelliers et Troènes CB 31.881 - Landes à Genévriers CB 34.322 - Pelouses semi-sèches médioeuropéennes à <i>Bromus erectus</i> CB 34.332 - Pelouses médio-européennes du Xerobromion CB 41.711 - Bois occidentaux de <i>Quercus pubescens</i>			
Espèces déterminantes :			
<u>Crustacés</u> : <i>Austropotamobius pallipes</i> <u>Insectes</u> : <i>Argynnis paphia</i> , <i>Maculinea arion</i> , <i>Decticus verrucivorus</i> <u>Mammifères</u> : <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> , <i>Rhinolophus hipposideros</i> , <i>Myotis mystacinus</i> , <i>Myotis emarginatus</i> , <i>Myotis nattereri</i> , <i>Myotis myotis</i> , <i>Myotis daubentoni</i> <u>Reptiles</u> : <i>Coluber viridiflavus</i> <u>Angiospermes</u> : <i>Aceras anthropophorum</i> , <i>Allium sphaerocephalon</i> , <i>Althaea hirsuta</i> , <i>Anacamptis pyramidalis</i> , <i>Blackstonia perfoliata</i> , <i>Carex halleriana</i> , <i>Cephalanthera longifolia</i> , <i>Cephalanthera rubra</i> , <i>Coronilla minima</i> , <i>Epipactis muelleri</i> , <i>Erica scoparia</i> , <i>Fumana ericoides</i> , <i>Fumana procumbens</i> , <i>Galeopsis angustifolia</i> , <i>Globularia bisnagarica</i> , <i>Gymnadenia conopsea</i> , <i>Koeleria vallesiana</i> , <i>Lavandula latifolia</i> , <i>Limodorum abortivum</i> , <i>Ophrys insectifera</i> , <i>Orchis anthropophora</i> , <i>Orchis militaris</i> , <i>Orchis simia</i> , <i>Orobanche gracilis</i> , <i>Orobanche teucrii</i> , <i>Phyteuma orbiculare</i> , <i>Polygala calcarea</i> , <i>Pseudognaphalium luteoalbum</i> , <i>Ranunculus gramineus</i> , <i>Rosa agrestis</i> , <i>Silene noctiflora</i> , <i>Silene otites</i> , <i>Stachys annua</i> , <i>Teucrium botrys</i> , <i>Teucrium chamaedrys</i> , <i>Teucrium montanum</i> , <i>Trifolium medium</i> , <i>Trinia glauca</i> , <i>Vulpia unilateralis</i> , <i>Linum suffruticosum</i> subsp. <i>appressum</i> <u>Fougères</u> : <i>Phyllitis scolopendrium</i>			
ZNIEFF de type 1 incluse(s) :			
N°240030999 Pelouses de la couture N°240009746 Pelouses de la pièce du four N°240009694 Pelouses de livernière			
Liaisons écologiques :			

Vallée de la claise et ses affluents			
Type 2	N°240031298	Distance du projet : 8,2 km au Nord-Ouest	3368 ha
N°240006230 Pelouses de la pierre à vinaigre N°240006283 Prairies du moulin neuf N°240009656 Pelouses de l'éperon de murat N°240009694 Pelouses de livernière N°240009695 Pelouses du talus de l'épinette N°240009728 Pelouses de grand-mont N°240009729 Pelouses du moulin neuf et de la gachère N°240009746 Pelouses de la pièce du four) N°240009790 Pelouses de la brosse N°240030932 Pelouses du riveau N°240030947 Pelouse et bois de la croix sourd N°240030986 Pelouses de civray N°240030995 Pelouses de la forge N°240030999 Pelouses de la couture N°240031000 Pelouses de la clavellerie N°240031004 Chenaie thermophile de la fontaine saint-marc N°240031013 Chenaie pubescente des reuilles			

Les zonages réglementaires

Outre les zonages de connaissance patrimoniale, le zonage réglementaire concerne, dans la cadre de cette étude, un Parc Naturel Régional présent dans l'aire d'étude écologique éloignée. En effet, le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine (FR8000032) est présent dans la zone des 10 km et représente environ 33 km² de la surface de celle-ci.

Le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine a été créé en 1996 et regroupe, actuellement, 141 communes adhérentes à la Charte soit 200 600 habitants pour une superficie de 2 708 km². Il se positionne sur 2 départements : Indre-et-Loire et Maine-et-Loire. L'objectif principal d'un Parc Naturel Régional consiste à préserver le patrimoine naturel tout en maintenant un développement économique et social de son territoire. Ses principales missions sont les suivantes :

- La protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel ;
- L'aménagement du territoire ;
- Le développement économique et social ;
- L'accueil, l'éducation et l'information ;
- L'expérimentation et la recherche.

Le statut de ce territoire est notamment justifié par la présence d'un grand nombre d'espèces soit : 329 espèces de papillons, 17 espèces de chauves souris, 186 espèces d'oiseaux (Râle des genêts, Sternes naines et pierregarins, Balbuzard pêcheur, Busard cendré, Outarde canepetière..), 52 espèces de libellules (Leucorrhine à front blanc..), 38 espèces de poissons ainsi que plusieurs espèces végétales emblématiques (Fritillaire pintade, Osmonde royale et une trentaine d'Orchidées). Ajouté à cela, un très grand nombre d'habitats sont présents dont notamment des coteaux et des steppes calcaires caractéristiques des habitats de type pelouses.

Annexe 4

Listes des espèces indiquées dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Poitou-Charentes et du Centre

Sources : DREAL Poitou-Charentes et DREAL Centre

Région Poitou-Charentes :

Invertébrés :

- Odonates : Agrion blanchâtre (*Platycnemis latipes*), Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*), Cordulie splendide (*Macromia splendens*), Epithèque bimaculée (*Epitheca bimaculata*), Leste à grands ptérostigmas (*Lestes macrostigma*), Gomphe de Graslin (*Gomphus graslinii*), Gomphe à pattes jaunes (*Gomphus flavipes*), Leucorrhine à front blanc (*Leucorrhinia albifrons*), Leucorrhine à gros thorax (*Leucorrhinia pectoralis*), Leucorrhine à large queue (*Leucorrhinia caudalis*)
- Orthoptères : Conocéphale des Roseaux (*Conocephalus dorsalis*), Criquet des Ajoncs (*Chorthippus binotatus binotatus*), Criquet des dunes (*Calephorus compressicornis*), Criquet des salines (*Epacromius tergestinus tergestinus*), Criquet tricolore (*Paracrinema tricolor bisignata*), Méconème scutigère (*Cyrtaspis scutata*)
- Rhopalocères : Azuré du Serpolet (*Maculinea arion*), Fadet des Laïches (*Coenonympha oedippus*)

Vertébrés :

- Amphibiens : Crapaud calamite (*Bufo calamita*), Grenouille agile (*Rana dalmatina*), Pélobate cultripède (*Pelobates cultripedes*), Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*), Rainette verte (*Hyla arborea*), Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), Triton marbré (*Triturus marmoratus*)
- Mammifères : Castor d'Europe (*Castor fiber*), Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*), Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*), Vison d'Europe (*Mustela lutreola*)
- Oiseaux : Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*), Fauvette pitchou (*Sylvia undata*), Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*), Locustelle lusciniode (*Locustella luscinioides*), Martin pêcheur (*Alcedo atthis*), Pic mar (*Dendrocopos medius*)
- Reptiles : Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), Couleuvre vipérine (*Natrix maura*), Lézard ocellé (*Timon lepidus*), Vipère aspic (*Vipera aspis*)

Région Centre :

Invertébrés :

- Odonates : Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*), Agrion orné (*Coenagrion ornatum*), Epithèque bimaculée (*Epitheca bimaculata*), Gomphe de Graslin (*Gomphus graslinii*), Gomphe à pattes jaunes (*Gomphus flavipes*), Gomphe serpentini (*Ophiogomphus cecilia*), Leucorrhine à gros thorax (*Leucorrhinia pectoralis*), Leucorrhine à large queue (*Leucorrhinia caudalis*)
- Orthoptères : Conocéphale des Roseaux (*Conocephalus dorsalis*), Criquet des Ajoncs (*Chorthippus binotatus binotatus*), Criquet palustre (*Chorthippus montanus*), Criquet tricolore (*Paracrinema tricolor bisignata*)
- Rhopalocères : Azuré du Serpolet (*Maculinea arion*), Bacchante (*Lopinga achine*)

Vertébrés :

- Amphibiens : Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), Triton crêté (*Triturus cristatus*), Triton marbré (*Triturus marmoratus*)
- Mammifères : Castor d'Europe (*Castor fiber*), Cerf élaphe (*Cervus elaphe*), Chat forestier (*Felis silvestris*), Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)
- Oiseaux : Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*), Fauvette pitchou (*Sylvia undata*), Martin pêcheur (*Alcedo atthis*), Phragmite des joncs (*Acrocephalus schoenobaenus*), Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), Pipit farlouse (*Anthus pratensis*), Pouillot siffleur (*Phylloscopus sibilatrix*), Tarier des prés (*Saxicola rubetra*)
- Reptiles : Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), Lézard des souches (*Lacerta agilis*)

Annexe 5

Données de terrain concernant la flore

Sources : GéoPlusEnvironnement, CERA Environnement et DREAL Poitou-Charentes

**Liste des espèces végétales inventoriées
 au sein de l'aire d'étude écologique élargie
 par GéoPlusEnvironnement**

Nom vernaculaire	Nom latin
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>
Armoise commune	<i>Artemisia vulgaris</i>
Aubépine monogyne	<i>Crataegus monogyna</i>
Bec-de-grue commun	<i>Erodium cicutarium</i>
Berce sphondyle	<i>Heracleum sphondylium</i>
Boucage saxifrage	<i>Pimpinella saxifraga</i>
Bouillon blanc	<i>Verbascum thapsus</i>
Bourrache officinale	<i>Borago officinalis</i>
Brome des toits	<i>Bromus tectorum</i>
Brome érigé	<i>Bromus erectus</i>
Brome sp.	<i>Bromus sp.</i>
Bryone dioïque	<i>Bryonia dioica</i>
Bugle rampant	<i>Ajuga reptans</i>
Campanule raiponce	<i>Campanula rapunculus</i>
Cardamine hirsute	<i>Cardamine hirsuta</i>
Cardère sauvage	<i>Dipsacus fullonum</i>
Carex sp.	<i>Carex sp.</i>
Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>
Charme	<i>Carpinus betulus</i>
Chélidoine	<i>Chelidonium majus</i>
Chêne sessile	<i>Quercus petraea</i>
Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera periclymenum</i>
Cirse des champs	<i>Cirsium arvense</i>
Cirse sp.	<i>Cirsium sp.</i>
Clématite vigne blanche	<i>Clématis vitalba</i>
Compagnon blanc	<i>Silene latifolia</i>
Coquelicot	<i>Papaver rhoeas</i>
Cornouillier sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>
Dactyle agglomérée	<i>Dactylis glomerata</i>
Epérvière piloselle	<i>Hieracium pilosella</i>
Epilobe sp.	<i>Epilobium sp.</i>
Euphorbe	<i>Euphorbia helioscopia</i>
Euphrase officinale	<i>Euphrasia officinalis</i>
Fétuque des prés	<i>Festuca pratensis</i>
Fétuque sp.	<i>Festuca sp.</i>
Folle avoine	<i>Avena fatua</i>
Fraisier	<i>Fragaria vesca</i>

Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées

Nom vernaculaire	Nom latin
Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i>
Fromentale élevé	<i>Arrhenatherum eliatum</i>
Fumeterre officinale	<i>Fumaria officinalis</i>
Fusain d'Europe	<i>Euonymus latifolius</i>
Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>
Gaillet mollugine	<i>Gallium mollugo</i>
Genêt à balais	<i>Cytisus scoparius</i>
Genêt strié	<i>Cytisus striatus</i>
Géranium à feuilles rondes	<i>Geranium rotundifolium</i>
Geranium découpé	<i>Geranium dissectum</i>
Geranium herbe-à-Robert	<i>Geranium robertianum</i>
Géranium mou	<i>Geranium mollugo</i>
Gouet tacheté	<i>Arum maculatum</i>
Grande bardane	<i>Arctium lappa</i>
Gui	<i>Viscum album</i>
Houblon	<i>Humulus lupulus</i>
Houlque laineuse	<i>Holcus lanatus</i>
Iris des marais	<i>Iris pseudacorus</i>
Jonc arqué	<i>Juncus inflexus</i>
Jonc épars	<i>Juncus effusus</i>
Jonc sp.	<i>Juncus sp.</i>
Laîche aigue	<i>Carex acuta</i>
Laîche des rives	<i>Carex riparia</i>
Laîche hérissée	<i>Carex hirta</i>
Laîche sp.	<i>Carex sp.</i>
Laitron des champs	<i>Sonchus arvensis</i>
Lamier blanc	<i>Lamium album</i>
Lierre	<i>Hedera helix</i>
Liseron des haies	<i>Calystegia sepium</i>
Luzerne d'arabie	<i>Medicago arabica</i>
Luzerne lupuline	<i>Medicago lupulina</i>
Lycophe d'Europe	<i>Lycopus europaeus</i>
Marguerite	<i>Leucanthemum vulgare</i>
Matricaire inodore	<i>Matricaria recucita</i>
Menthe à feuilles rondes	<i>Mentha suaveolens</i>
Merisier	<i>Prunus avium</i>
Millepertuis perforé	<i>Hypericum perforatum</i>
Morelle douce-amère	<i>Solanum dulcamara</i>
Mousse sp.	<i>Bryophyta sp.</i>
Muscari à toupet	<i>Muscari comosum</i>
Myosotis des champs	<i>Myosotis arvensis</i>
Noisetier	<i>Corylus avellana</i>
Œillet des près	<i>Lychnis flos-cuculi</i>
Orge des rats	<i>Hordeum murinum</i>

SEE Ragonneau - Carrière alluvionnaire de Port-de-Piles (86)
 Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées

Nom vernaculaire	Nom latin
Orme champêtre	<i>Ulmus minor</i>
Ornithogale en ombelle	<i>Ornithogalum umbellatum</i>
Orpin sp.	<i>Sedum sp.</i>
Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i>
Oseille commune	<i>Rumex acetosa</i>
Patience à feuilles obtuses	<i>Rumex obtusifolius</i>
Pâturin annuel	<i>Poa annua</i>
Pâturin commun	<i>Poa trivialis</i>
Pensée sauvage	<i>Viola tricolor</i>
Petite lentille d'eau	<i>Lemna minor</i>
Petite oseille	<i>Rumex acetosella</i>
Peuplier blanc	<i>Populus alba</i>
Peuplier du Canada	<i>Populus canadensis</i>
Peuplier noir	<i>populus nigra</i>
Peuplier tremble	<i>Populus tremula</i>
Pissenlit	<i>Taraxacum officinale</i>
Plantain d'eau commun	<i>Alisma plantago-aquatica</i>
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>
Plantain moyen	<i>Plantago major</i>
Poacé sp.	<i>Poaceae sp.</i>
Pommier sauvage	<i>Malus sylvestris</i>
Potentille rampante	<i>potentilla reptans</i>
Prêle des champs	<i>Equisetum arvense</i>
Primevère officinale	<i>Primula veris</i>
Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>
Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i>
Renoncule bulbeux	<i>Ranunculus bulbosus</i>
Rénouée des oiseaux	<i>Polygonum aviculare</i>
Renouée persicaire	<i>Persicaria maculosa</i>
Réséda jaune	<i>Reseda lutea</i>
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudacacia</i>
Ronce sp.	<i>Rubus sp.</i>
Rosier des chiens	<i>Rosa canina</i>
Rumex à feuilles obtuses	<i>Rumex obtusifolius</i>
Rumex crépu	<i>Rumex crispus</i>
Rumex oseille	<i>Rumex acetosa</i>
Rumex petite oseille	<i>Rumex acetosella</i>
Salicaire commune	<i>Lythrum salicaria</i>
Saule à oreillettes	<i>Salix aurita</i>
Saule des vanniers	<i>Salix viminalis</i>
Saule marsault	<i>Salix caprea</i>
Saule pleureur	<i>Salix sepulcralis</i>
Saxifrage granulée	<i>Saxifraga granulata</i>
Stellaire sp.	<i>Stellaria sp.</i>

Nom vernaculaire	Nom latin
Tamier commun	<i>Dioscorea communis</i>
Trèfle des champs	<i>Trifolium arvense</i>
Trèfle rampant	<i>Trifolium repens</i>
Trèfle rouge	<i>Trifolium rubens</i>
Trèfle sp.	<i>Trifolium sp.</i>
Troène vulgaire	<i>Ligustrum vulgare</i>
Véronique à feuilles de lierre	<i>Veronica hederifolia</i>
Véronique sp.	<i>Veronica sp.</i>
Violette de reichenbach	<i>Viola reichenbachiana</i>
Vipérine commune	<i>Echium vulgare</i>
Vulpie queue de rat	<i>Vulpia myuros</i>
Vulpin des champs	<i>Alopecurus myosuroides</i>

**Liste des espèces végétales inventoriées
 au sein de l'aire d'étude écologique élargie
 par CERA Environnement**

Relevés phytosociologiques	R1	R2	Friche	R3	Fossé	R4	R5	R6	Bois	Etang
Recouvrement arboré										
Hauteur strate arborée (en m)										
Recouvrement arbustif						2	+			
Hauteur strate arbustive (en m)						3	1,5			
Recouvrement herbacé	4	5		5		5	5	5		
Hauteur strate herbacée (en m)	1,2	1		1		0,7	1	0,7		
Strate arborée et arbustive										
<i>Acer pseudoplatanus</i>							x			
<i>Cornus sanguinea</i>		x		x		x				
<i>Crataegus monogyna</i>						x	x			
<i>Evonymus europaeus</i>				x						
<i>Fraxinus excelsior</i>				x		2			x	
<i>Populus cf. canadensis</i>				x					x	x
<i>Prunus spinosa</i>							x			
<i>Quercus petraea</i>							+		x	
<i>Quercus pubescens</i>							x			
<i>Robinia pseudacacia</i>			x						x	
<i>Salix alba</i>				x						x
<i>Salix cuff cinerea</i>				x	x					x
<i>Sambucus nigra</i>				x					x	
<i>Ulex europaeus</i>							x			
<i>Ulmus minor</i>				x		x				
Strate herbacée et buissonnante										
<i>Achillea millefolium</i>		x	x							

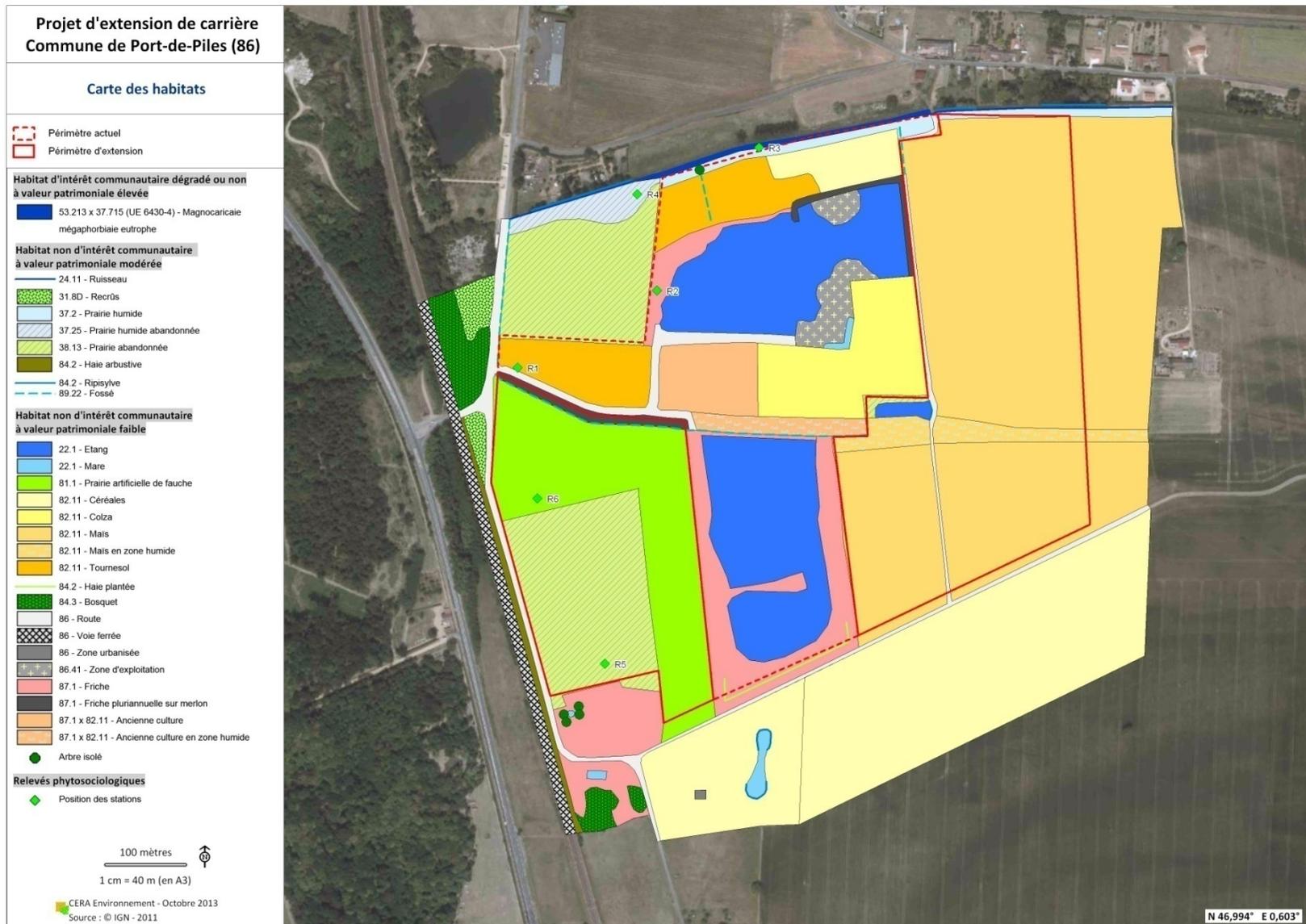
SEE Ragonneau - Carrière alluvionnaire de Port-de-Piles (86)
 Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées

Relevés phytosociologiques	R1	R2	Friche	R3	Fossé	R4	R5	R6	Bois	Etang
<i>Agrostis capillaris</i>		2								x
<i>Aira caryophyllaea</i>		2								
<i>Alisma plantago-aquatica</i>				x						x
<i>Alopecurus geniculatus</i>	x									
<i>Althaea officinalis</i>				x						
<i>Amaranthus hybridus</i>			x							
<i>Anchusa arvensis</i>		x								
<i>Andryala integrifolia</i>		x					x	+		
<i>Arctium lappa</i>			x						x	
<i>Arrhenatherum elatius</i>		x	x				x			
<i>Artemisia vulgaris</i>		x	x							
<i>Asparagus officinalis</i>						x	x			
<i>Avena fatua</i>	x	x								
<i>Bidens tripartita</i>				x						x
<i>Blackstonia perfoliata</i>								x		
<i>Bromus hordeaceus</i>							x			
<i>Bryonia dioica</i>	x									
<i>Calystegia sepium</i>		x		2	x	2				
<i>Campanula rapunculoides</i>							x			
<i>Carex otrubae</i>						x				
<i>Carex riparia</i>				4	x	x				
<i>Carex sp.</i>										x
<i>Centaurium erythraea</i>		x								
<i>Cerastium fontanum</i>	x							+		
<i>Chenopodium album</i>	x	x	x							
<i>Chondrilla juncea</i>		x						+		
<i>Cirsium arvense</i>	x	x		1	x	x			x	x
<i>Cirsium vulgare</i>		+	x	x		x	x	x	x	
<i>Convolvulus arvensis</i>			x							
<i>Crepis capillaris</i>		x								
<i>Crepis setosa</i>								x		
<i>Cytisus scoparius</i>		x								
<i>Dactylis glomerata</i>									x	
<i>Daucus carota</i>		x	x					+	1	
<i>Dipsacus fullonum</i>		x	x	x		1				
<i>Echium vulgare</i>		x	x				x	x		
<i>Elytrigia repens</i>		x		x						
<i>Epilobium hirsutum</i>		x		x	x	x				x
<i>Epilobium parviflorum</i>				+		x				
<i>Epilobium tetragonum</i>		x		x		x	x			x
<i>Equisetum arvense</i>	x	x			x	x				
<i>Erigeron annuus</i>	+	+	x				x			
<i>Erodium cicutarium</i>	x	+								
<i>Eupatorium cannabinum</i>				x						
<i>Galium aparine</i>					x					
<i>Galium palustre</i>				x						
<i>Geranium dissectum</i>	x									
<i>Geranium molle</i>	x		x				x			
<i>Gnaphalium uliginosum</i>		x					x			x
<i>Helianthus annuus</i>	4									
<i>Heracleum sphondylium</i>						x				
<i>Holcus lanatus</i>		2	x	x	x	2	3	5		x

SEE Ragonneau - Carrière alluvionnaire de Port-de-Piles (86)
 Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées

Relevés phytosociologiques	R1	R2	Friche	R3	Fossé	R4	R5	R6	Bois	Etang
<i>Rosa canina</i>							X	X		
<i>Rubus fruticosus</i>		X	X	X	X	+	X		X	
<i>Rubus saxatilis</i>							X			
<i>Rumex acetosa</i>		X	X				3			
<i>Rumex acetosella</i>		2								
<i>Rumex crispus</i>		+	X		X			X		
<i>Rumex obtusifolius</i>	X	X						X		
<i>Scrophularia auriculata</i>				X	X					
<i>Scutellaria galericulata</i>				X						
<i>Senecio vulgaris</i>	X									
<i>Silene latifolia</i>		X	X				+	X		
<i>Solanum dulcamara</i>				X	X					
<i>Solanum nigrum</i>	X									
<i>Sonchus arvensis</i>						X				
<i>Sonchus asper</i>	X		X							
<i>Sparganium erectum</i>				1						
<i>Stachys palustris</i>				X						
<i>Symphytum officinale</i>		X		X		X				X
<i>Taraxacum officinale</i>						X				
<i>Torilis japonica</i>			X	X		X	X	X		
<i>Trifolium arvense</i>		X					X			
<i>Trifolium campestre</i>		1					X	X		
<i>Trifolium pratense</i>		X				+				
<i>Trifolium repens</i>		2	X					+		
<i>Tripleurospermum inodorum</i>	+	1	X							
<i>Typha latifolia</i>				X	X					
<i>Urtica dioica</i>		X		2	X				X	
<i>Verbascum thapsus</i>			X							
<i>Verbena officinalis</i>			X				X	X		
<i>Veronica anagallis-aquatica</i>										X
<i>Veronica persica</i>	X	X								
<i>Vicia hirsuta</i>		X								
<i>Viola arvensis</i>	+									
<i>Viola tricolor</i>			X							
<i>Vulpia myuros subsp sciuroides</i>		3					X	X		

SEE Ragonneau - Carrière alluvionnaire de Port-de-Piles (86)
 Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées



Cartographie des habitats naturels de la zone d'étude

Annexe 6

Données de terrain concernant la faune

Sources : GéoPlusEnvironnement, CERA Environnement et INPN

Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées

Espèces d'oiseaux inventoriées		Nombre de contacts			Localisation par rapport au projet	Statut biologique	Tendance population (national)	Statut de protection				Valeur patrimoniale		Liste rouge				Espèces déterminantes ZNIEFF	Niveau d'intérêt et sensibilité
Noms latins	Noms vernaculaires	Hiver 2014	Printemps précoce 2014	Printemps tardif 2014				International			Communautaire	National	Régional	UICN	France		Régionale		
								Convention de Bonn	Convention de Berne	CITES Convention de Washington	Directive oiseaux	Esp. Prot. nat.	Esp. Prot. reg		Oiseaux nicheurs	Non nicheurs			
Cortège exploitant les milieux ouverts et semi-ouverts																			
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	1	3	3	IPP/HPP : utilisation des zones ouvertes et semi-ouvertes telles que les friches. Nid au niveau de l'extension	S	↘	/	Annexe III	/	Annexe II	/	/	LC	LC	LC	/	/	Faible à Modéré
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	/	1	/	HPP: uniquement en survol au dessus du périmètre du projet (recherche de nourriture)	N/M/H	↘	Annexe II	/	Annexe A	Annexe I	PN	/	LC	LC	NA	/	OUI	Elevé
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	/	1	1	IPP: utilisation des milieux à végétation rase aux abords des plans d'eau et des zones caillouteuses de la carrière	N/M/H	=	/	Annexe II	/	/	PN	/	NA	NA	NA	/	/	Faible
<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	/	/	1	HPP: utilisation des milieux agricoles, nicheur probable	N/M/H	↘	/	Annexe III	/	/	PN	/	LC	NT	/	/	/	Modéré
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	1	2	1	IPP/HPP: présent sur l'ensemble des milieux présents dans l'aire d'étude écologique élargie	S	↗	/	/	/	Annexe II	/	/	LC	LC	NA	/	/	Faible
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide	/	1	/	IPP: présent au niveau des zones boisées au Nord du projet	S	↗	/	Annexe III	/	Annexe II et III	/	/	LC	LC	/	/	/	Faible

Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées

Espèces d'oiseaux inventoriées		Nombre de contacts			Localisation par rapport au projet	Statut biologique	Tendance population (national)	Statut de protection				Valeur patrimoniale		Liste rouge				Espèces déterminantes ZNIEFF	Niveau d'intérêt et sensibilité
Noms latins	Noms vernaculaires	Hiver 2014	Printemps précoce 2014	Printemps tardif 2014				International			Communautaire	National	Régional	UICN	France		Régionale		
								Convention de Bonn	Convention de Berne	CITES Convention de Washington					Directive oiseaux	Esp. Prot. nat.			
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	/	1	3	HPP: utilisation des plans d'eau comme territoire de chasse. Nidification non observée	N/M	=	/	Annexe II	/	/	PN	/	LC	LC	LC	/	/	Faible à Modéré
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	/	1	2	IPP: utilisation des haies et des zones aux abords des plans d'eau	N/M	↘	/	Annexe III	/	/	PN	/	LC	VU	NA	/	/	Modéré
<i>Burhinus oedicnemus</i>	Oedicnème criard	/	1	2	IPP: présent au niveau des milieux agricoles et de la carrière. Comportement reproducteur constaté	N/M	↗	Annexe II	Annexe II	/	Annexe I	PN	/	LC	NT	NA	/	OUI	Elevé
<i>Lanius senator</i>	Pie-grièche à tête rousse	/	/	1	IPP: espèce présente au niveau des milieux buissonnants en limite de projet	N	↗	/	Annexe II	/	/	PN	/	LC	NT	NA	/	/	Modéré
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	4	/	/	HPP: présent dans les fourrés et friches en limite de projet	N/M/H	↘	/	Annexe II	/	/	PN	/	LC	VU	DD	/	OUI	Modéré
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	/	1	/	HPP: présent dans le réseau bocager en limite Nord du périmètre du projet	N/M/H	=	/	Annexe II	/	/	PN	/	LC	LC	NA	/	/	Faible
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	/	/	1	IPP: présent dans les fourrés au niveau des merlons dans le périmètre du projet	N/M/H	↘	/	Annexe II et III	/	/	PN	/	/	/	/	/	/	Faible à Modéré
Cortège exploitant les milieux boisés et bocageux																			

Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées

Espèces d'oiseaux inventoriées		Nombre de contacts			Localisation par rapport au projet	Statut biologique	Tendance population (national)	Statut de protection				Valeur patrimoniale		Liste rouge				Espèces déterminantes ZNIEFF	Niveau d'intérêt et sensibilité
Noms latins	Noms vernaculaires	Hiver 2014	Printemps précoce 2014	Printemps tardif 2014				International			Communautaire	National	Régional	UICN	France		Régionale		
								Convention de Bonn	Convention de Berne	CITES Convention de Washington					Directive oiseaux	Esp. Prot. nat.			
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	/	1	/	HPP: présent dans le réseau bocager en dehors du périmètre du projet	S	-	Annexe II	/	/	/	PN	/	LC	LC	NA	/	/	Faible à Modéré
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	1	/	/	HPP: en prospection alimentaire au dessus des milieux agricoles	S	↘	Annexe II	/	Annexe A	/	PN	/	LC	LC	NA	/	/	Faible à Modéré
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	2	/	/	HPP: en déplacement	S	↘	/	Annexe II	/	/	PN	/	LC	LC	NA	/	/	Faible à Modéré
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	/	1	1	HPP: présent dans les milieux forestiers à l'Ouest et en dehors du périmètre du projet	M	↗	/	Annexe III	/	/	PN	/	LC	LC	DD	/	/	Faible
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	1	/	1	HPP: en prospection alimentaire au dessus des milieux agricoles	S	↘	Annexe II	/	Annexe A	/	PN	/	LC	LC	NA	/	/	Faible à Modéré
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	/	3	1	IPP/HPP: présent en milieux boisés (à l'Ouest en dehors du périmètre) et en limite Nord, au niveau du réseau bocager, dans le périmètre du projet	H/M	↗	Annexe II	Annexe II	/	/	PN	/	LC	LC	NA	/	/	Faible à Modéré
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	/	/	1	HPP: présent dans les fourrés à l'Ouest en dehors du périmètre du projet	N/M	↗	Annexe II	Annexe II	/	/	PN	/	LC	NT	DD	/	/	Modéré

Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées

Espèces d'oiseaux inventoriées		Nombre de contacts			Localisation par rapport au projet	Statut biologique	Tendance population (national)	Statut de protection				Valeur patrimoniale		Liste rouge				Espèces déterminantes ZNIEFF	Niveau d'intérêt et sensibilité
Noms latins	Noms vernaculaires	Hiver 2014	Printemps précoce 2014	Printemps tardif 2014				International			Communautaire	National	Régional	UICN	France		Régionale		
								Convention de Bonn	Convention de Berne	CITES Convention de Washington	Directive oiseaux	Esp. Prot. nat.	Esp. Prot. reg.		Oiseaux nicheurs	Non nicheurs			
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	1	/	1	HPP: présent dans les milieux forestiers à l'Ouest et en dehors du périmètre du projet	S	↗	/	/	/	Annexe II	/	/	LC	NA	NA	/	/	Faible
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	/	/	1	IPP: présent dans le réseau bocager au Sud du périmètre actuel	N/M	↗	Annexe II	Annexe II	/	/	PN	/	LC	VU	DD	/	/	Modéré
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	/	1	1	HPP: présent dans les milieux forestiers à l'Ouest et en dehors du périmètre du projet	S	=	/	Annexe II	/	/	PN	/	LC	LC	/	/	/	Faible à Modéré
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	/	/	2	IPP: présent dans les fourrés au niveau des merlons dans le périmètre du projet	N/M	↗	Annexe II	Annexe II	/	/	PN	/	LC	LC	NA	/	/	Faible à Modéré
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	/	/	1	HPP: présent dans les milieux forestiers à l'Ouest et en dehors du périmètre du projet	N/M	↗	/	Annexe III	/	Annexe II	PN	/	LC	LC	NA	/	/	Faible
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	2	/	1	IPP/HPP: présent en milieux boisés (à l'Ouest en dehors du périmètre) et au niveau des merlons dans le périmètre du projet	S	=	/	Annexe III	/	Annexe II	/	/	LC	LC	NA	/	/	Faible
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	4	/	1	HPP: présent dans les milieux forestiers à l'Ouest et en dehors du périmètre du projet	S/N/M	=	/	Annexe III	/	/	PN	/	LC	LC	NA	/	/	Faible

Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées

Espèces d'oiseaux inventoriées		Nombre de contacts			Localisation par rapport au projet	Statut biologique	Tendance population (national)	Statut de protection				Valeur patrimoniale		Liste rouge				Espèces déterminantes ZNIEFF	Niveau d'intérêt et sensibilité
Noms latins	Noms vernaculaires	Hiver 2014	Printemps précoce 2014	Printemps tardif 2014				International			Communautaire	National	Régional	UICN	France		Régionale		
								Convention de Bonn	Convention de Berne	CITES Convention de Washington					Directive oiseaux	Esp. Prot. nat.			
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	/	1	/	HPP: présent dans le réseau bocager en dehors du périmètre du projet	S/M/H	↗	/	Annexe II	/	/	PN	/	LC	LC	NA	/	/	Faible
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	1	1	1	HPP: présent dans les milieux forestiers à l'Ouest et en dehors du périmètre du projet	N/M/H	↗	/	Annexe II	/	/	PN	/	LC	LC	NA	/	/	Faible
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	1	1	/	HPP: présent dans les milieux forestiers à l'Ouest et en dehors du périmètre du projet	S	=	/	Annexe II	/	/	PN	/	LC	LC	NA	/	/	Faible à Modéré
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	/	1	/	IPP/HPP: présent dans les fourrés dans le périmètre d'extension ainsi que dans le réseau bocager en limite Nord en dehors du périmètre d'extension	S	=	/	Annexe II	/	/	PN	/	LC	LC	/	/	/	Faible à Modéré
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	3	1	1	HPP: présent dans le réseau bocager en dehors du périmètre du projet	S	↗	/	/	/	Annexe II	/	/	LC	LC	/	/	/	Faible
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	3	/	1	IPP : posés sur les lignes électriques dans le périmètre du projet	S	↗	/	/	/	Annexe II et III	/	/	LC	LC	LC	/	/	Faible

Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées

Espèces d'oiseaux inventoriées		Nombre de contacts			Localisation par rapport au projet	Statut biologique	Tendance population (national)	Statut de protection				Valeur patrimoniale		Liste rouge				Espèces déterminantes ZNIEFF	Niveau d'intérêt et sensibilité
Noms latins	Noms vernaculaires	Hiver 2014	Printemps précoce 2014	Printemps tardif 2014				International			Communautaire	National	Régional	UICN	France		Régionale		
								Convention de Bonn	Convention de Berne	CITES Convention de Washington					Directive oiseaux	Esp. Prot. nat.			
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	1	3	1	IPP/HPP: présent en milieux boisés (à l'Ouest en dehors du périmètre) et en limite Nord, au niveau du réseau bocager, dans le périmètre du projet	S	↗	/	Annexe III	/	/	PN	/	LC	LC	NA	/	/	Faible
<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur	/	/	1	HPP: présent dans les milieux forestiers à l'Ouest et en dehors du périmètre du projet. Nidification confirmée par la présence d'un nid	N/M	↗	/	Annexe II	/	/	PN	/	LC	VU	NA	/	/	Modéré
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	/	2	1	HPP: présent dans les milieux forestiers à l'Ouest et en dehors du périmètre du projet	N/M/H	↘	Annexe II	Annexe II	/	/	PN	/	LC	LC	NA	/	/	Faible à Modéré
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet triple-bandeau	/	1	/	HPP: présent dans le réseau bocager en dehors du périmètre du projet	S	=	/	Annexe II	/	/	PN	/	LC	LC	NA	/	/	Faible à Modéré
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	/	/	1	HPP: présent dans le réseau bocager en dehors du périmètre du projet	N/M	↗	/	Annexe II	/	/	PN	/	LC	LC	NA	/	/	Faible
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	4	1	1	IPP/HPP: présent en milieux boisés (à l'Ouest en dehors du périmètre) et en limite Nord, au niveau du réseau bocager, dans le périmètre du projet	S	↘	/	Annexe II	/	/	PN	/	LC	LC	NA	/	/	Faible à Modéré

Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées

Espèces d'oiseaux inventoriées		Nombre de contacts			Localisation par rapport au projet	Statut biologique	Tendance population (national)	Statut de protection				Valeur patrimoniale		Liste rouge				Espèces déterminantes ZNIEFF	Niveau d'intérêt et sensibilité
Noms latins	Noms vernaculaires	Hiver 2014	Printemps précoce 2014	Printemps tardif 2014				International			Communautaire	National	Régional	UICN	France		Régionale		
								Convention de Bonn	Convention de Berne	CITES Convention de Washington					Directive oiseaux	Esp. Prot. nat.			
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	/	/	1	IPP: présent au niveau du réseau bocager dans le périmètre du projet	N/M	↘	/	Annexe III	Annexe A	Annexe II	/	/	LC	LC	NA	/	/	Faible à Modéré
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	1	2	2	IPP/HPP : présent dans les broussailles	S	↘	/	Annexe II	/	/	PN	/	LC	LC	NA	/	/	Faible à Modéré
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	/	1	/	HPP: présent dans le réseau bocager en dehors du périmètre du projet	S	↗	/	Annexe II	/	/	PN	/	LC	LC	/	/	/	Faible
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	/	6	2	IPP/HPP : présent dans le réseau bocagé	S/M/H	↘	/	Annexe II et III	/	/	PN	/	LC	LC	NA	/	/	Faible à Modéré
Cortège exploitant les milieux humides et aquatiques																			
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	/	/	1	IPP: présent au niveau des milieux agricoles	N/M/H	↗	Annexe II	/	Annexe A	Annexe I	PN	/	LC	LC	NA	/	/	Modéré
<i>Pandion haliaetus</i>	Balbusard pêcheur	/	1	/	IPP: en survol au dessus du site	M	=	Annexe II	Annexe II	Annexe A	Annexe I	PN	/	LC	VU	LC	/	OUI	Elevé
<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière	/	1	/	HPP: en survol au dessus des plans d'eau	N/M	↗	/	Annexe II	/	/	PN	/	LC	LC	DD	/	OUI	Faible
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	4 /	4	1 5	HPP: présent au niveau des plans d'eau et des fossés	S	↗	Annexe II	Annexe III	/	Annexe II et III	/	/	LC	LC	LC	/	OUI	Faible

Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées

Espèces d'oiseaux inventoriées		Nombre de contacts			Localisation par rapport au projet	Statut biologique	Tendance population (national)	Statut de protection				Valeur patrimoniale		Liste rouge				Espèces déterminantes ZNIEFF	Niveau d'intérêt et sensibilité
Noms latins	Noms vernaculaires	Hiver 2014	Printemps précoce 2014	Printemps tardif 2014				International			Communautaire	National	Régional	UICN	France		Régionale		
								Convention de Bonn	Convention de Berne	CITES Convention de Washington					Directive oiseaux	Esp. Prot. nat.			
<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc	X	1	/	HPP: présent au niveau des plans d'eau et de la carrière	H/M	∅	Annexe II	Annexe II	/	/	PN	/	LC	LC	NA	/	/	Faible à Modéré
<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	/	4	1	HPP: présent au niveau des plans d'eau	N/M/H	↘	Annexe II	Annexe II	/	/	PN	/	LC	LC	LC	/	/	Modéré
<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	/	2	3	HPP: présent au niveau des plans d'eau. Nidification confirmée en raison de la présence d'un nid et d'un petit	S/H	↗	Annexe III	Annexe II	/	Annexe II	PN	/	LC	NA	NA	/	/	Faible à Modéré
<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule	4	1	1	HPP: présent au niveau des plans d'eau	N/H	↗	/	Annexe III	/	Annexe II et III	/	/	LC	LC	NA	/	OUI	Faible à Modéré
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule-d'eau	1	1	2	HPP: présent au niveau des plans d'eau et des fossés	S	=	/	Annexe III	/	Annexe II	/	/	LC	LC	NA	/	/	Faible
<i>Larus argentatus</i>	Goéland argenté	1	/	/	HPP: survol au dessus des plans d'eau	H/S	↘	/	/	/	Annexe II	PN	/	LC	LC	NA	/	/	Faible
<i>Ardea alba</i>	Grande aigrette	1	1	/	HPP: présent au niveau des plans d'eau	H/M	∅	/	Annexe II	Annexe A	Annexe I	PN	/	LC	NT	LC	/	/	Elevé
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand cormoran	1	/	/	HPP: survol au dessus des plans d'eau	H/S	↗	/	Annexe III	/	/	PN	/	LC	LC	LC	/	OUI	Faible à Modéré
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	1	1	1	HPP: présent au niveau des plans d'eau	S	↘	/	Annexe III	/	/	PN	/	LC	LC	NA	/	OUI	Faible à Modéré

Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées

Espèces d'oiseaux inventoriées		Nombre de contacts			Localisation par rapport au projet	Statut biologique	Tendance population (national)	Statut de protection				Valeur patrimoniale		Liste rouge				Espèces déterminantes ZNIEFF	Niveau d'intérêt et sensibilité
								International			Communautaire	National	Régional	UICN	France		Régionale		
Noms latins	Noms vernaculaires	Hiver 2014	Printemps précoce 2014	Printemps tardif 2014			Convention de Bonn	Convention de Berne	CITES Convention de Washington	Directive oiseaux	Esp. Prot. nat.	Esp. Prot. reg.			Oiseaux nicheurs	Non nicheurs			
<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	/	1	3	HPP : survol au dessus des plans d'eau	N/M	=	/	Annexe III	/	/	PN	/	LC	LC	DD	/	OUI	Faible à Modéré
<i>Charadrius dubius</i>	Petit Gravelot	/	3	3	HPP: présent au niveau des plans d'eau et de la carrière	N/M	↘	Annexe II	Annexe II	/	/	PN	/	LC	LC	NA	/	OUI	Modéré
<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de Belon	/	1	/	HPP: présent au niveau des plans d'eau	N/M/H	↗	Annexe II	Annexe II	/	/	PN	/	LC	LC	LC	/	OUI	Faible à Modéré
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	/	3	/	HPP: présent au niveau des plans d'eau et des milieux agricoles	N/M/H	↘	Annexe II	/	/	Annexe II	/	/	LC	LC	LC	/	OUI	Modéré
Cortège exploitant les milieux artificiels																			
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	/	/	3	IPP: survol au dessus des plans d'eau et des milieux agricoles	N	=	/	Annexe III	/	/	PN	/	LC	LC	DD	/	/	Faible
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	/	X	/	HPP: présent dans le réseau bocager et au niveau des zones urbanisées en dehors du périmètre du projet	S	=	/	/	/	/	PN	/	LC	LC	NA	/	/	Faible
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset	/	6	/	IPP: en déplacement au dessus du périmètre du projet	S	=	/	Annexe III	Annexe A	Annexe II	PN	/	LC	EN	/	/	/	Faible

Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées

Espèces d'oiseaux inventoriées		Nombre de contacts			Localisation par rapport au projet	Statut biologique	Tendance population (national)	Statut de protection				Valeur patrimoniale		Liste rouge			Espèces déterminantes ZNIEFF	Niveau d'intérêt et sensibilité	
Noms latins	Noms vernaculaires	Hiver 2014	Printemps précoce 2014	Printemps tardif 2014				International			Communautaire	National	Régional	UICN	France				Régionale
								Convention de Bonn	Convention de Berne	CITES Convention de Washington					Directive oiseaux	Esp. Prot. nat.			
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	/	1	1	HPP: présent au niveau des zones urbanisées	S/M/H	↗	/	Annexe III	/	Annexe II	/	/	LC	LC	NA	/	/	Faible

Légende :

Statut de protection : France : **PN** : Protection Nationale de l'Arrêté du 29/10/2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. **Européen** : **Directive Oiseaux (79/409/CEE)** : **Annexe I** (Espèces nécessitant des mesures de conservations spéciale de leurs habitats) **Annexe II** (Espèces pouvant faire l'objet d'actes de chasse en accord avec la législation en vigueur) ; **Annexe III** (Modalités de commercialisation des espèces chassables). **Internationale** : **CITES** : relatif au commerce des espèces ; **Berne annexe II** : Espèces de faune strictement protégées ; **Annexe III** : Espèces de faune protégées ; **Annexe IV** : Liste des espèces pour lesquelles les moyens et méthode de captures ou de chasse sont réglementés. **Bonn** : conservation des espèces migratrices.

Statut biologique : **S** : Sédentaire ; **N** : Nicheuse probable ; **M** : migrateur ; **H** : hivernante.

Liste Rouge : **LC** : Préoccupation mineure ; **VU** Vulnérable ; **NT** : Quasi menacée ; **EN** : En danger, **NA** : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car introduite récemment ou nicheuse occasionnelle ou marginale en métropole) ; **DD** : données insuffisantes ; **AS** : à surveiller ; **AP** : à préciser.

Tendance population : ↗ : en augmentation ; ↘ : en diminution ; = : stable ; ∅ : pas d'information

NB : * Le Pigeon biset possède un statut de protection « en danger critique d'extinction ». Néanmoins, seule une sensibilité faible à modérée lui est consacrée. En effet, l'espèce ayant subi des transgressions génétiques, il est très peu probable que les individus observés correspondent à l'espèce *Columba livia* mais plutôt à un croisement génétique.

Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées

Espèces de reptiles et d'amphibiens inventoriées		Nombre de contacts		Localisation par rapport au projet	Statut de protection					Liste rouge				Espèces déterminantes ZNIEFF	Niveau d'intérêt et sensibilité
Noms latins	Noms vernaculaires	Printemps précoce	Printemps tardif		Directive habitats, faune, flore	Convention de Berne	CITES Convention de Washington	Niveau national	Niveau reg	UICN	Européenne	Nationale	Régionale		
<i>Bufo calamita</i>	Crapaud calamite	X	0	HPP: présent au niveau de la mare temporaire – à proximité immédiate du projet	Annexe IV	Annexe II	/	Article 2	/	LC	/	LC	/	OUI	Modéré à Elevé
<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse	X	X	HPP: présent au niveau des plans d'eau de la carrière	Annexe V	Annexe III	/	Article 5	/	LC	/	LC	/	/	Faible
<i>Pelodytes punctatus</i>	Pélobyte ponctué	4	X	HPP: présent au niveau des plans d'eau de la carrière	/	Annexe III	/	Article 3	/	LC	/	LC	/	OUI	Faible à Modéré
<i>Hyla arborea</i>	Rainette verte	0	X	Hors zone de prospection	Annexe IV	Annexe II	/	Article 2	/	LC	/	LC	/	/	Modéré
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	1	2	IPP/HPP: présents dans les zones de friches, les fourrés arbustifs et les zones rocailleuses	Annexe IV	Annexe II	/	Article 2	/	LC	/	LC	/	/	Modéré

Légende :

Statut de protection : PN : Protection Nationale de l'Arrêté du 19/11/2007 fixant la liste des reptiles et amphibiens protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Européen : Directive Habitat Faune Flore (92/43/CEE) : **Annexe II** (Espèces animales et végétales nécessitant une désignation) **Annexe IV** (Espèces animales et végétales d'intérêt communautaires nécessitant une protection stricte) ; Annexe III (Modalités de commercialisation des espèces chassables).

Internationale : **Berne annexe II** : Espèces de faune strictement protégées ; **Annexe III** : Espèces de faune protégées ; **Annexe IV** : Liste des espèces pour lesquelles les moyens et méthode de captures ou de chasse sont réglementés.

Liste Rouge : LC : Préoccupation mineure ; VU Vulnérable ; NT : Quasi menacée ; EN : En danger, NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car introduite récemment ou nicheuse occasionnelle ou marginale en métropole) ; / : non évaluée.

Localisation dans périmètre du projet : IPP : Intérieur Périmètre Projet, HPP : Hors Périmètre Projet

Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées

Espèces de mammifères inventoriées		Nombre de contact			Localisation par rapport au projet	Statut de protection						Liste rouge			Espèces déterminantes ZNIEFF	Niveau d'intérêt et sensibilité
Noms latins	Noms vernaculaires	Hiver 2014	Printemps précoce 2014	Printemps tardif 2014		International			Communautaire	National	Régional	UICN	France	Régionale		
						Convention de Bonn	Convention de Berne	Convention de Washington	Directive Habitats/faune-flore	Esp. Prot. nat.	Esp.Prot.reg					
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	3 / IP	1 + IP	IP	IPP/HPP : présent au niveau des merlons et des milieux agricoles. Terriers en limite Nord-Ouest du périmètre d'extension Est.	/	/	/	/	/	/	NT	NT	/	/	Faible à Modéré
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	0	1	2	IPP/HPP: présent au niveau des zones agricoles	/	/	/	/	/	/	LC	LC	NT	/	Faible
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin	1 / IP	1 / IP	2 adultes et 7 petits	IPP : présent au niveau du cours d'eau en limite Nord du projet. Reproduction confirmée en raison de l'observation de plusieurs petits.	/	/	/	/	/	/	NA	LC	/	/	Faible
<i>Rattus norvegicus</i>	Rat surmulot	0	IP	0	IPP: présence de galeries au niveau des parcelles agricoles au Nord du périmètre d'extension Ouest.	/	/	/	/	/	/	LC	/	LC	/	Faible
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	IP	IP	0	IPP: indice de présence le long du cours d'eau et au niveau de parcelles agricoles dans le périmètre du projet.	/	/	/	/	/	/	LC	LC	/	/	Faible
<i>Meles meles</i>	Blaireau européen	IP	IP	0	IPP : Coulées en bordure de zones humides et anciens terriers dans le bosquet à l'Ouest en dehors du périmètre	/	Annexe III	/	/	/	/	LC	/	/	/	Faible
<i>Mustela putorius</i>	Putois d'Europe	1/ IP	1/ IP	0	IPP : indice de présence le long du cours d'eau et individus mort au niveau de l'entrée de la carrière actuelle	/	Annexe III	/	Annexe V	/	/	LC	/	/	/	Faible

Légende :

Statut de protection : PN : Protection Nationale de l'Arrêté du 19/11/2007 fixant la liste des reptiles et amphibiens protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. **Européen :** Directive Habitat Faune Flore (92/43/CEE) : **Annexe II** (Espèces animales et végétales nécessitant une désignation) **Annexe IV** (Espèces animales et végétales d'intérêt communautaires nécessitant une protection stricte) ; Annexe III (Modalités de commercialisation des espèces chassables). **Internationale :** **Berne annexe II :** Espèces de faune strictement protégées ; **Annexe III :** Espèces de faune protégées ;

Annexe IV : Liste des espèces pour lesquelles les moyens et méthode de captures ou de chasse sont réglementés.

Liste Rouge : LC : Préoccupation mineure ; **VU** Vulnérable ; **NT** : Quasi menacée ; **EN** : En danger, **NA** : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car introduite récemment ou nicheuse occasionnelle ou marginale en métropole) ; / : non évaluée.

Localisation dans périmètre du projet : IPP : Intérieur Périmètre Projet, HPP : Hors Périmètre Projet

SEE Ragonneau - Carrière alluvionnaire de Port-de-Piles (86)
Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées

Espèces d'entomofaune inventoriées		Nombre de contacts		Localisation par rapport au projet	Liste rouge			Niveau d'intérêt et sensibilité
Noms latins	Noms vernaculaires	Printemps précoce 2014	Printemps tardif 2014		UICN	Européenne	Nationale	
Papillons								
<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore	1	2	IPP/HPP: présent le long du ruisseau	/	/	LC	Faible
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré commun	/	1	IPP: présent au niveau des prairies dans le périmètre du projet	/	/	/	Faible
<i>Vanessa cardui</i>	Belle dame	1	/	HPP: présent en lisière de haies en dehors du périmètre du projet	/	/	LC	Faible
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	/	1	HPP: présent en lisière de haies en dehors du périmètre du projet	/	LC	LC	Faible
<i>Melitaea cinxia</i>	Mélitée du plantain	/	1	HPP: présent en lisière de haies en dehors du périmètre du projet	/	LC	LC	Faible
<i>Aglais io</i>	Paon du jour	2	/	HPP: présent en lisière de haies en dehors du périmètre du projet	/	/	LC	Faible
<i>Issoria lathonia</i>	Petit nacré	1	/	IPP: présent au niveau des prairies dans le périmètre du projet	/	LC	LC	Faible
<i>Pieris rapae</i>	Piéride de la rave	2	1	IPP/HPP : présent au niveau des prairies dans le périmètre du projet et en lisière de haies en dehors du périmètre	/	/	LC	Faible
<i>Colias crocea</i>	Soucis	2	/	HPP: présent en lisière de haies en dehors du périmètre du projet	/	LC	LC	Faible
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	1	3	HPP: présent en lisière de haies en dehors du périmètre du projet	/	LC	LC	Faible
Odonates								

SEE Ragonneau - Carrière alluvionnaire de Port-de-Piles (86)
Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces et d'espèces protégées

Espèces d'entomofaune inventoriées		Nombre de contacts		Localisation par rapport au projet	Liste rouge			Niveau d'intérêt et sensibilité
Noms latins	Noms vernaculaires	Printemps précoce 2014	Printemps tardif 2014		UICN	Européenne	Nationale	
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle	/	X	HPP: présent au niveau des fossés et des plans d'eau	LC	/	/	Faible
<i>Cercion lindenii</i>	Agrion à longs cercoïdes	/	1	HPP: présent au niveau des fossés et des plans d'eau	/	/	/	Faible
<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à large patte	/	3	HPP: présent au niveau des fossés et des plans d'eau	/	LC	LC	Faible
<i>Enallagma cyathigerum</i>	Agrion porte coupe	/	X	HPP: présent au niveau des fossés et des plans d'eau	LC	/	LC	Faible
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthetrum réticulé	/	1	HPP: présent au niveau des fossés et des plans d'eau	LC	LC	/	Faible
<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	Petite nymphe à corps de feu	/	3	HPP: présent au niveau des fossés et des plans d'eau	/	/	/	Faible

Légende :

Statut de protection : PN : Protection Nationale de l'Arrêté du 19/11/2007 fixant la liste des reptiles et amphibiens protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. **Européen :** Directive Habitat Faune Flore (92/43/CEE) : **Annexe II** (Espèces animales et végétales nécessitant une désignation) **Annexe IV** (Espèces animales et végétales d'intérêt communautaires nécessitant une protection stricte) ; Annexe III (Modalités de commercialisation des espèces chassables).

Internationale : **Berne annexe II :** Espèces de faune strictement protégées ; **Annexe III :** Espèces de faune protégées ; **Annexe IV :** Liste des espèces pour lesquelles les moyens et méthode de captures ou de chasse sont réglementés.

Liste Rouge : LC : Préoccupation mineure ; VU Vulnérable ; NT : Quasi menacée ; EN : En danger, NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car introduite récemment ou nicheuse occasionnelle ou marginale en métropole) ; / : non évaluée.

Localisation dans périmètre du projet : IPP : Intérieur Périmètre Projet, HPP : Hors Périmètre Projet

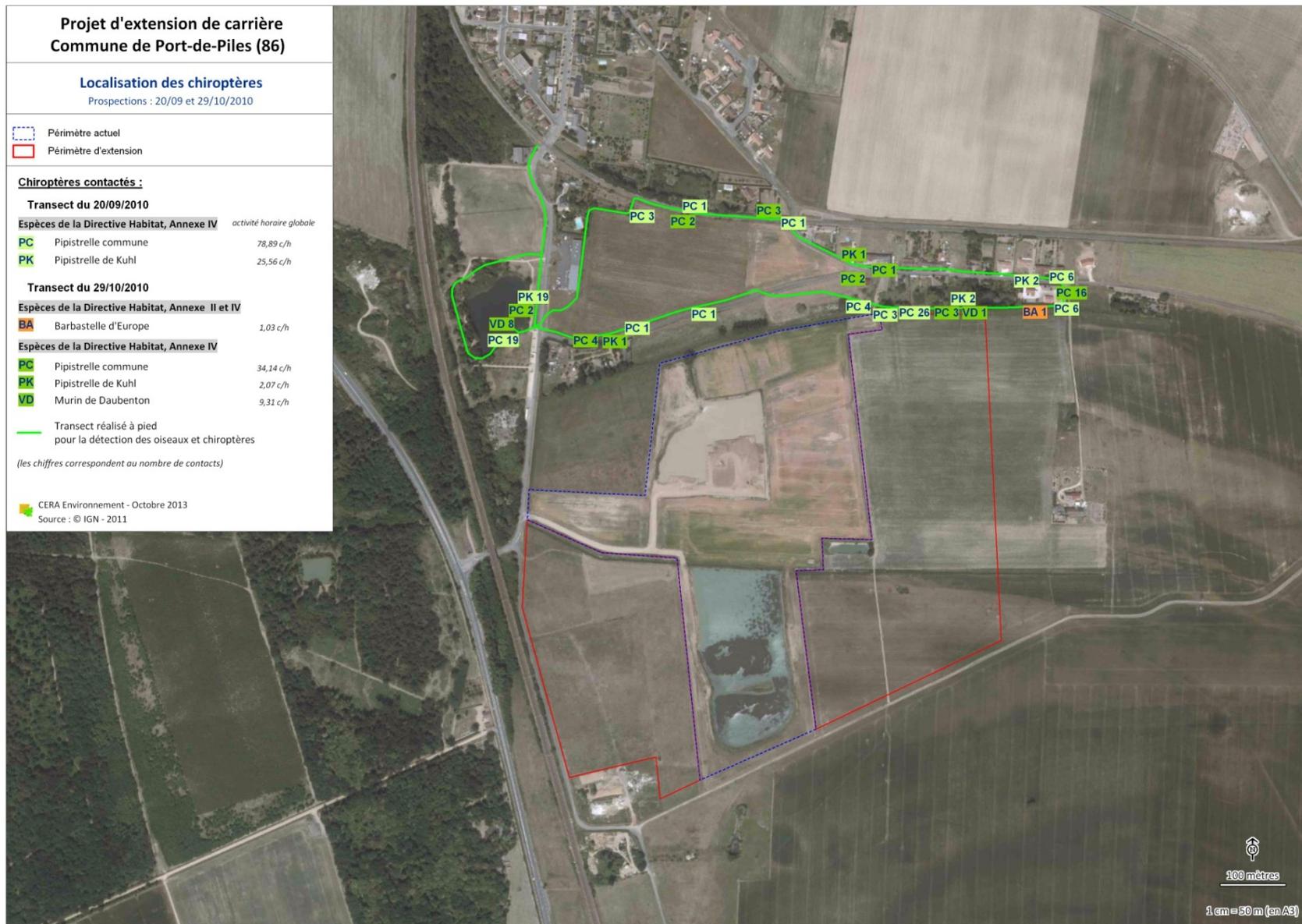


Figure 11. Cartographie des chauves-souris contactées sur la zone d'étude lors des inventaires de septembre et octobre 2010

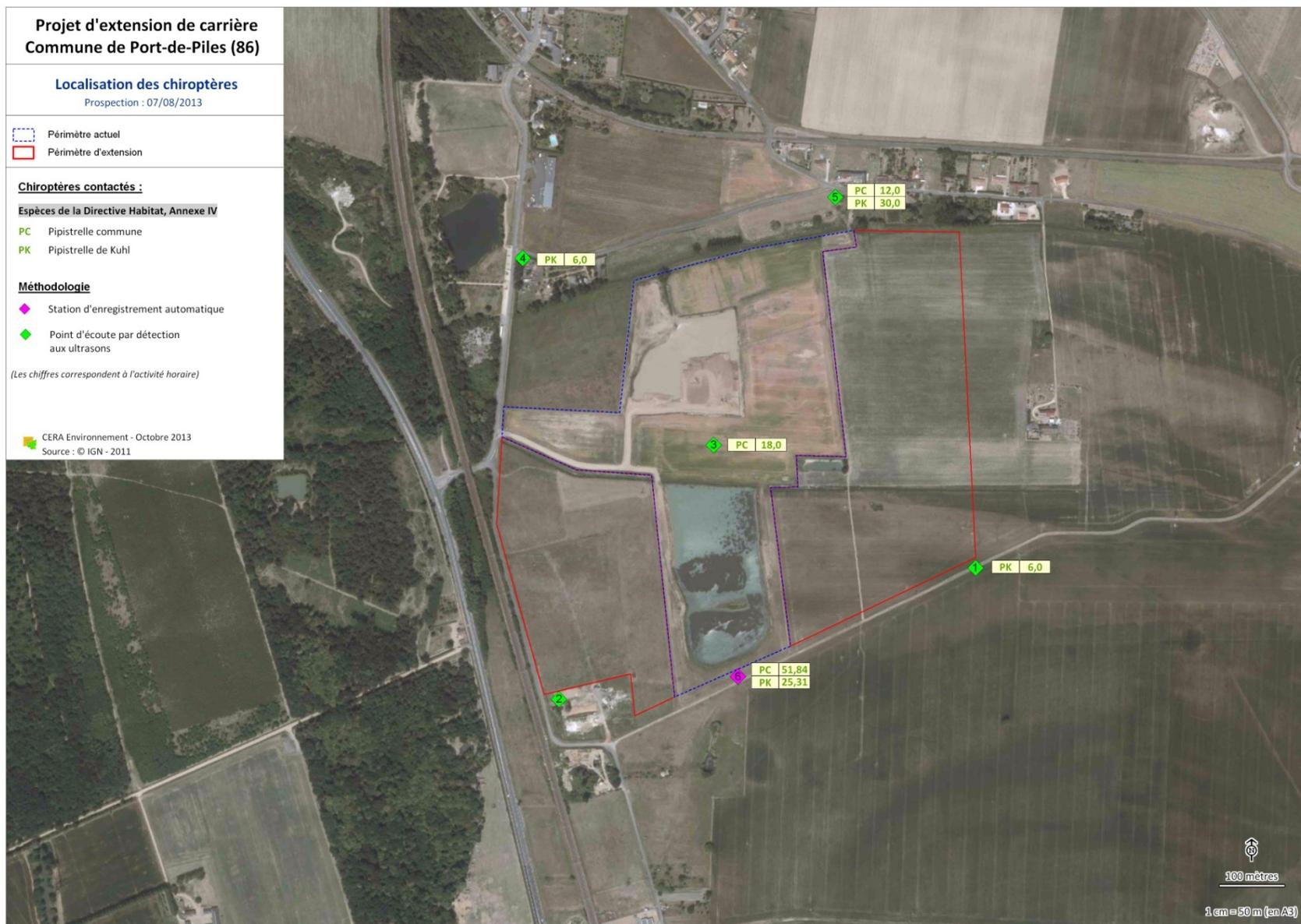
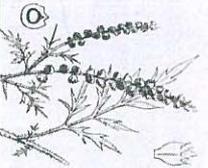


Figure 12. Cartographie des chauves-souris contactées sur la zone d'étude lors de l'inventaire d'août 2013

Annexe 7

Données et retour d'expérience sur la lutte contre l'Ambrosie à feuilles d'armoise
et le Robinier faux-acacia et mesures de gestion

Source : Bio Intelligence Service



Fiche 6

Ambrosie à feuille d'armoïse

Ambrosia artemisiifolia

Retour d'enquête

Famille : Asteracées

Volet 1/5

Impacts recensés sur le terrain

Biodiversité (important)

Santé humaine (majeur mais localisé)

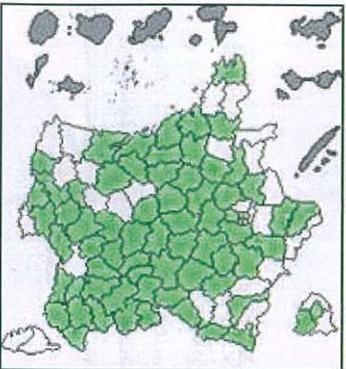
Economie (majeur mais localisé)

* d'après les informations recueillies lors de l'enquête

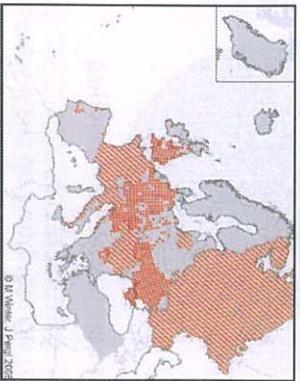
Connaissance de l'ambrosie à feuille d'armoïse, d'après la littérature scientifique

Origines

Originnaire d'Amérique du Nord, l'ambrosie à feuille d'armoïse aurait été introduite en 1863 simultanément en Allemagne et en France, dans un lot de graines de fourrage.



Répartition en France



Répartition en Europe



Feuille d'ambroïse Feuille d'armoïse

Habitat

Espèce typiquement pionnière et rudérale, l'ambrosie se développe sur les terrains dénudés ou récemment remués: les champs cultivés (notamment de tournesols), les voies de communication (le long des chemins et des routes), les lotissements, les friches, les chantiers, les berges de rivières,... Elle s'installe très rarement dans les habitats naturels.

Mode de reproduction et propagation

La dissémination de cette plante annuelle passe par celle de ses semences. Chaque pied produit plusieurs milliers de graines qui conservent leur pouvoir germinatif jusqu'à 10 ans. Les graines de cette espèce sont essentiellement propagées par les activités humaines (engins de chantier, matériels agricoles, déplacements de matériaux infestés, nourrissage des oiseaux par des mélanges de graines contaminées par des graines d'ambroïse), tandis que les crues contribuent à leur dispersion le long des cours d'eau. La plante germe en mai puis pousse assez lentement jusqu'à juillet. L'Ambroïse à feuille d'armoïse ne se reproduit pas de façon végétative. La pollinisation des fleurs se fait par le vent.

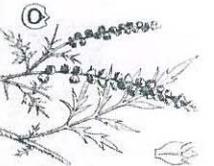
Reconnaissance

Herbe annuelle de 20-120 cm de haut à racine pivotante. La tige est dressée, rougeâtre et velue vers le haut. Sa forte ramification dès la base donne à la plante un port de buisson. L'ambroïse peut surtout être confondue avec l'armoïse vulgaire (*Artemisia vulgaris* L.). La simple comparaison des feuilles permet de distinguer les deux espèces, les feuilles de l'armoïse sont vertes sur la face supérieure et blanches tomenteuses sur la face inférieure. L'Armoïse dégage une odeur marquée quand on la froisse, contrairement à l'Ambroïse, qui reste inodore.



Les espèces exotiques envahissantes en France





Fiche 6

Ambrosie à feuille d'armoïse
Ambrosia artemisiifolia

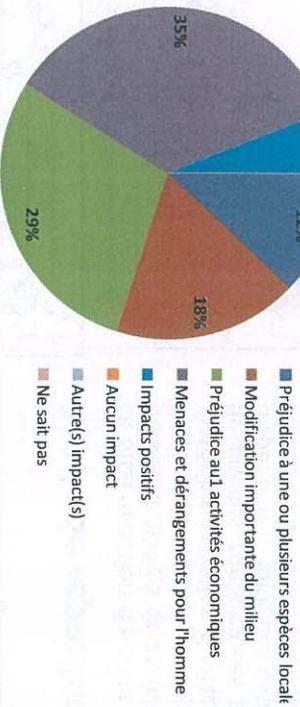
Retour d'enquête ○○○○○○

Famille : Asteracées

Volet 2/5

Résultats issus de l'enquête en fréquence de réponses (%), n=6

Impacts de l'ambrosie recensés à l'échelle locale



- Cohérence entre les impacts recensés lors de l'enquête et ceux listés par la littérature et les experts
- Impact positif supplémentaire recensé dans l'enquête: les propriétés mellifères de l'ambrosie

Impacts recensés dans la littérature

Impact remonté dans l'enquête ○○○○○○

Impact sur l'écosystème :

L'espèce a peu de chances de s'établir dans une végétation naturelle, à part dans des formations pionnières avec du sol nu. Son fort pouvoir colonisateur lui permet de se développer dès que les conditions lui sont favorables. Elle peut alors perturber les groupements pionniers (le long de certaines rivières par flottaison de semences en germant sur les berges et les bancs de sable, sur les talus et bas côtés des routes où elle supplante les surfaces herbues, sur les lieux incultes et les friches au voisinage des agglomérations).

Impact sur la santé et la société :

Impact remonté dans l'enquête ○○○○○○

Sur le continent nord-américain, les ambrosies sont reconnues comme la première cause d'allergies polliniques. Les grains de pollen de l'ambrosie contiennent des molécules allergènes. Ils provoquent des pollinoses pouvant se traduire par des rhinites, des sinusites, des conjonctivites, de l'asthme ou des trachéites. La plante peut également occasionner des pollinoses cutanées. Dans le département du Rhône, une évaluation effectuée en 1996 montre que 6 % de la population (soit environ 100000 personnes) présente au moins l'un de ces symptômes.

Impact économique :

Impact remonté dans l'enquête ○○○○○○

Elle entre en compétition avec les cultures, en particulier le tournesol, et diminue les rendements.

Prévention et lutte dans la littérature scientifique

Il est important de ne pas laisser la terre à nue mais de favoriser la croissance de plantes concurrentielles. La décontamination des engins agricoles après passage dans des parcelles envahies peut éviter la dissémination.

Méthode mentionnée dans l'enquête ○○○○○○

Mécanique:
Le binage mécanique en cours de culture permet d'éliminer 90% des pieds d'ambrosie. Le déchaumage et le fauchage avant grenaison : chaumes, friches et jachères représentent 80% des surfaces agricoles envahies par l'ambrosie. La revégétalisation des bords de route contaminés, des sols dénudés et des remblais de terre végétale, l'usage provisoire de couverture de géotextiles, de pailis ou d'écorces de pin contribueraient aussi à freiner l'extension.

Méthode mentionnée dans l'enquête ○○○○○○

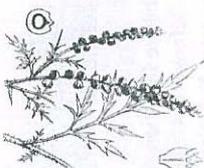
Chimique:
Désherbage chimique en collaboration avec le service phytosanitaire (surveiller le désherbage chimique non sélectif qui laisse du sol nu propice à l'ambrosie).

Méthode mentionnée dans l'enquête ○○○○○○

Biologique:
La pratique du faux semis avant l'implantation d'une culture de printemps permet de diminuer la présence de l'invasive tout en abaissant le stock semencier du sol. L'intercalation de semis d'espèces pièges à nitrates et à fort pouvoir couvrant, soit en interculture, soit en rotation pluriannuelle, diminue la concurrence exercée par l'ambrosie.

Les espèces exotiques envahissantes en France





Fiche 6

Ambrosie à feuille d'armoise *Ambrosia artemisiifolia*

Retour d'enquête

Famille : Asteracées

Volet 3/5

Méthodes de lutte, résultats, efficacité d'après l'enquête

N° Méthode	Nom de la structure	Description libre de la méthode de lutte choisie	Etendue de l'action	Fréquence	Evaluation
1	Autoroutes Paris Rhin Rhône	Fauchage, engazonnement préventif, désherbage	Echelle nationale	1 fois/an	1
2	FREDON de Franche-Comté	Arrachage, fauche à des dates précises et traitement phytosanitaire en parcelles agricoles	Echelle départementale	Autre fréquence	3
3	FREDON Pays de la Loire	Arrachage, broyage, fauche, faux semis, réenherbement concurrentiel, récolte précoce de cultures, rotation culturale, couverture végétale, lutte chimique...	Echelle régionale	Autre fréquence	3
4	ONF agence Drôme Ardèche	Arrachage et débroussaillage	<10 ha	1 fois/an	2
5	Parc national des Ecrins	Arrachage	<10 ha	1 fois/an	3

1: Pas d'effet, 2: éradication partielle et localisée, 3: population stabilisée, 4: éradication dans la majeure partie de la zone, 5: éradication totale

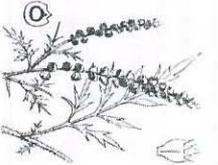
N° Méthode	Difficultés rencontrées
1	Sensibiliser et motiver les décideurs et acteurs en prévention de l'arrivée d'un problème.
2	Communication auprès de communes, mobilisation de la DDT, CG 39 et milieu agricole
5	Risque d'accidents routiers

Meilleures
méthodes: 3 et 5

Attention !

L'arrachage manuel nécessite des précautions (masque et gants) et doit être réservé à des plantes isolées ou peu nombreuses qui seront ensuite incinérées.

Privilégiez au maximum les moyens alternatifs aux herbicides car l'armoise développe des résistances aux dés herbicides. Vous réduirez d'autant les intrants phytosanitaires et leurs impacts sur la santé et l'environnement.



Fiche 6

Ambrosie à feuille d'armoise *Ambrosia artemisiifolia*

Retour d'enquête

Volet 4/5

Famille : Asteracées

Qui lutte? Où?

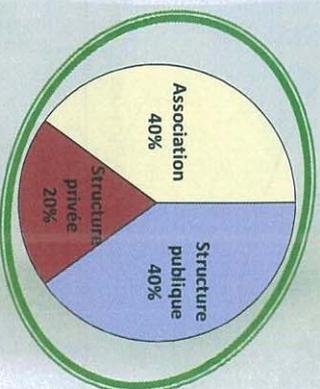
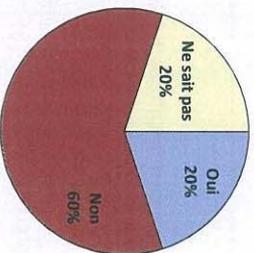
Structures ayant répondu à l'enquête en indiquant une action de lutte contre cette espèce

N°	Nom de la structure	Région	Département	Etendue de l'action
1	Autoroutes Paris Rhin Rhône	Rhône-Alpes, Bourgogne, Auvergne, Centre, Ile de France, Franche Comté		Echelle nationale
2	FREDON de Franche-Comté	Franche-Comté	Jura (39)	Echelle départementale
3	FREDON Pays de la Loire	Pays de la Loire	Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Sarthe (44, 49 et 85)	Echelle régionale
4	ONF agence Drôme Ardèche	Rhône Alpes	Ardèche (7)	<10 ha
5	Parc national des Ecrins	Rhône Alpes	Isère (38)	<10 ha

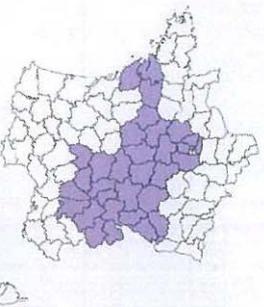
D'après l'enquête

D'après la bibliographie

Appartenance à un réseau ou groupe de travail sur les invasions biologiques:



L'organisation?



Nom du réseau

r1 Tela plantes envahissantes, Ministère de la Santé, MAAP/épidémiosurveillance

Financiers

APRR

GRSP DRASS
Franche-Comté

Agence Régionale
de la Santé

FDGDON

ONF

Acteurs 1

APRR (r1)

Fredon
FC (2)

Fredon
PL (3)

ONF

PNR
Ecrins

Acteurs 2

Propriétaires

Fédérations chasse
et pêche

FDGDON

Communes

Institut
technique

Chambre
d'agriculture

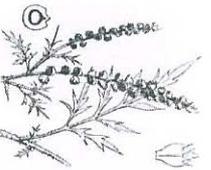
Agents entretien
de voirie

GRSP DRASS: Groupement Régional de Santé publique Direction régionale des Affaires Sanitaires et Sociales; FDGDON:

Fédération Départementale des Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles; FREDON:

Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles; ONF: Office National des Forêts.

Les espèces exotiques envahissantes en France



Fiche 6

Ambroisie à feuille d'armoïse

Ambrosia artemisiifolia

Retour d'enquête

Famille : Asteracées

Volet 5/5

Bibliographie

Volet 1

Cartes de répartition:

France: Tela-botanica (www.tela-botanica.org/)

Europe: DAISIE (www.europe-aliens.org/)

Biologie de l'espèce: Plantes envahissantes de la région méditerranéenne (www.tela-botanica.org/client/projet/fichiers/PELR/14436/PELR_14438.pdf)

Illustrations et impacts: Conservatoire botanique de Franche Comté (www.conservatoire-botanique-fc.org)

Volet 2

Impacts:

DAISIE: www.europe-aliens.org/

Plantes envahissantes de la région méditerranéenne: www.tela-botanica.org/client/projet/fichiers/PELR/14436/PELR_14438.pdf)

Prévention et lutte:

Plantes envahissantes de la région méditerranéenne: www.tela-botanica.org/client/projet/fichiers/PELR/14436/PELR_14438.pdf)

Volet 3

Poitou-Charentes nature : www.poitou-charentes-nature.asso.fr/IMG/pdf_plaquette-ambroisie-web.pdf

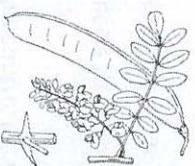
Volet 4

Carte bibliographie:

Plantes envahissantes de la région méditerranéenne : www.tela-botanica.org/client/projet/fichiers/PELR/14436/PELR_14438.pdf

Conservatoire botanique de Franche Comté (www.conservatoire-botanique-fc.org)

Loire Nature : www.centredressources-loirenature.com



Fiche 13

Robinier faux-acacia

Robinia pseudoacacia

Retour d'enquête

Volet 1/5

Famille : Fabacées

Impacts recensés sur le terrain

Biodiversité	●●●●●	(<i>majoré généralisé</i>)
Santé humaine	●○○○○	(<i>faible</i>)
Economie	○○○○○	(<i>nul ou quasi nul</i>)

* d'après les informations recueillies lors de l'enquête

Connaissance du robinier faux accacia, d'après la littérature scientifique

Origines

Le robinier faux-acacia est originaire de l'Est des Etats-Unis (chaîne des Appalaches) et a été introduit d'Amérique du Nord en Europe en 1601. En France, c'est à partir de plantations (actuellement environ 100 000 ha) que cet arbre s'est facilement naturalisé puis propagé dans toute l'Europe.

Habitat

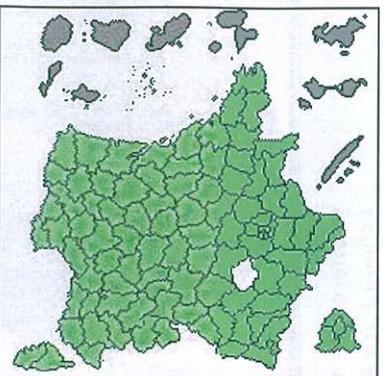
Le robinier faux-acacia se rencontre abondamment dans les milieux ouverts et perturbés : bords de routes ou de voies ferrées, pâtures, friches et talus. Il s'est également naturalisé dans les forêts de montagne, les prairies et les bords de rivières.

Mode de reproduction et propagation

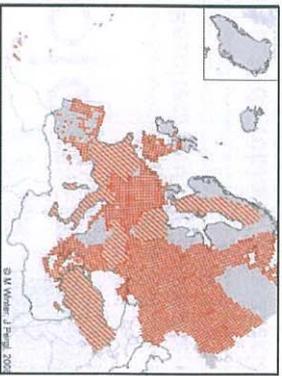
Les fleurs sont pollinisées par les insectes, notamment par les abeilles. Les gousses sont transportées par le vent ou s'ouvrent sur l'arbre en hiver et au printemps. Parmi les nombreuses graines libérées, très peu germent car leurs téguments extérieurs doivent être usés ou rompus (scarifiés). Le robinier faux-acacia a une croissance rapide (de 0,4 à 1,2 cm par jour en début de croissance). Il assure son expansion grâce à ses grandes capacités à drageonner et à rejeter de souche. La multiplication végétative est d'autant plus productive que la plante est en situation de stress (coupe, brûlage, ...).

Reconnaissance

Arbre de 10 à 25 m de haut. Feuillage caduc. Ecorce gris-brun profondément fissurée. Feuilles : alternes, de 20 cm de long, composées de 6 à 20 folioles elliptiques, claires sur la face inférieure. Les 2 stipules sont transformées en épines piquantes. Fleurs : regroupées en grappes pendantes et odorantes de 10 à 20 cm de long, corolle de 2 cm environ, blanche à étendard jaune à la base. Floraison de mai à juillet. Fruits : gousses marron, plates, de 5 à 10 cm de long contenant 4 à 8 graines. Fructification en octobre.

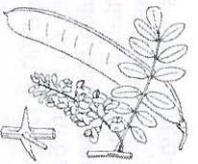


Répartition en France



Répartition en Europe





Fiche 13

Robinier faux-acacia

Robinia pseudacacia

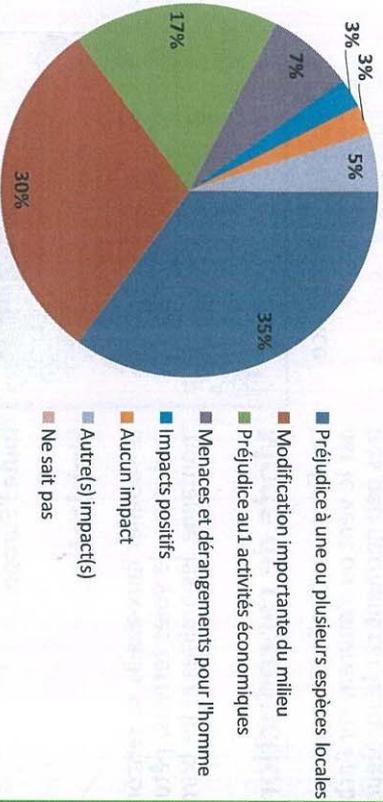
Retour d'enquête ○○○○○○

Famille : Fabacées

Volet 2/5

Résultats issus de l'enquête en nombre de réponses, n=3

Impacts du robinier faux-acacia recensés à l'échelle locale



Impacts recensés dans la littérature

Impact sur l'écosystème : Impact remonté dans l'enquête

Considéré comme envahissant dans la quasi totalité de son aire de répartition. Arbre agressif qui empêche la croissance des espèces natives. Dans les Cévennes, en bord de cours d'eau, ses peuplements denses privent le castor des plantes dont il s'alimente. Il modifie fortement les écosystèmes qu'il colonise. En Suisse et dans le nord de l'Italie, il s'est substitué à des forêts entières de châtaigniers. La litière qu'il produit est très riche en azote et favorise l'installation d'espèces nitrophiles.

Impact sur la santé et la société : Impact remonté dans l'enquête

Il contient de la robine (dans l'écorce) et de la robinine (dans les feuilles, les fleurs et les graines). Ces deux substances sont toxiques pour l'homme (gastro-entérite en cas d'ingestion).

Impact économique :

Inconnu.



- Cohérence entre les impacts recensés lors de l'enquête et ceux listés par la littérature.
- L'enquête a également mis en avant des impacts économiques positifs sur la filière bois.

Prévention et lutte d'après la littérature scientifique

Mécanique : Méthode mentionnée dans l'enquête

Une fauche annuelle limite la propagation de jeunes semis d'un an dont le système racinaire n'est pas encore développé. La coupe, l'écorçage ou le brûlage des arbres adultes, employés seuls, sont à proscrire. Ces techniques mécaniques entraînent des rejets de souches et un fort drageonnement des arbres traités. Elles sont donc souvent associées à un traitement chimique.

Chimique : Méthode mentionnée dans l'enquête

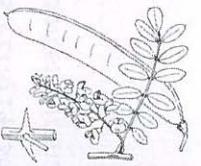
Un herbicide appliqué à la base d'un jeune arbre ou sur une souche coupée au niveau du sol donne de bons résultats. Les jeunes plants peuvent être traités avec succès en badigeonnant leur feuillage. Par contre, le badigeonnage de troncs écorcés n'est pas satisfaisant.

Biologique : Méthode mentionnée dans l'enquête

Le robinier faux-acacia craint la concurrence et ne tolère pas l'ombre. Dans les zones dégradées, le passage du bulldozer suivi de la plantation d'une espèce couvrante limiterait les rejets et les drageons. Dans tous les cas, il est nécessaire d'assurer un suivi de plusieurs années sur les parcelles

Traitées.

Les espèces exotiques envahissantes en France



Fiche 13

Robinier faux-acacia

Robinia pseudoacacia

Retour d'enquête

Famille : Fabacées

Volet 4/5

Qui lutte ? Où ?

Structure	Départements	Territoire de compétence	Etendue de l'action
PNR du Massif des Bauges	Savoie (73)	Communal	
PNR Pyrénées catalanes	Pyrénées orientales (66)	Communal	Echelle départementale
Gard Nature	Gard (30)	Départemental	<100 km ²
ADAPEMONT	Jura (39)	Communal	
FCEN	Limousin, Centre Auvergne, Pays de la Loire Poitou-Charentes, Centre	Régional	
SIEM	Mayenne (53)	Communal	

Enquête



Comment ?

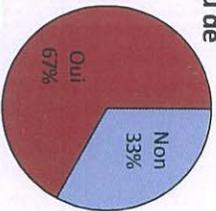
En italique, les structures qui luttent contre le robinier de façon secondaire (simple mention pas de questionnaire rempli).

Bibliographie

N°	Structure	Description libre de la méthode de lutte choisie	Fréquence	Evaluation
1	Gard Nature	Pas d'utilisation de produit phytosanitaire (N2000) Arrachage manuel, mécanique et utilisation du brûlage dirigé	Autre fréquence	2
2	PNR du Massif des Bauges	Inventaire seulement		
3	PNR Pyrénées catalanes	Non définie	1 fois par an	1

L'organisation ?

Appartenance à un réseau de lutte contre les EEE ?



Gard Nature (r1)

PNR Bauges (2)

PNR-PC (3)

SIEM

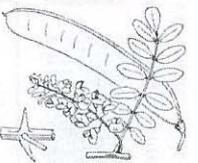
ADAPEMONT

FCEN (r2)

Nom du réseau	Description
r1	Groupe plantes-envahissantes de Tela-Botanica / CBN Méditerranée / SMAGE des Gardons
r2	Groupe de travail sur les espèces exotiques envahissantes végétales aquatiques du bassin de la Loire

PNR : Parc Naturel Régional ; SIEM : Syndicat Intercommunautaire d'Entretien de la Méouge ; ADAPEMONT : Association pour le Développement et l'Animation de la Petite Montagne ; FCEN : Fédération des Conservatoires d'espaces naturels.

Les espèces exotiques envahissantes en France



Fiche 13

Robinier faux-acacia

Robinia pseudoacacia

Retour d'enquête ○○○○○

Volet 5/5

Famille : Fabacées

Bibliographie

Volet 1

Cartes de répartition:

France: Tela-botanica (www.tela-botanica.org/)

Europe: DAISIE (www.europe-aliens.org/)

Biologie de l'espèce: Plantes envahissantes de la région méditerranéenne (www.tela-botanica.org/client/projet/fichiers/PELR/14436/PELR_14438.pdf)

Volet 2

Impacts:

DAISIE: www.europe-aliens.org/

Plantes envahissantes de la région méditerranéenne (www.tela-botanica.org/client/projet/fichiers/PELR/14436/PELR_14438.pdf)

Prévention et lutte:

DAISIE: www.europe-aliens.org/

Plantes envahissantes de la région méditerranéenne (www.tela-botanica.org/client/projet/fichiers/PELR/14436/PELR_14438.pdf)

Volet 4

Carte bibliographique:

Plantes envahissantes de la région méditerranéenne (www.tela-botanica.org/client/projet/fichiers/PELR/14436/PELR_14438.pdf)

Loire Nature : www.centredressources-loirenature.com

Réalisé par :
GéoPlusEnvironnement

Agence Ouest :
5 rue de la Rôme
49 123 CHAMPTOCE-SUR-LOIRE
Tél : 02 41 34 35 82 - Fax : 02 41 34 37 95

e-mail : geo.plus.environnement3@orange.fr

Siège Social / Agence Sud : Le Château
31 290 GARDOUCH
Tél : 05 34 66 43 42 - Fax : 05 61 81 62 80
e-mail : geo.plus.environnement@orange.fr

Agence Sud-Est :
Quartier Les Sables
26 380 PEYRINS
Tél : 04 75 72 80 00 - Fax : 04 75 72 80 05
e-mail : geoplus@geoplus.fr

Agence Centre et Est : 2 rue Joseph Leber
45 530 VITRY AUX LOGES
Tél : 02 38 59 37 19 - Fax : 02 38 59 38 14
e-mail : geo.plus.environnement2@orange.fr

Agence Est :
7 rue du Breuil
88 200 REMIREMONT
Tél : 03 29 22 12 68 – Fax : 09 70 06 74 23
e-mail : geo.plus.environnement4@orange.fr

Antenne PACA : St Anne
84190 GIGONDAS
Tél : 06 88 16 76 78 - Fax : 05 61 81 62 80

Site Internet : www.geoplusenvironnement.com



La gestion de l'environnement, la reconnaissance du sous-sol
et l'application de la réglementation au service de votre projet.